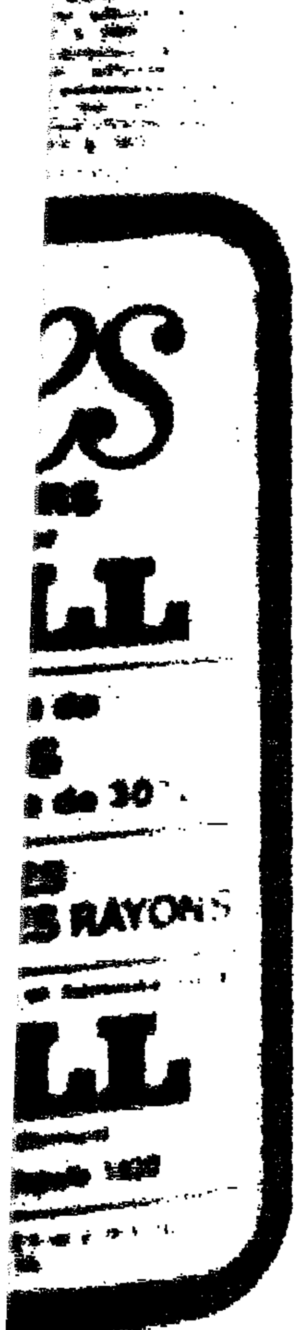


TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 573 — 40 PAGES — SAMEDI 27 JANVIER 1979

Dans son premier discours en Amérique latine

JEAN PAUL II LANCE UN APPEL EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 153 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 16 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Un avertissement pour M. Trudeau

Le rapport officiel rendu public jeudi 25 janvier à Ottawa par la commission sur l'unité canadienne n'a pas de quoi réjouir M. Pierre Elliott Trudeau, *bien que celui-ci fût à l'origine de cette initiative.* Il offre cependant, pour le plus ancien chef de gouvernement occidental en exercice, une dernière chance avant *les élections* fédérales, qui risquent bien de faire perdre cette année la majorité au parti libéral, dont il est le chef. Le fait québécois, une fois de plus, explique cet apparent paradoxe.

La commission Pépin-Robarts, *qui associe les noms d'un ancien* ministre fédéral du commerce et de l'industrie et d'un ex-premier ministre de l'Ontario, a lancé une petite bombe dans *le milieu clos des fonctionnaires de la capitale* fédérale qui gèrent cahin-caha le gouvernement central, énorme machine bureaucratique, en extension constante depuis l'arrivée de *M. Trudeau au pouvoir*, en juillet 1968. Sur deux points, le bilinguisme et le Québec, leurs conclusions contredisent la ligne définie par *le premier ministre.*

M. Trudeau, brillant intellectuel, nonchalant et parfois rêveur, lui-même parfaitement bilingue, avait axé sa politique *sur une idée* simple : chaque Canadien devrait pouvoir, comme lui, pratiquer également l'anglais et le français. Il suffisait, pensait-il, de lancer un grand mouvement d'éducation par l'école, la radio, la télévision. Ce projet titanesque, qui consistait à rendre *bilingues* vingt-trois millions de citoyens, a abouti à des résultats non négligeables. Le gouvernement central, donnant l'exemple, a appliqué les nouvelles règles, très contraignantes, découlant du principe des deux langues officielles. Certains *Canadiens consciencieux* (ou soucieux de trouver un emploi dans la bureaucratie) ont appris l'« autre » langue. Mais, dans l'ensemble, la politique officielle a été un échec : les Canadiens *des Prairies et de* l'Ouest, notamment, n'ont pas compris pourquoi ils devraient consacrer un temps important à l'apprentissage d'une langue *qui ne leur sert à rien.*

La commission, dans ce domaine, leur donnerait plutôt raison. Elle estime que la future Constitution — qui reste à écrire — devra retenir « le principe de l'égalité des langues française et anglaise », ce que n'a cessé de proclamer M. Trudeau, mais elle laisse aux instances provinciales et locales le soin de décider pour l'essentiel quel langage, en pratique, on parlera sur *place. Ainsi s'instituerait* à tous les niveaux un véritable pluralisme linguistique.

En ce qui concerne le *Québec*, la commission reconnaît la spécificité des problèmes de la province, ce qui va également à l'encontre des thèses défendues par M. Trudeau. *Les Québécois devraient avoir* « la responsabilité essentielle pour la préservation de leur héritage particulier ». Sur ce point, les conclusions de la commission sont *proches de celles de* M. René Lévesque.

MM. Pépin et Robarts proposent *un principe : l'égalité de statut* entre gouvernements central et provincial. La commission soutient donc le premier ministre dans son effort pour *faire écrire une Constitution* qui définisse clairement le partage des compétences, mais elle n'est pas d'accord avec lui, c'est le moins qu'on *puisse* dire, *sur ce* partage lui-même.

***M. Trudeau saisira-t-il la chance qui lui est offerte ?* Il lui faudrait pour cela admettre que sa politique de bilinguisme forcé a échoué et qu'il faut désormais tenter autre chose en acceptant *de redistribuer les pouvoirs* avec les provinces. Il ne perdrait pas la *face* pour autant. Le rapport émane d'un « groupe de travail » (« task force »), et non d'une « commission royale d'enquête », et ne *lie pas juridiquement* le gouvernement. Il s'agit en fait d'un avertissement politique, rédigé d'ailleurs en termes mesurés, qui ouvre la voie au compromis.**

(Lire nos informations page 6.)

● **IRAN**

L'armée ouvre le feu à Téhéran sur des manifestants qui réclament le retour de l'ayatollah Khomeiny

Une fusillade a fait au moins quatre morts et des dizaines de blessés, ce vendredi 26 janvier à Téhéran, au cours d'une manifestation organisée *aux abords de l'université pour protester contre* les obstacles élevés par les militaires au retour en Iran de l'ayatollah Khomeiny. Des manifestations analogues ont lieu aux abords de l'aéroport, *où aurait dû arriver l'ayatollah* si l'armée n'avait *pas fermé* tous les *aérodromes du pays jusqu'à* dimanche, et au cimetière de Behechte Zahra, dans le sud de la capitale, où le chef religieux aurait dû prendre la parole sur la tombe des victimes *de la répression.*

Ces diverses *manifestations regroupent* au moins cent mille personnes, en dépit du rappel, jeudi, par les autorités militaires de l'interdiction de tout défilé. Il semble que ce soit pour faire *respecter cet ordre que l'armée a ouvert le feu* aux abords de l'université.

On compterait, en d'autres lieux de Téhéran, d'autres bessés à la suite d'agressions de manifestants par des partisans du chah.

D'autre part, six à huit journalistes ont été arrêtés dans la nuit de jeudi à vendredi par l'armée. Ces arrestations ont été confirmées vendredi *par les rédactions des trois grands journaux Kayhan, Ayandegan* et *Etelaat*, auxquels les journalistes arrêtés *appartiendraient.* Leurs activités auraient été jugées par le gouvernement militaire de Téhéran « *incompatibles avec celles de la presse* ».

A *Neauphle-le-Château, l'ayatollah Khomeiny* a lancé un appel au peuple iranien jeudi soir, pour réaffirmer son intention de « *retourner au pays, dimanche 28 janvier, pour lutter comme un soldat contre le colonialisme et le despotisme jusqu'à la victoire finale* ». Plus de cinq cents *fidèles de* l'ayatollah ont défilé jeudi, après la prière de 13 heures, dans la rue principale de Neauphle-le-Château pour soutenir le leader chiite, qui a *reçu un message de soutien de M. Arafat.*

A Washington, M. Brown, *secrétaire américain* à la défense, a déclaré jeudi, en présentant son rapport sur la politique militaire américaine, que toute intervention militaire soviétique en Iran « *pourrait être suivie d'une riposte américaine* ».

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Le poids des militaires se *fait* de *plus* en plus sentir en Iran. Après la déclaration du gouverneur militaire de Téhéran, rappelant que toute manifestation ou *marche sur* la voie publique sera strictement interdite à partir de ce vendredi, *on peut se demander si l'ayatollah* Khomeiny pourra bien rentrer en Iran dimanche ou lundi matin *ainsi qu'il en a exprimé l'intention*. Un communiqué du gouverneur militaire diffusé jeudi 25 janvier par la radio iranienne *et rédigé en termes particulièrement sévères* rappelle que tout attroupement de plus de deux personnes est prohibé et affirme que tous les contrevenants à cet ordre seront sévèrement châtiés. Ces mesures visent sans aucun doute *les partisans de l'ayatollah* Khomeiny qui sont décidés à ne pas *laisser sans réplique l'interdiction* faire à *leur leader* spirituel de regagner ce vendredi la capitale iranienne.

Vendredi matin, les soldats de l'armée ont fait leur réapparition aux principaux carrefours stratégiques de la capitale, tandis que les religieux, circulant en voiture, demandaient à la population de *se rendre en masse au cimetière* de Behechte-Zahra. Plus de cent mille personnes étaient déjà massées en début de matinée place Chayad, où des slogans hostiles au gouvernement étaient lancés, tels que : « *Bakhtiar, nous te tuerons, si tu ne laisses pas rentrer Khomeiny.* » Très vite, l'armée a *tenté de disperser* les manifestants et une fusillade a éclaté aux abords de l'université.

La décision du leader chiite de reporter son retour à Téhéran avait, si étrange que cela puisse paraître, suscité jeudi peu de réactions populaires immédiates. Cela était peut-être dû aux consignes *de sang-froid données* par les religieux, qui craignent une « provocation », et également à un certain *désarroi* devant une mesure qui, venant après l'euphorie provoquée par l'annonce du retour imminent de l'ayatollah, a *fait l'effet d'une douche* froide.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 3.)

● **CHINE**

Les « anciens capitalistes » recouvrent leurs biens confisqués pendant la révolution culturelle

***Les « acquis » de la révolution culturelle sont de plus en plus* remis en question en Chine. Les biens des « anciens capitalistes » confisqués au milieu des années 60 vont leur être restitués, *a décidé le comité central*, et des intérêts seront versés aux intéressés.**

Ces mesures visent à « éveiller l'enthousiasme des anciens commerçants et industriels capitalistes » pour les efforts de *modernisation et à « contribuer au développement du tourisme*, des services, du commerce extérieur et des entreprises mixtes ».

De notre correspondant

Pékin. — Les anciens capitalistes chinois sont à nouveau à l'honneur. Par une *décision* du comité central du parti sur la « *politique envers la bourgeoisie nationale* », *ils sont rétablis dans* la plupart des droits dont ils avaient été privés depuis la révolution culturelle et sont invités à mettre leur « *expérience* » au service de l'« *élévation de la productivité dans les entreprises* ».

Une réunion a eu lieu à Pékin du 22 au 24 janvier, avec la participation de deux cents personnalités des « *milieux industriels et commerciaux* » de diverses villes et provinces. M. Ulanhu, membre du bureau politique du P.C. et directeur du département du « *front uni* » du comité central, a annoncé les mesures décidées en *faveur* des « *anciens hommes d'affaires et industriels capitalistes* ».

On savait déjà que les logements privés devaient être rendus à leurs propriétaires. Les décisions qui viennent d'être prises vont beaucoup plus loin. Non seulement les dépôts bancaires, les titres, l'or et les autres biens confisqués au milieu des années 60 seront restitués à leurs titulaires, mais les intérêts accumulés depuis plus *de douze ans sur ces sommes* leur seront versés. Les mêmes personnes toucheront en outre le rappel des *sommes* dues sur les salaires — « élevés », précise Chine nouvelle — auxquels ils avaient eu droit après la nationalisation de leurs biens et jusqu'à la révolution culturelle et qui avaient été considérablement rabaissés depuis (1).

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 6.)

(1) Ces salaires correspondaient aux appointements versés aux anciens propriétaires des entreprises demeurés en fonction en qualité *de directeurs ou de conseillers techniques*. Les dépôts bancaires provenaient essentiellement des intérêts payés par l'Etat sur les sommes correspondant au « rachat » des entreprises *nationalisées.*

AVANT LES MANIFESTATIONS DE LA C.G.C.

Les cadres à l'épreuve

par JOANINE ROY

Exaspération, colère, révolte : la progression des termes *doit-elle traduire, ces mots renforcés*, « hiérarchisés », si l'on peut dire, le « ras-le-bol » croissant qu'éprouvent les cadres, comme tant d'autres salariés frappés par la dépression économique et les choix *du gouvernement* ?

Bien peu échappent encore, dans le monde du travail, aux difficultés. Pour le *personnel* d'encadrement, *l'épreuve atteint un degré qui n'avait* jamais encore été ressenti comme aujourd'hui.

Certes, la dégradation d'une situation naguère privilégiée s'est amorcée bien avant la crise du pétrole et des matières premières, bien avant qu'il ne soit *question* d'un « *nouvel ordre économique mondial* ». Avant d'être atteints dans leur niveau de vie, les cadres avaient commencé à subir la progressive érosion de leurs prérogatives traditionnelles. *D'abord les coups* de *griffes* portés à leurs compétences, à leur prestige, à leur notoriété, par une convergence de données techniques, économiques et sociales. L'utilisation de leur savoir, leur faculté de choix et *de commandement ont subi la détérioration* qu'entraînaient les nouvelles technologies, les nouvelles méthodes de gestion, les nouveaux systèmes *de décision — dans les multinationales ou hors d'elles — arrêtés en* des points de plus en plus éloignés des lieux de travail. Peu à peu dans le monde industriel, les cadres devenaient des salariés comme les autres. Et si la *société sans classe* restait un rêve (ou un *espoir*), du moins se comblait quelque peu le fossé séparant le mode de vie d'une partie des sans-grade de celui de *l'ensemble des gradés.*

1968 a marqué une relative accélération de cette évolution. *Le fort relèvement des salaires les plus bas* a amorcé un resserrement de l'éventail des rémunérations. Qui plus est la vague de mai a remis en cause les relations entre *dirigés* et *dirigeants ; nombre de ces derniers l'ont* accepté ou voulu. Peu, en tout cas, ont échappé aux questions que posait la contestation des schémas *qui avaient jusqu'alors réglé les rapports sociaux, leur cadre quasi militaire* et technocratique.

Auparavant, les cadres se considéraient comme les fondés de pouvoir, les détenteurs de l'autorité patronale ou encore comme la charnière entre celle-ci et les catégories d'exécution. Désormais, le *projecteur* était braqué sur l'ambiguïté de leur rôle : ils cessaient d'être des notables incontestés.

(Lire la suite page 36.)

La Géorgie soviétique entre nationalisme et socialisme

LIRE PAGE 5

LE DEBUT DU REPORTAGE DE BERNARD BRIGOULEIX

Une semaine avec Rhône-Alpes

- **Tension sociale chez Renault - Véhicules-Industriels :**
  Les « Berliet » prêts *à manifester*
- **L'insécurité dans les campagnes :**
  La gendarmerie en *premières lignes*

(Lire pages 17 à 24.)

DÉFENSE DE L'ÉTAT

par PHILIPPE BOUCHER

Les policiers ont mal réagi aux propos du président de la République. On les comprend, *sans* forcément approuver leur réaction d'humeur.

Il est vrai que, dans un temps très court, les forces de l'ordre, *toutes catégories confondues, ont* vu plusieurs des leurs tués ou blessés, parfois dans des conditions qui en faisaient des victimes de la raison d'Etat. L'épisode de l'ambassade d'Irak ne fut pas des plus honorables. Il n'est pas *moins vrai que, de sources officielles*, l'année 1978 fut celle où policiers et gendarmes eurent à déplorer moins de victimes que dans les années précédentes : 23 policiers en 1978, 24 en 1977, 31 en 1976, 30 en 1975 (*le Monde* daté 21-22 janvier.

Il est encore vrai qu'on peut difficilement mesurer les mérites d'une profession, et les hommages qui lui sont dus, au seul nombre *de ses morts. Car une telle* hypothèse reviendrait à engager un macabre concours dont seraient probablement vainqueurs... les ouvriers du bâtiment.

Pas davantage qu'on ne voudrait juger ses qualités — ou *l'inverse* — aux bavures constatées ici et là. Une réflexion sur la fonction de la police ne peut se conduire à partir d'exceptions, déplorables les unes comme les autres.

(Lire la suite page 11.)

AU JOUR LE JOUR

Police-fiction

C'est le président de la République lui-même qui le dit : il y a assez de policiers et de gendarmes en France, nettement plus par rapport au nombre de citoyens qu'en Suède, en R.F.A. et en Grande-Bretagne.

Le problème n'est donc pas un problème de quantité de policiers, mais de qualité du rapport entre policiers et citoyens. A cet égard, le chef de l'Etat a précisé que « vouloir la sécurité de chacune et de chacun, c'est d'abord arracher les racines de la violence », *ce qui laisse supposer que détruire lesdites racines dans toute la société, c'est aussi passer le désherbant dans les zones de bavures policières.*

Si un tel programme était couronné de succès, ce serait idyllique : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on pourrait voir citoyens et policiers marcher la main dans la menotte.

BERNARD CHAPUIS.

L'OPÉRA DE LYON, VENT EN POUPE

Joseph Haydn amoureux de la Lune

Rien ne témoigne mieux de la vitalité de l'Opéra de Lyon que le spectacle qui s'y donne actuellement : « *le Monde de la lune* », *opéra bouffe de Haydn, qui n'a été* joué qu'une fois en France, il y a dix ans au Festival d'Aix-en-Provence ; il fait pourtant à peu près salle comble pour huit représentations, et de sept *mille à neuf mille Lyonnais auront vu ce petit chef-d'œuvre*, quasi inconnu jusqu'à ces derniers mois.

Il faut voir dans cet étonnant succès (qui est celui de tous les autres spectacles depuis le début de la saison), outre la confirmation de l'engouement général des Français pour l'opéra, l'heureuse conséquence du retour de Louis Erlo, écartelé pendant trop d'années entre Lyon *et l'Opéra-Studio. Erlo* a repris solidement en main une équipe qui avait paru donner de la bande ces dernières années, conquis la confiance d'une municipalité nouvelle *et obtenu de l'Etat une partie au moins des crédits* promis depuis longtemps et longtemps différés. Plébiscité par son public, il a de nouveau le vent en poupe.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 25.)

Le Monde

idées

POUVOIR

Espace et liberté

par MAURICE LE LANNOU

LES historiens de l'avenir retiendront sans doute que le trait essentiel de notre monde actuel est la lutte multiforme, sournoise ou exaspérée, que les hommes mènent contre le pouvoir. A négliger l'immédiat, qui est affaire de gouvernement, et à voir les choses d'un peu haut, ce qui est le goût des *philosophes, nous dirons que les* sociétés humaines, quasiment sur toute la planète, s'insurgent contre l'Etat.

Est-il permis à un géographe de remonter le cours des temps ? Je verrais pour ma part — ce sera ma *loi des trois états — que l'humanité civilisée a commencé par vivre* une époque « géographique » où l'autorité résulte d'une organisation que marquent surtout des déterminations naturelles efficaces et un ordre hiérarchique de petit rayon dominé par la religion. La liberté, dans cette phase que connaissaient jadis nos villages traditionnels, n'était point tenue pour grand-chose au regard de la sécurité : on peut même dire qu'elle était essentiellement la sécurité.

J'appellerai « historique » l'époque suivante, où la croissance du nombre des hommes, la nécessité des échanges et la séduction d'une organisation supérieure imposent l'Etat moderne, monarchique ou républicain, libéral ou totalitaire, mais toujours garant d'une sécurité qui continue d'apparaître comme le pa*rangon des plus précieuses libertés.* L'Etat circonscrit avec netteté un espace rassemblant un grand nombre de communautés semblables entre elles, qui trouvent plus d'horizon à cet élargissement. Il s'efforce de coïncider avec la nation, ou avec *un groupe de nations. Il exerce une autorité protectrice qui permet de* suivre une ligne de progrès. Cette époque « historique » est en réalité à peu près toute l'histoire. Elle voit une relative correspondance d'un espace utile et d'un pouvoir, ce qui n'empêche pas des extravasements redoutables qui peuvent, à terme plus ou moins lointain, compromettre les libertés au nom de la liberté elle-même : ainsi les conquêtes de la Révolution et, plus tard, les établissements coloniaux.

Une manière de simplifier la planète

L'époque « idéologique » est la nôtre. En vérité, cette troisième période est plutôt un mouvement de notre mi-siècle qu'une phase bien tranchée. L'époque précédente est loin d'être révolue, puisque le nombre des Etats ne tend point à diminuer, et celui de leurs privilèges moins encore. Mais en l'Etat l'humanité voit de moins en moins le cadre de son bonheur. Désormais les sociétés humaines s'alignent sur des idéaux, des gadgets, des aspirations, des mots d'ordre qui n'ont rien à voir avec l'encadrement d'une nation. D'une part l'économie mondialisée impose des thèmes mondiaux. D'autre part les libérations de toute espèce, à l'égard des temps, des lieux et des morales civiques, donnent la primauté à l'individu, ce qui paradoxalement est une manière de simplifier la planète en favorisant la soumission de grandes masses à ces élans anonymes, à ces pouvoirs incontrôlés, lointains et le plus souvent inaperçus que sont les publicités, les sectes, les vastes doctrines, les enrôlements de tout genre.

Paul Claval, qui sent profondément le rôle que jouent ces pouvoirs d'un nouveau style, reproche à la géographie politique de s'arrêter à la deuxième phase de cette histoire. Rien d'étonnant à cette immobilisation d'une discipline, que Claval lui-même a honorée, sur un objet si remarquablement fixé. Il n'est rien arrivé d'autre à la géographie tout court, laquelle a établi sa fortune par la découverte, l'observation et l'analyse d'un monde qui était proprement immobile si on le compare à celui où nous venons d'entrer. La géographie politique ne pouvait en vérité que se braquer sur l'Etat. Mais la voici tournant à la géographie historique parce qu'au-delà de l'Etat de nouvelles forces de pouvoir et de décision apparaissent, qui transgressent les vieilles limites. Claval a de belles pages sur ces nouveautés, si déconcertantes pour le géographe.

Chercher à redonner un sens à *l'analyse géographique en tenant* compte de l'immense mouvement qui trouble actuellement les relations de l'homme et de l'espace me semble digne de la plus grande louange. A y regarder de près, l'essentiel des tensions qu'engendre ce porte-à-faux résulte bien de la résistance *qu'oppose aux déterminations* des nouveaux pouvoirs une certaine et irréductible *« rugosité de l'espace »*. Paul Claval montre combien il importe d'attacher toujours de l'intérêt aux étendues et aux distances, de signaler la résurgence de cultures que l'uniformisation du monde tendait à effacer, de ne pas négliger *« les contingences écologiques et économiques »* de tous ordres qui rendent incertains et compliqués, à travers le nombre multiplié des hommes, les jeux des dominations. J'ajouterai, plus prosaïque : de continuer à tenir en considération le pouvoir élémentaire des lieux et des temps, des sols et des ciels qui n'est point près de disparaître.

Il faut donc voir dans le nouveau livre de Paul Claval une très heureuse réhabilitation d'une géographie que le siècle tourmente et menace. Mais comme je crains que cette mise au point ne soit pas comprise ! On n'aperçoit pas aisément où l'auteur du plaidoyer veut en venir, sinon que, pour se porter au secours de la géographie, il semble mettre tout en œuvre... pour la jeter bas.

Est-il souhaitable de feindre qu'elle ne puisse être renouvelée que de l'extérieur ? Une bibliographie presque entièrement anglo-saxonne traduit cette fureur qu'a P. Claval d'absorber tout ce qu'il y a de débordant dans les nouvelles sciences humaines à l'américaine et de nous le transmettre comme le plus indispensable des messages. Trois ou quatre géographes français figurent dans l'énorme liste, et parmi les plus anciens, comme pour servir de repoussoirs. A moins que la mise à l'écart de la géographie traditionnelle ne soit qu'une sanction au déclin de l'Europe ?

Et puis, voici que nous assaillent, en matière de style, traduites ou non, ces inventions anglo-saxonnes qui dégénèrent chez nous en abstractions, en barbarismes et en logomachies. Emergences et niveaux donnent le premier choc. Suivent des formules auxquelles j'avoue humblement ne rien comprendre : qu'ont à faire, dans une démonstration qu'on veut claire, ces *« boucles »* — de *« rétroaction »* ou *de feed-back* — qui eussent décontenancé Vidal de La Blache ou Roger Dion ?

Chateaubriand aurait tranché : M. Paul Claval, dans toute sa lucidité et son courage, est bel et bien atteint de son siècle.

★ *Paul Claval, Espace et Pouvoir* (coll. « Espace et liberté », dirigée par P. Claval), Presses universitaires de France, 1978, 257 p.

Porte ouverte à l'information

par ANDRÉ HOLLEAUX (*)

UNE loi essentielle est passée inaperçue. Celle du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs, dont le décret d'application est sorti le 6 décembre 1978.

De quoi s'agit-il ? De temps immémorial, le public ne pouvait obtenir de l'administration aucun document l'intéressant, sauf si celle-ci y consentait.

Les lois et décrets sont publiés au *Journal officiel ;* les décisions *individuelles sont notifiées* à ceux qu'elles concernent, mais tout le reste était en principe secret.

Depuis quelques années, on avait lâché du lest ; on pouvait se procurer certains plans d'urbanisme et quelques autres papiers, mais la règle sacro-sainte était bien de ne rien révéler au dehors.

Un changement total

La nouvelle loi pouvait tout changer. Désormais, n'importe qui habitant la France, français ou étranger, pourra exiger d'un ministre, d'un préfet, d'un maire, du président d'entreprise publique, plus généralement d'un service public quelconque, fût-il une association, ses dossiers, rapports, comptes rendus, procès-verbaux, études, statistiques, avis (sauf ceux du Conseil d'Etat), circulaires, instructions, directives, à condition qu'ils ne visent pas nommément des gens.

Une association, un syndicat, une coopérative, etc., pourra aussi demander le document.

En cas de refus ou de silence du service interrogé, on ira se plaindre à une commission présidée par un conseiller d'Etat, qui enquêtera et donnera son avis, dont on aura connaissance ; *l'administration gardant toutefois* le dernier mot. Le document est consulté là où il est, ou reproduit moyennant une somme très modique. Qui plus est, si la personne à qui on l'oppose y remarque une contrevérité, elle pourra exiger d'y faire ajouter ses propres re*marques en annexe aux conclu*sions du document.

On prévoit même le cas où le bureau, le maire ou la caisse de Sécurité sociale rechignerait à cela ; dans ce cas, il lui serait interdit d'utiliser le document, qui tomberait alors aux oubliettes.

La porte ne reste close que s'il y a dans le papier un secret gouvernemental, militaire, diplomatique, monétaire, industriel, commercial, etc., ou si la pièce est aux mains de la justice.

Cette réforme audacieuse est l'œuvre du Parlement, surtout de quelques députés et sénateurs assez accrocheurs, dont M. Aurillac, qui ont à cœur de changer l'antique rapport entre l'administration et le public.

Le texte n'est pas exempt d'ambiguïtés ; il soulève maintes questions, mais son dessein est ambitieux. La révolution qu'il introduit n'est que dans la circulation de papiers, mais aujourd'hui les imprimés commandent tout.

On pourra même faire sortir des casemates administratives des bandes sonores, des films, des audiovisuels, et surtout des programmes informatisés et autres logiciels, encore totalement inconnus de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Français sur mille.

Les parlementaires auront les mêmes droits. Ils reprochent avec acrimonie aux ministres de leur refuser des dossiers. Maintenant, avec un peu de perspicacité, ils pourront voir tout ce qui n'est *pas d'ordre personnel. Si la ma*chine se met en marche normalement, l'administration française *va ressembler au modèle suédois,* qu'on baptise « maison de verre » depuis la fin du... dix-huitième siècle.

Quand notre loi pénétrera dans les chaumières, les demandes vont fleurir, ce qui soulèvera des problèmes psychologiques et sociaux qu'on commence à entrevoir.

La réforme est si inédite qu'un apprentissage s'impose des deux côtés de la barrière.

Au gouvernement d'éduquer ses fonctionnaires pour qu'ils ne fassent pas le gros dos et qu'ils jouent bien le jeu.

Aux bureaux à faire loyalement l'inventaire périodique des documents intéressant le public. La loi les y oblige en disant qu'il faudra publier leur « signalisation ».

En revanche, le public, nous tous, nous ne devons pas donner libre cours à nos phantasmes ou à des enfantillages. Aussi libérale soit-elle, la loi ne va pas jusqu'à instaurer la libre circulation du moindre papier à en-tête. M. Dupont, qui sait que son maire vient d'écrire au préfet sur un point qui le tracasse, ne va pas pouvoir lire la correspondance.

Autrement, ce serait vite le marché noir des papiers administratifs ; pour se prémunir contre les curiosités malsaines, les fonctionnaires circonspects échangeraient des billets sous le manteau.

Au surplus, le législateur a été imprudent en ne limitant pas la longueur des observations qu'on pourra ajouter au parchemin qu'on nous oppose, alors que la loi de 1881, sur la liberté de la presse, avait pris cette sage précaution pour le droit de réponse aux journaux.

Le fait accompli

A plein régime, les classeurs des ministères, des préfectures et des mairies, vers 1980, seraient bourrés des pensées de X, Y, Z. S'ils ne sont pas hypocondriaques, les administrés n'ont besoin que des écrits assez avancés pour avoir du poids, à condition qu'on les leur remette suffisamment tôt pour ne pas avoir à être placés devant le fait accompli. Si un projet de route discutable a pris forme après une dizaine et plus de versions successives et qu'on les répande toutes, le public se noiera dans la mer de papier où seuls quelques ingénieurs savent évoluer. Il faudra donc savoir quoi montrer au public, et quand ; à aller trop loin, la marée blanche dont nous souffrons déjà deviendrait ubuesque.

Depuis mai 1968, bien des choses ont changé dans l'ordre socio-culturel.

1978 est peut-être l'année de la révolution documentaire.

Successivement, la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés que le Parlement a étendue aux fichiers manuels et qui entrera tout entière en application le 1er janvier 1980, puis la loi dont nous parlons, donnent le coup de sifflet à une nouvelle mutation des relations entre les organisations et les hommes. A quoi s'ajoutera bientôt la loi sur la motivation des décisions administratives, qui sera examinée l'an prochain par le Parlement.

Toutes ces lois font sauter des verrous mais elles ne doivent pas être des réformes en l'air.

La nouvelle maison sera construite autant par les citoyens que par les fonctionnaires, qui d'ailleurs sont peu ou prou des partenaires interchangeables.

(*) Conseiller d'Etat.

Les chocolats du commissaire

par GABRIEL MATZNEFF

MONTHERLANT, qui était de bon conseil, me disait souvent que, lorsqu'on a une vie privée chaotique, on ne peut pas s'offrir le *luxe d'être en mauvais termes* avec la police de son pays. Il s'inquiétait de mon tempérament polémique, et il précisait : *« Au lieu de fronder le pouvoir, vous seriez mieux inspiré d'offrir des chocolats au commissaire de votre quartier, ou bien, puisque vous vous intéressez de si près à la jeunesse, de cotiser aux œuvres sociales de la police. »*

Touchant les rapports de l'individu et du pouvoir, Montherlant était une inépuisable source de tuyaux utiles. Ainsi, c'est lui qui m'a appris à toujours porter sur moi une lettre aimable d'un puissant du jour. *« En cas de flagrant délit, cela peut servir »*, observait-il sentencieusement. Fidèle à ce conseil, j'ai longtemps serré dans mon portefeuille une lettre autographe, très chaleureuse, de Georges Pompidou, sur papier à en-tête de la présidence de la République : deux ou trois fois, elle m'a sauvé du panier à salade, et peut-être de pis.

Aujourd'hui, je ne sors jamais sans avoir sur moi, dans la poche gauche, une lettre amicale de François Mitterrand et, dans ma poche droite, une lettre élogieuse d'Alain Peyrefitte. Je n'ai malheureusement reçu aucune lettre de M. Giscard d'Estaing, qui sans doute n'a pas lu mes livres. Il paraît d'ailleurs que, sauf une grammaire anglaise, il ne lit rien.

Tel est l'usage que je fais du pouvoir, et c'est le bon. Dans son *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet écrit que la vraie fin de la politique *« est de rendre la vie commode et les peuples heureux »*. Cette *définition est excellente* ; elle est même la seule que l'on puisse donner de la légitimité de l'Etat. Tout le reste n'est que du bavardage hégélien.

Sade manifeste son dédain du pouvoir en étant au même moment citoyen d'une section révolutionnaire et membre d'un club monarchique que dirige son parent Stanislas de Clermont-Tonnerre. Rozanov, pour marquer le peu de cas qu'il fait de la politique, collabore indifféremment à des journaux de droite et de gauche : ce fut au bain de vapeur qu'il passa paisiblement le jour où le tzar dota la Russie d'une Constitution. *« La vie privée est supérieure à tout »*, proclamait-il. Tout ce que nous demandons au pouvoir, c'est de ne pas troubler notre vie privée.

Nous n'avons aucune raison de témoigner une révérence particulière à l'Etat. Nous n'avons besoin ni des conseils de l'Etat, ni de son idéologie, ni de sa surveillance ; nous dénions à l'Etat le droit de nous dicter la façon dont nous devons vivre, créer, aimer. L'Etat est, paraît-il, « le plus froid des monstres froids ». Grand bien lui fasse, mais nous aimons trop la chaleur, et aussi le bonheur, pour nous commettre en si mauvaise compagnie.

Cependant, tel le cobra sur la chèvre, le pouvoir exerce souvent une étrange fascination sur les intellectuels. *« Aux jours sombres des grandes purges staliniennes, Isaac Babel continuait à entretenir des relations avec le sanguinaire Iéjov, dont la chute entraînera la sienne »*, écrit M. Jacques Catteau. Une pareille attirance est profondément malsaine, et pourtant elle est parfois irrésistible. Souvenons-nous de Raskolnikov et du juge d'instruction Porphyre Petrovitch. Somme toute, Montherlant avait raison. A Pâques, il faudra que j'offre des *œufs en chocolat* à ces messieurs du 12 quai de Gesvres.

Pour des structures dynamiquement stables

par JACQUES de BOURBON BUSSET

LES physiciens appellent structures dynamiquement stables des structures qui allient le mouvement et la conservation, le changement et l'équilibre. Leur rôle dans la recherche scientifique de pointe est considérable et les savants leur promettent le plus grand avenir.

On peut se demander si ces structures ne sont pas porteuses d'un aussi grand avenir dans la vie économique, sociale et politique. A droite comme à gauche, on ne cesse d'affirmer que l'on désire apporter des changements sans compromettre la stabilité. Comment d'ailleurs des gouvernants pourraient-ils changer quoi que ce soit s'ils n'étaient assurés de leur propre stabilité ? De tous côtés, l'équilibre recherché est celui de la bicyclette où le mouvement garantit la stabilité.

La question qui se pose paraît moins celle de la légitimité de telles structures que des méthodes à employer pour les mettre en œuvre.

Il semble que la première condition requise soit le respect de la différence. Si le désir, avoué ou non, des partenaires est de supprimer les différences, soit par absorption, soit par élimination pure et simple, il n'y a plus d'échanges possibles et le système est condamné à la sclérose. C'est ce qui se passe dans les régimes qui reposent sur une police politique toute-puissante. La discussion d'idées étant interdite, il n'y a plus de confrontation des points de vue. Le seul point de vue admis est celui de la bureaucratie en place. Il s'ankylose rapidement et refuse toute innovation.

A l'inverse, le déchaînement de toutes les différences peut conduire au désordre de la contestation permanente et à une autre forme de paralysie. Comme toujours quand il s'agit de faire coexister des exigences en apparence contradictoires, il convient de déterminer la règle qui permet à cette dualité d'échapper au dualisme manichéen, en l'occurrence à la lutte à mort entre révolutionnaires et conservateurs. Autrement dit, comment obtenir que la confrontation soit créatrice ?

Proche et différent

Il faut, semble-t-il, que l'autre devienne proche mais demeure différent, chacun des partenaires respectant la différence de l'autre et même l'encourageant. Ainsi la confrontation devient émulation et non hostilité. Précisément l'émulation est la caractéristique des structures dynamiquement stables. Leur stabilité est assurée par l'échange permanent entre les éléments en présence.

N'est-il pas possible d'introduire de telles structures dans la vie publique ? La chose paraît faisable dans ces microsociétés que sont les petites communes, les comités de quartier, les associations privées de tous ordres. L'apprentissage de la différence créatrice est possible dans de tels groupements dont la dimension reste à l'échelle humaine. Cet apprentissage fait, on pourrait envisager d'étendre les structures dynamiquement stables à des ensembles plus vastes.

Ainsi pourrait s'amorcer un renversement décisif, ainsi pourrait-on passer de l'actuelle frénésie dans la sclérose à un renouvellement dans la stabilité.

La plus petite cellule sociale, le couple, donne à cet égard des indications significatives. Dans un couple où chacun place son bien dans le bien de l'autre se développe un amour durable qui est l'exemple même d'une structure dynamiquement stable, de l'alliance à toute épreuve du dynamisme et de la stabilité.

LA CRISE IRANIENNE

L'armée ouvre le feu sur des manifestants qui réclament le retour de l'ayatollah Khomeiny

(Suite de la première page.)

Pris au dépourvu, les organisateurs du comité d'accueil de Khomeiny poursuivent malgré tout les préparatifs de la réception comme si de rien n'était. Leur tâche est immense puisqu'ils devront, notamment, encadrer et guider près de quatre cents journalistes étrangers de l'aéroport au cimetière de Behechte-Zehra, au milieu d'une foule dont les estimations les plus modérées prévoient qu'ele sera de l'ordre de cinq millions de personnes.

Répondant aux questions des journalistes convoqués par le comité d'accueil, deux des ulémas les plus influents de Téhéran, Mortaza Moutazeri et Mohamed Mouffateh, ont exprimé sans grande conviction l'espoir que l'ayatollah Khomeiny serait à Téhéran lundi. Ils ont toutefois affirmé que, si le gouvernement maintenait toujours l'aéroport fermé à cette date, *« les membres du clergé de Téhéran seraient contraints de prendre une grave décision qui sera annoncée en temps voulu »*. *« Pour l'instant*, ont-ils dit, *nous avons conseillé fortement à la population de patienter encore trois ou quatre jours, mais nous ne savons pas dans quelle mesure nos conseils seront suivis, tant est grande l'émotion populaire. »*

Lors de la conférence de presse tenue sous l'égide du comité pour la défense des droits de l'homme dans la salle de conférence de la mosquée de Husseiniyé-Irchad, rendue célèbre par le docteur Chariati, et réouverte au public à cette occasion après une fermeture qui a duré près de sept ans, les ulémas ont révélé que l'ayatollah Khomeiny avait autorisé certains de ses partisans à engager des négociations avec les officiers supérieurs *« parce que l'armée appartient au peuple et ne doit pas être séparée du mouvement religieux »*. Selon eux, une telle attitude n'est pas incompatible avec la décision irrévocable de considérer le gouvernement de M. Bakhtiar comme *« illégitime »*. En conséquence il ne saurait y avoir de *« contact ou négociation »* entre l'ayatollah Khomeiny et M. Bakhtiar, *« dont l'émissaire n'a pas été reçu à Neauphle-le-Château »*.

Le contenu de la fameuse missive adressée par M. Bakhtiar à l'ayatollah, par l'intermédiaire de l'émissaire en question, a été révélé par la radio iranienne. *Dans cette lettre, le premier ministre*, tout en demandant courtoisement au leader spirituel des chiites de remettre de trois semaines son retour en Iran *« afin d'éviter des désordres »*, le met en garde vivement contre les *« conséquences désastreuses »* pour le pays de toute tentative d'imposer un *« ordre politique contraire à la Constitution »*.

Tout le monde a vu dans cette petite phrase une allusion transparente à une éventuelle intervention des militaires au cas où l'ayatollah songerait à mettre en place une République islamique.

M. Bakhtiar, qui, fort de l'appui des militaires, joue à fond la carte de la *« Constitution monarchique »*, a fleuri jeudi après-midi la tombe de Mossadegh pour rappeler qu'il se réclame toujours de l'héritage du Front national. Il a commis cependant un impair en cautionnant la grande manifestation des « défenseurs de la Constitution », manifestement *organisée par les soins des militaires*.

Les quelque cinquante mille personnes qui s'étaient groupées jeudi place du Baharestan, face au Majlis, aux cris de *« Indépendance, liberté et loi constitutionnelle ! »* n'ont pas manqué d'acclamer chaleureusement leur nouveau héros en criant *« Bakhtiar garde le pouvoir et ne le donne pas à Khomeiny ! »* Le défilé était minutieusement préparé et rien n'avait été laissé au hasard. Tôt dans la matinée, les manifestants, qui s'étaient donné rendez-vous en une vingtaine de points différents de la capitale, avaient convergé vers la place du Baharestan, brandissant des petits drapeaux tricolores, vert, blanc, rouge, sous la protection vigilante de l'armée, qui avait bouclé toutes les rues menant vers la place. Des *orateurs anonymes ont fait l'éloge* de la Constitution monarchique et ont demandé à *la foule de* venir plus nombreuse aux prochaines manifestations *« qui ne manqueront pas de suivre »*. De nombreuses pancartes, dont certaines portées par des femmes en vison, stigmatisaient *« tous les dictateurs »* et demandaient *« à la majorité silencieuse »* de sortir de son mutisme et aux Iraniens de *« refaire leur unité nationale »*.

Contrairement à la manifestation de Amjadieh qui, mardi, s'était vite transformée en démonstration en faveur du chah, les *références au souverain* ont été fort discrètes : quelques cris de *« chahinchah, chahinchah »* lancés surtout par des femmes, et quelques portraits isolés à peine visibles. Evidemment, les portraits de Khomeiny étaient absents. Ils avaient même été enlevés la veille durant les heures du couvre-feu des murs du quartier, ou barbouillés de peinture blanche. En revanche, le nom de l'ayatollah *n'a pas été conspué* et les organisateurs avaient même *tenu à donner à la manifestation* un aspect religieux ostentatoire en multipliant les portraits de l'imann Ali et les mots d'ordre associés *« Dieu, Mahomet et le Coran »*. *« Nous n'avons qu'un seul imam et il s'appelle Ali »*, criaient les manifestants, laissant entendre ainsi qu'ils contestaient la qualité de *« chef spirituel »* de l'ayatollah Khomeiny.

La manifestation a pris fin sans incident notable mais, lors de la dispersion, de brefs heurts ont opposé certains membres « musclés » du service d'ordre et de jeunes khomeinystes qui criaient *« Marg Bar chah »* (à mort le chah). » Un peu plus tard, près de la place Chayyar, un cortège de près d'un millier de « voyous » armés de barres de fer et de gourdins ont endommagé les voitures ornées de portraits de Khomeiny et saccagé une école dont les murs étaient recouverts d'inscriptions révolutionnaires.

La « grande marche constitutionnelle » a permis à certains nostalgiques du régime du chah *de se compter et de s'exprimer* en public pour la première fois depuis fort *longtemps. Elle n'a* cependant convaincu personne, surtout pas la véritable « minorité silencieuse » du pays qiu éprouve de fortes préventions à l'égard du mouvement des religieux mais pas au point de s'associer à une manifestation qui rappelait étrangement les défilés d'allégeance au chah organisés par le parti Rastakiz, aujourd'hui disparu de la *scène politique*.

JEAN GUEYRAS.

ON POURRAIT PARTAGER UNE PETITE MAISON A MARRAKECH.

KONK

(Dessin de KONK.)

● *Le consulat d'Iran à Londres* a été occupé par des étudiants iraniens jeudi 25 janvier. Il a été libéré grâce à la médiation de l'ambassadeur, M. Abdorreza Houshang Mahdavi.

Mahomet et Ali modèles d'un gouvernement islamique

Que serait une république islamique en Iran ? Parlant au nom *des religieux*, M. Barzagan, chef du Mouvement de libération de l'Iran, *a déclaré récemment : « Aucun texte définitif et complet approuvé par les religieux n'existe à ce sujet, en Iran ou ailleurs. L'Arabie Saoudite, la Libye, l'Empire ottoman ou les califats ne peuvent servir de modèle aux chiites. Nous considérons et n'acceptons comme gouvernement islamique que le modèle du gouvernement de Mahomet pendant les dix années de Médine, ou les cinq années d'Ali, le gendre du Prophète. »*

M. Barzagan se réfère à deux *périodes précises de l'histoire* de l'Islam. En butte à l'hostilité de la population de La Mecque, Mahomet émigra (Hégire, qui marque le point de départ *du calendrier musulman*) en 622 à Yathrib, qui prit le nom de Médinat-al-Nâbi (la Ville du Prophète). C'est là qu'il s'imposa, jusqu'à sa mort en 632, comme *chef politique et religieux et or*ganisa la communauté musulmane, sans lien de clan ou de tribu. Seul le lien religieux était admis ; la liturgie était d'une *extrême simplicité et le fonc*tionnement de la communauté était fondé sur les principes d'équité, d'égalité et de justice sociale.

Quatrième calife, *cousin et* gendre du Prophète, dont il épousa la fille Fatima, Ali est mort assassiné à Koufa, sa capitale, dans le sud de l'Irak, à *l'âge de soixante-deux ou* soixante-trois ans. Il avait accepté de prendre le pouvoir en 656, mais dut lutter contre le gouverneur de Syrie, *Moawiya, qui devint calife en 659 et avait* une conception différente de *l'organisation de la communauté*. Les chiites, *qui se réclament* d'Ali, estiment que c'est lui qui est demeuré fidèle aux principes de Mahomet. Ils soulignent aussi *qu'il était demeuré d'une extrême* simplicité, partageant son temps entre l'exercice du pouvoir, la réflexion et les travaux manuels.

A la question de savoir comment les règles en vigueur il y a quatorze cents ans peuvent répondre aux exigences du *monde moderne*, *les chiites ré*pondent que le rôle des oulémas consiste à interpréter et à adapter les principes du Coran en s'inspirant de la conduite de *Mahomet et d'Ali (le Monde du* 20 janvier), considérés comme des hommes *d'« avant-garde »* qui ont conseillé aux fidèles d'être *« de leur temps »*.

P. B.

LE GROUPE MITSUI SUSPEND LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE PÉTROCHIMIQUE DE BANDAR-SHAPPOUR

De notre correspondant

Tokyo. — Le groupe Mistui a décidé de suspendre la construc*tion du complexe pétrochimique* de Bandar-Shappour, en Iran, *entrepris depuis 1976* avec des intérêts locaux, a-t-on annoncé, jeudi 25 janvier, au siège de la compagnie nippone. Depuis plusieurs semaines, en raison de l'instabilité de la situation en Iran, les Japonais s'interrogeaient sur les chances de poursuite de cette opération, le plus important projet nippon outre-mer *(le Monde* du 16 janvier). Mitsui, qui a décidé de rappeler les cinq mille ingénieurs et ouvriers (parmi ces derniers se touvent beaucoup de Philippins et de Coréens du Sud) *travaillant sur le chan*tier, précise qu'il n'a pas aban*donné le projet, déjà réalisé* à 80 %. Les travaux restant sont simplement suspendus, et ne reprendront qu'après le retour au calme en Iran.

Le complexe de Bandar-Shappour, d'une capacité de production de 300 000 tonnes d'éthylène, devait, initialement, revenir à 2,5 millions de dollars (le financement japonais *s'élevant* à 1,5 milliard).

Ph. P.

LE PROJET DE TRAITÉ ISRAÉLO-ÉGYPTIEN

Le Caire attend de M. Atherton qu'il obtienne un assouplissement substantiel des positions de Jérusalem

De notre correspondant

Le Caire. — D'habitude si attentifs à mettre en valeur le *moindre* responsable américain de passage, les dirigeants égyptiens *affectent, pour* le moment, de n'attacher aucune importance à la mission de M. Atherton, ambassadeur en charge du dossier proche-orientale arrivé en Egypte le jeudi 25 janvier, après une semaine de conversations en Israël.

Pour la première fois, sans *doute, depuis la guerre d'octobre* 1973, le raïs n'a pas manifesté son intention de recevoir un envoyé des Etats-Unis. M. Atherton, *qui s'est entretenu* jeudi pendant plus de deux heures et *demie* avec le *chef* de la diplomatie égyptienne, M. Boutros-Ghali, devait être reçu ce vendredi *matin par le chef* du gouvernement, M. Mustapha Khalil. C'est au vu de ce que le diplomate américain aura dit à ces deux personnalités que le chef de l'Etat égyptien décidera ou non de lui accorder audience.

Par *toutes ces* précautions, Le Caire entend signifier aux *Américains* que tant *qu'ils* n'auront pas obtenu un assouplissement substantiel de l'attitude israélienne — ce qui ne paraît pas être encore le cas, — *ils* devront poursuivre et accroître leurs efforts diplomatiques.

Certes l'Egypte est prête à revenir à la table de conférence, mais à quoi bon le faire tant que les chances de succès n'auront pas été augmentées sensiblement ? L'opinion publique *égyptienne commence à se las*ser de ces *« derniers quarts d'heure »* toujours *suivis* de déceptions. Les divers courants d'opposition, notamment les intégristes islamiques, travaillent à exploiter cette situation. Aussi le raïs, qui a consacré jeudi plus de quatre heures de son emploi *du temps* à regarder, en compagnie de son premier ministre, la parade de la police égyptienne, n'entend-il négocier de nouveau avec Israël qu'en vue d'aboutir, et ne veut plus accepter de réunions destinées seulement à maintenir l'illusion de la négociation, comme ce fut le cas en 1978 au château de Leeds, en Angleterre, puis à Bruxelles.

Selon M. Boutros-Ghali, si les propos de M. Atherton ont été *« encourageants »*, il n'en est pas de même des thèses israéliennes. Au reste, *l'ambassadeur itinérant* de M. Carter semble s'être presque exclusivement employé en Israël à obtenir un changement des positions de Jérusalem *vis-à-vis* des demandes égyptiennes de modification des articles 4 et 6 du projet de *traité*. *Le Caire*, sans doute pour complaire à son armée, voudrait que les *« clauses de sécurité »* relatives au Sinaï (démilitarisation, zones d'armement limité, etc.) puissent, le cas *échéant, être révisées cinq ans* après la signature de la paix. Le Caire *souhaiterait, d'autre part*, que l'accord avec Israël n'ait pas *le pas sur le pacte de défense* interarabe auquel sont parties les Etats de la Ligue arabe. Les Egyptiens viennent d'ailleurs de rappeler derechef que leurs engagements interarabes auraient *« toujours »* la priorité sur leurs autres engagements internationaux.

Cependant, on reconnaît très volontiers sur les bords du Nil que le cœur du problème reste l'autonomie palestinienne, thème qui a pourtant mystérieusement disparu de l'actualité proche-orientale depuis le début de l'année. On explique cette éclipse par la tactique actuelle des Amé*ricains consistant à régler d'abord* les points de discorde les moins ardus, comme les articles 4 et 6, avant d'en venir à l'essentiel, à savoir l'avenir des Palestiniens.

Autant dire que, sauf surprise savamment préparée par les trois partenaires, la mission de M. Atherton n'a guère de chance pour l'instant de mettre un terme au piétinement des *pourparlers de* paix constaté depuis novembre dernier.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT DE GENÈVE

L'accord sur l'interdiction de tous les essais nucléaires reste à l'ordre du jour

De notre correspondante

Genève. — La deuxième journée des *travaux du comité* du désarmement « nouvelle formule » n'a pas *dissipé le scepticisme* qui règne au Palais des nations. Les délégations n'ont pas manqué de se féliciter de la présence de la France et d'exprimer leurs vœux de voir la Chine enfin occuper la place qui lui est réservée dans la salle du conseil.

La Roumanie prend de nouveau ses distances avec le pacte de Varsovie

On s'est félicité que, grâce aux nouvelles procédures instituées par l'Assemblée générale de l'ONU, les décisions ne puissent *désormais plus être imposées* par les deux super-puissances nucléaires. *Mais, bien que l'adop*tion de la règle du consensus *permette maintenant à toutes* les délégations d'user du droit de veto, personne ne perd de vue l'importance des négocations parallèles qui se poursuivent entre Américains et Soviétiques, ni les *efforts* déployés par les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne pour aboutir à une interdiction de tous les essais nucléaires. Si la règle, tant critiquée, de la coprésidence des deux Super-Grands et de leur pouvoir absolu de décision a laissé la place à une concertation plus large, *on ne saurait oublier* que celle-ci est limitée par les devoirs imposés aux membres des grandes alliances militaires.

La Roumanie a cependant pris une fois de plus ses distances avec le pacte de Varsovie : M. Ili Radulescu, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a insisté sur *« l'engagement de tous les Etats de ne recourir en aucun cas et en aucune circonstance à l'emploi de la force ou à la menace de la force, afin de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats »* et *« de ne plus implanter de nouvelles troupes et armements sur le territoire des autres Etats »*.

Le problème fondamental du contrôle, comme l'a fait remarquer *M. Luciano Radi, sous-secré*taire d'Etat italien aux affaires étrangères, ne saurait être dissocié de celui du désarmement. Son pays appuie l'initiative française de création d'une agence internationale de contrôle par satellite. M. Henri Simonet, ministre belge des *affaires étrangères*, a également insisté sur la nécessité d'un véritable système de contrôle et exprimé le vœu de voir conclue rapidement la négociation tripartite sur l'interdiction *totale* des essais nucléaires.

L'ambassadeur américain, M. Adrian Fisher, a fait part de son inquiétude devant l'éventualité de voir *surgir*, d'ici à la *fin* du siècle, plusieurs nouveaux Etats nucléaires. Il a déclaré que son pays et l'Union soviétique approchaient de la conclusion du nouvel accord SALT 2 et reprendraient prochainement les travaux qui doivent mener à une interdiction des armes chimiques. Il a reconnu que *« des détails techniques essentiels »* freinent, pour le moment, la conclusion de l'accord tripartite sur l'interdiction de tous les essais atomiques.

ISABELLE VICHNIAC.

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ira en visite officielle à Khartoum du 31 janvier au 4 février, a annoncé, ce jeudi 25 janvier, le ministère des affaires étrangères. Le secrétaire d'Etat sera reçu par le président Nemeiry et aura des entretiens avec M. Ben Taher, vice-président de la République et ministre des affaires étrangères.





AFRIQUE

LA CRISE POLITIQUE AU TCHAD

L'appel à la grève générale n'a été que partiellement suivi à N'Djamena

N'Djamena (*A.F.P., Reuter*). — Dès jeudi soir 25 janvier, la tension très vive qui régnait à N'Djamena, notamment après la diffusion d'un tract anonyme appelant à la grève générale dans tout le pays, avait sérieusement diminué, tant dans la population tchadienne que parmi les Européens. M. Dallier, ambassadeur de France, a démenti jeudi que les troupes françaises aient été mises en état d'alerte, indiquant que la situation ne justifiait pas une telle mesure.

Le texte d'appel à la grève générale, dont on ignore l'origine, est très virulent à l'égard de l'entourage du président Malloum. Il dénonce notamment *« les velléités sécessionnistes voulues et entretenues par la cour présidentielle »* et exige que celle-ci, *« composée d'éléments connus pour leur rapacité au fil des régimes successifs, cède le pas au bien-être général de la population tchadienne »*. Non seulement cet appel a été largement répandu sur les marchés et dans les établissements scolaires, mais des menaces ont été proférées et des coups de téléphone anonymes adressés à plusieurs commerçants et chefs d'établissements scolaires pour leur imposer les grèves.

Alors que dans le secteur public la consigne a été peu suivie, de nombreux commerçants n'ont pas ouvert leurs étals au grand marché de la capitale, et, dans la matinée de jeudi, les parents d'élèves ont retiré leurs enfants des établissements scolaires.

Des tentatives de conciliation infructueuses

L'origine de la tension est la crise ouverte entre le président Malloum et le premier ministre, M. Hissène Habré, le premier ayant publiquement sommé le chef du gouvernement de se soumettre à ses décisions.

Plusieurs tentatives de conciliation entre les deux hommes, entreprises par un groupe d'officiers et par le conseil national d'union ainsi que par les représentants de pays amis, n'ont donné aucun résultat. La réorganisation et le rééquilibrage des structures de l'Etat, ainsi que l'intégration des Forces armées du Nord (FAN) de M. Habré dans l'armée nationale tchadienne (A.N.T.) figurent parmi les principales divergences. Mais le point de désaccord le plus important dans l'immédiat porte sur l'importance des effectifs des FAN et de ceux de l'A.N.T. stationnés à N'Djamena. Leur allègement respectif constitue une condition préalable implicite pour sortir de l'impasse politique.

Dans certains milieux de N'Djamena, on s'interroge sur les objectifs de M. Habré. Si personne ne dispute au premier ministre le droit de réclamer une plus équitable répartition des responsabilités gouvernementales, on s'étonne généralement des moyens employés, et on juge que son action au cours de ces derniers mois s'est située à contre-courant de la recherche d'une réconciliation nationale. On se demande si les efforts déployés en ce sens, notamment auprès de M. Goukouni Oueddei, chef du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat), ne gênent pas le premier ministre et s'ils ne sont pas à l'origine de l'*« obstruction »* qui lui est reprochée par le général Malloum.



LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Le Front Polisario affirme qu'il peut désormais imposer une solution militaire

De notre correspondant

Alger. — Le Front Polisario a présenté mercredi 24 janvier à la presse, *« quelque part dans les territoires libérés »* au sud de Tindouf, une vingtaine de prisonniers marocains capturés lors des combats qui se sont déroulés les 16 et 17 janvier au nord-est d'El Aioun, capitale du Sahara occidental (*le Monde* du 23 janvier). *« Cette bataille constitue un succès décisif dans la lutte engagée contre nos agresseurs »*, a déclaré à cette occasion M. Bachir Mustapha Sayed, secrétaire général adjoint du Polisario. *« Elle prouve que nos forces sont devenues une véritable armée capable d'imposer désormais, si besoin en est, une solution militaire au conflit en contraignant les forces d'occupation à l'évacuation de notre pays. »*

Il a estimé que les efforts de réorganisation et de restructuration de l'armée marocaine entrepris *« avec l'aide de conseillers techniques français »* après la meurtrière bataille d'Oum Drouss en novembre 1977 étaient inopérants. Deux cent cinquante parachutistes des forces armées royales avaient trouvé la mort dans ce combat, à la suite duquel le souverain avait menacé d'exercer un *« droit de suite »* en Algérie. Le dispositif marocain aurait été alors largement remanié afin de donner aux troupes plus de mobilité et une plus grande puissance de feu.

Un tournant dans la guerre engagée en 1975

La bataille de Lem Sail, du nom de la localité près de laquelle elle s'est déroulée, pourrait bien constituer un tournant dans la guerre engagée depuis 1975 dans l'ancienne colonie espagnole. Respecté par les deux parties, le cessez-le-feu décidé unilatéralement le 12 juillet dernier par le Front Polisario dans la partie du territoire revendiqué par Nouakchott a permis aux Sahraouis qui avaient fait porter à la fin de 1977 et au début de 1978 leurs efforts essentiels sur la Mauritanie, de se réorganiser, de regrouper leurs forces puis de les lancer avec une vigueur nouvelle contre les soldats marocains. La zone des combats englobe maintenant le Sud marocain, où les troupes du roi semblent ne plus pouvoir se déplacer qu'en convois fortement armés. Les unités qui sortent des postes pour des opérations de ravitaillement, de liaison ou de ratissage sont systématiquement attaquées. C'est la première fois, cependant, qu'une colonne motorisée dotée d'engins blindés est anéantie.

Important sur le plan militaire, ce succès revêt aussi une double signification politique. Il donne aux Mauritaniens la mesure des risques qu'ils encourent si, renonçant *« à la dynamique de paix »*, ils choisissaient à nouveau la voie de la guerre tout en soulignant la vulnérabilité d'un allié marocain incapable de se protéger lui-même. M. Bachir Mustapha Sayed s'est d'ailleurs une nouvelle fois interrogé sur les *« atermoiements »* des Mauritaniens. *« Leur volonté de paix*, a-t-il dit, *doit s'exprimer par des actes concrets. »* Et il a souhaité que les discussions engagées à Nouakchott se poursuivent avec une personnalité vraiment représentative et prennent le tour d'une négociation. Intervenant, d'autre part, à la veille du congrès du F.L.N., la victoire sahraouie offre des arguments supplémentaires aux responsables algériens qui ont clairement affirmé leur volonté de poursuivre leur politique de soutien au Front Polisario.

L'offensive « Houari Boumediène » est appelée à se poursuivre dans les prochaines semaines. Elle a déjà comporté une soixantaine d'opérations *« allant du simple pilonnage de positions aux accrochages de convois en passant par des embuscades et des attaques »* effectuées sur l'ensemble du territoire revendiqué par le Maroc. On s'interroge à Alger sur la forme que prendra une éventuelle réaction du Maroc devant cette pression militaire accrue.

DANIEL JUNQUA.

Maroc

L'AMBASSADE A PARIS ET LA GRÈVE DES ÉTUDIANTS DE L'UNEM

A la suite de l'article consacré à la grève de la faim de membres de l'Union des étudiants marocains en Europe, (le Monde *du 24 janvier) l'ambassade du Maroc en France nous a adressé une lettre précisant notamment :*

Contrairement à ce qui a été avancé, aucune force de l'ordre n'encercle le siège de l'UNEM, dont l'accès est libre.

E nfait, l'UNEM, qui, il faut le signaler, n'est pas la seule organisation représentative des étudiants, a repris ses activités et l'on assiste actuellement au sein de tous les établissements universitaires à un effort de restructuration de cete organisation sur des bases nouvelles à partir de corporations élues dont les étudiants affiliés à cette centrale attendent l'émergence d'une direction générale.

Les autorités universitaires ont tout mis en œuvre pour faciliter cet effort de réorganisation et ont déclenché parallèlement l'élection des instances universitaires prévues par les textes et dans lesquelles la participation des étudiants est une chose acquise, qu'elles que soient leurs appartenances syndicales.

Dans ce contexte, il n'est pas permis d'admettre qu'il puisse exister des détentions d'étudiants pour délit syndical. Les rares éléments encore en détention relèvent des tribunaux de droit commun.

[Les mesures prises par les autorités et les explications qu'elles ont avancées n'ont apparemment pas satisfait les intéressés au Maroc même. En effet, des étudiants et des lycéens ont fait grève mercredi 24 janvier pour réclamer entre autres la libération de tous les étudiants emprisonnés. Les dépêches d'agence précisent que le mouvement paraissait « largement suivi à Rabat et à Casablanca, où des dispositifs policiers étaient en place autour des facultés et des établissements secondaires ».]

● *M. Mohamed Boucetta*, ministre marocain des affaires étrangères, qui est en visite privée à Paris, o il a assisté à la réception de M. Edgar Faure à l'Académie française, a été reçu jeudi soir 25 janvier par M. Jean François-Poncet au Quai d'Orsay.

EUROPE

La Géorgie soviétique entre nationalisme et socialisme

I. — Être et avoir été

De notre envoyé spécial BERNARD BRIGOULEIX

Tbilissi. — Une ville qui put se prendre, un temps, pour le centre du monde, et qui est encore le *centre d'un monde. Une ville dont* ni les destructions systématiques ni les reconstructions hâtives et souvent maladroites n'ont pu vraiment tuer le charme. Une *ville toute droite dans* sa fierté nationale, toute sinueuse dans les ruelles de son passé. Une ville couchée au pied du Caucase et pourtant, cela saute aux yeux, une ville debout.

Autour, un pays qui, dans l'en*semble soviétique*, *fait* un peu figure de pays de cocagne ; qui savoure encore la douceur des soirées aux terrasses quand déjà Moscou grelotte. Un pays où l'on arrive à entrevoir, *s'agissant du* moins de ces produits de la nature *dont la capitable soviétique* est si chichement approvisionnée, ce que pourrait être un jour la *« prise au tas »* dont Lénine faisait le point d'achèvement d'une future — et toujours *hypothétique* — prospérité socialiste. Les Moscovites rêveraient probablement devant ces étalages, ces marchés, où les fruits et les légumes séduisent l'œil avant le palais, où les alignements de bouteilles *de vins blancs et rouges* relèguent la vodka au-dessous des comptoirs et où les pâtisseries dégorgent leur miel... Même si, pour la plupart des autres denrées, de la viande aux *biens d'équipement*, les *magasins* géorgiens ne paraissent guère mieux lotis que ceux d'autres régions de l'U.R.S.S.

C'est que Tbilissi se souvient d'avoir été Tiflis, et la Géorgie un royaume tantôt vainqueur, *tantôt* vaincu et envahi, mais toujours convoité. Sans doute, la république n'a-t-elle pas, dans l'immense ensemble soviétique, le monopole du nationalisme local. L'*Arménie voisine en sait quelque* chose. Mais les efforts que le gouvernement central déploie pour le transformer, comme ailleurs, en fierté nationale soviétique, semblent se heurter ici à de *sérieux obstacles. Il est vrai* que le sentiment national géorgien est admirablement servi par la survivance d'une langue spécifique, en même temps qu'il la *favorise*.

Le géorgien regagne du terrain

Le géorgien fait plus en vérité que résister à la russification ; il semble *même*, depuis quelque *temps*, regagner du terrain. Tous les panneaux routiers, les enseignes des *boutiques*, les placards de propagande reproduisant pieusement des citations de Marx, de Lénine et surtout de M. Brejnev, sont rédigés au moins *dans les deux langues. Juxtapo*sant les rigueurs géométriques du cyrillique aux tortillements déroutants du géorgien; de nombreuses inscriptions figurent même dans cette dernière langue *seulement*. De toute façon, l'essentiel des conversations et des manifestations de toute nature se déroulent en langue locale, bien plus qu'en russe.

Concernant la presse, les *chiffres sont éloquents. Sur un total* de quatre-vingt-dix titres régulièrement publiés dans l'ensemble de la république, quatre-vingt-quatre sont rédigés entièrement en géorgien, avec plus de sept millions d'exemplaires pour une *population de cinq millions d'habi*tants. Il existe d'ailleurs une agence de presse spécifiquement géorgienne. La radio locale diffuse dix heures par jour en géorgien *comme le font, quatre heures* durant, les deux chaînes de télévision de Tbilissi. Sur les quelque trois mille six cents journalistes que compte la république, à peine la moitié sont membres de l'Union des journalistes de l'U.R.S.S., et 55 % *du parti communiste* (ce dernier chiffre atteint 80 %, il est vrai, pour les directeurs de ces publications). Cette presse couvre tout l'éventail des centres d'intérêt et des périodicités. Signe d'un certain brassage avec les nationalités voisines : le quotidien *la Géorgie soviétique* paraît également en *azeri et en arménien*. Mais même la *Litteratournaya Gazeta* est publiée, ici, en géorgien.

« Dynamo » et Pirosmanachvili

Le nationalisme s'exprime aussi par les grandes manifestations sportives. Equipes et champions locaux sont l'objet d'un véritable culte, célébré dans les temples bâtis à l'échelle de la ferveur populaire qu'il suscite : un vélo*drome à la périphérie de la capi*tale géorgienne, un immense palais des sports, une piscine olympique à trois bassins et surtout le gigantesque stade où, cer*tains dimanches, quatre-vingt-dix* mille supporters déchaînés scandent inlassablement et à pleins poumons le nom de leur grand club de football : *« Dynamo ! Dynamo ! »*... La version locale d' *« Allez les verts »*, en somme. On se souvient encore, à *Tbilissi*, de ce match que l'on a dû interrompre pour évacuer, sous la protection de la police, une équipe de « visiteurs » qui prétendait *donner une leçon aux footballeurs* locaux — remarquables probablement, mais dont les spectateurs géorgiens ressentent toute défaite comme une intolérable atteinte à l'*honneur national*.

La vie artistique est évidemment très imprégnée, *elle* aussi, de culture locale. Qu'il s'agisse de théâtre — on en compte vingt-neuf en Géorgie, dont la moitié à Tbilissi même, — de musique, de peinture, *en particulier* avec *Niko* Pirosmanachvili, de littérature, de poésie avec l'inévitable *Chevalier à la peau de tigre*, de Chota Roustaveli, ce sont essentiellement des *auteurs « nationaux »*, et même souvent nationalistes, qui sont à l'honneur. Les voisins azeris et arméniens jouissent également, il est vrai, d'un traitement de faveur. Mais ce qui vient de Russie ou des républiques baltes, par *exemple, est assez généralement* ignoré. Une certaine ouverture vers l'étranger, et notamment vers l'Occident, est pourtant très perceptible : boulevard Roustaveli on fera plus sûrement la queue pour aller voir un vieux film de Belmondo que *devant* un cinéma où est projetée une production soviétique...

Les Géorgiens semblent très attachés à montrer que leur langue et leur culture n'appartiennent pas seulement au passé. Chanson et musique témoignent tout particulièrement, dans ce pays où *elles* ont toujours joué un rôle de premier plan, de cette volonté de prouver qu'on peut encore être après avoir été. Dans le grand auditorium de Tbilissi, par exemple, il n'est pas rare que l'excellent orchestre symphonique local joue des œuvres très contemporaines, d'une facture *d'ailleurs difficile*, de compositeurs géorgiens, qui viennent parfois diriger eux-mêmes les quelque cent ou cent cinquante choristes et instrumentistes que *nécessite leur exécution*.

Quant à la musique de variétés, elle est notamment défendue et illustrée à Tbilissi par un groupe très connu dans toute la Géorgie, et chez qui, manifestement, les audaces du « pop » à l'occidentale et la *furie des décibels* ne parviennent pas à étouffer le génie géorgien de l'harmonie chorale, volontiers nostalgique et même pathétique jusque dans la moindre bluette. Qui a entendu, ne serait-ce qu'une fois, les *« Charretiers »* — ainsi nommés parce que leur chanteuse-vedette gagne et quitte la scène dans une vraie charrette tirée par un cheval, — ne risque certes plus de *prendre le géorgien pour* une langue morte !

La mémoire de Staline

C'est encore et toujours du nationalisme que relève ici la révérence gardée contre vents et marées à la mémoire de Staline. Joseph Djougachvili, en Géorgie, n'est pas le sanglant organisateur des plus gigantesques purges politiques de *l'histoire : il est resté* l'enfant du pays qui a si bien réussi, qui a fait une si belle carrière, là-bas dans le Nord, et qui *« leur » a montré ce que pouvait* un Géorgien.

La *déstalinisation*, à Tbilissi, a provoqué en son temps de véritables émeutes. Sans doute le *culte s'est-il fait, aujourd'hui*, plus discret dans la capitale géorgienne. Mais le principal parc de la ville, sur les hauteurs, porte toujours le nom du dictateur disparu. Il existe également un *« quai Staline »*, un *« musée Staline »*. Et l'on ne manque jamais de rappeler de quels bienfaits la ville est redevable à Joseph Staline, du métro — un peu disproportionné pour un petit million d'habitants — à l'Institut universitaire et ses vingt-sept mille étudiants, en passant par le complexe médical de l'avenue Pavlov et la vague de construction des années 30, qui a permis, au total, de tripler la superficie de la cité depuis la révolution.

En province, ce culte se dissimule *encore* moins. Il n'est guère de boutique où photos et médailles à l'effigie du *« petit père des peuples »* ne soient exposées, voisinant parfois avec des chromos d'inspiration pieuse, en une sorte d'étonnante iconostase *politico-religieuse*...

D'autant plus — les monuments aux morts en témoignent — que Staline est aussi ressenti par tous comme le chef militaire qui a, dans des circonstances particulièrement difficiles, incarné la résistance à l'envahisseur (notion à *laquelle l'histoire a donné ici* tout son sens depuis de nombreux siècles) et rendu la gloire des armes à la Géorgie qui l'avait vu naître.

Un Russe se sent-il, à Tbilissi, comme à l'étranger ? *« Oui et non,* explique un officiel soviétique, venu de Moscou dans la capitale géorgienne pour un congrès. *Non, dans la mesure où nous savons bien que notre pays est fait de peuples très différents, dont les sensibilités et les cultures contribuent à la richesse et à la variété de la patrie socia*liste. Oui, pourtant, d'une *certaine façon, parce que beaucoup de choses sont ici radicalement différentes de chez nous : les mœurs, la langue, l'architecture, une certaine survivance de l'Eglise orthodoxe, et jusqu'au paysage... Nous ne sommes pas rejetés, mais, c'est vrai, on marque bien que nous venons d'ailleurs, que nous sommes autres. »*

Prudence — et lucidité — qui reflètent assez bien celles qui semblent prévaloir désormais à Moscou devant ce que l'on n'ose pas encore appeler ouvertement le *« problème géorgien »*.

Prochain article :

L'ENTREPRISE DE M. CHEVARNADZÉ

Un « mois contre le parasitisme »

De notre correspondant

Moscou. — On connaissait déjà « la semaine de bonté », « la quinzaine du blanc » *ou* « l'année de l'enfant », *mais la Géorgie vient d'innover en organisant un* « mois contre le parasitisme », *nous apprend* Zaria Vostoka, *le journal du P.C. de cette République soviétique. Selon la terminologie en vigueur en U.R.S.S., un parasite est quelqu'un qui n'effectue pas un travail* « social » *dûment enregistré dans une entreprise ou une institution officielle, avec un* « livret ouvrier » *et toutes les obligations qui s'ensuivent* (1).

Cela ne veut pas dire que le parasite ne travaille pas ; au contraire, il peine parfois plus qu'un salarié ordinaire, mais uniquement pour son propre profit, quand il ne fait pas travailler les autres : sa femme ou ses enfants. La Géorgie est justement célèbre pour son commerce privé (en principe interdit) des restaurants et magasins clandestins, pour le travail noir, source du revenu principal ou du complément indispensable à un niveau de vie décent, voire à l'achat d'une maison de campagne ou d'une puissante voiture occidentale. La Géorgie n'est pas un cas unique. Lors d'un voyage à Bakou à l'automne dernier, M. Leonid Brejnev a publiquement déploré qu'en « Azerbaïdjan, comme dans les autres Répu*blique du Caucase et d'Asie* centrale, une partie considérable de la population active ne soit pas encore utilisée dans la production sociale ».

Zaria Vostoka explique la nécessité de ce « mois anti-parasitisme » *par le paradoxe suivant : pendant plusieurs années, la Géorgie manquait officiellement de main-d'œuvre, alors qu'une quantité* « considérable » *de la population n'avait* « aucune activité d'utilité publique ».

Pendant le « mois contre le parasitisme », *tous les responsables du parti, des administrations, des usines, des chantiers, des kolkhozes et des sovkhozes, de la justice, de la milice, et les droujinniki (auxiliaires civils de la milice), ont été mobilisés pour faire la chasse aux oisifs. A la fin du* « mois », *il y en avait quatre fois moins qu'au début de l'année dernière. Mais la vigilance ne doit pas se relâcher, car, écrit* Zaria Vostoka, *il ne suffit pas de retrouver les* « parasites » *et de les mettre au travail. Il faut encore veiller à ce qu'ils ne quittent pas leur nouvel emploi au bout de quelques jours. Le taux de* « rechutes » *semble, en effet, élevé. C'est pourquoi les commissions formées à l'occasion du* « mois contre le parasitisme » *doivent devenir permanentes.*

Ce n'est pas la première fois que les autorités de la Géorgie s'attaquent aux « parasites » *et autres* « spéculateurs ». *Dès son arrivée au pouvoir, le premier secrétaire du P.C. de Géorgie, M. Edouard Chévardnadzé, avait limité* (2) *les voyages des kolkhoziens géorgiens qui allaient vendre à Moscou le produit de leur lopin individuel et revenaient en Géorgie chargés de biens de consommation introuvables sur place.*

DANIEL VERNET.

(1) L'Etat, employeur unique, se sert aussi de cette arme contre les contestataires ou candidats à l'émigration après les avoir chassés de leur travail.

(2) Notamment en surveillant la vente des billets d'avion.

A travers le monde

Argentine

● LE GENERAL OMAR GRAFFINA a été investi jeudi 25 janvier comme nouveau commandant des forces aériennes argentines et nouveau membre de la junte militaire qui gouverne le pays depuis le coup d'Etat contre Mme Isabel Peron en mars 1976. La junte militaire a ainsi été entièrement renouvelée depuis le coup d'Etat puisque, au cours des derniers mois, le général Jorge Videla (armée de terre) et l'amiral Emilio Massera (marine) ont été remplacés respectivement par le général Roberto Viola et l'amiral Armando Lambruschini. — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

● LE MINISTRE SUD-CORÉEN de la culture et de l'information, qui est aussi porte-parole du gouvernement, M. Kim Seong-jin, a déclaré, vendredi 26 janvier, que seuls des entretiens entre les *« autorités responsables des deux côtés »* pouvaient résoudre le problème de la séparation des deux Corées. Cette déclaration fait suite à la proposition de Pyongyang visant à *« convoquer un congrès de toute la nation qui serait constitué des représentants de tous les partis politiques et organisations sociales du Nord et du Sud »* (*le Monde* du 26 janvier). — *(U.P.I.)*

Suisse

● LE PREMIER PIRATE DE L'AIR jugé en Suisse a été condamné, jeudi 25 janvier, à Zurich, à dix ans de prison. Luciano Porcari, un Italien de trente-huit ans, avait détourné un Boeing-727 de la compagnie espagnole Iberia le 15 mars 1977 et contraint l'équipage à atterrir à Abidjan, où les autorités ivoiriennes avaient dû lui remettre une fillette de cinq ans qu'il avait eue avec une Africaine. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● L'INTERNATIONALE SOCIALISTE a demandé jeudi à la Tchécoslovaquie la libération de M. Jaroslav Sabata. Elle déclare que la peine de neuf mois de prison à laquelle il a été condamné est contraire aux accords d'Helsinki. L'appel porte notamment les signatures de l'ancien premier ministre néerlandais, M. Joop Den Uyl, et des chefs de plusieurs partis socialistes, MM. François Mitterrand, Bettino Craxi (Italie) et Felipe Gonzalez (Espagne). M. Sabata, l'un des trois porte-parole du Mouvement de la « charte 77 », a été condamné, le 11 janvier, pour outrage à agent. — *(Reuter.)*

R.F.A.

Directeur du centre israélien de documentation sur les crimes de guerre

M. FRIEDMAN DEMANDE A BONN DE NE PAS AMNISTIER LES NAZIS

Bonn *(A.F.P. - Reuter)*. — M. Tuwiah Friedman, directeur du Centre israélien de documentation sur les crimes de guerre nazis, a demandé, jeudi 25 janvier, à l'Allemagne fédérale de ne pas amnistier les criminels nazis. *« Tant que les assassins vivront, tant que les victimes vivront, il ne peut être question de pardon. Le peuple allemand ne peut nous demander cela »*, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse à Bonn.

M. Friedman a déclaré qu'il avait remis deux listes à M. Hans-Jochen Vogel, ministre allemand de la justice. La première contenait les noms de neuf cent vingt-deux villes de Pologne où vivaient des communautés juives : *« Dans chacune de ses villes, il a dû y avoir de vingt à cinquante assassins nazis, membres des SS, de la Gestapo ou de la police allemande. Rien qu'en Pologne, il a dû y avoir de vingt mille à cinquante mille assassins nazis »*, a déclaré M. Friedman. La deuxième liste donnait les noms de mille cent quatorze camps d'extermination et de travail en Europe.

D'autre part, le parquet de Limbourg, dans le Land de Hesse, a annoncé, jeudi, l'arrestation d'un citoyen ouest-allemand, M. Ludwig Jantz (soixante et un ans) qui serait un ancien membre de la Gestapo, nommé Ludwig Klem. Celui-ci aurait livré au moins vingt Polonais, dont plusieurs juifs, entre 1942 et 1943. Son procès devrait commencer au printemps et durer plusieurs mois. Vingt-cinq témoins sont attendus d'Israël, des Etats-Unis et de Pologne.



EUROPE

Grande-Bretagne

Les conséquences de la crise sociale

Un débat est engagé au sujet des limites de l'action des piquets de grève

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement l'a emporté de nouveau, jeudi 25 janvier, aux Communes avec une majorité de 16 voix (289 contre 273), inférieure cependant à celle (24 voix) obtenue précédemment. Les nationalistes écossais se sont abstenus, alors qu'ils avaient voté pour le gouvernement lors des derniers scrutins. Sachant que le gouvernement était hors de danger, les nationalistes écossais ont peut-être voulu indiquer qu'après les référendums sur la dévolution, qui auront lieu le 1er mars, M. Callaghan ne pourrait plus compter sur leur appui.

Le vote est intervenu à la suite d'un débat sur la crise sociale, marqué par une mise en garde vigoureuse de M. Healey. Si les hausses de salaires atteignent 15 %, a-t-il dit, l'inflation dépassera 10 % dès cette année, et atteindra 13 % à la fin de 1980. *« Tous le bénéfice obtenu par l'action gouvernementale de ces trois dernières années aura été gaspillé »*, a-t-il ajouté, précisant que le gouvernement ne *« financerait »* pas l'inflation, mais *continuerait de mener une politique* monétaire et fiscale rigoureuse en augmentant les impôts et en *réduisant* les dépenses publiques.

L'impasse budgétaire sera légèrement inférieure à 3 milliards de livres, compte tenu des revenus *fiscaux additionnels*. M. Healey a dit encore que l'augmentation de 15 % des salaires *provoquerait un accroissement* du chômage, à moins que les autorités locales n'augmentent de 20 % les impôts *locaux*, *tandis* que, dans l'industrie, les entreprises vulnérables seront obligées de licencier du personnel.

M. Callaghan a répondu aux Communes aux vigoureuses attaques du leader conservateur, Mme Thatcher : *« Dans cette société de consommation, certains pratiquent maintenant ce que prêche l'opposition »*, a dit le premier ministre. Il a expliqué que, à défaut d'une politique des revenus et dans la « jungle » de la société libérale prônée par les conservateurs, il ne fallait pas s'étonner si les syndicats employaient tous les moyens pour assurer leur « subsistance ».

Sur le front social, la situation est stationnaire. Des progrès ont cependant été enregistrés dans le conflit des chemins de fer après les efforts inlassables de M. Murray pour tenter de concilier les vues opposées des deux syndicats concernés. Dans le conflit des camionneurs, syndicat et patrons sont engagés dans une guerre des nerfs : chacun affirme que l'autre est sur le point de craquer. En fait, on enregistre un certain relâchement des piquets de grève, avec pour conséquence une amélioration d'ensemble dans l'approvisionnement, sauf dans *certaines régions comme le nord-ouest* du pays, où les militants ne suivent pas ou suivent mal les *instructions* de la centrale syndicale.

Le problème fondamental a trait à l'application de la loi de 1974, amendée en 1976, sur les piquets de grève. Aux Communes, le *procureur général*, M. Silkin, principal conseiller juridique du gouvernement, a *indiqué qu'il n'y* avait pas lieu d'envisager une *nouvelle* législation et que les *textes actuels permettaient* de limiter l'*action* des piquets de grève. Il a estimé que la simple menace de retirer sa carte syndicale à un camionneur franchissant un piquet de grève ne pouvait être considérée comme un délit.

En revanche, les employeurs pouvaient poursuivre en justice les membres des piquets de grève *en cas de violences ou de menaces*, et *surtout* si leur action s'exerçait loin de l'entreprise *touchée par le conflit. Les tribunaux* et la police pourraient être saisis des abus. Les industriels attendent avec intérêt la décision du tribunal appelé à *statuer* à la suite de poursuites engagées par une entreprise contre un membre d'un comité de grève. L'United Biscuits, dont le président est un *dirigeant* de la fédération du patronat (C.B.I.) et un ami de Mme Thatcher, *demande* des dommages-intérêts à ce militant pour les pertes subies par *l'entreprise du fait de l'action* menée par les piquets de grève.

La « jungle » de la société libérale

Le plaidoyer de M. Healey a peu de chances d'influencer les *négociations* en cours ou à venir. Il s'inscrit seulement dans l'effort entrepris par le gouvernement pour tenter d'aboutir à un concordat avec la hiérarchie syndicale. M. Callaghan et ses principaux ministres rencontreront lundi les dirigeants du TUC afin de mettre au point un programme commun, de rétablir et d'« afficher, dans une perspective électorale, la *coopération* entre le gouvernement travailliste et les syndicats ».

Le secrétaire général du TUC, M. Len Murray, s'est montré optimiste sur les chances d'un nouveau « contrat social », auquel, ultérieurement, le patronat serait appelé à participer.

HENRI PIERRE.

AMÉRIQUES

Guatemala

M. Fuentes Mohr, ancien ministre des affaires étrangères, est assassiné

M. Alberto Fuentes Mohr, *ancien ministre des affaires étrangères* du gouvernement Mendez Montenegro de 1966 à 1970, a été assassiné dans la capitale, le jeudi 25 janvier, par des inconnus. De tendance démocrate-chrétienne, M. Fuentes Mohr avait été enlevé en 1970 par un groupe d'extrême gauche et relâché en échange de la libération d'un prisonnier politique. C'est le plus grave attentat politique depuis la prise de pouvoir du président Lucas Garcia le 1er juillet dernier.

Terreur blanche et guérilla des pauvres

Le dramatique et rituel cycle de *la violence* s'accélère au *Guatemala*. Disparitions, enlèvements, assassinats, attentats, opérations de guérilla, terrorisme urbain, coups de main des groupes paramilitaires clandestins anticommunistes : tout indique que le pays du quetzal — l'un des plus beaux du monde avec ses volcans mal endormis, ses somptueuses ruines coloniales, ses lacs purs et ses *populations* indiennes du Moyen Age — s'enfonce de nouveau dans la terreur latente.

Exception faite de brèves périodes de rémission, la violence n'a, en fait, guère cessé au Guatemala depuis 1954 et la chute du gouvernement progressiste Arbenz Guzman qui avait osé nationaliser les terres d'une puissante société bananière américaine. Les *diverses offensives* urbaines et rurales, lancées dans les années 60 par des mouvements *de guérilla plus ou moins liés au* régime cubain ont été successivement écrasées. De leur côté, les classes *dominantes*, tirant *la* leçon de la brève parenthèse démocratique d'après guerre, ont tout pour stopper un éventuel retour au pouvoir des héritiers de la « révolution d'octobre 1944 ».

Bilan de cette dialectique : des milliers de morts, dont une majorité de paysans, victimes souvent innocentes, des extrémismes irréconciliables. Le 29 mai 1978, à Panzos, dans le département d'Alta-Verapaz, une centaine de paysans ont été massacrés par l'armée. Ils protestaient contre l'accaparement de leurs terres par des propriétaires fonciers. La Conférence épiscopale a condamné cette *tuerie. Mal élu en mars 1978*, et *accédant* au pouvoir le 1er juillet suivant, le *général* Romeo Lucas Garcia se faisait fort, dans ses proclamations, de répondre aux « justes aspirations » des masses paysannes exploitées. Son vice-président, le Dr Villagran Kramer, avocat connu, a une réputation établie de « libéral ». Une fois de plus, la force des choses l'a emporté.

Les droits de l'homme ne sont pas mieux respectés. Selon les diplomates étrangers, cinq à six personnes disparaissent « chaque jour ». La presse rapporte quotidiennement la découverte de cadavres portant des traces de torture. Selon Amnesty International, les règlements de *comptes politiques ont fait plus* de vingt mille morts depuis 1966, autant que le tremblement de terre de 1976. Selon des organisations internationales, sept cent soixante-dix cadavres torturés ont été découverts de juin à novembre 1978.

Le 10 octobre, des émeutes provoquées par une hausse du prix des transports dans la capitale *ont fait dix morts. Le 20 octobre*, Oliveiro Castaneda, président de l'Association des étudiants universitaires, a été assassiné. Son successeur, M. Garcia, a disparu le 6 novembre. Il n'a pas encore été retrouvé. Tous deux avaient reçu des menaces de mort d'une organisation nouvelle, l'armée secrète anticommuniste, héritière de la Main blanche des années 60. Cette armée secrète a adressé des menaces identiques à soixante-cinq personnes (*dirigeants syndicaux, journalistes, étudiants*). L'une des personnalités « condamnées à mort » par l'armée secrète, *M. Miguel Angel Albizures*, membre du comité de direction du Comité national d'unité syndicale (C.N.U.S.), regroupant la majorité des organisations syndicales du Guatemala, a entrepris un voyage aux Etats-Unis et en Europe pour faire connaître cette situation. En Espagne, toutes les formations de gauche ont promis leur soutien, et le parti gouvernemental U.C.D. de M. Suarez devrait adresser une « représentation » au *gouvernement guatémaltèque*. Les Eglises canadiennes se sont également engagées à intervenir.

L'armée guatémaltèque, maintenant équipée de matériel israélien (les soldats portent le casque de Tsahal (1), s'apprête à repartir à l'assaut des nouveaux foyers de guérilla apparus sur l'Altiplano. Le 21 janvier, une troupe d'une centaine de guérilleros renforcés par des paysans ont attaqué un village dans le département de Quiché, au nord-ouest de la capitale. Son nom ? Armée de la guérilla des pauvres (E.G.P.) : le symbole de révoltes qui sont d'abord des jacqueries paysannes.

MARCEL NIEDERGANG.

(1) Israël est aujourd'hui le principal fournisseur d'armes aux pays d'Amérique centrale, en particulier le Nicaragua et le Guatemala.

Canada

La commission fédérale sur l'unité reconnaît que le pays traverse une « crise d'existence »

Après dix-huit mois de travail, la commission présidée par MM. Jean-Luc Pépin, ancien ministre fédéral du commerce et de l'industrie, et John Robarts, ancien premier ministre de la province d'Ontario, a remis son rapport, *jeudi 25 janvier* à Ottawa, sur la question de l'unité canadienne. Ce document, rédigé à la demande du gouvernement fédéral, n'est cependant pas, sur certains points importants — comme nous l'indiquons dans le bulletin de l'étranger, — en accord avec la ligne définie par *le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau*. En voici quelques extraits :

« Le Canada traverse non seulement une crise de croissance, mais aussi une crise d'existence. Le frêle consensus qui, jusqu'ici, nous avait permis de gouverner à peu près efficacement notre pays, en est au point de rupture.

» Le premier et le plus important des défis que doit relever le pays est l'acceptation de sa dualité, le deuxième consistant à donner une nouvelle et plus profonde expression aux forces du régionalisme à l'intérieur du système constitutionnel et de la structure du pouvoir au Canada.

» Il est encore possible de « se retrouver », mais il faudra y mettre de la volonté et de l'imagination. Il faudra reconnaître la crise dans toute son ampleur. Il faudra accepter le fait qu'il existe, entre les communautés qui forment le Canada des différences marquées au niveau de leur force, de leur taille, de leur caractère et de leurs aspirations respectives.

» Le principe de l'égalité du statut, des droits et des privilèges des langues française et anglaise pour tous les objets désignés par le Parlement du Canada dans sa sphère de compétence, devrait être inscrit dans la Constitution.

La commission étudie ensuite les *« droits linguistiques »* que pourraient comporter les législations provinciales. Il s'agirait notamment de permettre aux enfants des *minorités* d'être instruits dans leur langue dans les écoles primaires et secondaires. Les provinces *« devraient réexaminer les méthodes ou procédés actuellement utilisés pour l'enseignement et l'apprentissage du français et anglais »*.

Le partage des compétences

La commission envisage trois objectifs : *« Un gouvernement central capable de s'occuper des intérêts pancanadiens et de maintenir la viabilité de la fédération, des gouvernements provinciaux en mesure de prendre en main les intérêts provinciaux en vue d'assurer la prospérité régionale et le respect des particularités régionales ; enfin, un gouvernement québécois dont on reconnaît la responsabilité en ce qui a trait à la culture et à l'héritage particulier du Québec. »*

Les *« rôles essentiels »* des provinces seraient les suivants : *« Etre les premiers responsables du bien-être social et culturel de leurs communautés développer leur économie et exploiter leurs ressources naturelles, et régir la propriété et les droits civils. (...) Cela suppose des pouvoirs d'imposition suffisants. De plus, les provinces devraient avoir le droit, tant et aussi longtemps qu'elles respecteront les directives de la politique étrangère d'Ottawa, d'entretenir certaines relations avec les pays étrangers et de conclure des traités relatifs aux domaines de leur compétence.*

» Il faudra aussi garantir à la province de Québec (...) la responsabilité essentielle pour la préservation et l'épanouissement de son héritage particulier. Cette responsabilité se concrétiserait par l'attribution d'une compétence exclusive (ou parfois concurrente) sur la langue, la culture, le droit civil, le mariage et le divorce, la recherche et les communications, ainsi que les pouvoirs correspondants en matière d'imposition et de politique étrangère. »

La commission recommande *« qu'une nouvelle Constitution reconnaisse l'égalité de statut entre gouvernements central et provinciaux »*.

Elle propose enfin une réforme électorale : *« Serait maintenu le système actuel où chaque comté est représenté par un seul député élu à la majorité des voix, mais un élément de représentation proportionnelle s'y ajouterait. Le nombre total des sièges aux Communes serait augmenté d'environ soixante. Ces sièges supplémentaires seraient attribués aux partis politiques en fonction des pourcentages du vote populaire obtenus, et décernés à des candidats inscrits sur des listes que les partis auraient rendues publiques avant les élections. »*

Brésil

LES SYNDICALISTES INDÉPENDANTS DE SAO-PAULO ENVISAGENT LA CRÉATION D'UN PARTI DES TRAVAILLEURS

(De notre correspondant.)

Rio-de-Janeiro. — Un premier pas a été effectué vers la création d'un parti des travailleurs au Brésil. Réunis en congrès, les trente-sept syndicats de métallurgistes de l'Etat de Sao-Paulo (qui constituent le secteur syndical indépendant le plus important du pays) ont décidé le 24 janvier devant *« l'importance accrue des travailleurs dans la vie sociale du Brésil et leur marginalisation politique »* de constituer une commission préparatoire. Plusieurs syndicats du Minas-Gerais ont déjà annoncé leur adhésion.

Cette décision survient après plusieurs mois d'âpres débats au sein des syndicats indépendants. Un secteur minoritaire considère que l'actuel processus de démocratisation *est trop partiel pour* permettre la création de formations véritablement représentatives et *suggère* que les représentants des travailleurs s'intègrent à l'opposition « tolérée » c'est-à-dire au *M.D.B.*, pour lutter « en faveur de l'ouverture politique ».

Ce n'est pas la position de la majorité des dirigeants syndicaux indépendants, qui considèrent que les revendications spécifiques des travailleurs sont minimisées par l'opposition légale. Ils soulignent que, depuis *plus de dix ans*, le M.D.B. a défendu les réformes politiques et institutionnelles en laissant au second plan les problèmes syndicaux et ouvriers.

Plusieurs dirigeants *syndicaux*, tout en étant favorables à la création d'un parti des travailleurs, ne cachent cependant pas leur scepticisme : le niveau de conscience politique des ouvriers est-il suffisant pour se lancer dans une telle entreprise ? Mais le temps presse et une véritable course de vitesse est engagée, les responsables du vieux P.T.B. (parti travailliste brésilien) des *ex-présidents* Vargas et Goulart s'apprêtant, eux aussi, à réorganiser leur parti. Pour la majorité des nouveaux syndicalistes indépendants présents au congrès des métallurgistes de Sao-Paulo, le travaillisme « historique », tout comme le M.D.B., prétend parler au *nom* des travailleurs sans leur donner véritablement la parole. — Th. M.

Etats-Unis

M. JOHN CONNALLY BRIGUERA LA CANDIDATURE RÉPUBLICAINE A LA MAISON BLANCHE EN 1980

Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — M. John Connally, âgé de soixante et un ans, ancien gouverneur du Texas, ancien secrétaire au Trésor dans l'administration Nixon, a annoncé, le mercredi 24 janvier, son intention de briguer l'« investiture » républicaine qui en ferait le candidat de son parti à l'élection présidentielle de 1980.

Au cours d'un déjeuner-débat au National Press Club de la capitale, M. Connally a exposé les grandes lignes de son programme. Il entend avant tout s'opposer à *« l'expansionnisme soviétique, dont les récents progrès constituent une menace pour la paix »*. C'est pourquoi il faut aux Etats-Unis, plongés actuellement dans une *« crise de leadership »* un *« président fort »* : celui-là même qu'il se propose d'être. Par ailleurs, l'aspirant à la candidature républicaine — le plus sérieux qui se soit manifesté à cette date — préconise une réforme constitutionnelle qui donnerait au président un mandat unique de six ans.

Une stratégie « d'ouverture » vers les couches populaires

D'autre part, les instances du parti républicain ont décidé, après d'âpres discussions, que la convention appelée à *désigner durant* l'été 1980 le candidat du GOP à la Maison Blanche se tiendrait à Detroit *et* non à Dallas. La préférence donnée à la métropole de l'automobile, place forte du parti démocrate, qualifiée *d'« endroit plutôt déprimant »* par un adversaire de ce choix, est significative d'une volonté d'« ouverture » en direction des couches populaires, que la *stratégie électorale* républicaine a eu tendance à négliger depuis les années 60.

A Dallas, le conservatisme le plus contracté se serait senti chez lui. *Dans la mesure où l'ambiance* du lieu de la convention influe sur l'opinion des délégués, les partisans de M. Connally, voire de M. Ronald Reagan, qui songerait à tenter sa dernière chance en 1980, auraient eu avantage à ce que les assises plénières qui départagent les concurrents *dans* la course à la candidature se déroulent en climat texan.

ASIE

Cambodge

Les nouveaux dirigeants reconnaissent qu'ils se heurtent à une certaine résistance

Les nouvelles autorités cambodgiennes *ont organisé*, jeudi 25 janvier, une réunion à Phnom-Penh pour célébrer *« la grande victoire nationale du 7 janvier »*. Selon S.P.K., l'agence de presse du FUNSK, des dizaines de milliers de civils et de soldats se sont réunis dans le stade de la capitale pour écouter le président du Conseil révolutionnaire, M. Heng Samrin, et le ministre de la défense, M. Pen So Van.

M. Samrin a reconnu que son régime rencontrait *« de nombreuses difficultés et obstacles »* et il a appelé la population à réaliser *« immédiatement »* les six tâches suivantes : *« — Ecraser toute tentative de sabotage de la révolution ; — balayer les ennemis qui s'opposent obstinément au pouvoir populaire ; — consolider l'union nationale ; — résoudre les problèmes ayant trait à la vie du peuple pour mettre un terme à sa misère ; — rentrer les récoltes et préparer la prochaine saison agricole ; — développer la solidarité avec tous les pays et en particulier les pays voisins. »* Il a aussi souligné les relations spéciales unissant son régime au Vietnam, affirmant *« son profond attachement et sa reconnaissance illimitée »* à l'égard du P.C. et du gouvernement de Hanoï pour son aide *« dans tous les domaines »*.

M. Pen So Van a admis la présence militaire vietnamienne dans son pays et laissé entendre qu'elle pourrait se prolonger. Il a ajouté : *« Nos camarades des forces armées doivent continuer à accepter des sacrifices et des difficultés. (...) L'ennemi ne s'est pas encore résigné à sa défaite. »*

Ces discours confirment les difficultés que rencontrent les troupes vietnamiennes et leurs alliés de Phnom-Penh en face de la guérilla des Khmers rouges.

Le quotidien de l'armée vietnamienne, le *Quan Doi Nhan Dan*, a mis vendredi la Chine en garde contre son soutien aux forces fidèles à M. Pol Pot : *« Les puissances qui se tiennent aux côtés des criminels coupables de génocide et de leurs dirigeants devront payer les conséquences de leurs crimes. »*

Enfin, alors que l'on apprenait que M. Ieng Sary avait quitté Pékin pour une destination inconnue, M. Penn Nouth — ancien premier ministre du gouvernement royal d'union nationale de 1970 à 1976, et proche du prince Sihanouk — est arrivé jeudi au Mozambique pour représenter le Cambodge à la réunion des pays non alignés. — (*A.F.P., U.P.I.*)

[L'annonce par l'agence S.P.K. de la présence de dizaines de milliers de personnes à Phnom-Penh est pour le moins surprenante ; en effet, les journalistes est-européens présents ces derniers jours dans la capitale khmère ont écrit qu'il n'y restait que quelques centaines d'habitants. S.P.K. a d'ailleurs annoncé jeudi que les anciens Phnom-penhois ne pourraient regagner leur domicile avant deux mois au moins.]



Chine

Les « anciens capitalistes » recouvrent leurs biens

(Suite de la première page.)

Ces salaires seront rétablis dans leurs *intégralité pour ceux qui* sont encore en mesure de travailler. Des pensions de l'ordre de *50 à 70 %* de leur *montant* leur seront allouées s'ils sont d'un âge trop avancé. En cas de décès des intéressés, des avantages sont, bien entendu, réversible en faveur de leurs héritiers, dont il est précisé *qu'ils ne doivent faire l'objet* d'aucune *« discrimination »* en raison de leurs origines.

« En agissant ainsi, a déclaré M. Ulanhu, *nous espérons éveiller l'enthousiasme des anciens commerçants et industriels capitalistes en faveur des quatre modernisations. »* Un autre orateur a été plus précis, exprimant l'espoir que *« les industriels et hommes d'affaires patriotes contribueront particulièrement au développement du tourisme, des services, du commerce extérieur et des entreprises mixtes »*, c'est-à-dire formées avec la participation de capitaux étrangers. La création de *« compagnies de crédit et d'investissement »* a été suggérée afin de permettre aux propriétaires de *« fonds excédentaires »* de les faire servir aux projets de construction de base de l'Etat.

Par leurs implications en ce qui concerne la légitime propriété d'importants fonds privés, de capitaux ouvrant droit à des intérêts versés au taux bancaire, ces *décisions vont très au-delà de ce* qu'avait jusqu'à présent annoncé la direction chinoise. On comprend que, *dans son souci de* modernisation, celle-ci veuille faire flèche de tout bois. L'opération consiste principalement à « arroser » généreusement en monnaie *nationale* — qui coûte peu — un *« capitalisme patriotique »* en échange de services attendus soit dans le domaine technique (gestion d'entreprises suivant les bonnes vieilles méthodes génératrices de profit), soit dans les rapports avec le capital étranger (Chinois d'outre-mer notamment). La logique du raisonnement est irréfutable.

Les sommes qui vont être versées aux anciens capitalistes réhabilités s'annoncent cependant considérables et, compte tenu des dépôts et des salaires « gelés » en 1966, *se chiffrent sans doute* en dizaines, sinon en centaines de milliers de yuans (2). Certes, il *ne s'agit que d'une minuscule* minorité dans la population, mais il est d'autant plus choquant de *voir ce pactole tomber* sur quelques privilégiés — qui n'y comptaient plus — alors que l'ouvrier continue à travailler pour quelque 50 yuans par mois dans les bons cas.

D'autre part, une bonne partie des paysans gagnent sensiblement moins de *1 yuan par jour*. Et les conditions de logement des uns et des autres sont mauvaises ; beaucoup *d'entre eux* éprouvent aussi des difficultés pour recevoir des soins médicaux convenables. On peut se demander si les promesses de la modernisation — à laquelle doit contribuer la *« politique envers la bourgeoisie nationale »* — suffiront longtemps à occulter le sentiment d'injustice sociale que peuvent faire naître de tels privilèges, accordés exclusivement *au nom du passé* et de principes qu'on croyait révolus.

ALAIN JACOB.

(2) 1 yuan vaut 2,67 F.

● *Un porte-parole de la Curie des jésuites*, le Père Dietsh, a démenti jeudi 25 janvier, à Rome, que la Compagnie de Jésus ait été contactée par les dirigeants chinois en vue d'une reprise de ses activités d'enseignement en Chine (*le Monde* du 23 janvier).

En 1955, cent dix-neuf jésuites vivaient encore en Chine ; depuis cette date, on est sans nouvelle d'eux, a déclaré le Père Dietsch. — (*A.F.P.*)

JEAN PAUL II EN AMÉRIQUE LATINE

« Construire un monde plus juste, plus humain, plus habitable »

Suivant la route tracée par les conquistadores *ainsi que les premiers évangélisateurs du Nouveau Monde, Jean Paul II a donc* commencé le premier grand voyage de son pontificat : *un périple qui doit* l'amener dans plusieurs pays d'Amérique latine, et notamment au *Mexique*, où s'ouvrira, le 28 janvier, la troisième *conférence générale* de l'épiscopat latino-américain.

L'importance du voyage se situe à plusieurs niveaux — *religieux, politique*, humain — et le pape est attendu avec ferveur, méfiance ou curiosité *selon* le cas : qu'il s'agisse des participants de la conférence *de Puebla ; des* dirigeants politiques d'un sous-continent placé presque totalement sous le signe de la dictature ; ou des masses de fidèles de ce que l'on a pu appeler le continent le plus catholique de la *planète — trois cent cinquante millions d'habitants.*

Mais l'événement prendra sa signification avant tout dans la personne même du pape. Après la *diplomatie feutrée de Paul VI, qui avait visité l'Amérique* latine il y a dix ans, le monde attend une parole vigoureuse et claire de ce pape polonais dans son message au monde de Notre-Dame de la Guadalupe *La précédente conférence de l'épiscopat latino-*américain, à Medellin, avait fourni, en 1968, au catholicisme latino-américain une « charte » audacieuse, centrée sur la libération spirituelle et humaine des pauvres opprimés. Dix ans plus tard, dans un climat religieux et politique assombri à bien des égards, *Jean Paul II*, champion des droits de l'homme dans les pays de l'Est, *donnera-t-il une nouvelle impulsion*, prophétique, à cet élan libérateur, ou servira-t-il de caution aux forces de réaction qui cherchent à *étouffer l'esprit de Medellin ?*

Même si, bavardant à bâtons rompus avec les journalistes qui l'accompagnaient dans l'avion de *Rome à Saint-Domingue*, le pape s'est montré nuancé face à la « théologie de la libération » — « Si vous commencez à politiser la théologie, a-t-il dit, ce n'est plus de la *théologie mais de la sociologie* » — il a toutefois pris position très nettement, dans son premier discours officiel, sur la place de l'Indépendance à *Saint-Domingue, en faveur de la justice.*

Dans *son homélie*, qui donne vraisemblablement le ton de ses interventions ultérieures, Jean Paul II a invité les chrétiens à « construire un monde plus juste, plus humain, plus habitable ».

Quoi qu'en *disent* ceux qui veulent à tout *prix* isoler le religieux de la « contamination » politique, le message spirituel de l'Evangile a forcément des *implications temporelles. C'est* un message de libération qui atteint l'homme tout entier.

ALAIN WOODROW.

A Mexico

Le grand moment de la visite sera la messe à Notre-Dame-de-Guadalupe

De notre envoyé spécial

Mexico. — A la veille de l'arrivée *du pape, Mexico* avait encore, ou *presque, son visage de tous les* jours : ce gigantisme bon enfant de ville-champignon y provoque parfois *une sensation de malaise* devant des avenues trop larges, trop longues, le foisonnement de ses monuments disparates et le grouillement cosmopolite *de ses vieilles rues*. Dans le parc de Chapultepec (colline de la Sauterelle), des enfants vendent des bouquets de narcisses ou de gardénias. *Car ici le printemps survient* en plein hiver, les arbres ont déjà des bourgeons et des feuilles vert *tendre ; les terrasses des restaurants sont pleines. Sur les trottoirs*, le marchand de musique tourne son limonaire avec nonchalance. Les cracheurs de feu courent après les voitures en quête d'une obole. Une pauvre femme en haillons, portant des bébés emmitouflés, tend la main.

Les banderoles jaune et or aux couleurs du Vatican ne manqueront sans doute pas de surgir au dernier instant dans les quartiers que *traversera le pape, mais il ne faut pas* oublier qu'il s'agit là d'une initiative privée, car les lois laïques en vigueur interdisent à la municipalité *de rendre à Jean Paul II un hommage public.*

Pour le moment, rares sont les commerçants ou les automobilistes qui ont orné leur vitrine ou la *lunette arrière de leur véhicule d'un* portrait du pape. Dans les kiosques, la photo souriante ou grave de *Jean Paul II apparaît en tête de* certains magazines, *mélangés à* des publications pour le moins frivoles. Certaines affichettes trahissent leur origine « progressiste » : « *Trois cent millions de pauvres attendent du pape qu'il confirme la bonne nouvelle de la libération.* »

Patriotisme et mysticisme

Dans cette mégapole dégingandée, où il n'y a pas un centre à proprement *parler mais* plusieurs tout à fait hétérogènes, la vieille ville fournit un point de repère privilégié, qui aura, ce vendredi après-midi, la primeur de la visite *du* pape. En effet, dès qu'il aura atterri à *l'aéroport*, près duquel s'étend un des plus *grands bidonvilles du monde (deux* millions six cent mille habitants), Jean Paul II franchira, en voiture découverte, les sept kilomètres qui le *séparent de la cathédrale Le Zocalo* (socle) : véritable nombril de la cité, construite sur une lagune asséchée, elle est aujourd'hui, sur l'immense *place dite de la Constitution, un chef-*d'œuvre d'hispanisme américain, sorte de forum colonial impressionnant *de sobriété, où la pierre nue* règne *en maître, à l'exclusion de la* moindre verdure. C'est là que, au seizième siècle, les Aztèques *édifièrent un sanctuaire pyramidal au dieu* de la *guerre*. Au même emplacement s'élève aujourd'hui la cathédrale de style néo-classique grise et rose, de 118 *mètres de long, surmontée de* deux tours *de* 70 mètres.

Comme *dans* toutes les églises espagnoles le chœur est isolé du reste de l'édifice par des murs et *des grilles qui ne faciliteront guère* la visibilité pendant l'office. Aussi bien, la plupart des assistants suivront-ils la cérémonie sur la place, *retransmise par haut-parleurs.*

Mais, pour les Mexicains, le grand moment de la visite sera samedi après-midi au sanctuaire de Notre-Dame-de-Guadalupe, là où bat *véritablement le cœur du peuple. Si* tout le monde *n'est pas catholique* au Mexique, au sens rigoureux du terme — il y a moins de 10 % de *pratiquants, — tout le monde, en* revanche, voit en la Vierge de Guadalupe une reine incontestée pour laquelle rien n'est trop beau, *rien n'est trop dispendieux et aucun* sacrifice trop dur. Ici, éclate triomphalement la religion populaire et se confondent patriotisme et mysticisme *même* si ce dernier n'est pas exempt de superstition.

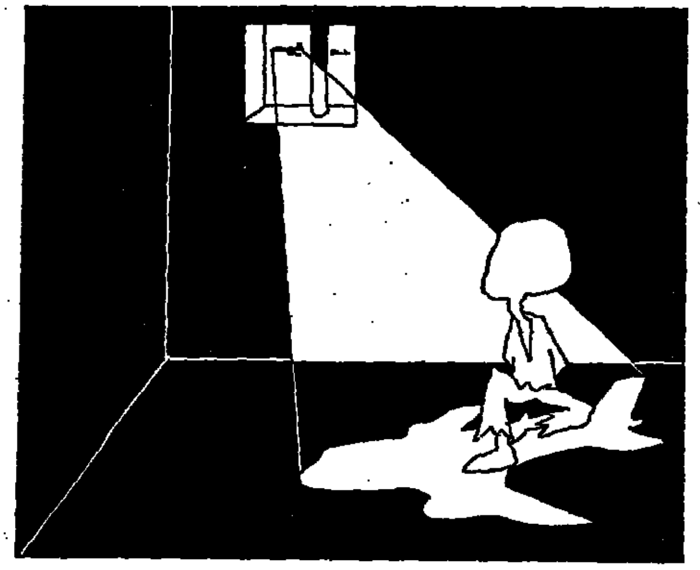
Lors de la guerre de l'indépendance, la Vierge de Guadalupe *était représentée sur* la bannière des insurgés, tandis que les troupes loyalistes se ralliaient autour de la Vierge de Los Remedios. A noter *encore, ce qui ne saurait être une* coïncidence, qu'avant la conquête espagnole un temple païen s'élevait à *Guadalupe* en l'honneur de *Tonantzin, mère des dieux, elle aussi* vierge.

Un berger indien converti, en 1531, a été *interpellé par la vierge* sur la *colline de Tepeyac*, tapissée de chèvrefeuille. Entre lui et elle s'instaura un dialogue affectueux : « *Mon enfant* », dit la Vierge... » « *Ma petite fille* », répond le berger. Une peinture de *Marie* — présumée enceinte — *s'était imprimée sur la cape du* visionnaire... C'est précisément cette peinture aux tons fanés qui fut honorée *dans un premier sanctuaire à partir de* 1533, puis dans une basilique de style colonial qu'il a fallu fermer au public en 1876, car elle *tombait en ruine. Elle a été remplacée* par un monument de béton, d'acier et de bois en forme d'amphithéâtre, dont le toit est incurvé. Les *pèlerins s'y trouvent visiblement* moins à l'aise pour leurs dévotions. Elle n'est plus cette maison du *peuple où les pauvres se sentaient* chez eux et s'y *reposaient sans façon* de leur longue marche.

Mais qui pourrait arrêter le flux *des pèlerins ? Qui pourrait freiner* l'ardeur d'un *peuple*, qui *parcourt* habituellement des centaines de mètres sur des genoux ensanglantés *pour se rapprocher de l'image sainte* qui est exposée à la vénération et, disons le mot, à l'adoration des foules ?

Le *quadruple tapis roulant, imaginé* pour accélérer le débit des pèlerins, n'a en fait jamais fonctionné, comme s'il y avait quelque impiété à troubler *de cette façon* le *recueillement* paisible des fidèles.

HENRI FESQUET.



(Dessin de CHENEZ.)



Un « hôte distingué » dans un pays laïc

De notre envoyé spécial

Mexico. — La *ferveur* avec laquelle le peuple mexicain attend Jean Paul II contraste du tout *au tout avec l'embarras dans* lequel l'annonce de la visite de Karol Wojtyla semble avoir, *d'abord, plongé les autorités.* C'est que le Mexique, pour être selon une expression ici reprise à *l'envie*, le « *deuxième pays catholique du monde, après le Brésil* », est un Etat rigoureusement laïc.

L'histoire du dernier siècle et demi explique cette situation d'autant plus surprenante, à première *vue, que des prêtres, les* Pères Hidalgo et Morelos, ont joué un rôle décisif dans l'indépendance *du* pays *arrachée* aux Espagnols. C'est que la puissance de l'Eglise catholique, lors de *l'époque coloniale*, a très *longtemps* été un facteur de préoccupation pour l'Etat mexicain. *Jusqu'en 1856 cette puissance* était assise sur la possession du plus vaste domaine foncier du pays. La *révolution* libérale, connue sous le nom de « *la reforma* », a dépouillé le clergé de *ses immenses biens*. C'est, notamment, dans l'espoir de les récupérer que l'Eglise s'est trouvée, *quelques années* plus tard, du côté des troupes françaises qui tentaient d'imposer Maximilien *d'Autriche comme* empereur du Mexique.

L'Etat contemporain, enfin, *s'est, en grande partie depuis* la révolution de 1910, posé en s'opposant à une Eglise demeurée très *influente malgré la perte de ses* biens et de ses privilèges, ou grâce à elle. Le sanglant épisode des *Cristeros* — une sorte de chouannerie qui fit plusieurs dizaines de milliers de morts dans les campagnes entre 1926 et 1929 — est la dernière manifestation brutale d'un conflit quasi consubstantiel à l'histoire du pays.

La Constitution de 1917 organise moins, comme il est souvent dit, une « *séparation* » de l'Eglise et de l'Etat qu'une mise en tutelle de l'Eglise par l'Etat. Elle fait, en particulier, des clercs de véritables « *morts civils* », qui ne peuvent ni voter ni payer l'impôt. Au même titre que la *réforme agraire* ou les lois sociales en faveur *des ouvriers et des* paysans, l'article 130, qui règle les rapports du temporel et du spirituel, est, aujourd'hui encore, considéré comme un des piliers de l'organisation politique mexicaine, même si, dans la pratique, il est, entre l'Etat et la hiérarchie *catholique, bien des accommodements.*

La visite du pape posait, dans ces conditions, des problèmes qui paraissent saugrenus. Allait-il, par exemple, pouvoir apparaître en *soutane alors que les ecclésiastiques* ne peuvent se montrer dans des lieux publics en habits sacerdotaux ? Allait-il devoir payer une amende s'il célébrait un office ailleurs que dans une Eglise, en plein air par exemple ? Serait-il tout simplement autorisé *à dire une messe* puisqu'il n'est pas mexicain ? Questions évidemment absurdes, mais qui *découlent des textes.*

Plus sérieusement, quel traitement le président de la République *devait-il réserver* à celui qu'il reconnaît, sans nul doute, comme le chef de la catholicité, mais qu'il ne saurait accueillir comme un chef d'Etat, puisque le Mexique et le Vatican n'entretiennent pas officiellement de relations diplomatiques depuis le milieu du XIXe siècle ? M. Lopez Portillo était pris entre deux feux.

Pour une droite catholique très influente et appuyée, au moins tacitement, par une notable partie *du clergé, n'y avait-il* pas là l'occasion de faire éclater un corset constitutionnel qui lui paraît *hors d'époque*, sans *rapport* avec la réalité religieuse du pays ?

A l'inverse, pour le parti révolutionnaire institutionnel (P.R.I.), qui fête cette année son cinquantenaire au pouvoir, il ne pouvait *être question* de toucher aux délicats équilibres sur quoi repose la société politique mexicaine, naguère une des plus troublées et aujourd'hui la plus stable d'Amérique latine. Le chef de l'Etat devait en particulier tenir compte du fort sentiment anticlérical d'une notable partie de l'élite politique, économique et intellectuelle du pays, pour qui le voyage de Jean Paul II était, *au mieux*, une sorte de « *parade à la John Travolta* », selon le mot d'une *anthropologue*, et, au pire, un épisode pouvant détourner l'attention du pays à la veille de la visite, autrement cruciale à leurs yeux, du président Carter, prévue pour la mi-février.

Le Vatican, qui plus est, n'a pas facilité la tâche des autorités mexicaines. Pour des raisons ici fort mal comprises, le pape, non content de venir inaugurer la conférence de Puebla, *n'allait-il* pas entreprendre une véritable tournée du Mexique... en s'attardant, *de surcroît, en* de hauts-lieux d'un catholicisme jugé ici le plus rétrograde — comme *Guadalajara — ou le plus* lié à des puissances d'argent comme Monterrey...

La traditionnelle subtilité mexicaine a permis de trouver avec le ciel les accommodements nécessaires. *Le pape sera* reçu comme un « *hôte distingué* ». Le ministre de l'intérieur, *M. Reyes Heroles*, *a déclaré : « La législation sera suivie dans* son esprit, *mais sans excès, de part et d'autre.* » *Quant* au président de la République, il a écouté attentivement une délégation *de francs-maçons* venus lui demander de ne pas recevoir le pape, puis il a déclaré qu'il rencontrerait Jean Paul II, avec le même esprit de tolérance qu'il avait manifesté envers ses interlocuteurs.

JEAN-PIERRE CLERC.

● *Dans l'avion* qui l'emportait vers Saint-Domingue, le pape Jean Paul II a adressé un message *au président* Giscard d'Estaing au moment où son avion survolait la France.

« *Survolant le territoire de votre pays, en me rendant dans le continent latino-américain, où beaucoup de vos compatriotes, spécialement prêtres et religieux, assurent leur service humain et spirituel*, a dit le souverain pontife, *je vous renouvelle mes cordiales salutations et suis heureux d'exprimer au peuple français, avec mes souhaits de bonheur formulés dans la prière, mon intérêt pour sa culture; mon estime de son souci des droits de l'homme et ma confiance dans sa vitalité spirituelle.* »

Un mélange explosif

De notre envoyé spécial

Mexico. — Culte de la papauté, culte pour le pape, culte marial : le cumul de ces *trois cultes devrait produire* un mélange explosif. Nul, au Mexique, ne songe à le nier. On prévoit *une marée de cinq à quinze millions de fidèles, la première* estimation étant celle de la police, la seconde celle des autorités *religieuses.*

Les uns à pied, les autres en cars ou en trains, *les Mexicains* affluent vers *la capitale*, où ils *dévoreront* des yeux « l'homme blanc », dont les gestes sont *décidés, l'allure sportive et le* sourire viril. *Le pape a traversé* l'océan pour croiser leurs regards, entendre leurs *bravos* et encourager chacun à *approfondir* sa foi.

Aux yeux des humbles, le pape n'est pas seulement le chef d'une Eglise diversement appréciée à travers le clergé local mais encore un « marabout » au-dessus de la *mêlée, une sorte de consolateur* et de médiateur suprême, théoriquement capable d'améliorer *le sort des défavorisés.* Jean Paul II est, en quelque sorte, à leurs yeux davantage du côté de Dieu ou de la Vierge *que de celui des clercs.*

Les Mexicains savent que le pape a une particulière dévotion personnelle pour *Marie et qu'il est originaire d'un pays dans* lequel la mère de Dieu tient une très grande place et attire des foules *considérables aux pèlerinages, comme au* Mexique. Mais la comparaison s'arrête là. Car si, en Pologne, le catholicisme *est pour ainsi dire constitutif de* l'unité nationale, ici une longue histoire est jalonnée par des oppositions et des conflits.

Démobilisation des masses ?

Dans les milieux cultivés, on *ne s'y trompe pas*. Non seulement la franc-maçonnerie — avec laquelle le président de la *République entretient d'excellentes relations, — mais* aussi les universitaires, nombre d'hommes politiques et, naturellement, les *sympathisants marxistes, sans même* parler des milieux chrétiens éclairés, redoutent que la visite pontificale ne serve de prétexte *supplémentaire à la droite pour mettre des* bâtons dans les roues de la réforme institutionnelle en cours et même qu'elle ne contribue à une certaine *démobilisation des masses.*

Quoi qu'il en soit, il est à craindre que l'épiscopat mexicain ne soit tenté d'utiliser le voyage du pape pour *renforcer* ses positions conservatrices. Dans certains milieux bourgeois, on reproche d'ailleurs au gouvernement de s'être montré *complice des arrière-pensées du* Vatican et de la hiérarchie locale. « *Ce déplacement*, prétend-on, *accroîtra inévitablement le prestige du pape mais ne servira en rien les véritables intérêts de notre pays.* »

Il n'en reste pas moins que tout Mexicain, à quelque niveau social qu'il appartienne et quelles que soient ses opinions politiques, est *secrètement flatté* que, *pour la première fois* dans l'histoire, un pape ait choisi de venir dans son pays et que cela soit, en outre, le premier voyage *de son pontificat.* — *H. F.*

A Saint-Domingue

« L'Église veut continuer sa mission de foi et de défense des droits de l'homme »

Jean Paul II est arrivé à Saint-Domingue le 25 janvier à 13 h. 30 (heure locale) pour une visite de vingt et une heures avant de se rendre au Mexique. Le premier geste du pape, *acclamé par plusieurs milliers* de personnes à l'aéroport Las Americas et accueilli par le président Antonio Guzman, a été de baiser la terre dominicaine, première terre évangélisée d'Amérique.

Répondant en espagnol au *discours* de bienvenue du président Guzman, le pape a déclaré que sa visite voulait être « une entreprise d'évangélisation. C'est pour cela, a-t-il ajouté, que j'ai voulu suivre la route tracée par les premiers évangélisateurs ».

Dans la soirée, environ trois cent mille fidèles ont assisté à la messe concélébrée par Jean Paul II avec le cardinal Octavio Antonio Beras Rojas, archevêque de Saint-Domingue, en plein air, sur la place de l'Indépendance.

Jean Paul II devait visiter *le quartier* pauvre de Las *Minas* avant de quitter la République dominicaine à 10 h. 30 (heure locale) pour Mexico. L'homélie prononcée par le pape sur la place de l'Indépendance, sous forme de « message aux catholiques *latino-américains* » a *donné le ton de son périple* en *Amérique* centrale, entrepris en premier lieu pour inaugurer, à Puebla, le 28 janvier, la troisième conférence générale de l'épiscopat latino-américain.

« Ne perdez pas de vue l'évangélisation »

Dans son homélie, Jean Paul II a *souligné la nécessité de créer* un monde plus juste, plus humain, mais aussi plus divin.

« *La période actuelle de l'histoire de l'humanité*, a notamment dit le pape, *requiert une transmission ravivée de la foi pour communiquer à l'homme d'aujourd'hui le message éternel du Christ adapté à ses conditions concrètes de vie. L'Eglise, fidèle aux signes des temps et en obéissance à l'invitation pressante du dernier concile, peut aujourd'hui continuer sa mission de foi et de défense des droits de l'homme, en invitant les chrétiens à s'engager en faveur de la construction d'un monde plus juste, plus humain, plus vivable, qui ne se ferme pas sur lui-même mais qui s'ouvre à Dieu.*

» *Faire un monde plus juste signifie notamment s'efforcer qu'il n'y ait plus d'enfants sous-alimentés, sans éducation, qu'il n'y ait plus de paysans sans terre, de travailleurs maltraités ou privés de leurs droits, qu'il n'y ait plus de systèmes qui permettent l'exploitation de l'homme par l'homme ou par l'Etat, qu'il n'y ait plus de corruption, de gens jouissant du superflu alors que d'autres n'ont rien, qu'il n'y ait plus d'injustice et d'inégalité dans l'application de la justice, que la loi soit pour tous égale, que la force ne l'emporte plus sur la vérité et le droit, et le politique et l'économique sur l'humain.* »

« *Mais*, a poursuivi Jean Paul II, *ne vous contentez pas de ce monde plus humain, faites-en explicitement un monde plus divin, régi par la foi qui doit inspirer le progrès moral, religieux et social. Ne perdez pas de vue l'évangélisation, qui a force pour libérer l'homme parce qu'elle est la révélation de l'amour.* »

Le pape a *terminé en* exhortant les fidèles à être dignes de la foi reçue. Il a ensuite placé un diadème sur la *statue de* la Vierge, vénérée à Saint-Domingue.

THÉOLOGIE DE LA LIBÉRATION ET SOCIOLOGIE

A 10 000 mètres au-dessus de l'Atlantique, Jean Paul II a conversé très librement avec la soixantaine de journalistes qui voyageaient dans son avion et répondu longuement à leurs questions.

« On parle beaucoup de la théologie de la libération, *a-t-il répondu à un correspondant*, mais qu'est cette théologie ? Si on utilise des moyens non évangéliques, si on politise une réflexion, comment peut-on encore parler de théologie ? C'est une fausse théologie. » « On est dans le domaine de la sociologie », *a-t-il ajouté.*

Le pape a également parlé des « points sombres » *que lui-même* « n'a pas peur d'affronter ». « *L'Eglise* rejette l'excès de richesse et s'identifie au peuple, *dit-il*. Elle *doit pouvoir proposer* une solution humaine, personnalisée, une voie non violente qui préservera les droits et la dignité de chacun. » *Il y a, certes, un risque que la conférence de Puebla se* « politise », *a-t-il poursuivi, mais* cette « voie humaine », *cette promotion associée à l'évangélisation, doit refuser la violence sans dédaigner la charité.*

A un journaliste qui lui demandait si le communisme pouvait apporter une réponse aux problèmes du continent sud-américain, le pape a répondu que de « tels projets politiques » *devaient être étudiés et que s'ils se révélaient incompatibles avec la conception chrétienne de l'homme ils n'étaient plus acceptables sur le plan social.*

« Aimez-vous être pape ?, *lui demanda un autre journaliste.*

— Qu'y a-t-il à aimer ? C'est un devoir. J'ai le soutien de la grâce divine et de nombreuses personnes. J'aime travailler. Pour moi, c'est un grand bonheur que de faire du bon travail. Le seul but de ma vie est de concentrer toute ma force dans mon travail. Je dois reconnaître que mon âme est sereine. La bonne part de l'homme finira par l'emporter. » — *(A.F.P., Reuter.)*

Le Monde

le débat européen

LES RÉSULTATS DU SONDAGE PRÉ-ÉLECTORAL NE SERONT PAS PUBLIÉS... MAIS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS

Bruxelles (C.E.E.) (*A.F.P.*). — La Commission européenne a décidé de ne pas publier le sondage réalisé à l'automne dernier dans les neuf pays de la C.E.E. sur les intentions de vote des électeurs pour le Parlement européen élu au suffrage universel.

Ce sondage faisait des socialistes les grands vainqueurs de la consultation européenne. Pour l'ensemble des neuf pays, ils réunissaient 38,5 % des voix, les démocrates 22,1 %, les conservateurs 10 %, les libéraux 9,9 % et les communistes 7,5 %. Malgré la décision de non-publication, les résultats du sondage peuvent être consultés au siège de la Commission.

La Lettre de la Nation de ce vendredi 26 janvier ironise sur « cet *incroyable gag* » en ces termes : « *En même temps qu'elle annonce sa décision, la Commission donne les chiffres du sondage et indique que celui-ci pourra être consulté au siège de la Commission ! Cette façon de se payer la tête des gens pourrait prêter à rire si ce n'était pas les gens eux-mêmes qui payaient. Qui autorise la Commission à dépenser notre argent (...) ? Plus drôle encore est le fait que le classement « européen » des familles politiques dans les neuf pays est impossible (...). En fait, ce sondage, pour ses commanditaires, n'offrait qu'un seul intérêt : affirmer la position dominante des socialistes dans l'Europe des Neuf. Serait-ce donc encore une initiative de Claude Cheysson ?* »

AVANT LE CONSEIL POLITIQUE DU C.D.S.

Les centristes tentés par l'indépendance

Le conseil politique du Centre des démocrates sociaux siège samedi après-midi 27 janvier et dimanche matin dans les locaux de l'Assemblée nationale, à Paris. Cette instance, qui a un peu valeur de mini-congrès », réunit deux cent cinquante à trois cents personnes, notamment : les membres du bureau politique, ceux du comité directeur, les présidents et secrétaires de fédérations départementales, les parlementaires, les représentants des « équipes spécialisées » et un délégué par cinquantaine d'adhérents. A ceux-là s'ajouteront, ce week-end, des auditeurs. Les débats seront ouverts à la presse. Les deux questions à l'ordre du jour, l'emploi et l'Europe, seront celles dont sera saisi, les 17 et 18 février, le congrès de l'U.D.F. (qui regroupe le C.D.S., le P.R., le parti radical, les clubs Perspectives et Réalités et le M.D.S.F.).

Le moins que l'on puisse dire c'est que les dirigeants du C.D.S. présents à Paris dans la dernière quinzaine, et en particulier le secrétaire général, M. André Diligent, ont orchestré avec application et un certain succès la préparation de cette session du conseil politique. Tout a été fait pour que l'on s'attende, dans les états-majors des partis alliés, au gouvernement, comme à l'Élysée et dans les rédactions, à des débats houleux pouvant déboucher sur la remise en cause d'un certain nombre de faits apparemment acquis, et même un rude ébranlement de la cohésion de l'U.D.F.

Un éditorial de M. André Diligent dans *Démocratie moderne* (*« Qu'est-ce qui fait courir Ponia ? »*), des allusions à la possible décision du parti de présenter sa propre liste aux élections européennes, la publication des premiers résultats d'une consultation interne montrant que les militants sont en majorité favorables à la constitution d'une telle liste, de nouvelles déclarations de M. Diligent sur la volonté du parti centriste de ne pas se satisfaire du rapport Deniau sur l'Europe (ce rapport est censé constituer — après examen par le congrès de l'U.D.F. — la « bible » européenne de l'union) : tous ces *éléments du suspense ont été progressivement distillés*, accompagnés d' « informations » qui constituaient autant de mises en condition. Le fait que M. Lecanuet, président de l'U.D.F. mais aussi du C.D.S., ait été absent de France pendant toute cette période ne doit pas être négligé.

Les arguments développés et les griefs exprimés au fil de ces journées par les responsables centristes sont les suivants, dans le désordre : la démocratie interne fait gravement défaut à l'U.D.F. : M. Poniatowski annonce qu'une liste sera prête dans le courant du mois de février alors qu'aucune concertation réelle n'a commencé entre partenaires ; Mme Simone Veil est présentée comme chef de file pratiquement investie d'une liste des « *Européens de la majorité* », dont le C.D.S. n'a jamais été officiellement averti ; les ambitions européennes de l'U.D.F. sont trop timides, le rapport Deniau est un catalogue que personne ne peut récuser mais qui souffre de graves insuffisances ; enfin et surtout : si les centristes ont rallié le candidat Valéry Giscard d'Estaing en 1974, c'était, en particulier, parce qu'ils étaient convaincus de sa volonté de faire avancer la construction européenne plus vite que ne l'avaient fait le général de Gaulle et Georges Pompidou. Or voici que le candidat devenu président modère ses ambitions, multiplie les manifestations de prudence et ne cesse de paraître *donner* des assurances au R.P.R., tout en proclamant que sa politique européenne est fille de celle du général de Gaulle et de Georges Pompidou.

On le voit : ce sont là des griefs *nombreux et... considérables*. Ils forment un tout qu'il convient de replacer dans le contexte de la préparation des élections européennes et dans celui de la situation interne du C.D.S. D'une part, la soudaine explosion de ce mécontentement a pour premier objectif de hausser la barre des exigences centristes en ce qui concerne le nombre de candidats C.D.S. éligibles sur la liste non gaulliste (étant entendu que les reproches sont assortis de la menace d'une liste « autonome »). D'autre part, il est indéniable qu'au sein même du parti une tendance « intégriste », héritière directe des démocrates-chrétiens *fédéralistes de la première époque* a repris du service.

Faire monter les enchères, rassurer les plus européens des militants, tels sont donc les motivations initiales de l'opération en cours. Reste à savoir si celle-ci s'arrêtera là ou si les dirigeants pourront la canaliser, comme bon nombre d'entre eux semblent le souhaiter, avant qu'elle n'ait des conséquences relativement incontrôlables.

Faire appel au patriotisme de parti équivaut à jouer gagnant à coup sûr. Les militants du C.D.S. n'ont pas dérogé à la règle en se déclarant favorables à une liste de candidats « maison ». Mais que feront les dirigeants si la machine ainsi lancée tourne un peu plus longtemps qu'ils n'ont prévu et si, par exemple, le « mini-congrès » souverain vote une résolution donnant mission aux responsables de constituer cette liste ? Certains, vraisemblablement, seront satisfaits ; ils font déjà valoir qu'une telle liste (ouverte tout de même à des socio-professionnels et à des *présidents d'associations*) pourrait fort bien assurer au mouvement autant d'élus qu'il espère en compter avec une liste commune aux autres « *européens de la majorité* ». Il n'en demeure pas moins que, pour d'autres, ce serait là une irréparable remise en cause de l'U.D.F., un affaiblissement de l'alliance giscardienne sur une affaire somme toute secondaire par rapport au véritable objectif de l'Union pour la démocratie française : la réélection de M. Giscard d'Estaing en 1981.

Le choix de Mme Simone Veil contesté

Ici intervient le cas Lecanuet. Si quelqu'un a su canaliser les débordements militants au sein de son parti, en être à la fois la cible et le conducteur, les exploiter et les apaiser, c'est bien le fondateur du Centre démocrate. Or il n'est pas certain que cette autorité puisse encore jouer dans les circonstances actuelles. M. Lecanuet est présentement dans une situation de porte-à-faux puisqu'il est président de l'U.D.F., entité contestée par une fraction des troupes centristes. Et on lui fait, ici et là, reproche d'être désormais plus U.D.F. que C.D.S. Une fois de plus, d'ailleurs, réapparait la dualité Lecanuet-Diligent, le *second étant périodiquement tenté* de favoriser l'agitation de la base, parfois au profit, parfois au détriment, du premier.

A cela s'ajoutent d'autres considérations que l'on fait actuellement valoir au C.D.S. : il serait imprudent, dit-on, de sous-estimer la portée des prises de position des anciens M.R.P. et d'oublier que des hommes comme Pierre Pflimlin, Pierre-Henri Teitgen, Maurice-René Simonnet sont membres du bureau politique et font partie de ceux qui jugent insuffisante ou trop timorée la politique européenne du gouvernement. Ce ne sont pas des personnalités qui se mettent *en avant, mais leur influence* compte. M. Simonnet est d'ailleurs le trésorier national du parti et c'est lui qui était chargé du dépouillement du questionnaire. On dit aussi qu'un autre ancien ministre, M. Robert Lecourt, ancien président de la Cour européenne de justice, jusque-là fort discret, en raison notamment de ses fonctions, a su faire valoir ses préoccupations auprès de M. Diligent.

Enfin, la « pré-désignation » de Mme Simone Veil suscite des réactions pour le moins réservées. Elle a d'abord provoqué l'irritation — réelle ou feinte — de certains dirigeants qui refusent de prendre en compte une décision n'ayant, selon eux, fait l'objet d'aucune discussion officielle au sein du conseil de l'U.D.F. Elle a *aussi conduit à se manifester* ceux qui n'admettent pas que l'on puisse dire que la composition de la liste européenne s'élabore à *l'Elysée et pas ailleurs. Mais*, surtout, on discute désormais l'opportunité de ce choix. Ainsi certains élus le contestent-ils en faisant remarquer qu'il ne serait peut-être pas très judicieux de proposer à l'électorat catholique, qui est loin d'être unanimement avant-gardiste, le ministre de la santé qui a défendu la loi sur l'avortement et qui en est considéré comme l'auteur. C'est là un sujet « sensible ». Il le sera d'autant plus, au moment de la campagne européenne, que la loi doit être à nouveau examinée par le Parlement pendant la session de *printemps. Si l'on considère*, en outre, que les prises de positions récentes du pape sur cette question peuvent conduire certains catholiques à réviser leur position, il y a là matière à réflexion.

Ces spéculations, ces débats, inclinent quelques centristes à ne pas exclure que le mécontentement de leurs compagnons puisse provoquer certaines remises en cause au sein de la majorité et, pourquoi pas, un retour au point de départ de la négociation européenne entre formations non gaullistes. Il faudra *toutefois* qu'auparavant les démocrates sociaux aient mis au point, noir sur blanc, leur doctrine européenne d'après *1974 ; c'est-à-dire*, non pas tant leurs souhaits et leurs rêves en ce domaine — ce genre de document existe déjà — que leurs revendications précises : celles en deça desquelles ils reconsidéreraient leur association avec le P.R. et les radicaux dans le cadre de cette campagne. Mais ce travail-là demandera peut-être plus qu'une session du conseil politique.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

M. MITTERRAND : un embryon de rupture dans la majorité.

Au cours ed son entretien hebdomadaire avec les journalistes, jeudi 25 janvier, M. François Mitterrand a été interrogé sur la conférence de presse de M. Jacques Chirac et sur la volonté du R.P.R. d'assurer une rotation des quatre-vingt-un membres de sa liste afin que tous puissent siéger à l'assemblée de Strasbourg. Le premier secrétaire du P.S. a ironisé sur cette « *politique de la toupie* » qui interdira, selon lui, aux élus gaullistes de suivre sérieusement les dossiers. C'est en outre, a expliqué M. Mitterrand, une manière de traiter par la dérision l'Assemblée européenne.

Selon le premier secrétaire du P.S., le président du R.P.R. a confirmé au cours de sa conférence de presse son « appel de Cochin ». Cette démarche, estime-t-il, constitue l'embryon d'une rupture de la majorité. Dans un an *celle-ci, a-t-il ajouté*, ne sera plus ce qu'elle est aujourd'hui.

LE P.S.U. CONTESTE LA LÉGISLATION ÉLECTORALE FRANÇAISE

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., a dénoncé, jeudi 25 janvier, au cours d'une conférence de presse, la loi du 7 juillet 1977 qui exige des formations politiques françaises qu'elles obtiennent 5 % des suffrages lors du scrutin européen du 10 juin pour être admises à la répartition des sièges et au remboursement des frais électoraux. Elle a évalué ces frais à environ 3 millions de francs et précisé que le P.S.U. va effectuer une démarche auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.

Mme Bouchardeau a également précisé que le P.S.U. souhaite examiner avec les groupes politiques de gauche les possibilités de modifier la loi française, qualifiée par elle de « *véritable barrage visant à polariser toute la vie politique française autour de quatre grandes formations* ».

Le P.S.U. doit également proposer à d'autres organisations françaises d'étudier les possibilités d'une campagne commune contre « *les conditions draconiennes posées par les textes français* ».

Le P.S.U. doit, enfin, réunir une conférence nationale, le 4 mars prochain, afin de décider de sa participation au scrutin européen.

M. Gremetz (P.C.F.) : le gouvernement veut pousser les feux vers la supranationalité

Dans *l'Humanité* du 26 janvier, M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique du P.C.F., commente une interview de M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, publiée dans *le Figaro* de la veille.

M. Gremetz écrit : « *Un ministre français vient de dire tout haut ce que trame le pouvoir giscardien en matière européenne. L'aveu est de taille. Il émane de M. Bernard-Reymond. (...)*

» *Qu'on en juge : interrogé sur les conséquences politiques de l'élargissement du Marché commun à trois nouveaux pays, celui-ci vient en effet de déclarer qu'à cette occasion il fallait « faire en sorte que » du Conseil européen sorte un » un exécutif européen renforcé, » que la commission soit issue » de la branche administra- » tive de la communauté et » que l'Assemblée devienne une » branche à vocation délibé- » rante et à caractère législa- » tif pour les questions com- » munautaires.* »

Le responsable communiste ajoute : « *Autrement dit, le pouvoir giscardien propose la mise en place d'un véritable gouvernement européen chapeautant les gouvernements nationaux et d'un véritable « Parlement » chargé de faire la loi en lieu et place des Assemblées nationales. Voila qui est clairement parler.*

» *Le ministre français confirme avec éclat ce que n'ont cessé de dénoncer les communistes français : le pouvoir entend utiliser l'élargissement du Marché commun pour favoriser l'expansion de quelques firmes multinationales à base française dans ces pays — au prix des pires préjudices pour l'économie française, et, dans le même temps, pousser les feux vers la supranationalité, noyer la France dans un super-Etat européen dominé par la R.F.A., où elle perdrait sa liberté et son indépendance. Notre mise en garde vient de recevoir une confirmation magistrale.* »

La citation que fait M. Gremetz est relativement incomplète. Dans le texte initial de M. Bernard-Reymond, le passage relevé est precédé des phrases suivantes :

« *C'est sur une amélioration du processus de décision que nous avons notamment demandé aux Sages de réfléchir. Mais le mandat qui leur a été donné est très précis. C'est dans le cadre des traités qu'ils feront leurs propositions. Il ne s'agit donc pas pour eux de proposer un nouvel équilibre entre les pouvoirs.*

» *En revanche, si l'on envisage un horizon à plus longue échéance, on ne peut exclure une évolution de la Communauté sur le plan institutionnel. (...) Cette évolution peut se produire dans le cadre du traité mais aussi nécessiter sa révision : dans ce cas l'accord de chaque Etat et la ratification de chaque Parlement national sera nécessaire. A mon sens cette réforme devrait être dominée par le souci de la séparation des pouvoirs et faire en sorte que du Conseil européen sorte.... etc.* »

● *M. Blanc*, interrogé sur les prises de position de M. Michel Poniatowski à propos de la date de publication de la liste des Européens de la majorité (l'ancien ministre d'Etat, membre du conseil de l'U.D.F., avait affirmé, le 18 janvier, qu'elle serait publiée « *dans le courant du mois de février* »), a indiqué qu'il lui paraît peu probable que la composition de la liste soit connue « *avant la fin de mars* ».

Le Monde

politique

M. Chirac propose un budget de «vérité» pour la Ville de Paris

M. Jacques Chirac devait tenir, vendredi 26 janvier, à l'Hôtel de Ville, une conférence de presse pour présenter le projet de budget de la Ville de Paris pour 1979, qui doit être discuté et voté par le Conseil de Paris lundi 29 et mardi 30 janvier.

Le maire de la capitale devait, à cette occasion, annoncer le remplacement de M. Maurice Doublet à la direction de son cabinet par M. Bernard Billot, précédemment chargé de mission auprès de lui. M. Doublet est désormais exclusivement chargé de la réalisation de l'ensemble sportif du quartier de Bercy.

Vendredi matin, M. Chirac avait réuni ses adjoints afin de faire droit à une demande quasi unanime de leur part. La plupart des adjoints au maire de Paris souhaitent, en effet, bénéficier d'une plus grande information sur la politique que M. Chirac conduit dans la capitale.

Placé, en 1978, sous le signe d'un conflit entre la Ville et l'Etat, le budget municipal est, en 1979, selon M. Chirac, un *« budget de vérité »*. Le contentieux avec l'Etat est certes apparu au moment de la discussion du budget départemental. Mais la volonté affirmée hier de réduire le montant des charges « indument » supportées par le contribuable parisien a fait place à une démarche plus prudente, même si elle reste critique dans la forme à l'égard du pouvoir central. Tout au plus le maire rappelle-t-il que, en vue de l'élaboration des prochains budgets, il souhaite obtenir que les réformes en cours(réforme de la fiscalité locale et du mode de financement des transports parisiens) permettent d'établir *« une élémentaire équité au profit de la capitale »*.

Il est vrai que la contribution de la Ville à des budgets autres que le sien atteint 30 % du budget municipal. Parmi ces contributions, la plus lourde est celle qui est consacrée au financement du département. Dans ce domaine, la dépense augmente de 40 % et contribue à l'augmentation de 20 % de la fiscalité directe locale.

Cette dépense départementale étant destinée à financer des charges d'aide sociale et de transports fixées par le préfet de Paris, la tentation est grande de dénoncer le gouvernement comme principal responsable de l'augmentation des impôts de la Ville. M. Christian de La Malène (R.P.R.), premier adjoint chargé des finances, ne s'en est d'ailleurs pas privé lors de la discussion, lundi 15 janvier, du budget du département. Cinquante millions de francs ont alors été bloqués pour marquer la mauvaise humeur de la municipalité face à une dépense jugée par elle « exagérée », en matière d'aide sociale, notamment.

M. Chirac devait évoquer cette question au cours de sa conférence de presse pour souligner la nécessité d'établir un contrôle sur la progression et la ventilation des dépenses d'aide sociale. Le maire souhaite réunir avec les représentants de l'Etat une « table ronde » afin de mettre sur pied une procédure commune de contrôle. M. Chirac est en effet inquiet. Il ne veut pas devoir faire face à une telle augmentation chaque année, sauf à accepter de se priver de tout moyen d'orienter à sa guise la gestion et le devenir de la capitale.

De son côté, l'Etat peut être tenté de gonfler les charges imposées à la Ville afin d'éviter que M. Chirac ne puisse se prévaloir d'une gestion exemplaire à Paris, à l'occasion, par exemple, d'une hypothétique campagne présidentielle. Il ne semble pas que l'on ait choisi une telle voie. Les considérations qui ont présidé à l'élaboration du budget du département, et donc à la fixation du montant des charges imposées par l'Etat à la Ville, paraissent en effet rejoindre les préoccupations du maire de Paris, et permettent d'expliquer sa prudence.

Une trêve avec l'État

L'existence d'intérêts convergents était déjà apparue lors du règlement du contentieux relatif aux dépenses de police. Le gouvernement, en inscrivant d'office au budget municipal les dépenses refusées par le maire, avait dans un premier temps indiqué à M. Chirac quelles étaient les limites à ne pas franchir. Puis, les deux parties avaient conclu un accord neutre, les concessions faites par l'Etat étant compensées par celles de la Ville. Dans le même temps le président du R.P.R. et le gouvernement concluaient une « trêve » parlementaire.

Lors de l'élaboration du budget départemental de 1979, l'Etat a choisi de faire prévaloir « la vérité » de la dépense. L'augmentation de la contribution demandée au budget municipal correspond à une évaluation réelle des dépenses mais aussi au financement de retards de paiements accumulés dans ce domaine, soit par l'Etat lui-même lorsque ses représentants géraient directement la capitale, soit par le maire de Paris lors du conflit avec l'Etat. Dans le premier cas, ces retards s'expliquent par des considérations électorales ; dans le second cas par la volonté de M Chirac de se doter des moyens d'une plus grande liberté d'action.

Or l'apurement d'une part non négligeable de ces retards en 1979 fait, au fond, l'affaire de tous. Le jeu complexe des mécanismes de paiements des contingents dus par l'Etat au département fait que, à législation constante, la progression des recettes devrait être en 1980, et surtout en 1981, supérieure à la progression des dépenses. Le fait que 1981 soit l'année de l'élection présidentielle n'est donc pas étranger au choix de 1979 pour établir un *« budget de vérité »*. De plus, le fait que l'année 1982 précède d'un an les scrutins législatifs et municipaux permet d'expliquer que cet effort de vérité n'ait pas été repoussé au lendemain de l'élection présidentielle.

Ces considérations ne doivent pas marquer, d'une part, que le gouvernement fait peser une *« tutelle »* attentive sur le maire de Paris, et, d'autre part, que celui-ci se trouve cette année contraint de réévaluer en baisse certains objectifs.

M. Chirac est, en quelque sorte, placé sous surveillance par un gouvernement, lui-même *« surveillé »* par le président du R.P.R. Tout se passe comme si l'Elysée avait choisi non pas de harceler le premier magistrat de la capitale, mais de le considérer comme un maire parmi d'autres.

Un maire que le niveau de la pression fiscale et le souci de conserver à Paris sa bonne réputation financière contraignent à modérer, dans l'immédiat, ses ambitions municipales. Non que les trois priorités, à savoir le logement, l'aide aux personnes âgées et l'action culturelle (les dépenses dans le domaine culturel et sportif augmentent de 37 %), soient abandonnées. A ces priorités définies en 1977 s'ajoutent d'ailleurs pour 1979 une action importante en faveur de la propreté de la ville.

Mais deux des grands projets du maire font l'objet d'une réévaluation en baisse. A Bercy, il ne s'agit plus, comme le souhaitait le responsable de l'opération, M. Doublet, de réaliser un grand complexe omnisports. De même, il n'est plus question de faire du théâtre du Châtelet, transformé en théâtre lyrique populaire, une sorte de concurrent de l'Opéra de Paris. Dans les deux cas, le prestige fait place à la mesure. A Bercy, le maire souhaite implanter un ensemble sportif centré autour d'un vélodrome d'hiver. Au Châtelet, il entend préserver une certaine filiation avec l'ancien théâtre et privilégier l'opérette de qualité.

Les relations avec l'U.D.F.

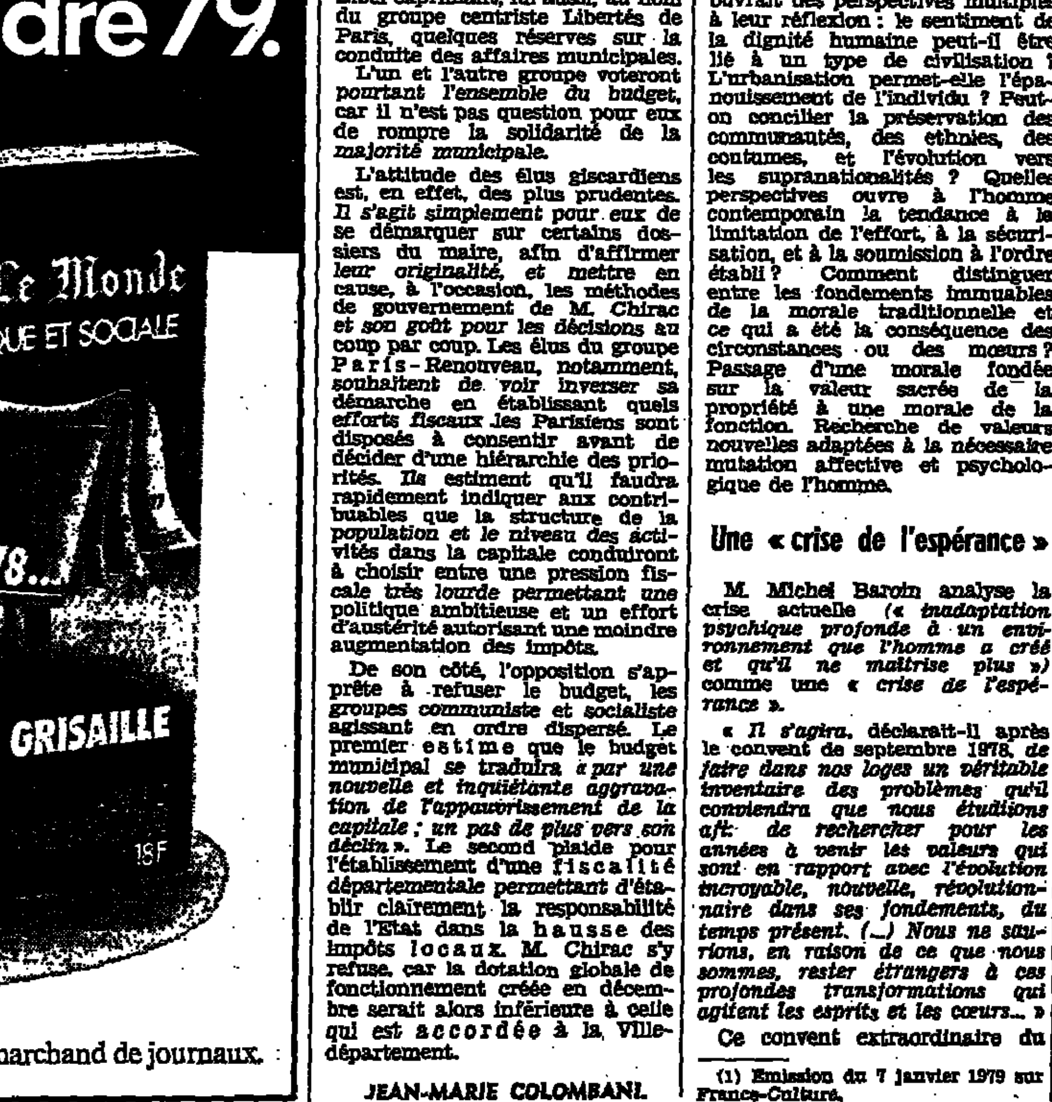
Ce faisant, M. Chirac concède aux élus de l'inter-groupe U.D.F. que certaines de leurs critiques sont fondées. Les élus giscardiens avaient, en effet, refusé de voter les crédits de la prise en charge par la Ville du théâtre du Châtelet, craignant qu'une telle opération ne soit, à terme, un gouffre financier pour la municipalité. M. Pierre-Christian Taittinger, adjoint au maire, président de la fédération du P.R., devait, toutefois, développer, au nom du groupe Paris-Renouveau, une critique de fond contre ce projet de théâtre lyrique, M. Michel Elbel exprimant, lui aussi, au nom du groupe centriste Libertés de Paris, quelques réserves sur la conduite des affaires municipales.

L'un et l'autre groupe voteront pourtant l'ensemble du budget, car il n'est pas question pour eux de rompre la solidarité de la majorité municipale.

L'attitude des élus giscardiens est, en effet, des plus prudentes. Il s'agit simplement pour eux de se démarquer sur certains dossiers du maire, afin d'affirmer leur originalité, et mettre en cause, à l'occasion, les méthodes de gouvernement de M. Chirac et son goût pour les décisions au coup par coup. Les élus du groupe Paris-Renouveau, notamment, souhaitent de voir inverser sa démarche en établissant quels efforts fiscaux les Parisiens sont disposés à consentir avant de décider d'une hiérarchie des priorités. Ils estiment qu'il faudra rapidement indiquer aux contribuables que la structure de la population et le niveau des activités dans la capitale conduiront à choisir entre une pression fiscale très lourde permettant une politique ambitieuse et un effort d'austérité autorisant une moindre augmentation des impôts.

De son côté, l'opposition s'apprête à refuser le budget, les groupes communiste et socialiste agissant en ordre dispersé. Le premier estime que le budget municipal se traduira *« par une nouvelle et inquiétante aggravation de l'appauvrissement de la capitale ; un pas de plus vers son déclin »*. Le second plaide pour l'établissement d'une fiscalité départementale permettant d'établir clairement la responsabilité de l'Etat dans la hausse des impôts locaux. M. Chirac s'y refuse, car la dotation globale de fonctionnement créée en décembre serait alors inférieure à celle qui est accordée à la Ville-département.

JEAN-MARIE COLOMBANI.



LES COMMUNISTES CONTESTATAIRES METTENT EN PLACE UNE REVUE ET UN BULLETIN

Les communistes en désaccord avec la politique suivie par la direction de leur formation s'efforcent de diffuser leurs thèses en créant des bulletins. Le cercle des étudiants communistes de l'institut politique de Bordeaux publie le troisième numéro de *Positions* (1), qui devient une véritable revue. Dans cette livraison, les militants communistes engagent la discussion préparatoire au vingt-troisième congrès de leur parti, qui siégera au printemps.

Luttes et débats (2) est, lui, un bulletin interne réalisé par des ouvriers, employés et intellectuels communistes militants à Paris. Son premier numéro vient en prolongement des divergences qui se sont manifestées entre communistes, notamment dans 18e arrondissement (*le Monde* daté 14-15 janvier). Le bulletin engage lui aussi la discussion préparatoire au vingt-troisième congrès.

(1) *Positions*, Denis Siot, poste restante, place de la Bourse, 33000 Bordeaux.

(2) *Luttes et Débats*, Christian Piraux, 3, rue Ramey, 75018 Paris.

A MARSEILLE

Des manifestants des chantiers navals interrompent les travaux du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

De notre correspondant régional

Marseille. — Les travaux du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été interrompus pendant près de deux heures, jeudi 25 janvier, à Marseille, par une délégation de trois cents ouvriers des chantiers na- l'assemblée régionale, — à assis- et de Marseille. Les manifestants avaient été autorisés par M. Gaston Defferre (P.S.), député, maire de Marseille — réélu pour la sixième fois à la présidence de l'assemblée régionale — à assister librement aux débats. Dès l'ouverture de la séance, ils ont exigé d'être entendu par les élus régionaux en intervenant bruyamment et en conspuant notamment le préfet de région, M. Lucien Vochel. Ils ont finalement obtenu des élus des différents groupes politiques qu'une démarche soit faite auprès du ministre des transports pour la réunion d'une « table ronde » sur les problèmes de l'industrie navale régionale. Cette réunion aura lieu soit à Marseille, soit à Paris.

L'opportunité de la réunion et la volonté des syndicats de diversifier leurs actions n'expliquent pas à elles seules le fait que le conseil régional ait été pris pour cible. Les récentes audiences accordées par le président de la République à plusieurs présidents d'assemblée régionale ont laissé croire, semble-t-il, aux responsables syndicaux que toute solution politique au problème de l'emploi passe désormais par la région, pourtant démunie de moyens financiers et juridiques.

Après sa réélection à la présidence du conseil régional (1), M. Defferre avait accepté de bouleverser l'ordre du jour pour ouvrir aussitôt un débat sur les problèmes des chantiers navals. Une motion avait été lue à grand-peine par un conseiller socialiste, M. Roland Povinelli. Les manifestants redevinrent silencieux pour entendre l'intervention de M. Guy Hermier, député communiste des Bouches-du-Rhône, qui a notamment posé une série de questions au préfet, sans obtenir de réponses.

Le conseil régional a adopté, au cours de sa séance, qui aura en définitive duré cinq heures, son budget primitif pour l'année 1979, qui s'élève à 129 millions de francs et correspond à un prélèvement de 35 francs par habitant.

Les groupes socialiste, communiste et de l'U.D.F. ont voté pour ; le groupe R.P.R. et apparentés, représenté au moment du scrutin par M. Comiti seul, a voté contre. — G. P.

(1) M. Defferre a été réélu à main levée par l'ensemble des élus socialistes et apparentés et communistes ; les représentants de la majorité se sont abstenus. Le bureau, composé en application de la règle de la proportionnelle, comprend neuf socialistes, six communistes, deux P.R., deux « modérés majorité », un R.P.R., un M.R.G. et un radical.

Le Grand-Orient de France tient un convent extraordinaire

Le Grand-Orient de France tient les 27, 28 et 29 janvier, pour la première de son histoire bicentenaire, un convent extraordinaire destiné à permettre une prise de conscience collective des besoins spirituels et moraux de notre société, et une meilleure connaissance de ses frustrations ou aspirations profondes.

Une initiative inédite, ambitieuse et à l'issue incertaine

Extraordinaire, ce convent l'est à double titre. Jamais, d'abord, l'obédience n'avait réuni une assemblée représentant l'ensemble des loges, en dehors des convents annuels dont la raison d'être (renouvellement d'une partie de l'équipe dirigeante, désignation des travaux de l'année) et la procédure sont fixées avec précision par les statuts. Cette fois, le convent se trouvera devant une situation inédite dont l'issue est imprévisible : il n'est pas réuni pour élire quelques-uns de ses membres ou délibérer de son organisation intérieure, mais invité à une *« réflexion pour une éthique de société »*.

Extraordinaire, il l'est donc par la date et l'objet essentiellement « philosophique » de sa convocation ; il l'est aussi, souligne le grand maître, M. Michel Baroin, parce qu'il se tient à l'un des moments les plus aigus d'une crise de société véritablement « extraordinaire », et qu'il vise, non pas à apporter des solutions (qui n'existeront jamais sous forme de « recettes »), mais à inventorier les questions, souvent occultées, que pose cette crise. *« Nous n'avons pas la prétention*, déclare le grand maître, *étant les hommes de la relativité, de fournir des solutions mais d'apporter des réflexions (...) il ne s'agit pas d'élaborer un message mais de donner un plu plus d'espérance (1) »*.

Depuis septembre dernier, les quelque trente mille maçons regroupés dans les quatre cent cinquante loges de l'obédience se sont donc mobilisés pour préparer cette assemblée. Le questionnaire de base qui leur était soumis ouvrait des perspectives multiples à leur réflexion : le sentiment de la dignité humaine peut-il être lié à un type de civilisation ? L'urbanisation permet-elle l'épanouissement de l'individu ? Peut-on concilier la préservation des communautés, des ethnies, des coutumes, et l'évolution vers les supranationalités ? Quelles perspectives ouvre à l'homme contemporain la tendance à la limitation de l'effort, à la sécurisation, et à la soumission à l'ordre établi ? Comment distinguer entre les fondements immuables de la morale traditionnelle et ce qui a été la conséquence des circonstances ou des mœurs ? Passage d'une morale fondée sur la valeur sacrée de la propriété à une morale de la fonction. Recherche de valeurs nouvelles adaptées à la nécessaire mutation affective et psychologique de l'homme.

Une « crise de l'espérance »

M. Michel Baroin analyse la crise actuelle (*« inadaptation psychique profonde à un environnement que l'homme a créé et qu'il ne maîtrise plus »*) comme une *« crise de l'espérance »*.

« Il s'agira, déclarait-il après le convent de septembre 1978, *de faire dans nos loges un véritable inventaire des problèmes qu'il conviendra que nous étudions afin de rechercher pour les années à venir les valeurs qui sont en rapport avec l'évolution incroyable, nouvelle, révolutionnaire dans ses fondements, du temps présent. (...) Nous ne saurions, en raison de ce que nous sommes, rester étrangers à ces profondes transformations qui agitent les esprits et les cœurs... »*

Ce convent extraordinaire du Grand-Orient de France a été combattu par une minorité des membres de l'obédience pour des raisons diverses et parfois contradictoires, où la politique et les rivalités de personnes se mêlaient. Son issue reste incertaine et, de toute façon, on ne pourra le juger qu'à ses fruits, si, toutefois, ceux-ci ne demeurent pas réservés à la consommation intérieure.

ALAIN GUICHARD.

(1) Emission du 7 janvier 1979 sur France-Culture.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le refus de l'impôt sur le revenu peut conduire à un blocage des institutions

De notre correspondant

Nouméa. — Une première réforme fiscale présentée par le R.P.C.R. (Rassemblement populaire calédonien pour la République, proche du R.P.R.), avait été rejetée il y a quatre mois. Le 23 janvier, l'Assemblée territoriale a repoussé, par 19 voix contre 10, le projet d'impôt sur le revenu proposé par l'Union calédonienne et le parti socialiste calédonien.

Plus qu'à un débat fiscal, on a assisté durant deux jours à une nouvelle phase du *« règlement de comptes »* politique qui oppose les trois grandes tendances de l'Assemblée : l'Union calédonienne (indépendantiste), le R.P.C.R. et les centristes. Majoritaire au conseil du gouvernement (véritable exécutif local) l'Union calédonienne avait mis sur pied, avec l'aide du P.S. calédonien, un projet d'impôt. Cette réforme fiscale, épargnant les petits revenus mais frappant lourdement les autres, n'a pas été, d'une manière générale, bien accueillie.

Le R.P.C.R. l'a qualifiée de *« raciste, injuste et conduisant à une société marxiste indépendante... »* Indépendante parce que l'imposition proposée, sans combler le déficit budgétaire, a été conçue pour éviter une plus grande dépendance vis-à-vis de la métropole.

La philosophie du R.P.C.R. définie par un conseiller du gouvernement, M. Pierre Frogier, est inverse : *« Nous disons « oui » à l'impôt mais « non » à l'impôt pour l'impôt car quelle que soit la pression fiscale existante, le territoire n'a plus de moyens à la hauteur de ses dépenses... »*

De leur côté les petits partis centristes estiment que la pression fiscale est trop élevée. Ils ont donc proposé des amendements transformant le projet d'impôt en une taxe de solidarité, mais le conseil de gouvernement les a refusés. M. Max Chivot (P.S.C.) chargé des finances, a expliqué que de tels amendements dénaturaient l'esprit du texte. Le R.P.C.R. a, une nouvelle fois, refusé tout accord avec les centristes. Aussi l'un d'eux, M. Stanley Camerlinck (Union nouvelle calédonienne), a-t-il pu déclarer s'adressant au R.P.C.R. : *« Vous voulez arriver à une situation de blocage, à une dissolution de l'assemblée territoriale, à une réforme électorale où seuls subsisteront face à face deux blocs qui s'affronteront sans merci au détriment des Calédoniens, chacun luttant pour son idée : indépendance contre intégration, alternative que nous refusons catégoriquement. »*

Compte tenu du climat politique en Nouvelle-Calédonie un blocage des institutions doit être désormais envisagé. Le gouvernement central serait alors conduit à dissoudre l'assemblée territoriale, et peut-être à provoquer un choix clair de la population pour ou contre l'indépendance.

JEAN-NOEL FÉRAUD.

LE P.R. REVENDIQUE CENT QUARANTE DEUX MILLE ADHÉRENTS

M. Jacques Blanc a présenté, jeudi 25 janvier, à la presse, la *« radioscopie nationale »* du parti républicain.

Les effectifs se seraient accrus de vingt-deux mille adhérents dans les trois derniers mois, ce qui conduit la direction du parti à revendiquer, au total, cent quarante-deux mille adhérents.

M. Blanc a insisté sur *« la percée du parti républicain en milieu jeune, le courant des adhésions féminines, le rééquilibrage régional de l'implantation du parti »*, et a affirmé que, parmi les nouveaux, on compte 44 % de femmes. Les autres données fournies par le P.R. tendent à établir que dans les rangs de la formation, en 1979, les employés représentent 18,21 % des effectifs, les ouvriers 8,60 %, les agriculteurs 9,66 %, les fonctionnaires 11,22 %, les demandeurs d'emploi 1,10 % (contre 0,98 % en 1977).

● *Les responsables de l'U.D.F. pour les Bouches-du-Rhône* ont soumis aux instances nationales de leur mouvement la candidature de M. Jean Chelini, ancien adjoint au maire de Marseille, membre du secrétariat national du C.D.S., afin qu'il figure sur la liste des *« Européens de la majorité »*. Ils estiment que la seconde ville de France doit être représentée à l'Assemblée européenne. M. Comiti, député R.P.R. des Bouches-du-Rhône a, pour sa part, indiqué qu'il n'était pas candidat et qu'il ne figurerait donc pas sur la liste gaulliste.

Le Monde

société

POINT DE VUE

0,0001 %

par FRANÇOISE GIROUD

LE chômage est un mal trop grave pour repousser sans examen les remèdes proposés.

Celui que recommandent conjointement M. le ministre du travail et les évêques de France consiste à retirer les femmes mariées de leur *emploi. Celui-ci, libéré, reviendrait* à un chômeur (1).

Le ministre et l'épiscopat viennent *de recevoir un renfort inattendu en* la personne d'une femme, journaliste (2), qui veut « rentrer à la mai*son » et qui déclare en substance,* dans un livre récent : puisqu'on est si bien, à la maison, restez-y, mes *sœurs, et ne perdez pas un seul* sourire de bébé, ah ! quelle erreur ai-je commise d'en sortir, folle que *j'étais, et quel tourment si j'ai pu* inciter quelques-unes à le faire.

Voilà qui mérite trois roses, monsieur le ministre. Enfin, on en tient une qui passe aux aveux.

C'est délicieux la *maison*

D'ailleurs, c'est délicieux la maison. *Il faut avoir la tête à l'envers* pour quitter tous les jours, dès le petit matin, quelque belle demeure parisienne avec personnel de service, voiture pour madame, résidence secondaire pour le week-end, hiver à la montagne, été à la mer, et — cela va de soi — *revenus personnels* tels que, dans l'hypothèse où l'époux viendrait à manquer, le cœur se briserait, mais pas le train de vie.

L'ennui est que les femmes salariées bénéficiant de ces menus avantages pourraient toutes rentrer à la maison sans que les statistiques enregistrant les demandes d'emploi en soient dégonflées de 0,0001 %.

Mais on peut aussi, pourquoi pas, regretter d'avoir à quitter son F 4 avec vue sur courette, quand le *sourire de bébé* l'illumine.

Pour cette raison ou pour une autre, par goût ou par devoir, deux *femmes mariées sur trois restent à* la maison. Très exactement : 7 028 000 sur 11 740 000 en puissance *d'époux*.

Elles sont donc 4 712 000 femmes mariées dites « actives », les autres actives (3 200 000) étant veuves, célibataires ou divorcées.

Que font-elles, ces épouses actives, ces voleuses d'emploi, pendant les heures où elles ne s'activent pas à la maison ? Quelques chiffres ronds :

425 000 travaillent dans le secteur primaire, *c'est-à-dire l'agriculture.* Pour se distraire, probablement.

785 000 sont O.S. ou manœuvres. Pour payer le caviar, évidemment.

1 375 000 sont employées de bureau et de commerce, dites d' « exécution ».

280 000 institutrices, 122 000 employées des services sociaux et médicaux rendent de petits services.

180 000 employées de maison ou femmes de ménage exercent une activité hautement gratifiante.

348 000 sont artisanes ou petites commerçantes.

170 000 sont cadres. Hé ! hé ! voyez-vous ça !

S'y ajoutent, *dans la nomencla*ture établie pour le dernier recensement, des poussières.

Notons en passant que les femmes mariées salariées rapportent ensemble, annuellement, 8 milliards net à la Sécurité sociale, produit de leurs cotisations. Ne travailleraient-elles pas, elles bénéficieraient, en *effet*, des mêmes prestations comme ayants droit de leur époux.

En une formule subtile, les évêques de France interrogent : « *Est-il impensable que là où deux salaires ne sont pas nécessaires pour l'équilibre de la vie d'une famille, l'on puisse renoncer à l'un d'eux ?* »

Il est, comme chacun sait, d'usage courant que dans un couple, les deux époux perçoivent des salaires équivalents. Donc, « *l'un ou l'autre* » pourrait, dans un geste de solidarité nationale et humaine, quitter son emploi au bénéfice d'un sans-emploi.

La première jeune femme qui s'en *avisera et qui se retrouvera* dans six mois avec un mari licencié et deux enfants à nourrir — deux et *demi, peut-être si elle* a poussé jusqu'au bout l'exercice de la solidarité — nul doute qu'on lui fournira du *travail à l'archevêché*.

Mais admettons que ledit mari ait un emploi en bronze, qu'il soit fonctionnaire, que rien ne le menace, dans combien de ménages pourrait-on retrancher du budget commun le plus faible des deux salaires sans *affecter « l'équilibre de la vie d'une famille ? »*

Il n'existe aucune statistique qui permette de répondre.

On sait, en revanche, qu'en divisant la masse salariale par le nombre de femmes salariées, on obtient une moyenne de 2 500 francs par mois. Le même calcul donne pour les hommes 3 800 francs par mois.

Comme il est peu commun qu'une *ouvrière soit l'épouse d'un conseiller* d'Etat, qu'une vendeuse de grande surface ait pour mari un P.-D. G., *qu'une dactylographe, une standar*diste, une blanchisseuse de fin, une employée de bureau dite d' « exécu*tion », une laborantine, une mécano*graphe, etc. soit la légitime compagne d'un homme dont le salaire *dépasse 4 000 francs par mois, les* budgets qui pourraient, sans porter atteinte à l'équilibre de la vie de *famille*, être *amputés d'un second* salaire, sont en nombre pour le moins limité.

Prêts à se séparer de leur secrétaire ?

De surcroît, les hommes en quête d'emploi seraient, pour la plupart, impropres à accomplir le même travail, ou réfractaires à ce travail et au salaire qui le rémunère, comme ils le sont aux tâches qu'effectuent les travailleurs immigrés.

Et combien de ces seigneurs, pressés de voir les femmes rentrer à la maison, seraient-ils prêts à se séparer de leur précieuse secrétaire pour la remplacer par un cadre chômeur, à supposer que celui-ci se recycle d'abord dans la sténographie ?

C'est délibérément que l'on s'en tient ici à l'aspect strictement matériel des choses, puisque, pour ceux qui forment le projet de ramener au foyer celles qui n'y sont pas, il *semble aller de soi que l'espèce* féminine doit être tenue pour une masse de manœuvre. L'industrie a *besoin de main-d'œuvre* ? A l'usine. Les services également ? Au magasin, au bureau, à l'hôpital, à la poste, à l'école primaire.

Il y a surplus de main-d'œuvre ? A la maison. On vous rappellera quand on aura besoin de vous.

On attend avec intérêt le jour où M. le ministre de l'éducation, qui préférerait lui aussi voir toutes les femmes à la maison, préconisera d'interdire aux jeunes filles les études supérieures.

Pourquoi donc la collectivité devrait-elle en faire les frais ?

Pour regarder bébé sourire, le bon vieux certificat d'études fera aussi bien l'affaire.

(1) Voir l'article de Bruno Frappat, *le Monde* du 19 janvier.

(2) Christiane Collange : *Je veux rentrer à la maison*. Grasset.

TÉMOIGNAGE

« Ne vous laissez pas mettre entre parenthèses »

Après la déclaration de l'épiscopat français sur le chômage, Mme M.A. de Coursac, se Marseille, mère de cinq enfants, nous écrit :

Que les ménages bénéficiant de deux salaires renoncent à l'un des deux, *disent en substance* nos évêques. Cela peut paraître fort généreux, social, chrétien. Mais il me vient un premier doute. J'ai le plus grand respect pour la hiérarchie catholique, étant moi-même catholique pratiquante, mais je ne suis pas totalement persuadée de sa compétence dans le domaine de l'économie *(domaine qui m'est* d'ailleurs aussi, je l'avoue, fort étranger). Aussi, est-on bien sûr que le coup d'arrêt au chômage des ouvriers de la sidérurgie par exemple (pour même seulement une amélioration très minime) passe par la démission de secrétaires, employées de bureau, petites mains, vendeuses, *ouvrières ? Ou encore que le* désistement de femmes, à Paris, Marseille ou Limoges, pourra procurer des emplois aux *ouvrières* du textile des Vosges, là où aucune autre entreprise ne peut les accueillir ?

D'autres aspects de la question méritent d'être sérieusement envisagés : *Il y a le cas (fréquent)* où le salaire d'appoint est indispensable : ici, pas de problème, rien à ajouter. Mais pour toutes les autres, il y a aussi l'avenir à envisager. Quand on sait le pourcentage énorme de femmes qui, veuves, divorcées ou abandonnées, se retrouvent un jour seules avec leurs enfants et ne peuvent plus reprendre une activité laissée depuis trop longtemps. On ne peut que conseiller aux femmes de ne lâcher un travail salarié que pour des raisons particulièrement impérieuses. Vient, plus tard, de surcroît, le problème de la retraite pour ces mêmes femmes.

*Ces considérations d'ordre pra*tique ne sont pas les seules, ni même, peut-être, les plus importantes. A une époque où l'insertion sociale passe par la vie professionnelle, je crains pour les jeunes femmes une marginalisation, une mise à l'écart avec son cortège de solitude et de vide déprimant si on les confine au foyer.

Je dis à mes filles : « *Ne vous laissez pas mettre entre parenthèses. Tout être, homme ou femme, doit au moins pouvoir essayer de se réaliser. Que celles (il en existe, bien sûr) qui sont comblées par la vie du foyer et ne désirent rien d'autre y restent. Mais vouloir y inciter celles qui se sentent d'autres dons ou d'autres aspirations, ce serait les pousser à une mutilation. Au contraire, donc, forcez les barrages, visez toujours plus haut. Tâchez de parvenir à des situations plus gratifiantes, non pas tellement financièrement, mais surtout sur le plan de l'intérêt et de la qualité de la vie. Et, surtout, restez bien sur vos gardes, ne vous laissez pas piéger car ce qui est mis en question, ce sont vos droits.* »

Mme Collange en a « ras les baskets »

A propos du livre de Mme Christiane Collange — Je veux rentrer à la maison — *on crie déjà au* « nouveau féminisme ». *N'exagérons rien. Il ne faut pas confondre un mouvement d'humeur avec un mouvement de l'histoire. Christiane Collange a lutté pendant des années pour que se développe le travail des femmes. Aujourd'hui elle dit le contraire : c'est un revirement, ce n'est pas une révolution.*

D'abord, Mme Collange ne rentrera pas à la maison. Elle le dit : c'est trop tard. C'est plus jeune qu'il fallait le faire. Aujourd'hui, ses quatre enfants sont grands. Il s'agit donc d'un rêve, non d'un projet. Au même moment, des centaines de milliers de femmes inscrites à l'A.N.P.E. font le rêve inverse. Si elles le publiaient, de quel préfixe faudrait-il agrémenter leur féminisme : néo, archéo, rétro, pseudo, prolo ?

Ce que ne dit pas Mme Collange, et ce que le titre de son livre masque totalement, c'est qu'elle est partagée. Elle l'aurait plus justement intitulé « Je veux rentrer à la maison et je ne veux pas rentrer à la maison. » *Car son ambivalence à l'égard du paradis domestique éclate à chaque page. Et son dégoût du travail ne va pas jusqu'à le lâcher. En ce sens, son témoignage a valeur quasi universelle : quelle femme au foyer n'a pas, une fois par jour, par mois, par an, l'ardent désir d'être ailleurs? Quelle femme travailleuse n'a pas, de même, ces* « bouffées de retour au foyer » *qui oppressent si fort Mme Collange qu'elle explose sur la place publique ?*

Mais, au fait, cette ambivalence n'est-elle pas au cœur de l'homme aussi? Chacun et chacune de nous veut bouger quand il est immobile et s'arrêter quand il s'agite. « J'en ai ras les baskets de me défoncer pour concilier l'inconciliable. » *Qu'il se lève l'homme qui, jamais, au grand jamais, n'en a eu « ras les baskets » pour les mêmes raisons.*

Heureuse époque où chaque crise suscite aussitôt ses contrefeux, où les pensées virevoltent pour s'adapter aux situations. C'est l'expansion? Au travail, mesdames ! C'est la crise? Au foyer ! Le plus étonnant c'est quand les propagandistes sont les mêmes dans les deux cas.

BRUNO FRAPPAT.

★ Christiane Collange. *Je veux rentrer à la maison*. Edit. Grasset, coll. « Humeurs », 188 p., 34 F.

Selon une enquête commune de l'INED et de l'INSEE

L'utilisation de la pilule contraceptive a cessé de progresser depuis le milieu de 1977

Quelle contraception utilisent les Français ? Après une longue période de silence — dû à la clandestinité, — puis de recherches, statisticiens et démographes ont enfin pu obtenir des résultats chiffrés. C'est ainsi que l'INED (1) et l'INSEE (2) ont pu procéder à une enquête nationale dont les premiers résultats viennent d'être publiés (3). *Il* apparaît que la diffusion de la pilule a connu une progression *extrêmement rapide, puisque,* au cours de la période 1970-1975, 6 à 7 % des femmes âgées de vingt à quarante-quatre ans l'utilisaient, presque deux fois plus deux ans plus tard, et encore deux fois plus trois ans plus tard. « *Mais*, écrivent les auteurs du rapport, *depuis le milieu de 1977, la progression s'est arrêtée et l'on paraît avoir atteint un palier.* »

A l'heure actuelle (l'enquête a été réalisée sur 3 000 femmes âgées de vingt à quarante-cinq *ans entre janvier et octobre 1978*). 28 % des femmes de cette classe d'âge utilisent la pilule (soit 2,4 millions pour toute la France), et 9 % un stérilet (soit 774 000).

Les méthodes traditionnelles ne sont pas tombées en désuétude puisque le retrait, utilisé par 18 % des couples, vient au second rang après la pilule (ce chiffre atteignant *jusqu'à 27 % quand la* femme est âgée de quarante à quarante-quatre ans). L'abstinence périodique (méthodes des températures et Ogino) est utilisée par 6 % des couples, et le préservatif par 5 %.

Il est enfin important de noter que, malgré le flou juridique qui entoure la pratique de la stérilisation, *7,5 % des femmes âgées* de vingt à quarante-quatre ans se sont fait stériliser, dont 4 % dans un but contraceptif. Cette proportion atteint jusqu'à 17 % des femmes de la classe d'âge trente-cinq - quarante-quatre ans, dont la moitié ont eu recours à la stérilisation dans un but contraceptif.

L'étude ne mentionne nulle part l'utilisation de la contraception purement locale (diaphragmes, gelées, ovules *spermicides*). Est-ce parce que les enquêteurs ont omis d'interroger les femmes sur ce sujet ? Ou parce que les *résultats de l'enquête sont encore* incomplets ? On aurait aimé, d'autre part, que les auteurs de ce travail profitent de cette enquête pour interroger les couples — et non seulement les femmes — sur ce qu'ils pensent de l'hypothèse d'une contraception masculine, et sur la vasectomie. Certes, les auteurs de *l'enquête précisent que ces* questions ont été posées « *aux conjoints des femmes mariées* », ce qui *représente* « *un échantillon plus restreint* ». Les résultats de cette seconde enquête ne sont pas encore publiés.

Reste un dernier point : il serait fort utile, ne serait-ce que pour l'orientation des recherches futures, de savoir pourquoi la progression de la pilule s'est arrêtée il y a plus d'un an, et d'entreprendre, précisément, une étude sur les motivations des femmes qui ont renoncé à cette méthode. — C. B.

(1) Institut national d'études démographique

(2) Institut national de la statistique et des études économiques.

(3) De « *Populations et Sociétés*, janvier 1979, n° 120 (publication de l'INED). Des résultats plus détaillés seront publiés dans *Population* (revue de l'INED) dans le courant de 1979.

LA MORT D'UN BÉBÉ

(De notre correspondant.)

La Roche-sur-Yon. — Daphné, sept mois, est morte mercredi 24 janvier, en fin de matinée, à Fontenay-le-Comte (Vendée), pour avoir refusé de boire son biberon. Les dents du bébé le faisaient souffrir, rendant la succion difficile. M. [illegible]y Thomas, vingt-trois ans, chômeur, l'ami de sa mère, Mlle Martine Augin, dix-neuf ans, employée dans un collège comme femme de salle, a eu un accès d'impatience. Après avoir changé l'enfant et préparé le biberon, il a *mal supporté les pleurs de* Daphné, dont il avait la garde pendant que son amie travaillait. Il l'a frappée mortellement à coups de poing.

Affolé, M. Thomas a d'abord appelé les pompiers. Devant les policiers, il a reconnu avoir donné des coups à cet enfant, qui n'était pas le sien mais qu'il aimait bien.

Le premier rapport médical a montré que l'enfant avait *déjà été battu ; son corps était* couvert de bleus.

M. Thomas a été inculpé de *coups et blessures volontaires* ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur une mineure ; il a été écroué à la prison de La Roche-sur-Yon.

H. L.

FAITS ET JUGEMENTS

Des féministes manifestent contre un acquittement.

Une vingtaine de militantes féministes représentant les associations S.O.S.-Femmes alternatives, la Ligue du droit des femmes et le Centre Flora-Tristan, ont manifesté, place Vendôme, à Paris (1er), face au ministère de la justice, jeudi 25 janvier, de *16 à 17 heures, alors que trois* d'entre elles étaient reçues en délégation par le chef de cabinet du garde des sceaux. Ces femmes entendaient protester contre un arrêt de la cour d'assises des Yvelines, en date du 19 janvier, qui a acquitté M. Raymond Leber, agent des ponts et chaussées, cinquante-huit ans, du meurtre *de sa femme (le Monde du 24 janvier)*. Un tract déclarait : « *Les femmes battues veulent dénoncer la justice de sexe et de classe qui acquitte l'assassin d'une femme, au moment même où les « casseurs » de Saint-Lazare sont condamnés à quatre ans de prison et où les autonomistes bretons « poseurs de bombe » de Versailles sont condamnés à vingt ans de prison.* »

La délégation a notamment demandé qu'un additif au rapport Peyrefitte — qui « *a sous-estimé la question des femmes face à la violence* » — soit préparé et que les associations féministes puissent mieux se faire entendre.

L'ORGANISATION DELTA REVENDIQUE UNE TENTATIVE D'ATTENTAT A AUBERVILLIERS

Dans une lettre adressée au maire d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), M. André Karman, un commando Delta revendique une tentative d'attentat contre le comité de ville du P.C.F. le 21 janvier, ainsi que les *précédents assassinats que s'étaient* attribués des individus se réclamant de Delta.

A Aubervilliers le passage d'un livreur de journaux avait empêché l'explosion d'une bombe de fabrication artisanale dont la description complète et exacte est donnée dans la lettre. « C'est nous qui avons tué le concierge de l'A.A.E. et H. Curiel » (1), affirme la lettre, qui s'achève par une menace d'assassinat contre M. Karman et par la mention : « Vive Delta. Ne parlons plus, tuons. »

(1) Laïd Sebaï, concierge de l'Amicale des Algériens en Europe, a été tué à Paris le 2 décembre 1977 (*le Monde* du 3 décembre 1977) et Henri Curiel le 4 mai 1978 (*le Monde* du 6 mai 1978).

Vingt ans de prison pour un violeur.

La cour d'assises du Cher, qui siégeait, jeudi 25 janvier, à huis clos, a refusé d'accorder les circonstances atténuantes à M. Pascal Chicault, vingt-trois ans, inculpé de « *viols, attentats à la pudeur et violences avec arme* » et l'a condamné au maximum de la *peine prévue pour le crime de* viol, vingt années de réclusion criminelle. Ils ont suivi les réquisitions de M. Gabriel Ibero, avocat général.

Entre le mois de juin 1976 et le mois de septembre 1977, M. Chicault avait violé quinze femmes dans la région de Bourges. En général il s'introduisait masqué chez les jeunes femmes dont il avait longuement noté les habitudes et les menaçait avec un cou*teau. C'est après avoir recueilli* de nombreux témoignages que les enquêteurs ont arrêté, au mois de septembre 1977, cet homme discret et timide, marié à une assistante sociale qui, depuis, a demandé le divorce.

« L'Essayeuse » définitivement condamnée.

Le producteur, le distributeur, les auteurs du scénario et du montage et l'interprète principale du film pornographique « *l'Essayeuse* » sont définitivement condamnés à des peines d'amende allant de 18 000 F à 400 F pour outrages aux bonnes mœurs et à verser 1 F de dommages-intérêts à l'Union départementale des associations familiales (UDAF) *de Paris et à la Confédération* nationale des associations familiales catholiques (A.F.C.). La chambre criminelle de la Cour de cassation a, en effet, rejeté, jeudi 25 janvier, les pourvois formés par les responsables de ce film contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 10 juin 1977 qui leur avait infligé ces condamnations (*le Monde* des 10 et 16 novembre 1976 et daté 12-13 juin 1977).

Ce film bénéficiait du statut particulier institué par l'article 12 de la loi du 30 décembre 1975 et entrait dans la catégorie des *films* « X ».

Les magistrats de la Cour suprême estiment cependant que les condamnations sont justifiées en l'espèce car, à leur avis, « *ne sauraient bénéficier de la dérogation légale* [édictée par la loi du 30 décembre 1975] *les films qui, essentiellement consacrés à la représentation minutieuse de violences et perversions sexuelles dégradantes pour la personne humaine, font outrage aux bonnes mœurs* » (art. 283 du code pénal).

Peines réduites en appel dans l'affaire de l'incendie du C.E.S. Edouard-Pailleron.

La vingtième chambre de la cour de Paris a statué jeudi 25 janvier sur l'appel formé par M. Hubert Lefèvre, président de la société Constructions modulaires, et M. Michel Keyte, archi*tecte-conseil (le Monde* du 14 octobre 1978), contre le jugement de la seizième chambre correctionnelle qui leur avait infligé respectivement dix-huit et quinze mois d'emprisonnement avec sursis le 30 mars 1978 pour homicide et blessures involontaires en raison du rôle qu'ils avaient joué dans l'édification du C.E.S. *Edouard-Pailleron*, dont l'incendie, allumé par deux élèves de quatorze et quinze ans, a causé, le 6 février 1973, la mort de vingt personnes, dont seize enfants (*le Monde* du 1er avril 1978). Trois autres prévenus condamnés par *le tribunal* à des peines amnistiées n'ont pas fait appel.

L'arrêt de la cour de Paris s'est attaché à démontrer les erreurs de conception, imputables à M. Keyte, qui ont entraîné la *propagation foudroyante du feu,* et la faute de M. Lefèvre, qui accepta de mettre en œuvre une construction dangereuse. Mais ceux-ci ne sont pas les seuls responsables du développement rapide de l'incendie, et ils doivent *bénéficier* de circonstances atténuantes. En conséquence, leurs condamnations ont été réduites à un an d'emprisonnement avec sursis pour M. Keyte et à dix mois avec sursis pour M. Lefèvre, ce qui les fait tomber sous le coup de la loi d'amnistie du 16 juillet 1974.

Un candidat aux législatives voulait « dératiser » le 18e arrondissement.

« *Opération générale de dératisation... jusqu'à ce que le dernier Raton ait quitté les lieux.* » Telle était la partie spectaculaire du programme exposé dans un tract par M. Marcellin Arnal à l'occasion de sa candidature dans le dix-huitième arrondissement de Paris aux élections de mars 1978 (*le Monde* du 10 mars 1978). C'est ce qui lui a valu de comparaître jeudi 25 janvier à la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour provocation à la discrimination raciale, à la haine et à la violence, *sur plainte du* Mouvement contre le racisme, contre l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.), partie civile.

Soulevé par une passion contre les immigrés, M. Arnal a brandi un épais paquet de feuilles sur lesquelles il avait transcrit un certain nombre de méfaits imputés à des immigrés. Il s'exclame : « *La France est devenue la boîte à ordures du monde entier !* » Sur une intervention de Me Roland Rappaport, avocat du M.R.A.P., *on l'entendit grommeler : « Algériens, Noirs, Portugais, je ne fais pas de distinction dans la racaille...* »

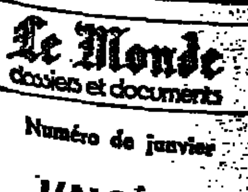
M. Henri Jannès, poursuivi en sa qualité de président du Rassemblement des usagers des services publics, des contribuables et des groupements de défense (RUC), qui patronnait la candidature de M. Arnal, a demandé sa mise hors de cause en affirmant que M. Arnal avait rédigé le tract *sans en référer au RUC.* Mme Yvette Provent-Baudry, qui fut la candidate suppléante de M. Arnal, a indiqué qu'on avait signé le tract de son nom sans son accord.

M. Jean-Michel Bruntz, qui occupait le siège du ministère public, a souligné que l'on avait affaire à un « *racisme à visage découvert* ». Et il a demandé au juge de « *sanctionner avec sévérité* » cet écrit « *inadmissible, intolérable* ». Mes *Jean-François* Chiloux et François James, défenseurs de M. Arnal et de Mme Provent-Baudry, ont sollicité la relaxe de leurs clients.

Jugement le 22 février.

● *La cour d'appel annule une procédure ouverte contre « le Monde ».* — Sur conclusions conformes du ministère public, la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jacques Hennion, a déclaré nulle, le 25 janvier, la délibération du conseil municipal de Puteaux du 16 mai 1975 au vu de laquelle une information avait été ouverte par le parquet contre M. Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, pour diffamation envers un corps constitué, à l'occasion d'un article paru le 10 avril 1975, intitulé « *M. Georges Dardel annonce un prochain « scandale de la Défense »*. Cette *nullité a entraîné l'annulation de* toute la procédure, mettant hors de cause M. Fauvet qui avait été condamné en *première instance* à 800 francs d'amende, le 12 juillet 1978, par la dix-septième chambre correctionnelle.

La délibération du conseil municipal de Puteaux se bornait à donner au maire de la cité, Charles Ceccaldi-Raynaud, ou à son représentant une habilitation générale en vue de se constituer partie civile au lieu de requérir du ministère public la mise en mouvement de l'action publique ainsi que l'exige la loi du 29 juillet 1881.



POLICE

Les policiers déçus par les déclarations du chef de l'État à Cannes-Écluse

« Nous avons ressenti cette visite du chef de l'Etat comme un très grand honneur », déclaraient certains policiers à la fin de la cérémonie à laquelle a participé, jeudi 25 janvier, M. Valéry Giscard d'Estaing à l'Ecole nationale de police de Cannes-Ecluse.

L'allocution du président de la République — évasive sur les moyens que le gouvernement entend consacrer à l'amélioration de la police et sévère dans son rappel à la dignité indispensable à la fonction — a toutefois suscité des réactions défavorables de plusieurs représentants syndicaux : ceux de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la Fédération autonome des syndicats de police présents à Cannes-Ecluse ont même quitté la cérémonie sans assister au déjeuner donné en l'honneur du chef de l'État (nos dernières éditions).

Le président de la République descend de son hélicoptère Puma *Arc-de-Triomphe*. Après le salut au drapeau, puis après avoir passé en revue un détachement d'honneur, M. Valéry Giscard d'Estaing, accompagné de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, et des directeurs de la police nationale, qui viennent de lui être présentés, s'arrête près de chacune des différentes unités rassemblées dans la cour d'honneur avec leur matériel. Il y a là, avec des équipements flambant neufs, des détachements des polices urbaines, des compagnies républicaines de sécurité (C.R.S.), de la préfecture de police, de la police de l'air et des frontières.

Pendant qu'on présente au président de la République hommes et matériel, on peut entendre, en circulant parmi les policiers présents invités à cette manifestation, une sorte de commentaire parallèle. Ils déplorent, alors qu'on se trouve dans une Ecole nationale d'inspecteurs, l'absence de tout inspecteur dans cette cour d'honneur : « *on ne montre pas de matériel de l'Ecole, il est pratiquement inexistant* ». Les véhicules, repeints de frais, sont, paraît-il, venus de Paris. Le détachement de cyclomoteurs arrive de Lille, « *la brigade de montagne de Dieu sait où* ». Bien que Cannes-Ecluses possède un centre de dressage, les chiens sont ceux de la brigade canine de Rouen. « *Voilà qu'on lui montre les hommes-grenouilles, la brigade des moniteurs de la préfecture de police... et bien sûr la brigade anticommando, la fameuse BAC ; (...) c'est certainement avec des BAC, des brigades de choc dans ce genre, qu'on va assurer la sécurité quotidienne des Français !...* »

Par la taille et la corpulence des hommes choisis pour représenter leurs unités, on offre au président de la République et aux invités l'image d'une police montrant cette placide assurance que donne la force physique. « *On a placé la « barre » à 1,85 mètre*, disent quelques « mauvaises langues », *mais il a fallu en rabattre et descendre à 1,80 mètre. On n'aurait pas trouvé assez de policiers pour remplir la cour.* » Plus le président avance dans sa visite — avant d'entrer dans les bâtiments de l'Ecole, où seule une équipe de télévision pourra le suivre — plus le mécontentement exprimé lors de la manifestation de samedi dernier refait surface.

Les syndicalistes sont « *choqués parce qu'il n'y aura pas de représentants syndicaux à la table du président* ». D'aucuns affirment que le programme prévoyait une rencontre de cinq minutes avec les délégués syndicaux invités et qu'elle a été annulée. Enfin, on se gausse du « clou » de la présentation : un tracteur orange « *destiné à faire croire que nous avons du matériel pour aller sur les routes secourir des voitures. (...) On a collé dessus un bel écusson « police nationale ». Le tracteur, lui, est loué à une société agricole de Coulommiers : 800 francs par jour. Glorieuse police, non ?* »

JOSYANE SAVIGNEAU.

DÉFENSE DE L'ÉTAT

(Suite de la première page.)

L'irritation des policiers résulte peut-être, alors, de la confusion qu'ils ont faite à propos du rôle d'un chef d'Etat. Attendaient-ils qu'il se présentât en dispensateur de crédits — ou de baume hypocrite ? Le président de la République n'est ni un président de conseil général, ni une nourrice sèche. Quelque médiocres que soient assurément les conditions matérielles d'exercice du métier de policier, quelque sensibles que soient les esprits, quelque responsabilité que porte à ce sujet le gouvernement, *il ne pouvit* revenir au chef de l'État de tenir le langage patelin et caressant de la contingence politique.

Depuis tant d'années qu'un président de la République ne s'était directement adressé à eux, il ne pouvait être qeustion qu'il adoptât un ton directement lié, par conséquent soumis, à l'événement. On veut donc tenir pour avéré que ce langage non dépourvu de hauteur, dans les deux sens du mot, ne découle pas de ces défilés de policiers, de ces critiques étalées jusque dans la rue ; que l'irritation n'est pas seule cause du ton retenu.

En fait, le discours de Cannes-Ecluse n'avait qu'apparemment pour seule destinataire la corporation des policiers. Le président de la République esquissait plutôt une politique de défense sociale, dont les forces de l'ordre ne sont que l'élément le plus ostensible. Cette esquisse avait aussi pour but, au travers d'une réflexion d'inspiration très jacobine, de dissuader quiconque de se substituer à l'Etat, ou d'essayer de lui dicter sa conduite.

C'est dans le même souffle que sont condamnées les entreprises de légitime défense et les manifestations publiques de policiers. Mais s'il est exact que ces manifestations ont quelque chose d'incongru, il n'est pas moins exact qu'on eût pu les éviter. A ne pas écouter ceux qui parlent, on risque de les entendre hurler. C'est ce qui s'est fait.

Définir l'ordre

Il reste que M. Valéry Giscard d'Estaing a pris jeudi de grands engagements : celui de restaurer, non pas l'ordre, mais *un* ordre social. Or il reste à redéfinir. Seule à présent est conduite une analyse portant sur le dépérissement de l'ordre ancien. Ce dépérissement est acquis. Le risque existe, faute qu'on y veille, de le voir basculer dans cette « *décomposition sociale* » que déplorait le président de la République après les violences du quartier Caumartin.

Mais c'est à lui qu'il appartient, comme disaient ses partisans de 1974, de « *tenir la barre* » pour conduire le changement. C'est un peu, semble-t-il, ce qu'il a rappelé à Cannes-Ecluse. Cette affirmation ne saurait suffire.

Pas plus que ne saurait suffire une redéfinition de l'ordre qui se confondrait avec la tranquillité de la rue. L'ordre social n'était ni plus ni moins mis en cause à la veille ou au lendemain des bris de vitrines du quartier Caumartin. Et si ce violences trouvaient leur début et leur fin en elels-mêmes — ce que feint de croire la justice, — elles n'eussent pas mérité, en leur temps, les commentaires du chef de l'Etat lui-même.

Ces minables violences ne sont que l'apparence de nos tourments. Les racines en sont ailleurs, et connues de tous. La lèpre de la misère est aux portes de trop de foyers français. Le temps n'est plus où seu' l'ouvrier portait sa paire de draps au Mont-de-Piété pour en tirer le produit d'un repas familial. Aujourd'hui, toutes les classe sociales sont touchées, fût-ce, encore ! inégalement. Aucun de nous, réserve faite d'une frange de privilégiés d'Ancien Régime, n'est assuré de la paix du lendemain ; la paix, c'est-à-dire un morceau de bonheur reconquis chaque jour. Aujourd'hui le lot commun est d'inquiétude.

Or ce sont bien ces sociétés d'inquiétude qui créent les sociétés de violence, non pas l'inverse. C'est pourquoi il ne faut pas demander trop aux policiers. Contenir les désordres, oui, non pas au point de croire qu'ils en guériront les causes. N'est-ce pas quelquefois ce qu'ils sont tentés de craindre ? Ne sont-ils pas amenés à s'interroger sur la nature de l'ordre qu'ils défendent, sur on avenir ? Obéir, mission première du policier, est d'autant plus consenti que cette obéissance a un but, qu'elle s'inscrit dans une société qui s'est donné un projet, donc un espoir. N'est-ce pas ce qui fait trop défaut ?

PHILIPPE BOUCHER.

Dignité

Depuis six mois — et même, devrait-on dire, depuis des lustres, — les policiers français attendaient ce moment. Rompant avec une longue tradition d'ingratitude, un président de la République rendait visite à « sa » police. Six mois plus tôt, il avait dédaigné de serrer la main de ses représentants, laissant le soin de les écouter à un chef de cabinet qu'il nommait dès le lendemain préfet de la Sarthe. Cette fois, il acceptait d'aller rencontrer ceux que trop de ses prédécesseurs avaient considéré souvent comme les exécuteurs de leurs basses œuvres.

Il accomplissait ce geste dans des circonstances particulières. Prévu depuis longtemps, le déplacement de Cannes-Ecluse intervenait quelques jours après que les policiers parisiens eurent manifesté leur grogne en descendant dans la rue.

Le président a-t-il craint que, dans ce contexte, sa visite prenne la valeur d'un symbole compromettant pour l'image d'une société libérale avancée ? Toujours est-il que cette journée apparut aux yeux de beaucoup comme celle des rendez-vous manqués. L'annulation, en dernière minute, du bref entretien prévu avec les représentants syndicaux, laissa chez ces derniers quelque amertume qu'un déjeuner pris en compagnie de douze policiers ne suffisait pas à effacer. Mais les propos du chef de l'Etat — qu'on a dit mûrement réfléchis — firent plus encore l'effet d'une douche froide. Les policiers pouvaient s'attendre à beaucoup de choses, excepté à un rappel à l'ordre.

C'est pourtant ce qui vint, après quelques banalités qui ne pouvaient guère les rassurer quant à leurs perspectives matérielles, quand le chef de l'Etat les rappela à la dignité. Voulait-il par là condamner les trop nombreuses « bavures » qui ternissent quotidiennement les états de service d'« une des meilleures polices du monde » ? Entendait-il stigmatiser une administration qui, souvent, « couvre » de telles pratiques ? Non. Le président était venu dire à « ses » policiers qu'ils n'étaient « pas des fonctionnaires comme les autres... » et qu'ils ne devaient en aucun cas en avoir le comportement, condamnation à peine voilée des récentes manifestations de rue. La leçon n'était peut-être pas inutile. Mais le moment en était-il bien choisi, alors que le président de la République venait rendre hommage à la mémoire de l'inspecteur Jacques Capela, mort au cours d'une affaire dans laquelle l'Etat français n'a pas donné le meilleur exemple de dignité.

JAMES SARAZIN.

RÉACTIONS DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

Les inquiétudes demeurent

Les représentants des principaux syndicats de policiers ont fait, après la cérémonie, connaître leurs réactions aux propos du chef de l'État.

● M. HENRY BUCH, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P.) : « *Il n'y a eu aucune réponse à nos questions dans ce discours, certes d'une haute portée philosophique. Les gardiens de la paix qui sortaient après le discours étaient mécontents et disaient :* « Nous reviendrons. » *Nous avons remis un mémoire à l'Elysée le 12 septembre. Nous attendons toujours la réponse. Quelques minutes d'entretien avec les dirigeants syndicaux avaient été prévues. Elles ont été retirées du programme. Rien dans tout cela n'est de nature à apaiser les inquiétudes de la police.* »

● M. BERNARD DELEPLACE, secrétaire général adjoint du Syndicat général de la police (S.G.P.) : « *Ce n'est pas de considération, c'est de moyens dont nous avons besoin. Les mille deux cents hommes dont parle le président pour les « unités mobiles de sécurité » ne correspondent qu'à des changements d'affectation : ça ne fait pas un policier en plus. Ce n'est pas dans ce discours que les policiers descendus dans la rue vont trouver une réponse. C'est affligeant de voir que nul n'a conscience que le malaise est réel et que le danger est grand. Nous, organisateurs de la manifestation de samedi, nous sommes très déçus, nous n'avons eu qu'un discours d'intentions. La considération de la population, nous l'aurons quand nous ferons des missions utiles.* »

● M. ROGER COUSIN, secrétaire général du Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. (S.N.I.P.) : « *Nous attendons toujours l'ouverture du débat parlementaire demande sur la sécurité. Nous attendons qu'on parle sérieusement, et autrement que de façon allusive, du matériel, de la formation, de la scolarité.* »

● M. CLAUDE TOULOUSE, secrétaire général de la Fédération générale des syndicats de la police nationale C.G.T. : « *Dire, comme vient de le faire le président, que les policiers doivent être formés par « les meilleurs de leurs anciens », c'est perpétuer une police démodée, formée en vase clos, sans apport du monde extérieur. Nous voulons une police ouverte, formée dans la diversité.* »

● M. PIERRE WATERLOOS, secrétaire général du Syndicat autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.) : « *Le dialogue refusé en septembre doit maintenant s'ouvrir. Nous pensons que le président est mal informé. Pour les inspecteurs, les effectifs n'ont pas augmenté depuis 1960. Même si les policiers, comme le dit le président, sont plus nombreux, par habitant, en France que dans d'autres pays européens, on oublie d'ajouter que, dans ces pays, l'infrastructure et les moyens sont bien supérieurs. Le rattrapage que nous avons à effectuer est extrêmement important. Ce que nous avons entendu, ainsi que la présence du président ici, c'est un hommage platonique, une caresse. Nous demandons quelque chose de beaucoup plus profond.* »

DANS LA PRESSE PARISIENNE

● **FRANCE-SOIR** : Les choses remises au point.

« *Il était bon que, par la voix de la plus haute autorité de l'Etat, les choses fussent remises au point, calmement, sans aucune allusion particulière à telle ou telle affaire, à telle ou telle manifestation, mais fermement.* »

JEAN BRIGOULEIX.

● **LIBERATION** : Pas assez démagogique.

« *Il est bien évident qu'un tel discours ne pouvait pas répondre à l'attente des policiers. Pas assez démagogique.* »

JEAN-MICHEL CARADEC.

● **LE FIGARO** : Et les juges ?

« *Un problème n'a pas été abordé à Cannes-Ecluse. Il est pourtant essentiel. Il s'agit de la magistrature. M. Giscard d'Estaing a dit :* « Une police de qualité n'est pas moins nécessaire qu'une magistrature indépendante. » *Indépendante de qui ? Du pouvoir légal sans doute. Ce point est à peu près acquis.*

» *Mais il faut aller plus loin et se demander si les juges ne sont pas engagés dans un processus qui les amène rapidement à s'inféoder à un contre-pouvoir, celui de l'opposition. (...)*

» *C'est un problème plus grave que celui de la police. L'urgent est de se pencher sur le recrutement, la formation et aussi le loyalisme des juges.* »

MAX CLOS.

CIRCULATION

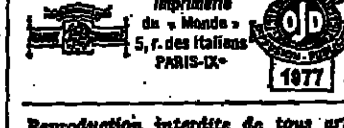
12 137 TUÉS SUR LES ROUTES EN 1978

Douze mille cent trente-sept morts, trois cent trente-huit mille cinq cent quatorze blessés, tel est le chiffre officiel des accidents de la circulation constatés en 1978 par les services de police et de gendarmerie. L'année 1978 est, de ce point de vue, la moins meurtrière depuis dix ans.

C'est en 1974, année où furent prises les premières mesures sur la limitation de vitesse et le port de la ceinture de sécurité, que le nombre des victimes de la route a commencé à décroître : treize mille cinq cent dix-sept en 1974, seize mille six cent dix-sept en 1972.

La comparaison entre les mois de décembre 1977 et décembre 1978 fait ressortir, pour 1978, une diminution de 0,3 % du nombre d'accidents et de 10 % du nombre de morts, mais une augmentation de 0,3 % du nombre des blessés.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

MÉDECINE

Mass media, poursuites judiciaires, satisfaction professionnelle

Trois sondages sur le corps médical

Trois sondages auprès du corps médical sur des thèmes divers viennent d'être publiés. Le premier, réalisé par la Sofres (1) sur un échantillon national de deux cents médecins, a trait notamment à l'information du grand public sur les questions de santé. 48 % des médecins interrogés estiment que l'information médicale par les mass media « *a plutôt compliqué leurs rapports avec leurs malades* » (22 % estiment que les relations s'en sont trouvées facilitées). Les praticiens interrogés pensent qu'un malade sur deux voit son attitude modifiée par l'information qu'ils reçoit, contre 3 % des médecins seulement. 61 % des praticiens, pourtant, déclarent lire les rubriques médicales de la grande presse. Sur cet effectif, 43 % lisent les rubriques spécialisées des quotidiens nationaux (32 % étant lecteurs du *Monde*, 8 % du *Figaro* et 4 % des autres quotidiens). Les autres praticiens recherchent leur information médicale dans les hebdomadaires (*l'Express* venant en tête avec 21 %, suivi par *le Point* et *Paris-Match*, qui totalisent chacun 14 %), enfin dans les publications médicales « grand public », les revues de consommateurs et les magazines féminins.

Un autre sondage, réalisé également par la Sofres pour *Impact-Médecins* auprès de deux cents praticiens (2), révèle les préoccupations du corps médical à l'égard des poursuites judiciaires. 48 % des médecins interrogés estiment qu'en l'état actuel des choses ces poursuites sont plus fréquentes qu'auparavant, contre 47 %. Pourtant, 70 % d'entre eux pensent qu'une situation analogue à celle qui prévaut aux Etats-Unis peut se développer en France. Un souci exprimé par 42 % des praticiens interrogés concerne « *la confusion entre l'obligation de résultats et de moyens* ». A la question « *Qui rendez-vous responsable de l'augmentation des poursuites pénales contre les médecins ?* », 72 % des praticiens ont répondu... les médias, 26 % les malades et 12 % les magistrats.

Enfin, le journal *le Généraliste* a demandé à ses quinze mille abonnés de répondre à un questionnaire portant notamment sur leur style de vie et leur satisfaction professionnelle. Mille vingt-deux praticiens ont fourni leurs réponses, dont il ressort, en particulier, que 81 % se déclarent satisfaits de leur sort. En revanche, seulement un quart de ces praticiens souhaitent voir leurs enfants devenir médecins, et plus de la moitié regrettent que leur image se soit dégradée aux yeux du public. La même proportion estime que le niveau de vie du généraliste a baissé dernièrement, et 43 % déclarent travailler plus de soixante heures par semaine. Enfin, il ressort de l'enquête que les généralistes qui ont répondu prennent six semaines de vacances par an.

(1) Avec le concours du cabinet Antoine Minkowski pour le Syndicat national de la presse médicale, 6 *bis*, rue Louis-Germain, 75484 Paris Cedex 10.

(2) 12 *bis*, rue Jean-Jaurès, 92807 Puteaux.

● *Le directeur des hôpitaux au ministère de la santé et de la famille* a fait savoir à la direction régionale de la santé à Toulouse qu'il annulait les résultats d'admissibilité au concours de l'internat des C.H.U. de Purpan-Rangueil, proclamés la semaine précédente et qui concernaient cent quarante-huit admissibles. Les épreuves devront être recommencées en mars. Cette décision est expliquée par une irrégularité dans la composition du jury, dont deux membres étaient apparentés. Selon les internes, qui protestent vivement contre cette décision, cette irrégularité était déjà connue au moment du concours, et cependant la constitution du jury avait été entérinée par l'administration. — *(Corresp. rég.)*

SPORTS

AUTOMOBILISME

LE RALLYE DE MONTE-CARLO

Bernard Darniche vainqueur pour six secondes

Que s'est-il passé entre le parcours commun et le parcours final pour que Bernard Darniche (Lancia Stratos) ait été à ce point transformé ? Lui, considéré, à tort ou à raison, comme le pilote le plus prudent des favoris jusqu'à la dernière nuit du rallye, a complètement changé de manière dans les dix épreuves spéciales disputées jeudi 25 et vendredi 26 janvier. Il a même accompli l'exploit sans précédent de réaliser le meilleur temps dans chacune des dix épreuves de vitesse pour l'emporter finalement de six secondes devant le Suédois Bjorn Waldegaard (Ford Escort) que l'on jouait pourtant à 100 contre 1. C'est que, jusqu'à la dernière nuit, les Ford Escort s'étaient jouées des autres voitures et que rien ne semblait devoir interrompre leur galop triomphal.

Et surtout pas Bernard Darniche, classé sixième après le parcours commun, à six minutes vingt-sept secondes de Bjorn Waldegaard.

Depuis le début du Rallye de Monte-Carlo, Bernard Darniche s'était plaint du manque de puissance de sa Lancia Stratos et également de n'avoir pas toujours disposé des pneumatiques mieux adaptés. Bref, tout allait de travers jusqu'à jeudi soir. C'est alors que Bernard Darniche s'est décidé à jouer le tout pou rle tout et à attaquer à outrance. « *Je n'ai plus rie nà gagner, je n'ai donc rien à perdre* », disait-il, à tort. Croyait-il sans l'avouer qu'il pouvait battre Bjorn Waldegaard et les Fiat qui le précédaient ? Assurément non. Toute la nuit, il s'obstinait à répéter avec conviction : « *Je ne suis plus dans la course.* » Et il expliquait cette surprenant réflexion de la manière suivante : « *Je prends trop de risques, nous passons partout à l'extrême limite. A ce rythme, on va sans doute « taper » quelque part et détruire la voiture.* » Démonstration d'adersse, blessure d'amour-propre ? Il est sûr en tout cas que sa décision de jouer les kamikazes était la seule bonne à prendre. Le résultat est là pour le prouver. Désormais, il a répondu de la façon la plus nette à ceux qui croyaient qu'il était surtout un spécialiste des courses d'attente, à l'affût des abandons de ses adversaires. Sa bataille pour passer de la sixième à la première place en dit long sur la volonté qui l'a animé douze heures durant.

D'autres raisons ont concouru à ce que le rallye connaisse ce dénouement tout à fait inattendu. Jeudi, de réglage en réglage, les mécaniciens de la Lancia Stratos ont réussi à rendre au moteur une bonne efficacité. Et, surtout, Bernard Darniche n'a plus été pénalisé comme les jours précédents par des problèmes de pneumatiques. Il le doit en grande partie à Pierre Dupasquier, qui dirige le département compétition de Michelin. Tout juste revenu du Grand Prix d'Argentine, Pierre Dupasquier a essayé de résoudre, jeudi, les ennuis de Bernard Darniche. « *Il fallait*, dit-il, *faire en sorte, et en quelques heures seulement, de bricoler — c'est le verbe qui convient — des pneus convenant bien aux routes gravillonnées du parcours final. On a eu la chance de réussir.* » Dans le même temps, Dunlop, qui dirige Ford, devait avouer son impuissance à donner satisfaction à Bjorn Waldegaard : il manquait dans l'arsenal du manufacturier britannique des pneus lisses cramponnés qui auraient permis aux Ford Escort de conserver au moins une partie de leur efficacité. Ford avait pris trop tard la décision de participer au rallye de Monte-Carlo et il avait été impossible, faute de temps, de procéder aux opérations de cloutage bien particulières de ce type de pneus qui sont effectuées en Finlande.

Vendredi matin sur le port de Monaco, à l'arrivée du Rallye, on saisissait bien au premier coup d'œil les risques qu'avait pris Bernard Darniche : le côté gauche de la Stratos était comme martelé, déofrmé par les chocs contre les rochers. Darniche avait dit : « *Ou ça passe ou ça casse !* ». C'était passé, mais de toute évidence d'extrême justesse. A quelques mètres de Bernard Darniche et de la foule qui l'entourait, Bjorn Waldegaard était bien isolé. C'est qu'à Monte-Carlo comme dans les autres compétitions sportives, et bien à tort, le deuxième est en réalité le premier des battus. Pas content Waldegaard. Il disait à qui voulait l'entendre, que c'étaient deux pierres qui avaient provoqué sa défaite, deux grosses pierres au milieu de la chaussée dans l'avant-dernière épreuve spéciale, que les « ouvreurs » de Ford n'avaient pas remarquées. Et c'est vrai que Waldegaard a perdu le Rallye de Monte-Carlo dans l'avant-dernière épreuve spéciale, là où, sur 13 kilomètres, Darniche a fait la plus grande diférence, 1 min. 16 sec.

FRANÇOIS JANIN.

SKI DE FOND. — *Le Vosgien Jean-Paul Pierrat a gagné le 25 janvier à Argentières le championnat de France des 30 kilomètres en 1 h. 26 min. 43 sec. Il a devancé un autre Vosgien, Philippe Poirot, de 2 min. 5 sec. et l'Auvergnat Paul Fargeix de 2 min. 49 sec. Chez les dames, le titre des 20 kilomètres est revenu à la Dauphinoise Marie-Christine Subot en 1 h. 7 min. 53 sec.*

SCIENCES

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'Agence universitaire de documentation va préparer un plan de développement de banques de données

« Il fallait que la question d'une information scientifique autonome soit résolue », a affirmé mercredi 24 janvier Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, au cours d'une conférence de presse destinée à présenter l'Agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique (AUDIST).

L'agence, qui a été créée à la fin de l'année dernière (le Monde du 17 octobre 1978), est dirigée par M. Jacques-Emile Dubois, professeur à l'université Paris-VII. Elle aura pour tâche, dans un premier temps, de faire l'inventaire des initiatives et des réalisations en matière de systèmes de documentation informatique, au sein des organismes dépendant du ministère (Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, Centre national de la recherche scientifique). Il lui appartiendra ensuite de mettre sur pied un *plan de trois ou cinq ans destiné* au développement du système d'information automatisé.

L'information scientifique et technique dans les établissements relevant du ministère des universités mobilise, à l'heure actuelle, environ 400 millions de francs par an et cinq mille personnes. Sur ces dernières, a indiqué M. Dubois, seulement 7 à 8 % travaillent à la fabrication d'informations « secondaires », c'est-à-dire à la mise en place des outils (fichiers, logiciels) facilitant l'accès aux données et documents de base. La création de l'AUDIST, affirme son directeur, a pour but, grâce à des moyens importants, la mise en place d'une politique de *banque de données permettant* de lancer des opérations dans les secteurs où cela semble nécessaire ; elle devra coordonner l'action des différents partenaires afin d'harmoniser leur politique et de mettre à la disposition des chercheurs les documents et informations dont ils ont besoin.

● *Le Canada demande 22,2 millions de francs à l'U.R.S.S.* en remboursement des recherches engagées pour retrouver les débris du satellite Cosmos-954, qui était porteur d'un petit réacteur nucléaire et qui s'est désintégré il y a un an au-dessus du Grand-Nord canadien. Avec humour, le gouvernement canadien a présenté sa note à l'ambassadeur soviétique le 24 janvier, jour anniversaire de la chute du satellite. La demande canadienne *s'appuie sur une convention* de 1972 sur la responsabilité internationale des dégâts causés par des objets spatiaux.

Quatre organisations syndicales appellent à une grève nationale au C.N.R.S. le 1er février

Quatre organisations syndicales, le Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN), le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) et le Syndicat national des personnels contractuels de l'éducation nationale (S.N.P.C.E.N.-FEN), appellent l'ensemble des personnels du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) à une *grève nationale le jeudi 1er février* pour protester contre les projets de réforme de cet organisme.

« Une politique autoritaire préparée dans le secret »

A la suite des décisions sur la recherche du conseil des ministres du 17 janvier et des propos tenus par M. Pierre Aigrain dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde* du 18 janvier, la commission administrative du S.N.C.S. a adressé une lettre ouverte au secrétaire d'Etat à la recherche. Tout en affirmant que l'action de très nombreux scientifiques et des personnels a *« créé un rapport de force ne (...) permettant pas d'utiliser la « manière forte » initialement envisagée »*, le S.N.C.S. constate que le secrétariat d'Etat *« n'a pas renoncé à ses objectifs fondamentaux (que nous avons déjà condamnés) et continue à mettre en place une politique autoritaire préparée dans le secret »*.

« Inquiets » du *« degré de généralité des propos »*, de *« l'absence de propositions les concrétisant »* et du *« silence fait sur des problèmes fondamentaux »*, les responsables du syndicat écrivent notamment : *« Rien dans votre nouvelle déclaration ne remet en cause la scandaleuse procédure de « pilotage par l'aval » des laboratoires que vous aviez proposée en septembre 1978. En outre,* [cette déclaration] *ne dément en rien votre projet antérieur d' « obligation » de « mobilité » et de « disponibilité » des personnels, mettant en cause les statuts des personnels.*

» Il est clair aussi, bien que vous ne le dites pas explicitement, que vous envisagez pour longtemps une stagnation des crédits de recherche. »

DÉFENSE

Le P.C.F. propose d'instituer des commissions élues dans les régiments

Le P.C.F. propose d'instituer, *dans les régiments ou sur les* bateaux, des *« commissions consultatives permanentes à vocation multiple »*, comprenant les représentants élus des appelés ou *des engagés* pendant la durée légale du service, pour *« contribuer à la bonne marche du service et de l'instruction militaire »*.

Telle est l'une des dispositions figurant dans la proposition de loi de *« statut démocratique du soldat et du marin »*, que le P.C.F. vient de déposer à l'Assemblée nationale et que M. Robert Ballanger, député de la Seine-Saint-Denis et président du groupe communiste, a présentée, mardi 23 janvier, à la presse.

Cette proposition de loi reprend, en les rénovant, les grandes lignes du *« statut démocratique »* du soldat que le P.C.F. a conçu dès 1974.

Le nouveau texte préconise un service militaire en trois phases : un service préliminaire *ou* une préparation militaire facultative ; le service actif d'un an, avec appel entre dix-neuf et vingt-deux ans et *sursis possible* jusqu'à vingt-sept ans selon les études entreprises ; et un service des réserves obligatoire.

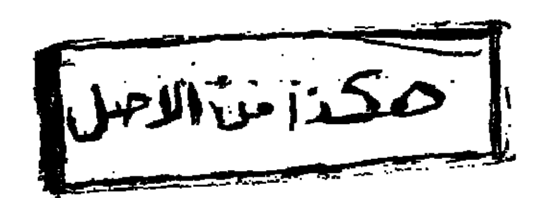
La proposition de loi communiste institue *« un droit de recours et de réclamation à l'échelon supérieur »*, par la voie hiérarchique ou par la voie directe.

« Les réclamations collectives sont autorisées par l'intermédiaire des délégués élus par les personnels des unités dans le cadre des commissions du régiment. »

Enfin, la proposition de loi du P.C.F. met l'accent sur la liberté d'information, la liberté d'expression et la liberté d'opinion, et elle prévoit *« à titre exceptionnel »* des exemptions *« pour objection de conscience dûment reconnue »*. La solde de l'appelé est égale à *30 % du SMIC*, le transport est gratuit durant les permissions et une prime est versée par l'employeur avant l'incorporation. *« Le taux de l'impôt sur les bénéfices versé par les entreprises de fabrication d'armements sera augmenté*, précise le P.C.F., *de manière à couvrir les dépenses que l'application de la présente loi entraînera pour l'Etat. »*







Le Monde ...DEMAIN

Ces industriels californiens qui parient sur la biologie...

Des instruments capables de remplacer les moyens conventionnels

L'industrie de l'énergie peut en être révolutionnée

Correspondance

San-Francisco. — *« Cetus ? Jamais entendu parler... »* Il faudra au chauffeur de taxi plus d'une heure pour enfin trouver, à Berkeley, les locaux neufs de cette société californienne qui se spécialise dans les applications industrielles et *commerciales* de la *biologie* moléculaire.

Tout commença en 1971 quand MM. *Farley et Cape, cofondateurs* de la société, s'étonnant que personne n'ait encore songé à exploiter le potentiel industriel et commercial des découvertes *biologiques* des vingt dernières années, décrétèrent que *« l'heure de l'industrie biologique avait sonné »*, et qu'ils en seraient les pionniers.

N'avaient-ils pas une position idéale pour jeter un pont entre le monde de la recherche universitaire, où s'était — trop longtemps à leur goût — cantonnée la biologie, et le monde du commerce ? *M. Farley était à la fois* diplômé de médecine et titulaire d'un doctorat de gestion, M. Cape était docteur en biochimie et diplômé de gestion de l'université Harvard. Des « hybrides », dit-on en Californie, où ils s'installèrent. *« Analogie appropriée pour qui travaille dans la biologie »*, remarquent-ils en souriant.

A l'époque, l'industrie biologique, était, de l'aveu de ses promoteurs, une *« pure idée »*. Sans doute, depuis le fond des âges, l'homme avait-il conscience de la fébrile activité des micro-organismes qui pullulaient dans *le monde. Il avait* même su utiliser, pour son usage personnel, certains processus microbiens comme la fermentation des fromages, des vins, de la bière. Mais l'exploitation, infime, de ce potentiel biologique était restée essentiellement un art.

La science biologique a réellement pris son essor dans les vingt dernières années. Les *microbiologistes, dans le secret* des laboratoires universitaires, s'étaient penchés sur les *« matières premières »* de la future industrie biologique : les micro-*organismes* ou *bactéries*. Des heures durant, ils avaient observé leur activité, espéré leurs mutations, étudié leurs transformations génétiques et les fonctions pouvant être remplies par ces gènes. Par irradiation ou sous l'influence de substances chimiques, *ils avaient appris* à accélérer les mutations. Par *« ingénierie génétique »*, ou greffe de gènes, ils avaient même réussi à construire, en éprouvette, des formes de vie nouvelles, des bactéries capables de remplir des fonctions spécifiques.

D'irrésistibles promesses

Disséminée aux quatre coins des universités, la *« technologie biologique »* existait, mais à l'état embryonnaire *et* à la petite échelle des laboratoires universitaires. Indéniablement, ces micro-organismes, mutants naturels ou fabriqués par synthèse artificielle, étaient porteurs d'*« irrésistibles promesses »*. Ne serait-il pas possible de les utiliser *comme outils capables* de remplacer les procédés conventionnels, souvent coûteux et polluants, utilisés dans les principales industries actuelles ? Etait-ce *faisable*, *était-ce* rentable ?

Un risque à prendre. Et, pour le prendre, la Bay Area (1) semblait bien le milieu idéal : un des grands centres de la finance du pays, San-Francisco et son voisinage, une tradition du capital *risque. C'est, en outre*, avec la « vallée du silicium », le siège de l'industrie du microprocesseur (2), instrument essentiel de l'industrie biologique : installé *sur les bacs de fermentation* et les divers appareils de mesure, il sert à contrôler très précisément certaines variables (comme la température et les divers degrés de *dilution*) du processus d'industrialisation.

En retour, l'industrie électronique *ne pouvait voir que* d'un bon œil s'installer à Berkeley ce précieux client. De plus, la Bay Area regorge d'universités à la pointe de la recherche scientifique (*principalement les universités* de Berkeley et de Stanford) et de savants, gagnés au goût californien du risque et de la mouvance, qui ne devraient pas hésiter à franchir les portes de leurs laboratoires universitaires pour participer à cette gageure *du secteur privé*.

Prenant pour partenaire M. Donald Glaser, prix Nobel de *physique* en 1960 et professeur de biologie moléculaire à Berkeley, MM. Farley et Cape *réunirent* un capital de 5 millions de dollars, recrutèrent les meilleurs *microbiologistes*, généticiens, chimistes et physiciens de la région et entreprirent de prouver aux milieux d'affaires et aux industries traditionnelles que *« la biologie était l'industrie d'avenir »*.

Aujourd'hui, quelque sept ans plus tard, c'est chose pratiquement faite. Cette petite société de cent *soixante* personnes (les trois *quarts* sont d'*anciens* universitaires et savants), dont l'estimation boursière est d'environ 60 millions de dollars, a pour actionnaires trois des plus grandes corporations *américaines* : Standard Oil Indiana, qui a acheté *il y a un an 21,5 %* des parts de Cetus ; National Distillers Corporation, qui possède 26,4 % de la société, et Standard Oil of California, qui, il y a quelques mois, *a acheté 24,7 %* des parts (les trois fondateurs de la société en possèdent 22 % et le reste est réparti entre une centaine d'investisseurs privés, principalement les *employés* de Cetus, qui ont tous des options d'achat sur les actions de la société).

Actuellement, Cetus ne peut encore clamer de faramineux bénéfices. Ni même, simplement, une modeste rentabilité. L'industrie biologique est une industrie à capital intensif : le coût de la recherche et l'équipement de laboratoire, les salaires des savants, s'élèvent à plusieurs millions de dollars. Par ailleurs, il *faut compter de deux à sept ans* pour que le produit ou procédé mis au point par l'industrie biologique puisse passer à la phase de commercialisation. Dans un premier temps, *la société* responsable de la découverte doit déposer une demande de brevet et l'obtenir. Le produit manufacturé ou la *technologie* développée *doit ensuite être soumis* au contrôle très peu scrupuleux de l'Etat, inquiet d'une industrie dont la matière première est un organisme vivant et dont les procédés incluent la manipulation génétique.

M. Farley et M. Cape n'entendent pas leurrer leur monde sur leurs motivations. *« Nous n'entreprenons rien si nous ne pouvons espérer des bénéfices (« a piece of the action »). »* Travaillant uniquement sous contrat avec les compagnies qui se présentent à eux comme un problème, spécifique à régler, ils réclament un droit d'entrée de 500 000 dollars. Si leur client décide ensuite de commercialiser la *« solution biologique »* que Cetus lui a fournie, il devra leur payer des redevances. Les fondateurs de Cetus ont l'emphase réaliste de ceux qui ont toujours cru à leur empire naissant : *« Non seulement nous avons le soutien financier des plus grandes corporations du pays, mais nous n'avons pour clientes que des compagnies multinationales et multimillionnaires. »*

L'outil de mutation

Mais l'industrie biologique, qui se limite encore à une dizaine de *petits bâtiments*, à une quarantaine de laboratoires et à quelque deux cents employés, n'a pas pour seuls potentiel et ambition de « grandir ». Comme les gènes *mutants* dont elle se sert, elle veut être — elle *est*, disent ses enthousiastes promoteurs — l'outil de mutation des industries traditionnelles.

« Nous pensons que les micro-organismes peuvent être amenés à fabriquer toute une série de produits dont dépend aujourd'hui l'industrie chimique. » Remplacer les procédés chimiques par la *fermentation microbienne*, par exemple, pour obtenir certains produits de base présente des avantages considérables. Cela permet d'éviter la pollution qui accompagne les transformations chimiques standard et de réduire considérablement le coût des opérations. Les méthodes traditionnelles utilisent souvent le pétrole comme matière de base. Or, dans la perspective d'un épuisement progressif des puits de pétrole, le recours aux procédés biologiques irait dans le sens de la conservation d'énergie.

Il ne s'agit pas là de *simples* spéculations. Cetus, qui, de peur que ses découvertes ne soient divulguées avant qu'elle n'en détienne le brevet, est très vague sur la nature des procédés ou produits qu'elle est en train de mettre au point, affirme avoir réussi à fabriquer un certain nombre de produits chimiques *jamais* obtenus *par fermentation* auparavant. La société attendrait, avant de les commercialiser, que l'Etat en accepte le brevet.

Ainsi, M. Farley a laissé entendre que Cetus avait, avec succès, sondé la capacité des micro-organismes à *convertir* de l'éthylène en éthylène-glycol, qu'on utilise comme anti-gel dans les voitures.

Outre l'industrie chimique et l'industrie pharmaceutique — Cetus a, sur contrat avec cette dernière, réussi à multiplier la production des principaux antibiotiques et à en améliorer la qualité, — la petite société californienne travaille actuellement à prouver que l'industrie de l'énergie ainsi que les industries alimentaires et minières peuvent être révolutionnées par l'essor de l'industrie biologique.

L'industrie alimentaire pourrait être considérablement affectée par les travaux de Cetus.

Leurs efforts seraient pourtant parallèles — et également révolutionnaires — à ceux entrepris avec succès il y a quelques années par les industriels du sucre. Ces derniers, en effet, avaient utilisé les vertus de catalyseur d'un *enzyme* pour transformer l'amidon du maïs en sucre. Du jour au lendemain, la canne à sucre et les betteraves, qui étaient jusqu'alors les principales matières premières de l'industrie, ont été reléguées au second plan. Aujourd'hui, près d'un tiers *du sucre américain* provient du maïs.

SYLVIE CROSSMAN.

(Lire la suite page 14.)

(1) Région urbaine du nord de la *Californie*, qui inclut notamment San-Francisco, Berkeley et Monterey.

(2) Unité centrale d'un système d'informatique, gros comme un pouce.

Exporter les satellites

EN *septembre dernier le gouvernement demandait* à M. Yves Cannac, P.-D. G. de l'Agence Havas, mais auparavant collaborateur proche de M. Giscard d'Estaing, *d'étudier les besoins* nationaux en satellites de télécommunications et de télévision directe. De son rapport, remis ce mois-ci, devaient découler bientôt des *décisions sur deux projets : d'une part le satellite* Télécom-1, qui est destiné aux communications avec certains départements et territoires d'outre-mer, mais aussi à soulager le réseau des *transmissions métropolitaines*, qui doit assurer des services nouveaux comme la vidéoconférence ou la transmission des données informatiques ; d'autre part un satellite de télévision directe qui permettrait de diffuser sans zone d'ombre des programmes de télévision sur tout le territoire ; libéré d'une ou plusieurs chaînes nationales, *le réseau terrestre pourrait être converti pour la diffusion de chaînes* locales — et là aussi vers des services nouveaux que préfigure l'actuelle diffusion des cours de la Bourse par le système Antiope.

∴

S'il paraît probable, surtout pour le projet Télécom-1, qu'une *décision positive soit bientôt prise, les raisons qui précèdent ne* seront pas décisives. Les P.T.T. comme la télévision se sont jusqu'ici passées de satellites et pourraient continuer. Les téléspectateurs ne réclament pas de quatrième chaîne — qu'il serait d'ailleurs possible de diffuser par des voies classiques.

Pour le téléphone on estimait, il y a deux ans, que le satellite ne concurrençait les câbles et faisceaux hertziens que pour des distances supérieures à 800 kilomètres, rares à l'intérieur de l'Hexagone. Envisageant, en 1976, l'utilisation de l'espace, le directeur général des télécommunications *considérait* que seule l'Europe était « à la *taille de ce moyen ». Bien que la distance d'équilibre soit maintenant* estimée à 400 kilomètres, il est clair qu'il faut chercher des raisons autres qu'intérieures à cet attrait *pour les satellites* nationaux apparu brusquement l'an passé.

Ces raisons sont simples : on n'exporte bien que ce qu'on utilise *soi-même. Or les possibilités de ventes à l'étranger sont grandes.* Pour la période 1978-1982, les besoins affirmés devraient conduire à la commande ferme de soixante-quinze satellites, d'un prix unitaire voisin de 30 millions de dollars. Il faut bien doubler ce chiffre pour inclure les coûts de lancement et l'achat des stations au sol. Pour *les pays du tiers-monde, dont les réseaux de télécommunications* sont à construire, la solution spatiale est beaucoup plus séduisante que la perspective d'établir de longues liaisons terrestres dans des régions à géographie ou climat sévères.

Pour l'Indonésie et sa poussière d'îles, le satellite était la *seule solution concevable ; le premier satellite de télécommunications* indonésien Palapa, fourni et lancé *par* les Etats-Unis, est en orbite depuis 1976. Les pays arabes, le Brésil, l'Inde, ont des projets qui en sont au stade de l'étude ou de l'appel d'offres. La NASA vient d'annoncer l'intention d'achat chinoise. Mais il *n'est pas nécessaire d'être un sous-continent ou un magnat du* pétrole : la Colombie a aussi choisi le satellite. Bien entendu, les Etats-Unis se tailleront la part du lion, mais *l'industrie européenne* a quelque espoir d'enlever certains marchés à sa concurrente américaine.

∴

Les mêmes raisons qui poussent les pays en voie de développement à utiliser les satellites pour les télécommunications les conduiront un peu plus tard à diffuser par satellite des programmes de télévision. *L'industrie française est moins armée pour aborder* ce marché. Car si elle a déjà réalisé des satellites de télécommunications commandés par l'Agence spatiale européenne, elle manque *encore d'expérience* pour les satellites plus lourds que requiert la télévision (1 tonne en gros contre 500 kilos). Le projet européen d'un tel satellite lourd est *pratiquement abandonné*, et *l'Allemagne* fédérale semble bien décidée à aller seule de l'avant. La France doit-elle s'associer à la R.F.A. sur une base bilatérale, faire cavalier *seul, ou attendre ?* La *réponse* est difficile à donner, car les paramètres sont complexes et la décision grosse de conséquences.

MAURICE ARVONNY.

Retour en force de la vidéo

L'exemple des États-Unis

La société FR 3 prend l'initiative

La télévision française va-t-elle progressivement abandonner le film pour ses reportages *d'actualité au profit de la vidéo ?* L'usage de plus en plus courant aux Etats-Unis d'une nouvelle *génération de caméras vidéo* pour les émissions d'information le donne à penser.

Depuis un an, en effet, la chaîne C.B.S. n'utilise plus pour le travail journalistique que des *caméras vidéo légères et des* magnétoscopes peu encombrants, alimentés par une batterie et donnant une image suffisamment performante pour être passée à l'antenne en direct. L'équipement autonome, prévu pour le reportage d'actualité, se compose d'une caméra portable (TK 76 RCA, Microcam Sony-Thomson, *Ikégami*), d'un magnétoscope de reportage enregistreur - lecteur, d'un pupitre de montage et d'un magnétoscope de montage.

Un des avantages de ce matériel est la suppression du *temps — précieux quand* il s'agit d'images d'actualité — de développement nécessaire pour le film. Il permet aussi de relire immédiatement le reportage et de contrôler la qualité de l'image et du son. Les bandes magnétoscopes ont une durée de vingt minutes au lieu de dix minutes pour les magasins-film de 16 mm.

En revanche, ces matériels présentent encore quelques inconvénients :

1) La mise en route est un peu plus longue (dix secondes sont nécessaires avant que le magnétoscope ne démarre) ; 2) La caméra-vidéo est plus lourde qu'une caméra-film (10 à 12 kg, soit environ un tiers de plus) ; 3) Le magnétoscope pèse 12 kg alors qu'un Nagra ne pèse que 3/4 kg ; 4) La recopie pose certains problèmes à partir de la seconde. Enfin, l'équipement d'une station de télévision avec ce matériel vidéo exige un investissement plus élevé que l'équipement film, mais le coût d'utilisation est ensuite beaucoup moins important.

La *Société F.R. 3* a décidé d'équiper en couleurs plusieurs stations régionales (Le Mans, Ajaccio, *Montpellier*) en *matériels* exclusivement électroniques. Dans ces stations, trois équipes de reportage sur quatre travailleront avec des caméras électroniques. Ces dernières modifiant sensiblement les méthodes de travail (préparation plus élaborée, travail d'équipe plus poussé), l'Institut national de l'audiovisuel (INA) a prévu, pour sa part, d'organiser, pour les personnels d'Antenne 2 concernés, six stages de formation *entre le 15 janvier et le* 30 juin 1979.

Ainsi, la technique vidéo, qui, après avoir marqué les débuts de la télévision, avait été abandonnée *en raison de sa « lourdeur »* au profit du film, est-elle en passe de reconquérir un royaume spécifique qui lui avait, un moment, échappé.

CLAUDE DURIEUX.

Ces industriels californiens qui parient sur la biologie...

(Suite de la page 13.)

Certains micro-organismes ont naturellement tendance à concentrer du métal en leur sein. En sélectionnant en laboratoire ces micro-organismes et en les cultivant, en quantité industrielle, il serait possible de les utiliser dans l'extraction de certains minerais comme l'uranium, *et particulièrement quand le* métal est dans du minerai à faible teneur. Le micro-organisme procéderait à la concentration du métal qu'il ne serait pas rentable d'extraire par des méthodes plus traditionnelles.

« *Les possibilités sont infinies* », *concluent MM. Farley et Cape,* qui énumèrent les vertus productrices des micro-organismes, qui pourraient être programmés *pour* absorber des *déchets* de toute sorte, pour produire des insecticides biologiques, pour améliorer les conditions d'extraction de pétrole, pour fabriquer de grandes quantités de nourriture *(« des protéines à cellule simple »)*, pour créer — par fer*mentation dirigée* — de nouvelles boissons. « *N'avez-vous pas trouvé que le vin que nous vous avons offert avait un goût étrange ? Vous étiez nos cobayes...* » Les deux fondateurs de Cetus, qui ont déjà des allures de magnats de l'indus*trie biologique, éclatent de rire.*

Le pouvoir des micro-organismes

De l'autre côté de la baie, dans le quartier sud de San-Francisco, Cetus a une rivale ou un *complément*, selon les points de vue. C'est Genentech, une société encore plus petite avec ses trente *partenaires*, ses quatre laboratoires et son million de dollars de capital. Une société moins ambitieuse puisque contrairement à Cetus — qui *entend exploiter « toutes les branches de la biologie moderne »*. — Genentech a pour but exclusif de se consacrer à la recherche sur l'ingénierie génétique, c'est-à-dire la technologie de la synthèse de l'A.D.N. (3), pour fabriquer des *produits obtenus jusqu'à présent* par d'autres moyens, produits qu'elle vendrait principalement aux grandes *compagnies* médi*cales* et *pharmaceutiques.*

En 1976, M. Robert Swanson, lui aussi un jeune « *hybride* » de *vingt-huit* ans, diplômé de gestion de Harvard et titulaire d'un diplôme de chimie organique, fondait Genentech avec pour partenaire M. Herbert *Boyer, un des brillants* biologistes de l'université de San-Francisco. Il n'avait qu'un maigre capital, des locaux insuffisants, mais une conviction : le potentiel commercial de l'ingénierie génétique était infini et le succès à portée de main.

Deux ans plus tard, à peine, il le prouvait. L'équipe de chercheurs dont Genentech avait financé les travaux annonçait la *production* d'une *hormone* cérébrale, la somatostatine.

Cette découverte marque l'aube d'une ère nouvelle pour l'industrie pharmaceutique. Il devrait être possible, par manipulation génétique effectuée sur des bactéries, de produire toute une série d'hormones, d'antibiotiques et d'enzymes qui, soit ne pouvaient être obtenus auparavant, soit étaient obtenus par des moyens chimiques chers et pleins d'inconvénients. Il coûte aujourd'hui 30 000 dollars pour réaliser, par synthèse chimique, 1 gramme de somatostatine ; Genentech espère faire tomber *le prix à 300 dollars par gramme* en utilisant le procédé de synthèse génétique.

M. Swanson a obtenu le brevet de production de l'*hormone et espère dès cette* année lancer son produit sur le marché.

En *septembre* 1978, les *chercheurs* de Genentech greffaient un gène synthétique sur une bactérie et lui faisaient fabriquer 1 milligramme d'insuline humaine. Jusqu'à présent, la seule source d'insuline nécessaire pour soigner le million et demi de diabétiques, aux Etats-Unis, provenait du pancréas des porcs ou du bétail en général. Or, chez beaucoup de malades, l'insuline animale provoque des *effets secondaires.*

Pour M. Swanson, cette toute récente réussite ouvre des perspectives commerciales encore plus importantes que la production de somatostatine. Le marché américain de l'insuline, actuellement contrôlé à 80 % par une des plus grandes compagnies pharmaceutiques, Eli Lilly, est un marché de 137 millions de dollars. Genentech, qui a *contracté un accord de* plusieurs millions de dollars avec Lilly pour la vente d'insuline humaine, trône donc sur un empire commercial puissant.

40 % de contrats avec l'Europe

M. Swanson, qui a à peine trois ans d'expérience dans le domaine, annonce pour 1979 la fabrication, par synthèse génétique, de deux nouveaux produits. Genentech *compte doubler* de taille dans l'année qui *vient* et *fonctionnera* désormais comme une société « entièrement intégrée » : toutes les phases de l'industrialisation auront lieu dans les locaux de la société : la recherche, le développement, la production et le marketing.

Genentech comme Cetus font d'ailleurs école. Une quinzaine de laboratoires industriels à travers le pays conduisent actuellement des travaux sur la synthèse de l'A.D.N. et espèrent sous peu *commercialiser leurs* produits.

Dans ce milieu californien, particulièrement favorable aux mutations des organismes vivants de toute sorte, l'industrie biologique est née et, avec elle, ses industriels.

Pour M. Farley, ils vont essaimer partout. Rappelant que 40 % des contrats de Cetus ont été signés avec l'Europe, il conclut : « *Chaque pays devrait aujourd'hui avoir son industrie biologique.* »

SYLVIE CROSSMAN.

(3) L'A.D.N. ou acide désoxyribonucléique, présent dans tout organisme vivant, est l'élément génétique vital de base.

SON ET IMAGE POUR LES MARINS

Animer la vie des hommes de la mer
Quarante heures d'émissions déjà stockées

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — Des côtes *de l'Atlantique à Terre-Neuve, de* la Norvège au cap de Bonne-Espérance, en Méditerranée ou dans l'océan Indien, les marins des cinq cents bateaux battant pavillon français, isolés par la distance et par la mer, connaissent des problèmes difficiles de communication. La *population marine concernée* représente 40 000 marins (dont 25 000 navigants actifs), soit au total avec les femmes et les enfants près de 150 000 personnes. Sur certains de ces bateaux, *notamment* les gros pétroliers, la vie du marin est devenue très sédentaire avec l'automatisation : *8 heures de travail, 8 heures de sommeil* et 8 heures de loisirs. Mais quels loisirs ? La lecture et la partie de cartes ne satisfont pas tous les marins.

Un Breton d'origine, âgé de cinquante-quatre ans, Yves Le Gall, *après avoir sillonné* longtemps les routes d'Afrique pour installer radio et télévision, est rentré en France avec dans ses *bagages un* projet : celui de créer une radio puis une télévision pour les gens de mer... Avec le concours de l'Institut national de l'audiovisuel *(I.N.A.), les encouragements d'organismes* de formation professionnelle et le soutien de la DATAR.

Ce projet de réseau audiovisuel propre aux gens de la mer prend forme. ANTELIM (association nationale pour les télécommunications du littoral et de la mer) a déjà trouvé des locaux. Grâce à la DATAR, la municipalité de Rochefort-sur-Mer *(Charente-Maritime)* a mis à la disposition de M. Le Gall une vieille construction au nom prestigieux : la Corderie royale. L'installation d'ANTELIM permet à *ce bâtiment de renouer avec la tra*dition maritime à laquelle l'avait destiné Colbert en 1666 sur ordre de Louis XIV... C'est de là que partiront demain toutes les informations *ayant trait à la* « civilisation » des gens de mer, tout ce qui peut contribuer à animer la vie des ma*rins à bord et leur permettre de* mieux communiquer entre eux ainsi qu'avec leur propre histoire.

ANTELIM a *déjà* stocké quarante heures de produits enregistrés qui constituent la première mise en mémoire audiovisuelle et sonore de la vie des marins. Bientôt un jour*nal de trente minutes hebdomadaires* va être réalisé. Diffusé par Radio-France International, il sera constitué d'un ensemble d'informations relatives aux événements du littoral, *et aux problèmes entre navigants et* sédentaires.

Afin de permettre un échange réel sans lequel ANTELIM ne répondrait pas à sa vocation, *Radio Saint-Lys sera la* plaque tournante des communications entre la terre et la mer et servira de voie de retour. Les marins prendront ainsi *la parole* pour apporter leurs critiques ou leurs suggestions.

M. Yves Le Gall et ses amis collaborent avec de nombreuses asso*ciations de marins et de femmes de* marins, principalement en Bretagne. Elles joueront un rôle primordial dans l'échange des informations et des connaissances du milieu marin. ANTELIM *se présente* donc à la fois comme la courroie de transmission entre les populations concernées et comme un conseiller technique, qui, sans se substituer aux intéressés, les initiera aux arcanes de la communication audiovisuelle pour la leur faire prendre *en charge.*

Certes, ANTELIM n'a pas encore gagné. Il lui reste à trouver des sources de financement, car le projet est ambitieux. Mais M. Yves Le Gall *compte notamment sur* le département de la Charente-Maritime et sur l'établissement public régional de Poitou-Charentes. Et, à long terme, tous les départements *dont sont originaires les marins* pourraient ainsi participer au financement.

HERVÉ LOUBOUTIN.

BIBLIOGRAPHIE

« La Pomme nucléaire et l'Orange solaire »

de Michel Grenon

Il n'y a pas une « bonne » énergie solaire et une « *mauvaise* » énergie nucléaire : telle est l'une des idées forces développées par Michel Grenon, dans *la Pomme nucléaire et l'Orange solaire.* Les choix énergétiques ne sauraient se traduire en terme d'équations simples, où avantages et inconvénients seraient mis en balance.

A vrai dire, le titre de l'ouvrage de cet expert des questions énergétiques, qui travaille depuis 1974 à l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués, à Laxenburg *(Autriche), paraît assez mal choisi* : les chapitres qui traitent du solaire et du nucléaire [illegible] complets, et ne [illegible] aspects de problèmes aux facettes multiples [illegible] d'environnement [illegible] [illegible]

Ce que nous apporte Michel Grenon, c'est avant tout une leçon d'humilité, de cette humilité dont ne font pas assez preuve experts et prévisionnistes de tout poil : à *preuve, l'imprévision générale de la* crise de 1973, ou encore le spectacle de l'étonnant effondrement des prévisions relatives aux capacités électro-nucléaires concernant les dernières années de la décennie 70. De même, nous explique l'auteur, ne faut-il pas donner trop d'impor*tance à la convergence des analyses* des experts des compagnies pétrolières : ces experts travaillent de la même manière, suivant les mêmes [illegible]

Mais c'est à propos des ressour[illegible]

[illegible] ou du moins ne s'appuyant pas sur [illegible] *de savoir* quel prix nous sommes prêts à les payer pour les mettre en œuvre. Surtout, souligne Michel Grenon, il est urgent de continuer et d'intensifier la prospection : sait-on, par exemple, qu'on n'a qu'exceptionnellement cherché du charbon, ce charbon qui pourrait bien, demain, nous aider à passer un « cap » difficile ?

« *Une science compréhensive de l'énergie reste à créer* », conclut Michel Grenon. Son ouvrage apporte *sans aucun doute certains des éléments* indispensables à une appréhension multiforme des problèmes de l'énergie. Certainement, l'auteur [illegible]

Repères

RESINE ANTICORROSIVE

Une résine anticorrosive à deux [illegible] sans dissolvants [illegible]

[illegible] mentaire ou de la construction. L'Alcocit-Aquacoat peut s'appliquer au pistolet pulvérisateur et être mélangé à du quartz à consistance de *mortier.*

(Source : *Nouvelles économiques de Suisse*, Office suisse d'expansion commerciale, case postale 720, CH-1001 [illegible])

LA POLLUTION DE L'INFORMATION

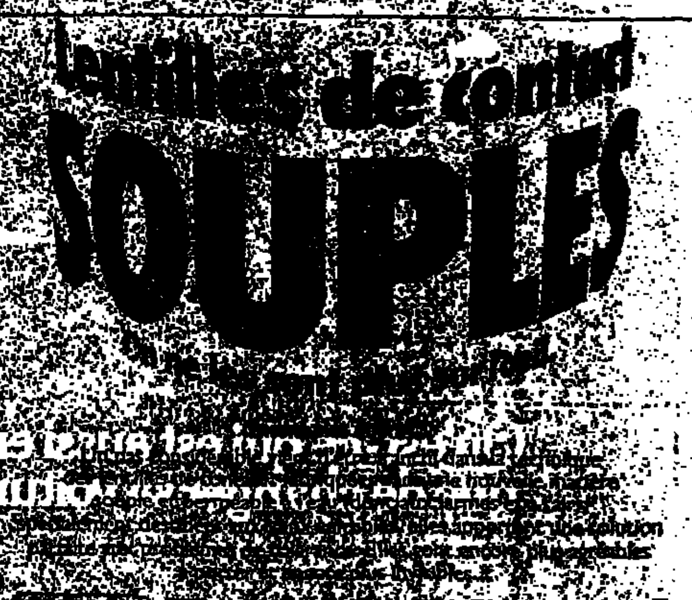
Selon une enquête effectuée par le ministère japonais de la poste, le volume total d'information a été multiplié par huit entre 1960 et 1975, surtout grâce au développement de la télévision. Mais le volume d'information *consommée a seulement doublé.* Le taux de consommation a baissé de 40,8 % en 1960 à 9,9 % en 1975.

LE JAPON ET L'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM

[illegible] au Japon, et les premières installations utilisant cette méthode devraient être en fonctionnement en 1990. Le Japon est ainsi assuré de son approvisionnement en uranium enrichi.

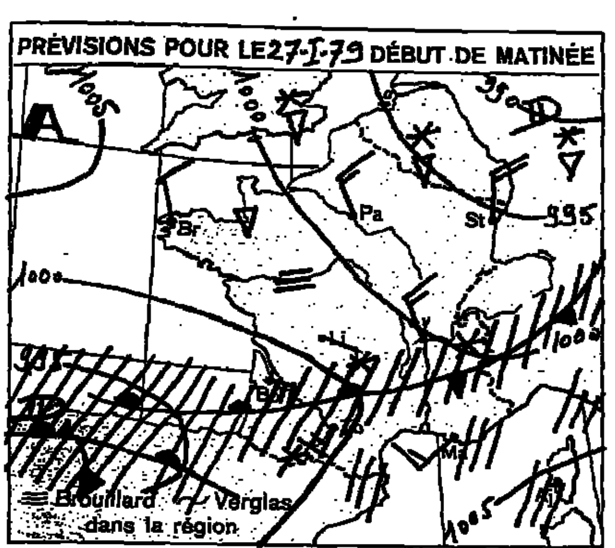
LA FIN DES C.C.D.

[illegible] concurrencer les nouvelles mémoires R.A.M. de même capacité. Les [illegible] Memory) [illegible] similaires aux C.C.D., mais où les charges restent [illegible] et sont régulièrement [illegible]



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 26-1-79 A O h G.M.T.

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 26 janvier à 0 heure et le samedi 27 janvier à 24 heures :

Les régions méridionales de la France resteront sous l'influence du courant perturbé qui continue à circuler des Açores à l'Espagne et à la Méditerranée. Le reste du pays sera sous l'influence de masses d'air un peu froid d'origine maritime, dirigées par la zone dépressionnaire de la mer du Nord.

Samedi, sur les régions s'étendant approximativement des Landes et des Pyrénées aux Alpes et aux régions méditerranéennes, le temps sera le plus souvent très nuageux avec des pluies passagères (ou des chutes de neige sur les hauteurs ; verglas probable en montagne). Les températures seront assez clémentes près des côtes et un peu fraîches dans l'intérieur.

Sur le reste de la France, le temps sera assez froid, mais sans accentuatio . Le ciel sera variable. On notera quelques averses ou giboulées, surtout localisées près des côtes de la Manche et près des frontières du Nord et du Nord-Est. Quelques brouillards givrants pourront être observés temporairement au lever du jour dans quelques vallées de l'intérieur.

Vendredi 26 janvier, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 995,8 millibars, soit 746,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 13 et 3 degrés ; Biarritz, 11 et 7 ; Bordeaux, 6 et 3 ; Brest, 7 et 2 ; Caen, 3 et 0 ; Cherbourg, 3 et 0 ; Clermont-Ferrand, 4 et —7 ; Dijon, 2 et —5 ; Grenoble, 5 et —3 ; Lille, 1 et —1 ; Lyon, 3 et —3 ; Marseille, 9 et 2 ; Nancy, 2 et —6 ; Nantes, 5 et —2 ; Nice, 12 et 4 ; Paris-Le Bourget, 3 et —2 ; Pau, 13 et 4 ; Perpignan, 9 et 7 ; Rennes, 4 et —1 ; Strasbourg, 4 et —5 ; Tours, 5 et —2 ; Toulouse, 8 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 12 degrés ; Amsterdam, 2 et —1 ; Athènes, 17 et 15 ; Berlin, 1 et —6 ; Bonn, 1 et —4 ; Bruxelles, 1 et —1 ; îles Canaries, 23 et 16 ; Copenhague, 0 et —1 ; Genève, 2 et —8 ; Lisbonne, 16 et 13 ; Londres, 6 et —1 ; Madrid, 10 et 8 ; Moscou, —5 et —4 ; New-York, 2 et 2 ; Palma-de-Majorque, 15 et 4 ; Rome, 15 et 5 ; Stockholm, —11 et —16.

Visites et conférences

SAMEDI 27 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, métro Rambuteau, Mme Oswald : « Le Centre Beaubourg ».

15 h., 9, pl. des Vosges, Mme Bouquet des Chaux : « L'hôtel de Chaulnes et sa gypserie ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, *Mme Guillier : « Hôtel de Sully ».*

15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier : « Chefs-d'œuvre de l'architecture contemporaine » (Caisse nationale des monuments historiques).

16 h., Petit Palais : « L'art de l'Inde » (Approche de l'art).

14 h. 30, 10, rue du Maréchal-Joffre, à Versailles, M. Massot : « Le quartier Saint-Louis : le potager du Roy et le jardin Balbi ».

CONFERENCES. — 15 h., Palais de la découverte, M. Louis Cabioch : « La marée noire de l'« Amoco-Cadiz » et les fonds marins de la Manche ».

10 h. 30, FIAP, 30, rue Cabanis, M. Christian Sautter : « L'économie japonaise dans la crise mondiale » ; 14 h. 30, Mme Trystam : « Comment vivent et pensent les Japonais » ; 17 h., M. et Mme Elisseeff : « Le Japon et la Chine : distance ou proximité ? » ; 20 h., R. Robert Guillain : « La fête japonaise » (Association française des amis de l'Orient).

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, M. Henri Caillaud : « Réflexion rosicrucienne sur la nature de l'Etre et du monde » (Ordre rosicrucien AMORC).

21 h., 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : « Les alchimistes de notre temps » (Ecole internationale de la Rose-Croix d'or).

14 h. 45, 64, rue du Rocher, professeur Louis Forestier : « Qui était Mme Colette ? » ; Mme Louise Weiss : « Une petite fille du siècle, quelques femmes au destin exceptionnel » ; M. C.-G. Marcus : « Un tour d'horizon politique » (Club du Faubourg).



TIRAGE N°4

DU 24 JANVIER 1979

6 19 26 36 37 40

NUMERO COMPLEMENTAIRE 7

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS NUMEROS	2 391 832,10 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	163 079,40 F
5 BONS NUMEROS	12 357,30 F
4 BONS NUMEROS	186,90 F
3 BONS NUMEROS	12,40 F

PROCHAIN TIRAGE LE 31 JANVIER 1979

VALIDATION JUSQU'AU 30 JANVIER 1979 APRES-MIDI

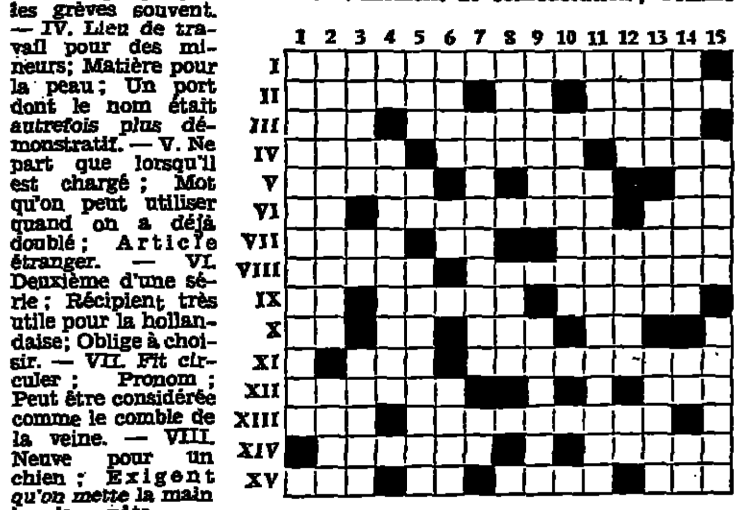
SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2292

HORIZONTALEMENT

I. Pour eux, la richesse peut s'exprimer en vers. — II. Qui présentent de belles brioches ; Dans une série d'interdictions ; Comme un mot qui peut blesser. — III. Elément de confédération ; Comme les grèves souvent. — IV. Lieu de travail pour des mineurs ; Matière pour la peau ; Un port dont le nom était *autrefois plus démonstratif.* — V. Ne part que lorsqu'il est chargé ; Mot qu'on peut utiliser quand on a déjà doublé ; Article étranger. — VI. Deuxième d'une série ; Récipient très utile pour la hollandaise ; Oblige à choisir. — VII. Fit circuler ; Pronom ; Peut être considérée comme le comble de la veine. — VIII. Neuve pour un chien ; Exigent *qu'on mette* la main à la pâte. — IX. Pronom ; Est plus sec quand il est trempé ; Méprisés quand ils sont tristes. — X. Mineur pour *une symphonie ; Introduit* un verbe impersonnel ; Dans la devise d'une capitale ; Pronom. — XI. Lettre grecque ; Ecrasés. — XII. Bien rasé ; D'un auxiliaire. — XIII. Se mouille ; Faire des réserves. — XIV. Qui fait donc l'objet d'une déclaration ; Peut s'exprimer par un regard. — XV. Fait des déductions ; Utile pour les angles ; Qui peuvent faire rougir ; Qui n'a donc pas manqué de voix.



VERTICALEMENT

1. Pas solides. — 2. Bruit de bidet ; Pas cansant. — 3. Solides quand on peut payer ; La fin du soir ; Son bois fit l'objet d'un commerce condamnable. — 4. Bien des convois s'y croisent ; Souvent absente. — 5. *Démonstratif* ; A donner pour être dans le ton ; Pas discret. — 6. Invoquée par la famille ; La fin de tout ; Mot latin qui évoque une présentation. — 7. *Peut se faire sur une rampe* ; Peut être renforcé par ci et par là. — 8. Se montre très liant ; Bout de bois. — 9. Qu'il n'y a donc pas lieu de cacher ; Se paient plus cher quand ils sont qualifiés. — 10. Qui risquent donc d'exploser. — *11. Portait les couleurs* ; Qui pourront être exécutés. — 12. Puissance ; Comme certaines terres ; Pronom. — 13. Certaine fut provoquée par l'or ; Du pied *à la tête ; Comme la plume,* selon un principe de droit. — 14. Chez les Romains, permettaient d'éclairer ; Possédé ; Personnel. — 15. Qui ne sont donc plus dans la pièce ; Peut crier quand la caisse est pleine.

Solution du problème n° 2291

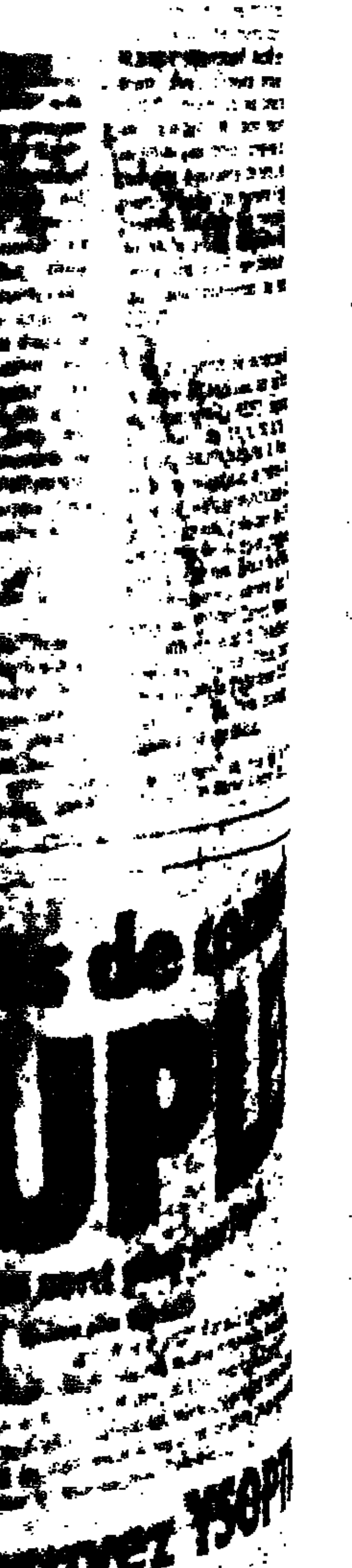
Horizontalement

I. Septante. — II. Or ; Ote. — *III. Ramoneurs.* — IV. Pue ; Ri. — V. Opposés. — VI. Nénies ; RC. — VII. None ; Esse. — VIII. Energie. — IX. Almée. — X. Résilles. — XI. Su ; Née ; Tu.

Verticalement

I. *Sermonneurs.* — 2. Eon ; Eu. — 3. Pomponnées. — 4. Troupier ; In. — 5. Nèpe ; Gale. — 6. Oseille. — 7. Tours ; Sème. — 8. Etriers ; Est. — 9. Es ; Scène.

GUY BROUTY.



RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 26 JANVIER

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Breure ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal ;

20 h. 30, Variétés : Les clowns ;

21 h. 30, Opéra : Turandot, de Adami et Simoni, musique de G. Puccini, mise en scène R. Terrasson, avec l'Orchestre national et chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo, avec : D. Mastilovic, E. Mauti-Nunziata, G. Cecchele, J.-C. Benoit...

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Daniel Guichard) ; 20 h., Journal ;

20 h. 30, Feuilleton : Sam et Sally ; 21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Quelles nouvelles femmes ?).

Avec Mmes C. Collange (« Je veux rentrer à la maison ») ; A.-M. Dardigna (« la Presse féminine ») ; B. Groult (« les Nouvelles Femmes ») ; M. Righini (« Ecoute ma différence ») ; M. Vimes (« la Fête des mères ») ; Y. Viens (« la Condition féminine »).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM : UNE VIE, d'A. Astruc (1958), avec M. Schell, C. Marquand, P. Petit, A. Lualdi, I. Desny, M.-H. Dasté, A. Tainsy (Rediffusion.)

Années 1880. Crises et malentendus de la vie conjugale d'une femme trop amoureuse et d'un homme qui ne veut pas se laisser enchaîner par la passion qu'elle lui porte.

Adaptation d'un roman de Maupassant sur le thème moderne de l'incommunicabilité. Mise en scène fluide, admirable.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Le parti radical socialiste ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine V3 : Le nouveau vendredi (La bataille du sucre).

21 h. 30, Café-théâtre : Camicalement vôtre.

Sketches et chansons.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Francis Picabia ; 21 h. 30, Musique de chambre : Swiedet, Schubert, Weber ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : banlieues

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : « Ricercare » (Bach, Webern) ; « Symphonie de psaumes, pour chœurs et orchestre » (Stravinski) ; « Concerto pour piano en ré majeur le Couronnement » (Mozart) ; « Grande Suite du Chevalier à la rose » (Strauss), par l'Orchestre national de France, dir. P. Entremont ; 22 h. 15, Ouvert la nuit ; 22 h. 25, Des notes sur la guitare ; 22 h. 55, L'art du facteur d'orgue ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 27 JANVIER

CHAINE I : TF 1

11 h., Voyage du pape Jean Paul II au Mexique ; 12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Toujours le samedi ; 16 h. 15, Documentaire : Les derniers cavaliers ; 17 h. 15, Arrivée du pape Jean Paul II à Notre-Dame de la Guadalupe (Mexique) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal ;

20 h. 35, Variétés : Show machine ;

Avec P. Clark, L. Renaud, J.-M. Caradec, P. Durand, M. Delpech.

21 h. 35, Série : Les héritiers (3e épisode), de R. Presnell Jr, avec P. Strauss, G. Henry, C. Jordan, S. Sullivan.

22 h. 30, Sport : Télé-foot.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 5, Salle des fêtes ; 18 h., La course autour du monde ; 19 h., Retransmission en direct du message au monde et de la messe de Jean Paul II à Notre-Dame de la Guadalupe (Mexique) ; 20 h. 30, Journal ;

21 h., Dramatique : Les insulaires, d'après la nouvelle de J. Perret, réal. G. Grangier. Avec J. Dufilho, F. Eberhard, O. Laure.

Menacé d'expulsion, M. Pallodion sort de la naphtaline son costume du dimanche et va dire à l'hôtel de ville de quel bois il se chauffe. Mais il devra ruser.

Une fantaisie sans prétention, mais non sans morale.

22 h. 5, Alain Decaux raconte... Le gibet de Laszlo Raik.

Accusé de titisme, Laszlo Rafk, ministre des affaires étrangères de Hongrie, fut condamné et exécuté en 1949 avant d'être réhabilité en 1956.

23 h. 5, Musique : Figaro-ci Figaro-là : Jean-Philippe Laffont, baryton.

23 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Dramatique : Le Prussien, de J. L'Hote, avec E. Beauchamp, F. Lugagne, etc. (Rediffusion.)

Dans un village de la forêt vosgienne, un jeune Allemand épouse la fille du boulanger après l'armistice. Celle-ci, reniée par sa famille, coule des jours heureux, puis meurt avant son mari. J. Lhote conte le défilé assez ignoble de la famille à la recherche de l'héritage.

21 h. 55, Journal.

22 h. 15, Aspects du court métrage français

La Rivière et l'Enfant, de P.-L. Martin, l'Anatomie, d'Y. Brangolo, le Masque, de M. Chansard.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Evanthia ou le nouveau Moïse », de récital Schubert au château de Blois, avec J. Nelson, G. Mourgue, musique de Prokofiev et Messiaen, réal. : H. Soubeyran ; 21 h. 37, Disques ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Concert donné à la salle Pleyel... Prestige de la musique : « Russlan et Ludmilla, ouverture » (Glinka) ; « Concerto pour piano en mi mineur » (Chopin) ; « Roméo et Juliette, suites d'orchestre » (Prokofiev), par l'Orchestre national de France, dir. E. Tchakarov, avec A. Slobodianik ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit : Festival de Besançon ;

DIMANCHE 28 JANVIER

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Message du pape Jean Paul II et messe en Notre-Dame de la Guadalupe (Mexique).

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h., Les rendez-vous du dimanche : Spécial Johnny Halliday (avec G. Depardieu) ; 15 h. 20, Lancement de l'Année internationale de l'enfant, par M. Valéry Giscard d'Estaing.

16 h. 15, Sports première ; 18 h. 10, Téléfilm : Terreur dans le ciel, de B. Kovalski, avec L. Erickson, D. McClure, R. McDowall, L. Nettleton...

19 h. 25, Les animaux du monde (les bébés du zoo de Zurich) ; 20 h., Journal ;

20 h. 35, FILM : LE TUEUR, de D. de La Patellière (1971), avec J. Gabin, F. Testi, U. Glas, B. Blier, F. Marten, J. Richard, G. Garcin. (N. Rediffusion.)

Pour arrêter un tueur évadé d'un hôpital psychiatrique, un commissaire de police emploie, contre les ordres du directeur de la P.J., ses vieilles méthodes empiriques et peu morales.

Cadavres, poncifs et platitude de la mise en scène. Du cinéma à marée basse.

22 h. 5, Dramatique : Le Dit de Guillaume de Machault, de P. Seban, avec P. Le Rumeur, M. Reyer, G. Herold.

La véridique histoire d'amour de ce poète du XIVe siècle. S'intercalent des images en costumes d'époque entre les scènes réelles des acteurs en répétition. C'est le « système » Seban, qui séduit et parfois ennuie.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

9 h. 55, Sports : Ski (slalom messieurs, en direct de Garmisch) ; 10 h. 30, Cousons cousines ; 11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Ciné-malices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal ; 14 h. 30, Feuilleton : Heidi ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre (L'homme de Rangoon) ; 16 h. 55, Monsieur cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal ;

20 h. 35, Téléfilm : L'appel de la forêt, d'après J. London, réal. J. Jameson. Avec : J. Beck, B. Fresson, D. Moffat.

Sur des pistes glacées, deux hommes courageux s'affrontent à des individus sans scrupules et triomphent grâce à leur chien, un solide berger allemand.

Un beau roman, dur et simple.

22 h. 15, Document de création : Magritte.

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emissions de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de l'Algérie ; 10 h. 30, Mosaïque : Exil et solitude en milieu immigré.

16 h. 30, Prélude à l'après-midi : Joseph Haydn.

Concerto pour violoncelle et orchestre n° 2 en ré majeur, *avec M. Rostropovitch ;* Symphonie n° 97, *par l'Orchestre philharmonique de New-York, dir. L. Bernstein.*

17 h. 30, Un comédien lit un auteur : Bulle Ogier lit Christine de Rivoyre ; 18 h. 30, Rire et sourire.

19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : Le groupe Memphis Slim Blues.

20 h. 30, Emission d'art : Haute société (3. L'art et la mort).

Une promenade en compagnie de Maurice Rheims au cimetière du Père-Lachaise, de Milan et de Gênes, à la découverte de l'art funéraire.

21 h. 20, Journal ;

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Jean Vigo ou la fièvre de l'instant ; 22 h., Ciné-regards.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle aspects du cinéma italien) : LA CALIFFA, d'A. Bevilacqua (1970), avec R. Schneider, U. Tognazzi, R. Bisacco, M. Serato, M. Berti, M. Farinelli (v.o. sous-titrée. Rediffusion).

L'affrontement, puis l'amour, d'une veuve d'ouvrier devenue une « Passionaria » des grévistes et d'un patron d'usine qui redécouvre la vérité du monde dans lequel il vit.

Le drame d'une éducation politique passant par l'éducation sentimentale. Sujet attachant, un peu gâté par des partis pris esthétiques.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie : J.-M. Michalena ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie : Christian Prigent.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Equivalences : Litaize ; 20 h. 30, Les concerts publics « inédits » de Furtwaengler... à Hambourg, le 9 juin 1947, par l'Orchestre philharmonique de Hambourg : « Ouverture Léonore II » (Beethoven) ; « Mort et Transfiguration » (Strauss) ; « Variations sur un thème de Haydn » (Brahms) ; « Symphonie n° 1 » (Brahms) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

— VU —

MIREILLE

Au fond, ce qui caractérise Mireille, c'est cette façon de faire coller en vraie musicienne la note au mot, d'égrener des choses toutes bêtes d'une voix nette, cristalline, aigrelette. Et c'est ça, Montand le disait, je crois, mardi soir au « Grand Echiquier », qui est à l'origine de la chanson contemporaine. Sans Mireille et Jean Nohain, sans Couché dans le foin, il n'y aurait pas eu Charles Trenet, et sans Charles Trenet... Brassens est venu gentiment passer la soirée là au studio avec elle. Françoise Hardy aussi. Il lui arrivait, nous racontait-on très drôlement, de faire du baby sitting auprès d'Emmanuel Berl, le merveilleux mari de Mireille, quand celle-ci était en tournée. On a aperçu Julien Clerc. Et Yves Montand, très grand seigneur, a daigné nous recevoir dans son appartement pour nous raconter comment il avait accepté, insigne honneur, d'inscrire à son répertoire la Demoiselle sur une *balançoire. Sur cinq cents chansons, avouait Mireille en riant, il y en avait quatre cent soixante-quinze de ratées. Les autres on les connaît. On connaît son petit* Conservatoire de la chanson. *Ce qu'on sait moins, ce qu'on découvrait à la loupe de l'écran, c'est l'élégance, la finesse, l'intelligence acide de cette jolie femme de... — elle est née presque au début du siècle — qui va retrouver tous les jours au cimetière son compagnon disparu depuis plus de deux ans. Pas pour elle. « Théodore », comme elle l'appelle, ne la quitte pas, et elle l'entendait maugréer en la voyant parader ainsi à l'antenne :* « Ma femme est folle. »

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 26 JANVIER

— La tribune libre est ouverte au parti radical, sur FR 3, à 18 h. 55.

SAMEDI 27 JANVIER

— *M. Jacques Chirac*, maire de Paris, président du R.P.R., est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 h.

DIMANCHE 28 JANVIER

— *M. Michel Debré*, ancien ministre, député (R.P.R.) de la *Réunion*, participe à l'« interview-événement », sur R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, président du parti radical, est l'invité du Club de la *presse d'Europe 1*, à 19 h.



MODE

COLLECTIONS DE PRINTEMPS

Sitar, jockey et plastique moulé

Ted Lapidus travaille dans les variantes du trench-coat aussi bien en manteau et en tailleur qu'en tunique plissée sur pantalon. Tout ça fait penser à Lauren Bacall. Les robes du soir relèvent du western ou du campement de tziganes.

Louis Féraud, très en verve, jongle avec les formes et les couleurs sur un rythme endiablé. Il entraîne dans la danse le jockey de choc, le marin russe et la ravissante habillée de deux châles imprimés et drapés.

Paco Rabanne passe, sans transition, du maillot de bain ou de la robe du soir « armurée » de plastique métallisé moulé, au romantisme des robes taillées en sifflet.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de MARCQ.)

LAPIDUS : trench-coat à la Lauren Bacall, en satin laqué bleu roi de Bucol, à épaules carrées sous un bavolet flottant, ceinture nouée et grandes poches plaquées.

FERAUD : « jockey de choc » en gros crêpe de soie noire de Bianchini-Férier et casaque rouge et verte en satin de Buche. La toque noire est ornée d'un pompon vert.

RABANNE : robe à danser taillée en « sifflet », à partir d'un drapé retenu au cou par un collier métallisé comme le corselet, dans un crêpe de soie gris imprimé de petites fleurs d'Hurel.

AÉRONAUTIQUE

La France et la Grande-Bretagne aideront le Brési[l] à construire des moteurs d'hélicoptère

La société privée française Turboméca et la firme britannique Rolls-Royce ont signé, mardi 23 janvier, un accord avec le Brésil au terme duquel sera constituée, dans ce pays, une société mixte, sous le nom de Roll[s] Royce-Turboméca du Brési[l], *pour assembler, tester et entretenir des moteurs d'avion ou d'hélicoptère et des turbines en Amérique latine.*

Le premier des programmes concernés par cet accord se rapporte à la construction, dans des *usines de Sao-Paulo, de la turbine* Arriel destinée à propulser les hélicoptères français Ecureuil et Dauphin.

On sait, en effet, que la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) a conclu, en février 1978, un accord avec le Conseil du développement industriel au Brésil pour l'industrialisation, dans des ateliers situés dans l'Etat du *Minas-Gerais, de deux cents hélicoptères* Ecureuil et trente hélicoptères Lama en dix ans.

La France est devenue l'un des principaux fournisseurs militaires du Brésil, avec la vente, notamment, d'avions de combat Mirage, *d'hélicoptères Alouette - III et* Puma, de missiles surface-surface Exocet tirés de bâtiments de guerre, et avec une assistance technique dans le domaine des matériels terrestres.

D'autre part, une mission spatiale française doit se rendre le mois prochain au Brésil pour examiner les conditions dans lesquelles la France peut apporter son aide à la construction d'un *champ de tir de fusées, à la* conception de ces fusées et de leurs satellites.

PRESSE

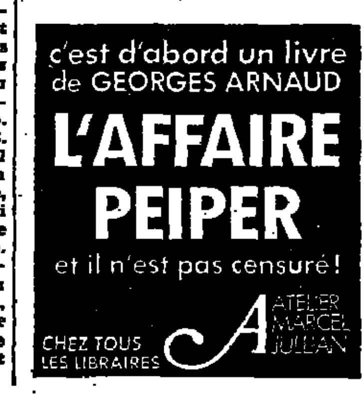
A Nantes

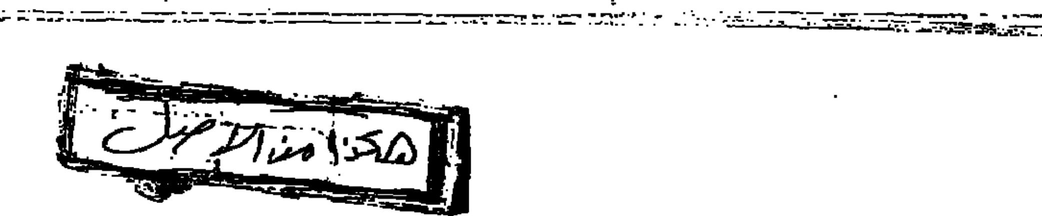
CONTROVERSE AUTOUR D'UNE PAGE PUBLICITAIRE E.D.F. SUR UNE CENTRALE NUCLÉAIRE

Les journaux nantais « Presse-Océan » et « l'Eclair » font paraître, ce vendredi 26 janvier, une page entièrement rédigée et réalisée par l'E.D.F. qui, sous le titre « Communiqué : E.D.F. vous informe », fait de la publicité pour la centrale nucléaire du Pellerin, en Loire-Atlantique. Désapprouvant le procédé, les syndicats de journalistes de « Presse-Océan » ont pris position jeudi, mais la direction du journal a refusé d'insérer leurs communiqués. L'intersyndicale des journalistes (C.G.T., C.F.D.T., S.N.J.) et le Livre C.G.T. protestaient contre la parution de cette page publicitaire et se désolidarisaient de l'attitude de la direction de « Presse-Océan » et de « l'Eclair ».

Les journalistes d'« Ouest-France » (journal qui n'a pas fait paraître cette page) se sont joints à ceux de « Presse-Océan » pour « réaffirmer leur refus de principe de tout communiqué ou publicité, quels qu'en soient les auteurs et quels qu'en soient la nature et le contenu sur une information qui par définition est du ressort des rédactions ». En outre, les journalistes C.F.T.C. *de « Presse-Océan » affirment qu'« il* ne s'agissait pas de prendre position contre ou pour la centrale nucléaire, mais de contester une pratique qui constitue une pression inadmissible dans le débat actuel au plan local ».

La rédaction en chef de « Presse-Océan » indique que, n'ayant pu joindre le P.-D.G. du journal, M. Claude Berneide-Raynal, elle ne pouvait prendre sur elle de faire passer les communiqués émanant des syndicats de journalistes.





Le Monde

une semaine avec RHÔNE-ALPES

Derrière la crise de Manufrance, un Saint-Etienne qui a changé d'équipe

Un socialisme à visage municipal

UN nouveau président, le septième, vient d'être nommé à la tête de Manufrance. Aux péripéties économiques que traverse l'entreprise, se superpose le contexte politique dans lequel elles se situent puisque aussi bien la municipalité stéphanoise, dirigée par un maire communiste depuis mars 1977, est le principal actionnaire de cette société.

La conquête de la mairie de Saint-Etienne par la liste d'union de la gauche, en mars 1977, avait été vécue par les vainqueurs, toutes tendances confondues, comme un présage et un prélude. Présage d'une victoire au scrutin législatif de mars 1978, et prélude à la mise en œuvre d'un véritable socialisme municipal.

La première année d'exercice de la municipalité, conduite par M. Joseph Sanguedolce (P.C.), a, de ce fait, été placée sous le signe de l'unanimité, communistes, socialistes, radicaux de gauche et socialistes unifiés étant également convaincus des vertus de la solidarité.

L'année suivante, MM. Michel Durafour (U.D.F.) et Lucien Neuwirth (R.P.R.) ont conservé leurs sièges de députés (respectivement de la première et de la seconde circonscription de la Loire), la réélection du premier étant considérée par ses partisans comme le résultat logique du « troisième tour » des élections municipales. Les Stéphanois avaient donc, aux premier et second tours, « *tiré trop long* », selon l'expression de M. Durafour, alors que dans la seconde circonscription, une partie de l'électorat socialiste devait faire défaut au candidat communiste M. Tomas. Il est vrai que le premier tour avait été placé sous le signe d'un affrontement particulièrement sévère entre MM. Tomas et Vennin (P.S.), tous deux adjoints au maire de Saint-Etienne.

La gauche, *désormais désunie*, ayant échoué au niveau national, restait à appliquer le programme commun municipal. Dans ces conditions, note M. Vennin, deuxième adjoint au maire, « *il est difficile de faire du socialisme municipal* », d'autant plus que « *la préfecture exerce depuis le mois d'avril 1978 une tutelle tatillonne* ». Mais M. Vennin ajoute aussitôt : « *Au moins devrait-on mettre en œuvre des orientations socialistes.* »

Cette remarque en *forme de* reproche adressée au maire suffit à *caractériser l'attitude* des socialistes stéphanois. Ces derniers multiplient les critiques à l'adresse de *la force dominante* de la municipalité, sans remettre en cause le pacte municipal conclu en *1977. Désireux de ne* pas apparaître comme la simple caution socialiste d'un appareil communiste *tout-puissant, ils* sont en quelque sorte l'arme au pied.

Cette vigilance s'exprime principalement sur quatre grands sujets : la préparation du budget, la démocratie, le statut du directeur du cabinet du maire, et le statut des élus du M.R.G.

Le conseil municipal est, en effet, composé de vingt et un *communistes et un apparenté,* quinze socialistes, trois élus du P.S.U., quatre radicaux de gauche et un *radical* indépendant. Récemment, une majorité de la fédération du M.R.G. a pris position, sous l'impulsion de MM. Michel Grossmann, Pierre Bricout et Francis Eyssette, tous trois adjoints au maire, en faveur de M. Robert Fabre, et a décidé d'adhérer à la Fédération pour une *démocratie radicale (F.D.R.).* Cette attitude a conduit le groupe socialiste à demander au maire le retrait des délégations de MM. Grossmann, Bricout et *Eyssette. Malgré* la condamnation prononcée à l'encontre des radicaux de gauche du département par la fédération de la Loire du P.C.F., M. Sanguedolce a refusé de faire droit à la demande des *socialistes, au motif que les élus* du M.R.G. continuent de soutenir loyalement le programme *municipal.*

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 19.)

L'insécurité dans les campagnes

Gendarmes en premières lignes

RIEN n'aurait *distingué les* obsèques de M. Daniel Gabriel, ce gendarme âgé de trente-quatre ans, tué par un jeune délinquant, des funérailles *de gendarmes précédentes*, si la cérémonie du mardi 23 janvier, à Saint-Rambert-sur-Loire (Loire), *n'avait été marquée par la présence* de M. Yvon Bourges, ministre de la défense.

Pourquoi cette participation gouvernementale ? Par souci de prévention : moins ouvertement exprimé que chez les policiers en civil, le « malaise » a gagné les gendarmes, victimes, eux aussi, d'une insécurité grandissante.

Le 19 janvier, Daniel Gabriel était le seul gendarme disponible de la petite brigade rurale.

PHILIPPE BOGGIO.

(Lire la suite page 18.)

La tension monte chez R.-V. I.

Pour des poids lourds français sur les routes d'Europe

A mesure *qu'on s'approche* du mardi 30 janvier, les rumeurs s'amplifient, la mobilisation des partis et des syndicats s'organise. C'est, en effet, à cette date que la direction de Renault-Véhicules Industriels (R.V.I.) doit annoncer, devant le comité central d'entreprise à Lyon, plusieurs centaines de licenciements et un plan de restructuration dans l'industrie *française* des poids lourds et des véhicules utilitaires.

Alors qu'en 1958 0,4 % seulement du marché français des camions était occupé par des véhicules étrangers, aujourd'hui, ce chiffre est passé à 56 %. Il y a de quoi évidemment inquiéter les quelque cent vingt mille salariés qui, directement ou par les circuits de la sous-traitance, voient leur sort dépendre de cette industrie.

Les communistes ont fait plusieurs propositions de nature à sauvegarder « *un pan entier du tissu industriel régional et à préserver les richesses historiques, régionales, locales, culturelles, sportives* et, ont-ils ajouté, *spirituelles* ».

Faire cesser les « scandales » organisés par les firmes multinationales comme Volvo, DAF, Mercedes, IVECO (Fiat) et le dumping que « couvre » le gouvernement français ; réduire le déficit commercial dans ce secteur (4 milliards de francs) ; ne plus permettre que les capitaux publics servent à valoriser les fonds privés des firmes nationales ou étrangères ; enfin, conclure des accords d'industrialisation et de coopération technique, mais veiller à ce que les transferts de technologie ne s'effectuent pas au détriment des intérêts français, comme on peut le craindre dans l'accord conclu entre Renault et la firme américaine MACK.

Le jour même où le parti communiste organisait cette « table ronde », les socialistes, de leur côté, mettaient au point, autour du maire de Saint-Priets (Rhône), *M. Louis Gireau, une stratégie* d'action de nature à « *épauler et relayer l'action des syndicats des usines de camions de la région* ». On a pu mesurer à cette occasion, puisque les communistes et la *C.G.T.* avaient décliné l'invitation du maire de Saint-Priest, à quel point les rivalités sont aigres et les luttes d'influences sans concession entre socialistes et communistes dans les *villes de l'est lyonnais. En effet,* le maire communiste de Vénissieux, M. Houel, a rappelé à *M.* Gireau, *dans une lettre du* 25 janvier, que « *juste avant les élections législatives de mars, votre camarade Pontillon, au nom du P.S., avait collaboré à un programme socialiste européen qui privilégie Mercedes* ».

Au-delà de ces polémiques conjoncturelles, il y a l'avenir de R.V.I. « *Pour 1978,* explique M. Chazalette, responsable de la section du P.S. à R.V.I., *la direction annonce 400 millions de francs de perte. La marque Berliet aura produit dix-huit mille camions, soit le même chiffre qu'en 1968.* » Sachant que la situation se détériore, de nombreux salariés quittent l'entreprise, profitant des substantielles primes de départ offertes par la direction. Conséquence : la production se désorganise. On ne sait plus qui dirige ; les dossiers traînent. Les délais de livraison s'allongent. La bonne image commerciale et de fiabilité technique des véhicules Berliet — que notait la presse allemande — a tendance à se détériorer.

« *Depuis quelques semaines, remarque avec causticité M. Gireau, on peut dire que R.V.I. produit plus de directeurs et d'organigrammes que de camions ; on remplace les équipages en pleine tempête.* »

Influencés par ce climat de défaitisme, les représentants des employés, techniciens et agents de maîtrise n'hésitent pas à échafauder trois scénarios : ou bien le gouvernement s'apprête à brader complètement l'industrie française du poids lourd ; ou bien R.V.I. rétablit son équilibre financier, dans le but d'être vendu à un autre groupe industriel ; ou bien l'objectif à long terme est de confiner R.V.I. à un secteur de sous-traitance dans certaines fabrications bien spécialisées.

Mais la direction semble vouloir durcir son attitude. « *Il s'est passé, jeudi 25 janvier, au cours de la réunion du comité d'établissement à Vénissieux, un événement qu'on n'avait pas vu depuis longtemps,* raconte M. Chazalette. *Alors qu'habituellement on suspend la séance lorsque des délégations viennent présenter des pétitions, cette fois-ci la direcion a levé la séance. C'était fini.* » On comprend dans ces conditions que le climat social commence à s'électriser et l'on comprend aussi la rancœur des « Berliet » lorsque, dans les rues de Lyon et de sa banlieue, ils constatent que les camionnettes des P.T.T. roulent aux couleurs d'une marque allemande.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Le maire de Lyon avait en effet été invité.

AUJOURD'HUI

Il aura fallu vingt ans pour que la région sorte de son délaissement

Décollage culturel

par JACQUES RIGAUD (*)

LA région Rhône-Alpes est une de celles à qui l'on pense le *plus communément* quand on parle de réveil ou de « décollage » culturel. Son exemple *permet de s'interroger* sur les critères, les causes et les limites de l'animation culturelle des régions.

Les habitants de cette région se souviennent de ce qu'était la vie culturelle il y a vingt ans et plus, à Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, pour ne pas parler des villes plus petites et du milieu rural complètement délaissés.

En vingt ans, on a pu assister à une véritable transformation du *paysage culturel* de cette région.

Il faut s'interroger sur les causes de cet élan, qui ne sont pas évidentes. La région Rhône-Alpes est sans doute une région riche et dynamique, qui a bien tenu sa place dans l'expansion nationale. Mais la croissance économique et le développement culturel ne vont pas nécessairement de pair ; et, d'un point de vue culturel à proprement parler, cette région administrative est assez difficile à saisir. Sa personnalité *culturelle* n'a pas l'homogénéité de celle de l'Alsace, de la Bretagne ou du Languedoc ; *elle est très composite :* le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais ont une certaine originalité *tissée par l'histoire et la géographie.* Mais Stendhal est moins typiquement dauphinois que Chateaubriand n'est breton et Montesquieu aquitain ; la forte personnalité de Lyon s'explique *beaucoup plus par* le « microclimat » culturel de cette ville que par des courants régionaux *dont elle serait la synthèse,* comme ce peut être le cas pour Toulouse ou Strasbourg.

Les causes de ce développement sont en réalité multiples. Leur diversité et aussi leur interaction sont précisément ce qui donne à l'essor culturel de la région Rhône-Alpes *son* caractère exemplaire. Equilibre, volonté, milieu sont les trois mots-clés.

Equilibre, en premier lieu. Le développement culturel de la région Rhône-Alpes *reflète* assez bien un tempérament commun à la personnalité rhodanienne et *à la personnalité alpine : discrétion,* méthode, patience, obstination. Nous ne sommes pas au *pays des engouements soudains* et des découragements pathétiques. On y avance avec mesure *et application. C'est bien ce qui* s'est produit dans le domaine culturel. Plusieurs pôles de développement *sont* apparus, dans des contextes variables d'un cas à l'autre ; mais chacun d'eux *s'est développé avec régularité,* en prenant de façon pragmatique la mesure de sa propre *zone d'influence, sans chercher* à en déborder par cette réaction de fuite en avant qui est *trop souvent la tentation des* institutions culturelles.

Trois villes Trois formules

Ainsi, sur le plan de l'animation, trois villes proches comme Annecy, Chambéry et Grenoble ont, chacune leur formule spécifique, avec ce qu'il faut de liaisons et de coordination. Dans ces conditions, la « carte culturelle » de la région est, par rapport à celle d'autres régions, un modèle d'équilibre : Lyon y représente bien entendu le pôle majeur, mais qui n'écrase pas le reste ; de façon là encore très pragmatique, s'est progressivement dessinée une triple vocation culturelle lyonnaise, dont il y aura d'ailleurs lieu d'assurer à l'avenir le développement harmonieux ; en premier lieu, Lyon a une vocation culturelle nationale et c'est dans cet esprit que Jacques Duhamel a décidé, en 1971-1972, de confier le T.N.P., qui avait été, à Chaillot, l'œuvre de Vilar, à l'équipe Planchon-Chéreau-Gilbert, implantée à Villeurbanne, mais à qui une mission de création et d'animation théâtrale *de* caractère national a été assignée. D'autres décisions ont ultérieurement confirmé cette vocation nationale de Lyon, et notamment l'implantation d'une fondation de la photographie.

Lyon a en outre une vocation régionale : tel est le cas pour son Opéra, son orchestre et son ballet, même si, en termes d'organisation, de financement et d'activités, toutes les conséquences de cette vocation régionale n'ont pas encore été tirées ; de même, *dans le domaine des* enseignements artistiques, la vocation régionale des institutions lyonnaises doit, à l'avenir, être soulignée. Enfin, Lyon a une vocation culturelle purement locale, *urbaine,* et, à cet égard, l'existence de compagnies dramatiques, d'associations culturelles *(notamment* Renaissance du Vieux-Lyon) constitue une bonne base pour une animation *en profondeur. Ainsi se dessine* une présence culturelle lyonnaise, qui, sans écraser les autres *foyers, confère* à Lyon cette position centrale de carrefour, de lieu de référence qui concerne *non seulement* la *région,* mais la vie culturelle nationale.

(Lire la suite page 23.

(*) Ancien directeur du cabinet de Jacques Duhamel, alors ministre des affaires culturelles.

A Lyon, des avocats militent pour une aide judiciaire plus humaine

Les nouveaux défenseurs

LA France est la « lanterne rouge mondiale » en matière d'aide judiciaire. Si la loi de 1972 a transformé en « aide » l'assistance judiciaire vieille de plus d'un siècle, elle n'en a pas fait pour autant un véritable droit excluant toute *notion d'assistance, voire de charité.* Elle n'a toujours pas permis l'accès de *tous* à la justice. Le nombre des bénéficiaires est limité — le plafond des ressources était, en 1978, de 1 620 F par mois pour obtenir l'aide judiciaire totale et 2 700 F pour l'aide judiciaire partielle, — les formulaires à remplir sont complexes, les délais trop longs. Les avocats protestent, font des propositions, souhaitent l'augmentation de la somme qui leur est allouée pour chaque aide judicaire. Le gouvernement indique qu'il va *« hâter le relèvement des plafonds de l'aide judiciaire et la simplification des demandes d'obtention »* et qu'une meilleure rémunération des avocats *« est pour bientôt »*. En fait, rien ne bouge, ou si peu.

Des « usagers » de la jçustice et non plus des « justiciables »; c'est ce qu'un groupe d'avocats du barreau de Lyon s'efforce de faire entrer dans les faits.

A Lyon, les avocats veulent agir. L'élection de Mᵉ Paul Bouchet comme « dauphin » du bâtonnier en exercice — il prendra donc ses fonctions au début de 1980 — en est, disent-ils, une preuve. Le cabinet du quai Jules-Courmont — Mᵉˢ Jean Bonnard, Paul Bouchet, Jean Delay, Marie-Claude Franceschini, Robert Guillaumond — donne depuis longtemps l'image d'une pratique professionnelle nouvelle. A la fin des années 50, ce cabinet et celui de la place Jean-Macé — Mᵉˢ Ugo Iannucci, Michel Lenoir, Roland Sgorbini — ont été les deux premières associations d'avocats à Lyon.

« Exerçant en groupe et en liaison avec le monde du travail, notre pratique professionnelle en a été radicalement changée, indique Mᵉ Iannucci. *Nous avons mieux ressenti les besoins juridiques nouveaux. Nous ne voulons pas pour autant imposer cela comme modèle universel. »*

Lyon est cependant un des lieux privilégiés de l'exercice collectif de la profession d'avocat. Pour les Lyonnais il faut faire *du combat pour l'aide judiciaire* autre chose qu'un simple problème *corporatiste.*

« 1 500 F au lieu de 1 000 F pour rémunérer l'avocat, ajoute Mᵉ Iannucci, *ce n'est pas le problème. Le problème c'est : l'aide judiciaire. Comment ? Pourquoi ? »*

Il existe, selon les avocats lyonnais, une « école lyonnaise » qui, depuis un demi-siècle, a nourri la réflexion sur la profession d'avocat. Dès les années 20, c'est un avocat et professeur de droit lyonnais, Paul Appleton, qui a fondé l'Association nationale des avocats (ANA) et conçu la fusion avocats-avoués. Plus tard, Albert Mouisset, un autre avocat lyonnais, a rénové l'Union des jeunes avocats (UJA), *« comprenant,* indique Mᵉ Bouchet, *que les solutions corporatives étaient dépassées. On ne modernise pas une profession en monde clos ».* Héritier de cette tradition, le barreau lyonnais se veut une nouvelle fois novateur, essayant, à l'occasion de l'analyse de l'aide judiciaire, de réfléchir à la fonction sociale du défenseur.

A Lyon, où sont inscrits plus de quatre cents avocats, on a traité, en 1978, environ quatre mille dossiers d'aide judiciaire. En matière pénale, où l'aide judiciaire n'existe pas encore, on a compté plus de trois mille commissions d'office. Les demandes sont en constante augmentation. Jusqu'à une *date récente,* l'aide judiciaire concernait principalement *le droit* de la famille (68,8 % des demandes à Lyon) ; elle *s'étend* désormais au droit du logement et au droit du travail.

Organiser l'aide judiciaire pose trois problèmes : définir ses modalités d'attribution, de financement, de gestion.

« Dans la façon de l'attribuer, il faut que cesse la charité, estime Mᵉ Bouchet. *Nous sommes, comme le propose le Syndicat des avocats de France (SAF), pour l'attribution automatique, dans certains cas, dont celui de licenciement. Pour nous, un cadre licencié a droit à l'aide judiciaire. »* Le financement devrait être « désétatisé », contrôlé par un conseil composé de représentants de l'Etat, de professionnels et d'usagers de la justice, associations ou syndicats. Il devrait fournir un fonds de départ ; ensuite, « *il ne serait pas impossible de récupérer des sommes importantes sur celui qui est condamné aux dépens ainsi que par la participation de celui qui gagne le procès ».* Un cadre licencié qui obtiendrait des dommages-intérêts pourrait payer après coup. L'aide judiciaire fonctionnerait aussi comme une avance.

Pour ce qui concerne la gestion, le barreau de Lyon souhaite mener une expérience régionale qui engloberait aide judiciaire et formation. *« Nous voulons pour les avocats une cinquième année de formation sur le tas. Nous savons que certains barreaux y sont hostiles, mais, en vertu de l'autonomie des barreaux, nous ferons notre expérience. »* L'aide judiciaire ne sera pas pour autant « réservée » à des jeunes en formation. Bien que les affaires soient en majorité simples, certaines demandent l'intervention de spécialistes. La répartition sera organisée par des avocats détachés temporairement comme « maîtres de stage ». Cela évitera que certains ne se « spécialisent » dans les affaires d'aide judiciaire, consacrant à chaque dossier un minimum de temps. *« Nous refusons le nivellement par la médiocrité,* disent les Lyonnais. *Il faut, au contraire, faire de l'aide judiciaire un test de ce que devrait être la bonne façon de traiter les affaires. »*

De la réflexion sur l'aide judiciaire on est déjà passé à Lyon à l'organisation de l'aide juridique car *« l'intervention préventive de l'avocat peut faire l'économie d'un procès qui coûterait cher à la collectivité : c'est un service rendu tant à l'individu qu'aux finances publiques ».* Pour « renseigner les gens sur leurs droits », il a été mis en place, comme dans d'autres villes, tout un réseau d'informations. Mais Lyon reste, selon Mᵉ Lenoir, *« un lieu privilégié puisque partout ailleurs les expériences de droit préventif ont régressé ».* Outre les permanences dans les mairies, des consultations gratuites sont organisées sur les lieux de travail. *« Nous avons mené notre première expérience en 1967, chez Berliet,* explique Mᵉ Sgorbini. *Il s'agit d'aller au-devant de la demande juridique en supprimant les obstacles financiers, sociaux, matériels. »* Les consultations ont lieu trois fois par semaine dans le local du comité d'établissement, pendant la pause du déjeuner. Les avocats sont payés par le comité d'entreprise. Chaque année, chez Berliet, on recense environ mille trois cents consultations pour quelque neuf mille salariés.

C'est donc pour des objectifs précis, *« à partir d'idées discutées collectivement »,* que Mᵉ Paul Bouchet a été porté au bâtonnat. Dès maintenant, il est à la recherche d'un *local* pour une « maison du droit pour tous », lieu *de rencontre où l'on trouvera* un service personnalisé, des renseignements juridiques précis, lieu qui *« marquera l'autonomie des avocats par rapport au palais qui n'est qu'un lieu de travail ».*

« L'élection de Paul Bouchet, conclut Mᵉ Sgorbini, *c'est comme un sursaut dans une profession où il n'y avait plus de dynamique. Paul est porteur de cette dynamique. En l'élisant, les avocats lyonnais ont refusé un bâtonnier qui soit un simple administrateur. Ils ont voulu quelqu'un capable de les arracher au quotidien, de traduire le besoin d'utopie. Ils ont cherché un espoir de sortir de la grisaille, de retrouver une certaine âme. »*

L'avocat, selon Mᵉ Bouchet, ne doit pas être simplement quelqu'un qui cherche à résoudre des conflits. *« Le conflit n'est pas anormal,* dit-il. *Il faut apprendre à vivre avec lui. Le conflit c'est la vie. L'avocat peut en être un* « régulateur », *mais il ne doit pas chercher à déposséder les gens de leur conflit. »* C'est pourquoi les réformes proposées par le futur bâtonnier de Lyon ne visent pas à multiplier le nombre des assistés, mais à aider les « usagers de la justice » — il n'aime pas le mot de justiciable — à choisir la meilleure solution à leurs difficultés.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Gendarmes en premières lignes

(Suite de la page 17.)

La présence de deux jeunes vagabonds fut signalée. Il alla donc seul à la villa indiquée. Fernand Cresmeas avait un fusil. Il tira.

Drame consommé par un hasard malheureux ? Pour les gendarmes, il s'agit, au contraire, d'une illustration de la montée d'une « criminalité verte ». *« Nous devons faire face à une situation ignorée auparavant,* explique le lieutenant-colonel Méducin, commandant du groupement de la Loire. *Alors que l'exode rural se poursuit, nous assistons à l'implantation de plus en plus importante de résidences secondaires inoccupées durant la plus grande partie de l'année. »* L'assurance d'un butin pris sans *grands risques tente tous les* jeunes délinquants de Lyon ou *de Saint-Etienne, fuyant l'intensification de la répression policière urbaine.*

Comme à Lyon, *où des jeunes* n'hésitent plus à voler une paire *de chaussures les armes à la* main, les réactions de ces nouveaux *délinquants « nés de la* crise économique » sont imprévisibles. Dans la Loire comme dans l'Ardèche, les agressions à main armée se multiplient. Elles sont dans 90 % des cas le fait de voleurs improvisés, de jeunes aux abois, qui prennent des risques fous pour de médiocres butins.

Plus grave encore : *« De plus en plus fréquemment, les jeunes n'hésitent plus à tirer sur les forces de l'ordre,* explique M. Chaix, préfet de police de Lyon. *Par panique, mais aussi parce que, contrairement au milieu traditionnel, ils ne peuvent supporter l'idée de se faire prendre et d'aller en prison. Ou le suicide ou le tir. »*

Sur les douze gendarmes tués depuis cinq ans, dix appartenaient à des brigades départementales et ont été victimes de semblables désespérés. Face à cette situation, les structures *policières à la campagne* sont désormais inadaptées. On dira *que le gendarme Gabriel n'aurait* pas dû se présenter seul devant *le jeune voleur. Mais sur les* cinq hommes de la brigade, deux étaient au repos, un au standard téléphonique, le dernier en mission.

M. Yvon Bourges a rappelé, à Saint-Rambert-sur-Loire, sa promesse de faire progressivement passer de cinq à six les effectifs des brigades rurales. La région Rhône-Alpes dispose désormais, *comme d'autres, de pelotons* de surveillance et d'intervention *(P.S.I.) composés chacun de neuf* gendarmes et de neuf auxiliaires. Mais ces créations ne peuvent compenser le manque d'effectifs dans les régions reculées.

PHILIPPE BOGGIO.

Socialisme à visage municipal

(Suite de la page 17.)

Cet argument est également celui de M. Grossmann, qui reproche au P.S. de *« s'ingérer dans les affaires du M.R.G. »*, et qui affirme : *« Malgré les divergences de vues qui existent au plan national entre la F.D.R. et les partis communiste et socialiste, nous voulons tenir notre contrat municipal, jusqu'au terme de notre mandat. »*

De leur côté, les socialistes soulignent que ce sont des élus « fabristes » qui *« font le jeu du P.C. »*. De fait, le maire, fort du soutien des quatre élus du M.R.G. (et de ceux du P.S.U.), est assuré d'avoir la majorité, quelle que soit l'attitude adoptée par le P.S.

Ce soutien quasi inconditionnel du M.R.G. prive en effet la gauche non communiste d'un poids susceptible de modifier le rapport des forces en sa faveur. Socialistes, M.R.G. et P.S.U. disposent ensemble d'autant de sièges que le P.C.

Trois raisons permettent d'expliquer ce soutien : des considérations tactiques, les relations privilégiées qui existent entre le maire et M. Grossmann, et le caractère conflictuel des relations entre le P.S. et le M.R.G.

M. Grossmann ne cache pas qu'il a *« beaucoup d'affinités »* avec M. Sanguedolce, auquel il voue une grande admiration. Il rappelle également que, ancien secrétaire fédéral du P.S. et ancien mandataire de M. François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de mai 1974, il dut battre en retraite lors de l'entrée *dans la fédération, en 1975, de* militants venus du P.S.U. et de *la C.F.D.T. Aujourd'hui*, la fédération socialiste, que M. Grossmann a abandonnée pour le M.R.G., est à majorité CERES.

Enfin, il existe entre les élus du P.C. et les élus de la F.D.R. des convergences tactiques. Les premiers ont besoin, pour gouverner hors d'atteinte des critiques socialistes, du soutien des seconds. Les seconds obtiennent en échange de leur loyauté de conserver des positions de pouvoir dans la gestion municipale, sans rapport avec leur faible force politique dans le département.

M. Grossmann est donc conduit à *s'« étonner »* des critiques formulées par le P.S. à l'adresse du maire. Il les juge infondées, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie.

En revanche, ce fonctionnement est, aux yeux du P.S., *imparfait*. Certes, les amis de M. Vennin reconnaissent que beaucoup a été fait, notamment par le biais des consultations engagées auprès de la population lors de la préparation du budget. Mais ils souhaitent qu'une meilleure place soit accordée aux comités de quartiers. Surtout, ils considèrent que le bulletin municipal est *« doublement unilatéral »*, d'une part, parce que l'information circule trop exclusivement de la mairie vers la population et, d'autre *part, parce que le P.C. « contrôle intégralement la rédaction »* de ce *bulletin*.

En ce qui concerne le budget, les socialistes ont obtenu du maire le report du débat jusque vers la fin du mois de janvier, afin de faire valoir leur point de vue. Mais, quel que soit le sort réservé à leurs amendements, ils n'envisagent pas de refuser ce budget. Cette volonté de ne pas rompre le pacte municipal n'exclut pas un net démarquage. Ainsi, M. Vennin regrette que le mode d'élaboration du budget reste *« assez conservateur »*. Il indique : *« Les formes ne sont pas neutres. Celles qui existent sont celles d'une administration bourgeoise qui produit des orientations bourgeoises. »*

A ce classicisme dans la gestion municipale, qui permet d'expliquer certaines *« lenteurs »*, en matière culturelle notamment, s'ajoute, selon M. Vennin, une trop grande intervention de l'appareil du P.C. Aussi, les socialistes ont-ils refusé la titularisation du directeur de cabinet du maire.

Mais le P.C., dont un membre éminent, M. Charles Fiterman, est originaire de Saint-Etienne, pouvait-il se désintéresser du sort de la neuvième ville de France, alors que, dès le départ, il s'était vu reconnaître par ses partenaires une position dominante ?

Face à un parti socialiste soucieux d'asseoir et d'étendre son implantation, quelque peu frustré de la position qu'il occupe au sein du conseil municipal et qui ne correspond pas, selon lui, à sa force politique réelle (1), et qui, par conséquent, saisit chaque occasion d'affirmer son originalité, le P.C. reste serein.

Compromis inutiles

M. Sanguedolce paraît fondé à affirmer que *« les choses n'iront pas au-delà d'un démarquage ponctuel »*. Il est vrai que sur les deux questions les plus importantes, à savoir le budget et Manufrance, la municipalité n'est pas menacée d'éclatement. *Jouant habilement de la division* de la gauche non communiste, *M. Sanguedolce considère*, au *fond*, que l'attitude des socialistes lui laisse les mains libres. *« Que chacun développe ses idées ! »* est une devise à laquelle il souscrit d'autant mieux qu'elle lui permet *« de perdre moins de temps à rechercher des compromis »* devenus inutiles et qu'elle *« oblige les communistes à développer leur argumentation, et à mieux coller aux besoins des couches les plus défavorisées »*. En somme, pendant que le P.S. s'efforce, presqu'à mi-voix, d'affirmer son originalité, le P.C. occupe le terrain.

De son côté, M. Durafour guette le moindre faux-pas de ses adversaires, non sans verser, à l'occasion, de l'huile sur le feu. C'est ainsi qu'il se déclare favorable à l'ouverture d'un dialogue avec le P.S. Il souligne la *« sympathie »* qu'il éprouve à l'égard *des responsables socialistes et de* leurs analyses : il relève que les *relations* de l'U.D.F avec le R.P.R. dans le département sont *« à peu près analogues »* à celles qui existent entre le P.C. et le P.S., et il indique : *« J'attends que les socialistes constatent que la cohabitation avec les communistes est impossible. »*

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) M. Tomas n'avait devancé M. Vennin, au premier tour du scrutin législatif, que de 31 voix, pour 60 359 suffrages exprimés.

TRIBUNE

Une capitale pour l'Europe ?

LYON, capitale de l'Europe ? Est-ce là une question qui révélerait quelque présomption de la part du maire de Lyon ? Non pas si l'on veut bien y réfléchir avec nous quelques instants.

Ville de cinq cent mille âmes en symbiose totale avec la communauté urbaine d'un million deux cent mille habitants, qu'elle anime avec cinquante-quatre autres communes, Lyon a acquis au long des chemins de l'histoire bien des mérites justifiant pareille ambition que légitime encore son exceptionnel effort d'équipement et d'aménagement des dernières décennies.

Ici se rencontrèrent et se mêlèrent au cours des siècles les peuples de la Gaule, les Romains, les Francs, les Alamans, les Burgondes, les Wisigoths et bien d'autres.

Bref, notre sol fut, des centaines d'années durant, foulé, habité, colonisé par des peuples venus du nord, de l'est et du sud de l'Europe. Notre culture s'enrichit de la formidable sédimentation qui résulta de l'installation sur place de tant d'hommes qui laissèrent enfin leurs chevaux au repos.

Comment s'étonner, dès lors, de ces caractères lyonnais faits à la fois de prudence et de réserve devant la nouvelle puissance, le nouveau pouvoir qui s'établit, et de l'exceptionnelle aptitude à s'ouvrir au mouvement des idées et des affaires.

Rudes batailles pour arracher entre les archevêques et le roi les franchises municipales et les foires.

Lyon, ville frontière du royaume après avoir été la capitale des Gaules. Par quel sortilège de l'histoire est-elle en train de redevenir ce centre de l'Europe qu'elle fut, on vient de le rappeler. Le débat entre Lyon, sa communauté urbaine et la région Rhône-Alpes est en effet dépassé ou doit l'être impérativement pour le bien même de notre pays. La querelle des métropoles intérieures, de leur taille et de leur efficacité par rapport à Paris, est désuète.

Ce qui nous mobilise aujourd'hui, c'est l'idée que nous nous faisons de Lyon et de Rhône-Alpes au sein de l'Europe en construction. Qui ne voit que nos relations à travers les liaisons par route ou par fer, et désormais par la voie aérienne, avec tous les grands pays du monde, sont directes, sans passer par le centre, hier obligatoire, de Paris. Londres, Francfort, Milan, Madrid, Bruxelles, Rome, Amsterdam, Alger, Tunis, Rabat, New-York, etc.

L'Europe ne doit pas être une Europe saxonne ou anglo-saxonne dominée par les pays du Nord comme Lyon le fut un temps. Elle ne doit pas être non plus le champ exclusif des discours du Sud comme Lyon le fut sous Claude.

L'Europe doit vivre de toutes ses cultures, de la puissance diversifiée de son économie et de l'innovation permanente. Dans sa future capitale doivent se sentir à l'aise non seulement les Allemands, les Anglais ou les Danois, mais aussi les Italiens, les Espagnols, les Grecs et d'autres encore.

C'est pourquoi il nous paraît justifié d'écrire que notre cité plus que bimillénaire, mais en même temps si moderne, serait une belle et noble capitale pour l'Europe. Une idée folle ? L'histoire, la géopolitique et les équilibres de ce temps répondent que c'est une idée raisonnable.

FRANCISQUE COLLOMB,
maire de Lyon, sénateur non inscrit du Rhône.





TRIBUNE

Les crédits de l'emploi

LA loi de 1972 et les décrets de 1973 ont donné à la réforme de la régionalisation un caractère à la fois politique, économique et social. L'aspect politique de la réforme a gardé jusqu'ici des contours limités et prudents, dans le respect des autres structures politiques. Par contre, et dès à présent, rien ne limite l'action des Etablissements publics régionaux (E.P.R.) dans le domaine économique, et dans le domaine social, dont le champ très vaste leur est ouvert.

C'est bien dans ces directions que, depuis cinq ans, l'action des E.P.R. s'est le plus affirmée par des initiatives répondant au souci de développement économique, et de renforcement des réalisations sociales. Et, parmi les actions économiques les plus urgentes, celle de contribuer aux efforts de la nation en vue, sinon de résoudre, tout au moins d'aménager la crise de l'emploi reste évidemment prioritaire. Dans ce domaine, il n'appartient pas aux E.P.R. de se substituer en quoi que ce soit aux initiatives des « décideurs » naturels, c'est-à-dire l'Etat et les employeurs.

Partant d'une analyse très objective, et après avoir constaté les erreurs profondes qui avaient été commises dans la formation et l'orientation des jeunes, les E.P.R. se sont appliqués à faciliter une meilleure adéquation entre leur formation et les exigences de l'emploi. A ce titre, et notamment en Rhône-Alpes, ils ont largement financé la création de collèges d'enseignement professionnel et de centres d'apprentissage. Ils ont ensuite multiplié les actions susceptibles de créer des emplois nouveaux appelés à recueillir la main-d'œuvre cruellement libérée par des licenciements économiques. A cet effet, ils ont prôné la création d'entreprises nouvelles en accordant à ces créations des primes d'encouragement. Par ailleurs, par le jeu de fonds de garantie, ils ont incité les organismes bancaires à accroître leurs aides à ces entreprises nouvelles, ainsi qu'à toutes entreprises susceptibles d'accroître leur volume de production, si elles peuvent disposer des fonds nécessaires à leur extension.

Il faut également rappeler qu'en finançant aussi largement que le permettait le niveau de leurs ressources propres un grand nombre d'investissements dans le domaine des liaisons routières ou ferroviaires, celui des télécommunications, celui des équipements sanitaires et sociaux, et tant d'autres encore, les E.P.R. ont contribué au maintien d'une activité générale elle-même génératrice d'emplois. Le problème est de savoir s'ils peuvent accroître encore leur action et la diversifier davantage. Je réponds « très certainement », dans la mesure où ils disposeront à cet effet de moyens financiers supérieurs.

La première solution consiste, à l'intérieur même de leurs budgets actuels, à retenir comme priorité des priorités toutes les actions qui, directement ou indirectement, préparent au travail ou assurent du travail — donc des emplois. Cela voudrait dire un certain ralentissement des engagements financiers qui ne débouchent pas directement sur des créations d'emplois actifs assez prochains. Cela voudrait dire aussi l'utilisation, au maximum, des possibilités offertes par la loi aux E.P.R. pour fixer le niveau de leur budget. Pour la région Rhône-Alpes, et de nombreuses autres régions, ce plafond maximum est normalement utilisé. Dans d'autres régions, on traîne un peu les pieds dans le souci bien compréhensible d'allégement de la charge fiscale. Mais la cause de l'emploi est prioritaire et justifie un effort exceptionnel, d'autant que chacun se plaît à reconnaître que la fiscalité régionale reste timide et très légère.

Un volume plus important de ressources, une affectation davantage orientée vers la défense de l'emploi, constituent une première étape appréciable, car le grave problème de l'emploi n'est pas seulement lié à une conjoncture internationale momentanée. Il l'est peut-être davantage à la notion de productivité, parfois destructrice des emplois. Il s'agit donc bien d'un danger durable, qui requiert des solutions équilibrées... C'est déjà le mérite des E.P.R. de s'être attaqués vigoureusement à ce mal profond de la société moderne.

Avec des moyens accrus et davantage concentrés sur cette préoccupation primordiale, ils seront en mesure d'assurer mieux encore leur double vocation économique et sociale.

CHARLES MONTREUIL.

Président du comité économique et social.

Le tunnel du Fréjus, la voie entre l'Europe du Nord et celle du Sud

L'Italie sous la montagne

SOUS le col du Fréjus, 1,500 km des 12,870 km de schiste lustré reste à percer entre Modane et Bardonnèche. Les équipes françaises et italiennes qui réalisent le percement du tunnel du Fréjus devraient se rejoindre au mois d'avril 1979. L'ouvrage sera mis en service au cours de l'été 1980, soit avec un retard de deux années. Le coût de cet équipement devrait atteindre 1 milliard de francs. Le montant total des travaux avait été estimé, aux conditions économiques du 1er janvier 1971, à 350 millions de francs...

Eté 1980 : le tunnel du Fréjus met Turin à une heure et demie de Lyon si le réseau routier suit...

La réalisation aura nécessité sept ans de travaux, mais plus de trente années d'efforts pour imposer l'idée de cette liaison entre la France et l'Italie.

La liaison du Fréjus, qui serait, affirment ses défenseurs, la voie de passage *« la plus naturelle »* entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, pourrait être traversée par un million trois cent mille véhicules dès la première année d'ouverture. Elle recueillera une partie du trafic qui emprunte actuellement le col du Mont-Cenis (2 083 m), ouvert pendant les mois de mai à octobre (cinq mille quatre cents véhicules par jour, dont mille camions, empruntent le col). Mais surtout, le « tube » rendra beaucoup plus faciles les liaisons entre la région du Piémont et la région Rhône-Alpes. Pour les voitures, le gain de temps sera de quarante minutes sur le trajet *Lyon-Turin*. Celui-ci sera porté à une heure trente lorsque le réseau routier et autoroutier situé de part et d'autre de l'ouvrage sera achevé.

Autoroutes en panne

C'est probablement là l'un des points faibles de cet axe international. Alors que l'on s'attend à un triplement de la circulation sur les routes de la vallée de la Maurienne, l'Etat s'est pour l'instant contenté de *réaménager sur une soixantaine* de kilomètres la route nationale 6. L'association des maires n'a pu obtenir qu'en août 1978, lors de la visite du ministre des transports à Chambéry, M. Joël Le Theule, l'engagement financier de l'Etat pour la construction des déviations de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Michel-de-Maurienne.

Quant à l'autoroute de la Maurienne, promise pour 1983 par M. Olivier Guichard, alors ministre de l'équipement, lors de l'inauguration du tronçon autoroutier Lyon-Bourgoin, il faudra attendre 1990 ou 1995 pour qu'elle voit le jour. M. Pierre Dumas, président de la Société française du tunnel routier du Fréjus, reconnaît que l'état actuel du réseau routier *« n'est pas à la hauteur de ce qui avait été souhaité lors de l'élaboration du projet »*.

Du côté italien, la route d'accès est encore plus aléatoire, notamment entre Suse et Bardonnèche (37 kilomètres). Cette voie *tortueuse et étroite rendra* le trafic des poids lourds très difficile. Le gouvernement français tente de convaincre son partenaire italien d'engager d'importants travaux sur cet axe : 300 milliards de lires seraient nécessaires.

Les sociétés françaises et italiennes, qui ont fait « bourse commune » en partageant à égalité les avantages et les risques du percement, pourraient connaître quelques difficultés financières pendant les premières années d'exploitation du « tube ». Pour se prémunir contre *son concurrent mauriennais*, la Société du tunnel sous le mont Blanc réalise à grands frais avec l'Etat une voie express entre Le Fayet et Les Houches et prolonge l'« autoroute blanche » en direction de Mâcon, afin de mieux « capter » le trafic à destination de l'Italie.

Entre 1968 et 1975, onze mille Mauriennais ont quitté leur vallée. L'achèvement, en 1971, du barrage du Mont-Cenis, qui employait environ mille quatre cents personnes, mais aussi une chute très importante de l'activité agricole et une stagnation de l'industrie peuvent en partie expliquer ce mouvement. *Le tourisme*, qui pouvait apparaître comme un moyen de revivifier une région et maintenir la population en place, n'a pas tenu ses promesses. *Un seul indice encourageant* : entre 1962 et 1975, on constate que la population des stations de ski a diminué moins vite que l'ensemble des communes rurales de Maurienne.

C'est dans ce contexte difficile que s'inscrit l'ouverture du tunnel du Fréjus. Les maires de la vallée reconnaissent unanimement que l'ouvrage constitue une chance pour *les Mauriennais*. Ils continuent cependant à s'interroger sur les « retombées » qu'ils peuvent attendre de cet équipement majeur. Quelle activité économique créer ou développer à partir du passage de plus d'un million de véhicules en 1980, d'un million et demi en 1985 ? L'ancien député de la Maurienne, M. Pierre Dumas, reconnaît que *« le tunnel n'engendrera pas la création d'un grand complexe industriel, mais il confortera les activités existantes ou encouragera l'installation de petites entreprises dans le secondaire et le tertiaire. »*

Les études réalisées à l'initiative du conseil général de la Savoie constatent plus prudemment que *« la relance des entreprises locales paraît être le seul vrai espoir de la Maurienne. »*

L'analyse des retombées économiques dues au percement du tunnel du *Mont-Blanc*, du Grand-Saint-Bernard (530 760 véhicules en 1975), du San-Bernardino (1 962 000 véhicules en 1975) montre que, contrairement aux prévisions qui avaient été faites à l'époque de leur mise en service, aucun de ces tunnels n'a véritablement induit des créations industrielles. Les 300 hectares de zone industrielle *disponibles en Maurienne* devraient toutefois accueillir de nombreux entrepôts de stockage et frigorifiques.

« Il ne faudrait pas toutefois que la Maurienne se transforme en un immense entrepôt », fait observer M. André Capdeville, chargé de mission auprès de l'Association des maires. Dans ce domaine, en effet, les demandes émanant des grossistes, des négociants, des transitaires, sont très nombreuses. Le maire de Modane, M. Jean Gauthier, place tous ses espoirs dans la création d'un marché-gare directement lié au trafic des poids lourds. Modane, qui a déjà la première gare S.N.C.F. de transit de marchandises de France et qui, au fil des siècles, a toujours tiré parti de *son site frontalier*, espère profiter au mieux de l'ouverture du tunnel routier. Un groupe agro-alimentaire italien pourrait s'installer à Modane afin de réaliser *le conditionnement des fruits et* des légumes. Il emploierait entre deux cents et trois cents personnes.

L'ouverture du tunnel du Fréjus « positionnera », d'autre part, les stations de Maurienne et le parc de la Vanoise à moins de 150 kilomètres de Turin. La Haute-Maurienne aimerait ainsi devenir une *« réserve de nature »* pour les Italiens du Nord. Toutefois, les stations de ski les plus proches sont de petits sites (la Norma, Aussois et Modane) et sont plus adaptées à une clientèle familiale qu'aux amateurs de grand ski. L'expérience de Chamonix est, à cet égard, particulièrement révélatrice. Le nombre de skieurs italiens qui viennent en France est extrêmement faible. Le maire de Termignon, M. Charles Maly, également inspecteur du parc de la Vanoise, estime cependant que la Maurienne peut s'ouvrir à la clientèle italienne *« si nous savons donner une bonne image de marque à notre vallée. L'avenir de la Maurienne repose désormais sur le seul dynamisme de ses habitants et de ses élus »*.

La construction du tunnel routier du Fréjus est enfin la réalisation d'un vieux rêve : relier deux régions, deux villes — Turin et Chambéry — qu'une *histoire commune* unit. Certes, la capitale de la Savoie n'a ni la puissance économique ni le même niveau de population que Turin, mais à travers elle ce *sont le Piémont et* la région Rhône-Alpes qui seront, à partir de juillet 1980, réunis.

CLAUDE FRANCILLON.

Nicole Singiers, responsable de l'assistance architecturale dans l'Ain

L'abeille les architectes

D, longues fermes basses de Bresse, faites de la riche erre de la plaine, où s'en-tre-sent les bois des colom-bag aux grosses maisons bu-gis à l'abri de leurs épais murs de rre et de leurs grands toits de les écailles, les richesses de l'hitat et de l'architecture quo-tiine de l'Ain sont infinies.

:puis dix à quinze ans, cepen-é, les risques de dégradation paysage se sont multipliés. Le cès des constructions indivi-illes face aux carences d'un anisme mal pensé a, dans ce partement limitrophe de Lyon de plusieurs villes de moyenne iportance, rogné l'espace rural. es maisons sans grâce ni carac-re ont poussé un peu partout, assant l'harmonie des villages et mitant » les campagnes. Une

Depuis 1975, dans l'Ain, tous les dossiers de permis de construire sont soumis à une équipe de profession-nels dirigée par une archi-tecte de vingt-neuf ans.

lifération mal maîtrisée par élus peu sensibilisés et plus cieux de ménager des suscep-ilités d'électeurs que de pro-er leur pays.

Conscient des richesses du dé-rtement, un sous-préfet dyna-que devait faire de l'Ain, en 75, le second département fran-is (après le Lot) pourvu d'une llule d'assistance architectu-le. Une expérience passion-nte menée dans un départe-ent devenu pilote malgré lui ! Subventionnée, comme dans les euf autres départements pilotes, ar le ministère des affaires cul-relles, l'assistance architectu-le était accueillie par la irection départementale de équipement, qui la prenait sous a protection. Dès cette création, n février 1975, tous les dossiers e permis de construire du dé-arement ont été soumis aux rofessionnels de l'assistance ar-chitecturale pour avis consultatif ainsi que les dossiers de lotis-sements d'une certaine impor-tance.

A la tête de cette cellule, il llait un architecte. Après sélec-on, le choix tomba sur une très une femme — née en 1950, — Nicole Singiers. « *Ça n'a pas été facile*, explique-t-elle avec bonne humeur. *Peu de gens en France sont sensibilisés à l'architecture. Au départ, mes rapports avec les élus et les candidats construc-teurs ont été violents. Pressée d'agir pour limiter les dégâts, j'ai refusé plusieurs permis de cons-truire qui me paraissaient aber-rants. Aussi ai-je été très vite connue comme le loup blanc ! Pensez : une femme, jeune, tou-jours en pantalon, qui fume des Gitanes maïs, c'était inhabituel. Et puis, je portais atteinte à la propriété privée, à la liberté.* »

Pour accomplir sa mission, la cellule d'assistance architecturale a disposé de plusieurs moyens. Examinant tous les permis de construire, elle a d'abord convo-qué les candidats constructeurs pour chercher avec eux des solu-tions. Aujourd'hui, plus de la moitié des consultants viennent d'eux-mêmes. Des montages audio-visuels ont été réalisés et projetés à diverses reprises lors de réunions de travail avec les élus ; une plaquette sur les lotis-sements est distribuée systémati-quement aux lotisseurs. De nombreux contacts avec les pro-moteurs de « maisons clefs en mains » ont permis d'adapter leurs projets aux traditions locales. Il a fallu expliquer et modifier beaucoup de points sou-vent négligés : l'orientation des maisons et leur implantation, par exemple. Sur un terrain plat, dans un pays de plaine, pourquoi vouloir enterrer un garage sous la maison ? Cela nécessite un énorme transport de terre, car on ne creuse pas en terrain humide comme la Bresse ou la Dombes : on fait un tumulus, on construit la maison dessus, et on creuse pour faire le garage. Le résultat ? Des maisons qui cassent la ligne de plaine, protubérances dou-teuses montées sur des taupi-nières géantes. Il est plus simple, *moins* cher et beaucoup plus pratique de construire le garage et les dépendances au niveau du sol.

« *C'est très difficile à faire comprendre*, poursuit Nicole Sin-giers. *Trop souvent les familles rêvent de vivre une image vue dans un catalogue. Avant de construire ne faudrait-il pas qu'ils se posent des questions, qu'ils imaginent leur vie dans leur nouvelle maison, qu'ils se projettent eux-mêmes ? Un exemple parmi d'autres : une famille où vivait un enfant han-dicapé, en chaise roulante, avait prévu des plans d'une maison à deux niveaux avec escaliers, cou-loirs et balcons étroits. Après discussion, ils ont transformé leur projet en fonction de leur vie future et de celle de leur enfant : maison de plain-pied, moins de couloirs, des communi-cations directes entre les pièces, des portes-fenêtres. La difficulté vient souvent du fait que les can-didats constructeurs sont des ci-tadins qui se transportent à la campagne. En ville, un balcon se justifie, pas au milieu des champs ! Nous le disons, on ne nous croit pas ! Et les gens reviennent nous voir, après avoir « expérimenté » leur maison, pour nous dire : « C'est vous qui aviez » raison. » A ces problèmes, un type de réponses est donné quand on s'inspire de l'habitat local. Mais ce n'est pas suffisant...* »

Six mille trois cent trente dos-siers de permis de construire ont été déposés en 1976 à la préfec-ture. L'assistance architecturale en a reçu neuf cent quarante-trois et en a refusé cinquante-quatre pour motif d'aspect archi-tectural — soit 0,85 %. En 1978 plus de mille deux cents per-sonnes sont venues consulter ; le pourcentage des refus de permis de construire est tombé à 0,01 %. Car les efforts de l'assistance architecturale sont aujourd'hui mieux connus. Les maires font un peu plus appel aux archi-tectes de la cellule. Et puis, plus souple aujourd'hui qu'hier, Nicole Singiers est peut-être un peu mieux acceptée.

« *Notre objectif aujourd'hui ? Que les gens viennent discuter avec les architectes et acceptent de nous ce qui est un conseil, plus qu'une sanction. Nous avons été souvent trop exigeants, trop répressifs. Maintenant, nous expliquons avant d'interdire.* » Le résultat ? L'action de l'assistance architecturale est mieux admise. Du coup, la qualité des construc-tions s'en ressent. Leur insertion dans le paysage est meilleure. Les erreurs les plus grossières sont évitées. Les élus, eux-mêmes, commencent à comprendre les efforts de l'administration pour une meilleure qualité de la vie.

Un pas important, alors que se met en place, dans l'Ain comme dans tous les départe-ments, un Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.) — structure obliga-toire créée par la nouvelle loi sur l'architecture et qui regroupe élus, usagers et professionnels de la construction. L'avenir dira si cette instance saura mieux que l'assistance architecturale, dont elle prend le relais, améliorer la qualité de la construction et évi-ter les villes à la campagne.

COLETTE DOMINIQUE.

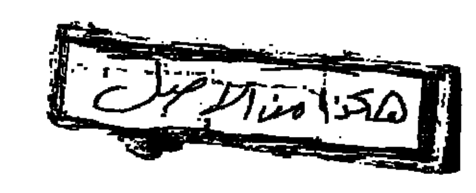
MÉTRO

Lyon dans les bonnes rames

LE métro lyonnais, qui plafonnait depuis sa mise en service, le 2 mai 1978, à une moyenne de 138 000 voyages-jour (sur les trois lignes confondues) a fait en décem-bre de bonnes affaires : le chiffre record de 200 000 voyages-jour a été atteint les 8 et 9 décembre et l'en-semble du mois s'équilibre autour de 150 000 voyages-jour. Pour M. Arrivetz, responsable du marke-ting à la Société lyonnaise de trans-ports en commun, « c'est le succès ». La barre de celui-ci se situait en effet, selon ses prévisions avérées réalistes, au niveau de 120 000 voya-ges-jour.

Les résultats sont cependant à mo-duler. La ligne A, par exemple, qui est « montée à saturation » en dé-cembre, dessert le centre commercial de la Part-Dieu et le trafic est donc très lié aux activités de celui-ci. Mais il n'y a qu'un mois de décem-bre par an... Il faut donc s'attendre à des performances moindres sur l'ensemble de l'année. « *Nous de-vrions retomber à 140 000 voyages-jour*, estime M. Arrivetz. *La progres-sion reste malgré tout sensible.* »

Pour absorber de façon satisfai-sante les voyageurs aux heures de pointe, les fréquences sont déjà pas-sées de 6 minutes au mois de mai à 3 min. 30 et même à 3 min. 15 à la fin de l'année. En 1979 les rames passeront en conduite auto-matique et l'on gagnera encore en *cadence et en confort. Ensuite il* faudra attendre 1981, année de la mise en service du prolongement de la ligne B (trois stations nouvelles) et la livraison de onze rames supplé-mentaires, pour envisager à nouveau des améliorations dans la cadence



(PUBLICITE)

La Drôme

dans "Le Monde"

III. - Organiser la vie et surtout intervenir pour survivre

ELUS au suffrage universel, les Conseils Généraux représentent la totalité de la population et des intérêts de leur département. Dans l'élaboration de la France moderne, leur rôle a été décisif.

Au XIXe siècle les assemblées départementales ont diffusé le progrès par la route ou le petit tacot, aujourd'hui démodé, mais qui fut indispensable. On vient, dans la Drôme, de célébrer le centenaire du canal de la Bourne, réseau d'irrigation qui a fertilisé la plaine de Valence. Les Conseils Généraux ont aussi accompagné, notamment par leurs réalisations sociales, l'industrialisation et l'essor des villes, atténuant ainsi les chocs d'une mutation profonde. L'œuvre s'est poursuivie sous des formes diverses comme l'électrification des campagnes, le financement de zones industrielles, de ports ou d'aérodromes. Elle n'est pas achevée, mais d'autres nécessités surgissent. Le Conseil Général prend en charge son département pour l'adapter au monde contemporain. Telle est du moins la conception que celui de la Drôme se fait de son rôle. Sous l'impulsion de M. Maurice Pic, Secrétaire Général de l'Association des maires de France, qui fut un Secrétaire d'État à l'intérieur préoccupé du devenir des collectivités locales, il exprime et pratique une politique de la Drôme. Chaque ligne du budget de 1979, qui s'élève à 490 millions de francs, a été passée au crible de cette politique. Une expression la résume : organiser la vie. Tout se lie : lutte contre la désertification des montagnes, aide à l'agriculture, protection civile, équipements sportifs, défense de l'environnement, plans d'aménagement ou animation culturelle...



Montélimar. Vieille ville et premier tracé des voies rhodaniennes ; aujourd'hui zone piétonnière.

La solidarité est le maître mot de cette politique. Solidarité entre les hommes. Solidarité entre les communes. L'aide sociale reste le domaine traditionnel d'expression de l'entraide devant les aléas de la vie. Son financement, qui inquiète les Français, ne s'exprime pas qu'au travers des budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale. Il est une des préoccupations majeures des Conseils Généraux.

Dans la Drôme la solidarité s'exprime aussi par une aide multiforme aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des communes. De la restauration de l'église Saint-Pierre à Dieulefit à l'Agence d'études urbaines des agglomérations de Valence et Romans. Première à le faire en France, cette agence unit deux villes moyennes qui ont décidé d'organiser ensemble leur développement. Le Conseil Général lui apporte son concours comme il le fait pour les différents syndicats d'aménagement du département.

Mais il est des tâches qui ne peuvent s'exercer qu'au niveau de toute la Drôme. Pour les assumer, le Conseil Général s'est doté d'instruments spécifiques : société d'équipement, syndicat d'aménagement rural, comité du tourisme, régie des transports, et même association pour la diffusion de la musique. La vie, c'est en effet tout cela. Ainsi les interventions du Conseil Général s'inscrivent-elles dans une politique cohérente.

Dans tout cet ensemble, une place à part doit être faite à la satisfaction d'une aspiration fondamentale : « Volem viure al païs ». Les Drômois veulent travailler dans leur pays pour y vivre. Pour eux, le Conseil Général mène un dur combat : implanter des entreprises nouvelles, développer ou sauver celles qui existent, défendre et promouvoir les produits agricoles. L'olive de Nyons, la truffe du Tricastin, le vin de l'Hermitage, toutes les productions, signifient des hectares cultivés et donc des hommes pour les exploiter. Directement ou par le biais de ses subventions le Conseil Général fortifie l'accrochage au pays. En matière industrielle, son action s'exerce principalement à travers l'AIDE (Agence d'Implantation et de Développement des Entreprises). En deux années, le Conseil Général, en lutte parfois avec le pouvoir jacobin, mais avec l'appui des administrations départementales, a ainsi participé activement au maintien ou à la création effective de 1 300 emplois, contribuant à diminuer de près de 15 % le taux de chômage départemental.

Raymond Barre, dans son rapport au Parlement sur l'adaptation du VIIe plan, soulignait que la crise est « un mécanisme implacable de sélection... fondatrice d'une hiérarchie nouvelle qui classe les nations développées selon leur capacité d'adaptation ». Le Conseil Général de la Drôme ne partage pas, dans sa majorité, les analyses du premier ministre, mais, unanimement, il mesure la gravité des enjeux de notre temps. Il est souvent qualifié d'interventionniste et s'en honore, car s'il intervient, c'est pour que survive la Drôme.

(*) Voir *le Monde* du 23 janvier et du 25 janvier.

LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INDUSTRIALISATION

Au budget primitif de 1979, le Fonds départemental d'industrialisation est doté de 6 millions de francs qui lui permettront de porter le total de ses engagements à 13,4 millions. Le Fonds intervient pour la construction et l'aménagement de bâtiments industriels rétrocédés en location-vente ou vente à paiement échelonné. Budget annexe du conseil général, le Fonds est mis en œuvre, sous l'égide de la commission du développement économique et de la commission départementale, par l'AIDE et la Société d'équipement, en collaboration avec la préfecture, la direction départementale du travail et la trésorerie générale, après consultation de la Banque de France.

Prochain article :

POUR UN NOUVEAU MONDE

La farandole... boulets aux pieds

« Dansez la farandole et abandonnez la complainte. »
RAYMOND BARRE

LE Fonds d'industrialisation explique l'installation dans la Drôme d'entreprises prestigieuses telles que les bagages Vuitton. Il a permis le redémarrage d'activités qu'on croyait condamnées comme les tissages de Barbières qui furent, en leur temps, un lourd dossier social. L'angoisse des sans-travail, l'inquiétude des maires qui voient s'étioler leur commune, ne peuvent laisser insensible. Mais nulle part comme à Clérieux, commune des environs de Romans, le Conseil Général ne s'est autant trouvé face au drame : sept morts dans deux explosions à la poudrerie de la Manufacture Générale de Munitions ; dépôt de bilan en 1975 de la S.A. des Chaussures Pratic qui avait employé jusqu'à sept cents personnes. Deux ans après, liquidation de biens. Les caisses étaient vides. Les deux cents derniers travailleurs, qui avaient œuvré pour redresser l'entreprise et payer ses créanciers, ne pouvaient même pas recevoir leurs indemnités de licenciement.

Mais les hommes et les femmes de Clérieux, appuyés par Georges Fillioud, leur Conseiller Général et Député, réagirent. Refusant la logique du chômage et de l'appauvrissement de l'économie française, quelques-uns décidèrent de constituer une coopérative pour reprendre les activités de Pratic. Par ailleurs, la société Chardon, spécialisée dans les équipements pour l'automobile, se déclarait prête à s'installer à Clérieux pour y créer deux cents emplois.

Convoqué en session extraordinaire au milieu de l'été 1978, le Conseil Général décidait d'acquérir les bâtiments de l'usine, condition indispensable à la réalisation des deux projets. Après des mois de négociations, de dossiers étudiés puis abandonnés, d'espoirs d'implantations nouvelles déçus, on touchait au but.

Une nouvelle affaire Pratic commençait !

Pressé d'acquérir pour fixer Chardon et permettre le démarrage de la coopérative pendant qu'il en était encore temps, le Conseil Général se heurta d'abord aux exigences du syndic. Il n'avait pu redresser la situation pendant les deux années de règlement judiciaire, mais exigeait pour ses créanciers le prix fort, au risque de tout remettre en cause. L'accord se fit à 2,850 millions.

Le Conseil Général qui voulait que son acquisition serve à régler les indemnités de licenciement buta sur la rigueur du droit : État et frais de justice d'abord !

En plus du problème moral, payer aux travailleurs qui avaient maintenu l'entreprise ce qui leur était dû, se posait celui du financement de la coopérative. L'année de l'allocation de garantie des salaires à 90 % expirée et sans indemnités de licenciement, les travailleurs ne pouvaient financer le capital de leur coopérative. Appliquant pour la première fois en France la loi du 19 juillet 1978 portant statut des coopératives ouvrières de production, le Conseil Général vota pour résoudre ce problème une subvention de 300 000 francs à « Praticop ». Un stage de conversion du Fonds national de l'emploi fut mis sur pied.

Mais l'affaire n'était pas encore terminée !

Les négociations achoppèrent sur la cession du matériel indispensable à la coopérative. Tant qu'elle ne l'avait pas acquis, il ne pouvait être transféré dans la partie de l'usine qui lui était attribuée, libérant ainsi les lieux pour l'installation de la Société Chardon. Cette dernière s'impatientait. Irritée des lenteurs, elle imposa une date limite.

Pour en finir, le Conseil Général, qui ne voulait pas acheter sans être assuré de l'installation des entreprises, groupa sa proposition avec celle de la coopérative et celle que faisait, par ailleurs, Chardon pour des bâtiments annexes. Amené à se prononcer, le tribunal de commerce sursit à statuer, laissant expirer la date limite et provoquant, de ce fait, l'occupation de ses locaux par les travailleurs. Les liens créés entre les acteurs de la reprise, Conseillers Généraux, Maire, Préfet, fonctionnaires, AIDE, responsables de la coopérative et Chardon, permirent de retenir ce partenaire indispensable. Enfin, le jugement vint. Le tribunal accepta la proposition tripartite. Il décida même d'un ordre des créances qui donnait espoir de régler les indemnités de licenciement.

Hélas, les services fiscaux ont fait appel !

Le département a néanmoins acheté. Praticop se met en place en essayant de compenser le handicap de collections manquées. Chardon a commencé d'embaucher.

Les hommes ne sont pas en cause. La plupart de ceux qui eurent à intervenir l'ont fait comme ils le devaient. Leur analyse de la crise et les remèdes qu'ils proposent diffèrent, mais ils se sont associés. Par-delà un cas malheureusement trop fréquent d'entreprise en difficulté, leur expérience commune souligne l'inadaptation des procédures et des textes aux problèmes du temps. Par là aussi, l'affaire Pratic est exemplaire.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS DROMOIS

HORIZONTALEMENT

I. Nougat. — II. Sel ; Or. — III. A ; I ; A ; U ; A ; ; « A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu ; voyelles ». — IV. O ; V ; B ; Foi. — V. (Saint) Uze ; Ruf. — VI. Isère. — VII. D (Dieulefit) ; Luc ; T (Dieulefit). — VIII. Uu ; Loubet. — IX. Crest ; Die.

VERTICALEMENT

1. Saou ; Duc. — 2. Ne ; Ur. — 3. Olive. — 4. Uls (Lus). — 5. Abricot. — 6. AO (C) ; Us. — 7. Truffe ; B pour Bouches-du-Rhône ; D pour Drôme. — 8. E I (Isère). — 9. Clairette.

VARIATION POUR TOURISTE GASTRONOME

Nougat de Montélimar

Truffe du Tricastin

Ravioles ou Caillette

Baron d'agneau aux herbes

Plateau de picodon

Corbeille de fruits

Pogne de Romans

Côtes du Rhône et Clairette

Liqueurs d'Aiguebelle et de la Valloire

Archiane, Saint-Barnard et Combe-Laval

UN aréopage international a décerné au guide *Tourisme dans la Drôme* le premier prix mondial des guides touristiques. On peut se le procurer au siège du Comité départemental du tourisme (1) ou à la Maison de la Drôme (2) à Paris.

La Drôme, inépuisable, s'y présente comme la vivent chaque jour ses habitants. Voyageur infatigable, défenseur exigeant et qualifié de la nature, Haroun Tazieff, maire de Mirmande, s'est fixé pour objectif de conserver à son village l'attrait qui avait séduit le peintre André Lhote. Quel pays bien réel que ce département, mais où l'imaginaire de chacun y trouve ce qu'il cherche : les harmonies de Jean-Sébastien Bach sur les orgues de Saint-Donat, les bizarreries inquiétantes du palais du facteur Cheval, le plus beau ciel du monde découvert à Montélimar par Jean-Jacques Rousseau, le paradis terrestre de Giono.

La Drôme, saisissant contraste de terres diversifiées qui puisent leur essence dans l'union du Dauphiné et de la Provence, a su conserver la vérité de ses pays. Les artisans y sont encore artisans. Les touristes y sont drômois et le restent.

Plutôt que de crée de grandes stations, le Conseil Général aménage, du pays de Bourdeaux à Rémuzat, du Royans au pays de Marsanne, les conditions d'accueil qui permettent d'être comme chez soi dans des lieux historiques et des sites naturels tout simplement grandioses. Archiane, Saint-Barnard de Romans et Combe-Laval, connaissez-vous ?

(1) 11, avenue de Romans, 26000 Valence.
(2) 14, bd Haussmann, Paris-9e.

Les artistes peintres lyonnais ne parviennent pas à se faire bien connaître

Cimaises dans l'ombre

Les arts plastiques occupent à Lyon une situation tout à fait singulière. Quelle ville en France, Paris mis à part, peut en effet annoncer plus de vingt musées, dont une petite dizaine, diversement spécialisés, comptent réellement, une grosse école des beaux-arts (trois cent quarante-quatre élèves en 1978), plus d'une trentaine de galeries d'art, une association de critiques d'art, cinq Salons annuels et un nombre important d'artistes, jeunes et vieux, qui travaillent à Lyon même et dans la région.

Objectivement, les conditions paraissent remplies pour que le patrimoine soit diffusé, que le potentiel créateur s'exprime au grand jour, que des échanges aient lieu, qu'il y ait confrontation, bref que s'épanouisse une vie artistique. Pourtant il n'en est rien. Curieusement, c'est l'enfermement, la paralysie. Le courant ne passe pas dans la ville et encore moins à l'extérieur.

Ne pouvant compter ni sur les galeries, ni sur les Salons, ni sur les expositions, certains jeunes artistes en sont réduits à créer des « circuits parallèles ».

Lyon n'étale pas sa richesse passée et présente. Les musées sont repliés dans leurs murs, l'école des beaux-arts aussi. Les galeries vivotent, qui fonctionnent en circuit fermé. Les artistes sont coupés de tout. Rien ou presque n'a été vraiment tenté jusque-là à l'échelle municipale pour dynamiser le secteur des arts plastiques, dont le budget — de 8 à 9 % du budget culturel — est dévoré par la conservation (musée des beaux-arts) et la formation (école des beaux-arts municipale, donc financée par la Ville, et ce à 98 %).

Le musée des beaux-arts conserve et ne fait que cela, pas trop bien d'ailleurs. Il n'y a qu'à s'y promener pour mesurer l'ennui d'un parcours obligé à travers de collections intéressantes, mais trop disparates et trop tassées pour accrocher le visiteur. Il n'anime pas. Les expositions y sont rares et depuis longtemps de petite envergure. En fait, son rôle et sa fonction n'ont pas du tout été repensés comme ailleurs on a pu le faire, notamment, à Grenoble et à Saint-Etienne.

La vie artistique lyonnaise est en fait prisonnière de son passé, riche et lourd, d'une tradition picturale qui remonte loin dans le temps, s'est épanouie au dix-neuvième siècle, au temps de Puvis, de Chenavard ou de Janmot et de son *Poème de l'âme*, et s'est perpétuée sous des formes modernisées au fil du vingtième siècle, à travers une peinture sensible, de cœur, d'évasion, dans laquelle règne un climat très particulier, un peu magique, un peu mystique, qu'on est tenté de qualifier de spécifiquement lyonnais.

Le marché de l'art, en dépit des apparences, est squelettique, strictement cantonné dans des limites lyonnaises. Les galeries — en fait moins de dix sont tenues par des marchands qui ne se contentent pas de louer des murs à des artistes qui ont les moyens de s'offrir une exposition — sont tributaires d'une clientèle bourgeoise (un millier, peut-être, d'amateurs susceptibles d'acheter, à condition que cela ne coûte pas trop cher) qui acquiert de la peinture lyonnaise plutôt d'hier que d'aujourd'hui, malgré les efforts méritoires de certaines d'entre elles pour promouvoir de jeunes talents. Une galerie comme Le Lutrin réussit à s'en sortir parce que son propriétaire - directeur - animateur, Paul Gauzit, vit aussi de la reliure ; celui-ci reconnait d'ailleurs ne plus pouvoir pour le moment se permettre de lancer des inconnus, même lyonnais. Les rares grands collectionneurs de Lyon achètent à Paris des valeurs sûres.

Les artistes lyonnais sont isolés. *Combien sont-ils à crier leur solitude dans le désert ?*

Ne pouvant compter ni sur les galeries, ni sur les Salons, ni sur des lieux d'expositions publics, certains jeunes artistes essaient tant bien que mal de se grouper en association, de créer un « circuit parallèle ». C'est ce qui a été tenté avec le groupe Traboule 91, du peintre Achoury, qui, dans le quartier de la Croix-Rousse, a loué un local, exposé les copains et créé une revue de style *underground : Faits divers*. Mais Taboule 91, qui en quatre ans s'est endetté, a disparu de la circulation, peut-être aussi parce que ses animateurs n'ont pas cherché, eux non plus, de véritable confrontation avec l'extérieur. *Le flambeau a été repris*, avec une tournure moins ouvertement contestataire, par d'autres, dans une ancienne fromagerie — Le Frigo, — où vient répéter Ligeon Ligeonnet, où on mijote de faire des expositions qui accueilleraient des artistes parisiens ; tandis que, toujours dans le quartier symbolique de la Croix-Rousse, celui des Canuts, des anciens des beaux-arts se sont associés pour ouvrir, à l'automne dernier, une galerie, Lieu de relations, où l'on ferait des expositions de jeunes, des débats, des concerts. Les uns et les autres peuvent-ils espérer bénéficier du climat de dégel qui semble planer au-dessus des brumes de la Saône et du Rhône, depuis quelque temps ?

Les signes avant-coureurs d'un possible printemps des arts se sont fait sentir à Lyon depuis une couple d'années, quand a été ouvert (été 1976) un nouveau lieu culturel : l'Espace lyonnais d'art contemporain (l'ELAC), sur lequel on mise beaucoup pour faire sortir l'art vivant de ses parenthèses.

Faibles commandes

L'ELAC, c'est, au dernier étage du centre d'échanges de Perrache, 1 300 mètres carrés dans un lieu de passage exceptionnel. C'est un peu le cadeau de Louis Pradel aux critiques d'art, qui, il faut bien le dire, ont été (et sont encore) presque les seuls intervenants actifs dans la vie artistique, avec tout ce que cela peut comporter de passions fastes et néfastes. L'ELAC donc, animé par l'Association des critiques d'art et, pendant deux ans, par Jean-Louis Maubant, venu d'ailleurs et aujourd'hui reparti vers de nouveaux horizons, a déjà accompli un travail non négligeable en présentant régulièrement des expositions thématiques axées sur les artistes de la région (« Tendances contemporaines Rhône-Alpes », « la Création au féminin », « Images de l'imaginaire »), en cherchant à susciter une relance de la collaboration des industriels du textile et des artistes (« Tissu et création » 1 et 2), ou encore en donnant à voir de l'art américain (provenant des collections privées françaises).

Mais l'ELAC, malgré le nombre de ses « visiteurs » — le plus souvent plus de cent mille par exposition, — en fait des « passagers » souvent égarés dans le centre commercial, qu'il couronne de sa structure de tuyaux, façon Beaubourg, n'est pas encore pleinement intégré à la vie de la ville, ni assez ouvert sur la région, ni reconnu au plan national, donc pas reconnu au plan local et régional. C'est là-dessus que bute son actuelle animatrice, qui entend, toujours avec les critiques d'art et des personnalités extérieures, développer la création d'expositions d'art contemporain de résonance internationale. Après l'été 1979, au cours duquel l'ELAC accueillera « le Temps des gares », venu du Centre Georges-Pompidou, deux expositions de ce genre sont prévues : l'une portant sur l'abstraction en Europe, l'autre sur « la notion d'enfermement dans l'art contemporain ». Thème rêvé pour Lyon.

D'autres initiatives tendent à développer la sortie de l'art contemporain dans la rue. L'aménagement de la place de la République, en plein cœur de la presqu'île, a été confié à un sculpteur, Serge Boyer. Tandis que les stations du métro ont été décorées par des artistes comme Avoscan, Ciesla, Dettinger, Lovato, Avril, Grandjean. L'art d'aujourd'hui apparait encore dans la ville, dans le nouveau quartier de la Part-Dieu, où, pendant l'été 1978, un symposium de sculpture a été organisé (dix ans après le premier symposium français, à Grenoble), avec onze artistes travaillant dans la région ou y ayant des attaches. Les œuvres qui restent sur place ont alors été présentées, accompagnées d'une exposition temporaire de sculptures de Calder, Ernst, Miro, César, Viseux, etc.

Les nouveaux responsables culturels lyonnais n'ignorent pas l'ampleur de la tâche qui leur incombe aujourd'hui s'ils veulent débloquer la situation des arts plastiques dans leur ville. André Mure, critique d'art, adjoint chargé des affaires culturelles et des beaux-arts auprès du nouveau maire, reconnait volontiers, abondant dans le sens de l'analyse sans complaisance qui a été faites dans le Livre blanc sur la situation culturelle lyonnaise (1977), que tout est à faire. Le Livre blanc soulignait les principaux points où il faudrait intervenir : le manque de lieux d'expositions dans le centre (malgré l'ELAC) et surtout dans les quartiers, la faiblesse de la commande publique, la trop grande absence depuis longtemps de grandes expositions, l'étroitesse du marché de l'art, la nullité de l'animation dans les musées... en fait, c'est nous qui concluons, l'absence de politique municipale d'action culturelle.

La carte du prestige

Aujourd'hui on s'interroge, on consulte, on cherche l'échange. On voudrait beaucoup d'échanges, beaucoup d'ouverture, sans toutefois que Lyon y perde sa spécificité.

Tout est à faire, mais il faudra sans doute choisir, car si la volonté y est, elle ne s'est pas encore assortie et ne s'assortira probablement jamais d'un budget en conséquence, à la mesure des ambitions actuelles, permettant d'équiper de nouvelles structures, d'aménager les anciennes et d'animer le tout ; permettant de jouer la carte du prestige tout en faisant vivre décemment les artistes.

GENEVIÈVE BREERETTE.

Décollage culturel

(Suite de la page 17.)

En dehors de Lyon, la vie culturelle de la région Rhône-Alpes s'organise autour de centres bien répartis. Dans des domaines variés (musées, bibliothèques, théâtre notamment), Grenoble et Saint-Etienne ont une vocation régionale et non pas seulement locale, comme l'atteste notamment l'activité de la Comédie des Alpes et de la Comédie de Saint-Etienne. En matière d'animation culturelle, l'existence de deux maisons de la culture de plein exercice, à Grenoble et à Firminy, auxquelles s'ajoutent une maison de la culture en préfiguration à Chambéry et un Centre d'animation culturelle à Annecy, compose un ensemble particulièrement équilibré. La présence en matière musicale, de l'Ensemble instrumental de Grenoble, de l'Orchestre de chambre de Chambéry et de l'Ensemble instrumental de Romans montre bien, là encore, la démultiplication des efforts.

Enfin, il faut noter que la vie culturelle de la région ne se réduit pas à celle des grandes cités : les cités nouvelles que sont la Villeneuve de Grenoble et l'Isle d'Abeau sont le siège d'expériences originales, notamment la première, où ont été mis en place des équipements intégrés à vocation sociale, culturelle et sportive. On doit aussi noter des expériences prometteuses en milieu rural : association « poésie spectacle de Haute-Savoie », association de promotion rurale d'art et de culture dans la région stéphanoise, association culturelle Beaujolais-Villefranche.

On voit donc que la vie culturelle régionale est à la fois très diversifiée et très décentralisée ; l'articulation des différents lieux, la coordination des initiatives et des activités ne sont assurées jusqu'ici que de façon très empirique et fragmentaire. Rien ne serait pire, assurément, qu'un *processus technocratique de coordination forcée*. Mais il serait souhaitable que l'ensemble des responsables culturels de la région prennent conscience de la chance exceptionnelle que leur procure cette situation objective d'équilibre, en vue d'aboutir à une animation effective de l'ensemble de la région.

Volonté est le second mot-clé de la réussite culturelle de la région Rhône-Alpes. Aucune des initiatives marquantes que nous avons inventoriées n'est le fruit du hasard, ou d'un processus abstrait, bureaucratique. Derrière chacune d'entre elles, il y a un homme, ou la rencontre d'un certain nombre de bonnes volontés. Et ce qui est peut-être le plus intéressant, c'est ce que ces initiatives individuelles ne sont pas le fait d'une seule catégorie, mais de personnes au profil, aux responsabilités très variés : des élus, bien sûr. Mais aussi des animateurs, des conservateurs de musées, des personnes privées. Il est significatif, en tout cas que des personnalités aient joué un rôle aussi décisif et que l'Etat ait su, pour ce qui le concerne, accompagner un mouvement, l'accentuer ici, l'orienter là, sans jamais se substituer aux initiatives locales. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'une des toutes premières directions régionales des affaires culturelles a été créée à Lyon, contribuant à une prise de conscience des réalités et du potentiel culturel de la région et à une incitation à son développement harmonieux.

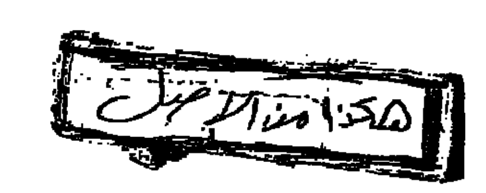
Un bon cadre

Le milieu, enfin, explique la réussite culturelle de cette région. L'initiative de quelques hommes n'aurait pas suffi, assurément, à donner à la vie culturelle de la région Rhône-Alpes *sa diffusion et son intensité*. Il fallait qu'un certain nombre de conditions soient réunies, tant il est vrai que le développement culturel ne peut pas être une création artificielle imposée d'en haut en fonction d'un schéma abstrait. Le dynamisme économique de la région, sa vitalité intellectuelle illustrée et entretenue notamment par une vie associative particulièrement riche et par un milieu universitaire actif et qui, plus qu'ailleurs peut-être, est profondément enraciné dans la vie locale, expliquent dans une large mesure le « décollage culturel » de Rhône-Alpes, et la juste mesure qu'on y observe entre la mise en valeur du patrimoine et la mise en œuvre de l'innovation, dont la vie culturelle de Grenoble offre sans doute l'exemple le plus harmonieux.

Mais il y a plus : la région Rhône-Alpes si elle n'est, en elle-même, qu'une expression administrative sans identité culturelle évidente est un bon cadre pour une prise de conscience culturelle. En matière culturelle, en effet, la région n'est pas une donnée, mais une problématique, un cadre proposé pour la concertation et pour l'action. Rhône et Alpes, qui donnent à la région son appellation, sont des axes, des lieux d'échanges et non des entités closes ; cette région est, par définition, un carrefour, un lieu de transition entre le Nord et le Sud, un ensemble ouvert sur l'extérieur, et notamment sur la Suisse et l'Italie avec lesquelles elle entretient des relations anciennes. Les Savoies, le Dauphiné, la vallée du Rhône, le versant oriental du Massif Central, ont chacun leur passé culturel, leur tradition ; mais leur rassemblement dans une région unique leur offre l'occasion de ne pas s'enfermer dans ce passé, mais de fonder un avenir concerté sur la combinaison d'identités culturelles distinctes sans être irréductibles. A l'heure où l'on doute de la région et des vocations qu'on peut lui reconnaître, Rhône-Alpes fournit la preuve qu'en matière culturelle la région est l'un des lieux privilégiés où peut se définir et s'exprimer le dialogue des cultures locales et l'apport spécifique qu'elles peuvent offrir à une culture nationale que, moins que jamais, on ne saurait réduire aux feux de la scène parisienne.

Le tableau est, dans l'ensemble, réconfortant. Cependant, il n'est pas sans ombres. On observe, là comme ailleurs, un certain tassement de l'initiative culturelle, un certain vieillissement des institutions les plus novatrices. Le risque de la région Rhône-Alpes est de vivre sur son acquis, de croire qu'elle a réglé son problème culturel, alors que, dans ce domaine, rien n'est jamais définitivement assuré. Organiser la relève de la génération des pionniers, relancer l'innovation sous toutes ses formes, définir la vocation nationale et internationale de la région, sont des tâches qui attendent les responsables culturels de Rhône-Alpes. L'avenir du développement culturel de la nation dépend plus qu'on ne croit de ce qui sera fait entre le Rhône et les Alpes.

JACQUES RIGAUD.



45 % des habitants du département rassemblés dans une seule agglomération

Grenoble avec et sans les autres

SI vous voulez faire de la peine à un Grenoblois, demandez-lui comment se porte la Savoie. La réplique tombera sèchement : *Il ne faut pas confondre la Savoie et le Dauphiné. Grenoble est en Isère.* » Le plus grand des départements de la région Rhône-Alpes est aussi l'un des plus méconnus, comme si la notoriété de Grenoble avait éclipsé tout le reste.

Les mythes ont la vie dure et les belles images s'effacent difficilement. Les Alpes enneigées, les chercheurs qui font du ski, le ruban bleu de l'expansion, la ville la moins provinciale de province, le creuset des innovations sociales, le laboratoire d'essais de la société de demain...

Si le mythe d'aujourd'hui s'effiloche, s'il est « blessé » — pour reprendre le titre d'un livre qui vient de lui être consacré (1), — c'est que l'Isère (près de neuf cent mille habitants) n'était pas une île en avance sur le siècle. La crise, c'est vrai, a touché plus tard ce département « pilote », mais ce retard même est un handicap : le succès vous colle à la peau. Quand un Isérois va se plaindre à Paris on ne le croit guère ou on minimise son trouble : « *Si vous saviez dans quel état sont les autres départements vous ne vous plaindriez pas trop. Vous avez des atouts formidables.* »

Des atouts, certes. Géographiques, humains et économiques. L'Isère, c'est d'abord le département le plus dénivellé de France : des bords du Rhône (134 m. d'altitude), aux sommets de l'Oisans (plus de 4 000 m à la Barre des Ecrins) et d'ouest en est, on s'élève beaucoup. Aujourd'hui, les pessimistes disent que, d'est en ouest, on ne cesse de dégringoler. La vallée du Rhône et ses paysages semi-industriels, semi-agricoles (les pêchers au pied des usines), les plaines intermédiaires qui bordent Lyon, les vallonnements des terres froides, les vallées de l'Isère et du Drac, les préalpes aux noms glorieux (Chartreuse au nord, Vercors au sud), les plateaux rudes de la Matheysine et du Trièves : il y en a ici pour tous les goûts. Il faudrait beaucoup de jésuitisme pour découvrir dans cet ensemble le début du commencement d'une unité géographique.

Aussi insiste-t-on plutôt sur l'unité humaine. Elle est encore discernable malgré les allées et venues des contemporains. M. Louis Mermaz, président du conseil général (P.S.), maire de Vienne, croit à l'existence d'une « *ethnie dauphinoise* ». M. Henri Mottin, président de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, la caractérise ainsi : « *dans le Dauphiné, quand vous voulez boire un verre avec un brave homme, il vaut mieux amener le brave homme avec soi, ainsi que le vin* ». Jugement sévère, estime M. Paul Merlin, président de l'Association des producteurs des Alpes françaises, branche locale du C.N.P.F. : « *Je crois en effet qu'il faut apporter le vin, mais le brave homme se trouve sur place.* » Plus tendre encore M. Christian Nucci, député (P.S.) et maire de Beaurepaire, originaire de Corse, affirme : « *Moi, je n'ai eu à amener ni la bouteille ni le brave homme. Ils m'ont plu, je leur ai plu.* »

Mais encore ? Le Dauphinois, dit M. Paul Merlin, qui en est un, est d'une « *race dure au travail, mais qui a mauvais caractère. Nous sommes des rouspéteurs* ». Des rouspéteurs sérieux complète M. Mottin : « *Sérieux dans le travail, dans les engagements qu'ils prennent, opiniâtres.* » Quant à Mgr Gabriel Matagrin, évêque de Grenoble depuis neuf ans mais lyonnais d'origine, il les voit « *réalistes, ne se payant pas de mots, très pudiques, se défiant des idéologies et très critiques à l'égard des pouvoirs. Ils jugent aux actes, pas aux déclarations. Il y a dans l'Oisans des communes où la République avait été proclamée bien avant 1789* ».

Une certaine atonie

Ces Dauphinois méfiants et peu expansifs sont le soubassement humain de l'Isère. Mais il y a belle lurette qu'ils ne sont plus seuls. Depuis trente ans, le département a accueilli des dizaines de milliers de personnes qui n'en étaient pas originaires, et est devenu un « melting pot » qui explique en partie son succès.

La diversité de son décor et de son peuplement lui a épargné les risques de la monovalence et lui a permis d'amortir, depuis une quinzaine d'années, les crises de ses industries traditionnelles (textile et papeterie notamment). Elle explique aussi que l'Isère ait été l'un des derniers touchés par la crise économique, qui n'a produit ici ses premiers effets spectaculaires que vers la fin de 1977. Le nouveau préfet, M. Jean-Claude Aurousseau, qui se veut « *optimiste par tempérament et par fonction* », pense que « *le dernier touché sera le premier à repartir* ». « *J'aimerais pouvoir partager cet optimisme* », dit M. Merlin. Mais l'heure n'est plus aux enthousiasmes. L'Isère, aujourd'hui, compte environ 20 000 chômeurs, soit 6,5 % de la population active. Ce qui fait dire à l'Union départementale C.F.D.T. que « *la situation devient dangereuse pour les travailleurs* ».

On ne peut pas, dans l'Isère, expliquer la crise par la déroute d'une branche industrielle comme dans les Vosges et la Lorraine. « *Nous sommes victimes de l'atonie générale des affaires* », dit M. Merlin. Il y a pourtant quelques points noirs. A l'ouest du département, dans l'Isère rhodanienne, l'industrie textile achève de périclIter. La fermeture de l'usine de Rhône-Poulenc-Textiles à Roussillon en est le témoignage le plus spectaculaire, mais elle n'est pas la seule.

Les grosses entreprises de bâtiment ont mal supporté la crise et des noms célèbres de la région sont tombés. Mais, dans l'ensemble, ce ne sont pas les petites entreprises en difficulté qui sont responsables du chômage. La C.F.D.T., par la voix de son secrétaire départemental, M. Georges Oudjaouni, met en accusation les « *grands groupes* » : Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Creusot-Loire, Thomson et la C.G.E. emploient dans l'Isère près de trente-quatre mille salariés, soit 30 % des effectifs. « *L'essentiel du manque d'emploi provient de l'arrêt de l'embauche dans ces grands groupes et du dégraissage. Les fermetures de petites entreprises ne représentent pas grand-chose dans le chômage.* »

Avec les communistes

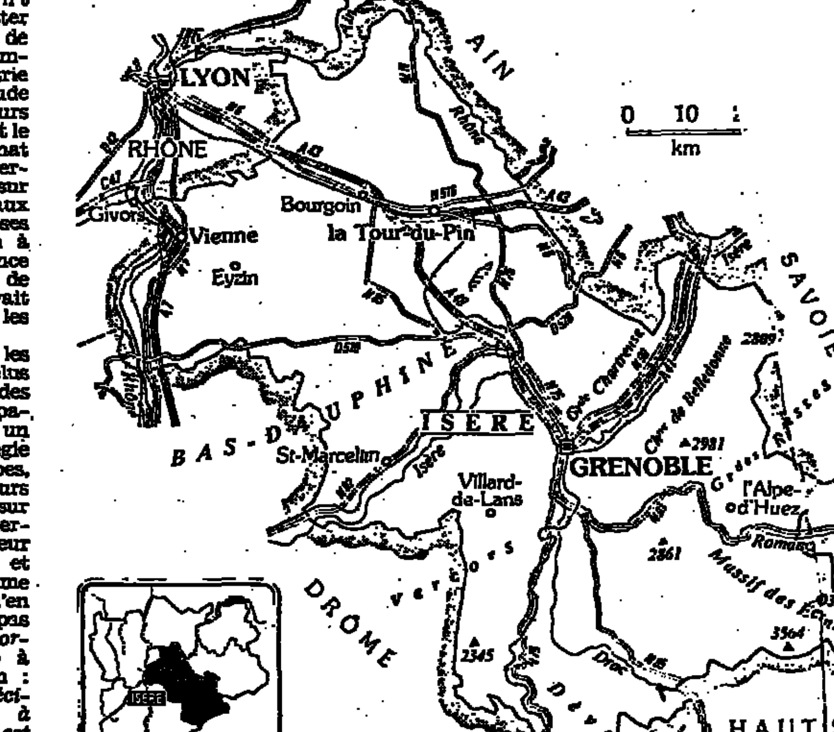
Cette appréciation se vérifierait-elle en 1979 ? L'Union départementale des industries métallurgiques et connexes (UDIMEC) n'a enregistré, en 1978, dans l'Isère que sept dépôts de bilan touchant sept cent quatre-vingts salariés. Mais vingt-quatre entreprises de plus de dix salariés (sur un total de cinq cents) connaissent « *de sérieuses difficultés* ».

La diversité de l'industrie iséroise ne sera-t-elle bientôt plus qu'un souvenir ? Certains croient discerner dans les événements actuels l'indice d'un redéploiement décidé par le grand patronat : à l'Isère l'industrie de pointe. Orientation flatteuse sur le plan intellectuel, mais dangereuse, car un Dauphinois sait mieux que quiconque qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. M. Joseph Blanchon, maire (P.C.) de Saint-Martin-d'Hères, commune limitrophe de Grenoble, et depuis peu deuxième ville du département, croit à l'hypothèse du « *redéploiement décidé par les multinationales* », qui ne peut conduire qu'à une « *aggravation de la crise* ». « *Ce qui nous inquiète,* dit-il, *c'est la baisse absolue du nombre des emplois industriels, notamment dans la région de Grenoble, et la polarisation sur le secteur tertiaire. Il est dangereux que l'industrie de la matière grise soit la seule option industrielle de l'agglomération. Il faut se battre pour le maintien de l'éventail actuel.* »

Se battre, mais contre qui ? L'événement sans doute le plus important depuis dix ans dans l'Isère est passé inaperçu du plus grand nombre : il s'agit de l'émigration des centres de décision économique. Au mieux ils se situent désormais à Paris, au pis aux Etats-Unis ou en Allemagne fédérale.

Jadis, les ouvriers pouvaient encore manifester sous les bureaux de la chambre de commerce et d'industrie avec la certitude d'être vus par leurs employeurs. C'était le temps d'un patronat « social » et « paternaliste » né sur place, attaché aux Alpes dauphinoises comme le paysan à sa terre. Une once d'affectivité et de connivence pouvait s'insinuer dans les rapports sociaux.

Aujourd'hui, les choses sont plus claires. En dépit des dénégations du patronat, l'Isère est un pion dans la stratégie des grands groupes, dont les décideurs ne résident pas sur place. M. Paul Merlin, fils du fondateur de Merlin-Gerin, et qui dirigea lui-même l'entreprise jusqu'en 1976, ne veut pas « *accorder une énorme importance* » à cette émigration : « *Un centre de décision, qu'il soit à Grenoble ou pas, est amené à choisir entre plusieurs solutions. Les décisions ne se prennent pas en fonction d'une position géographique du décideur.* » M. Mottin, président de la Chambre de commerce, ne conteste pas la réalité du phénomène, mais « *ne voit pas beaucoup de moyens de lutter là contre* ».



Ce fatalisme est partagé par beaucoup d'interlocuteurs. Chacun s'accorde pour dire qu'il faut vivre avec. Les communistes, pour leur part, y voient un argument supplémentaire en faveur de la thèse qu'ils ont toujours défendue ici, à savoir : la spécificité de l'Isère n'existe pas, il n'y a pas d'îlots de socialisme et de liberté dans une France dominée par le capitalisme.

Pourtant, ici, certains l'avaient cru. Et, de l'extérieur, on était venu contempler l'édification d'une nouvelle société quasi autogestionnaire. L'Isère, c'était avant tout Grenoble, et Grenoble c'était avant tout une municipalité, depuis 1965, moderne, imaginative, anti-bureaucratique et décidée à favoriser l'expression des citoyens. Tout se prêtait à transformer, en effet, la vie grenobloise en cette « *cocotte-minute* » dont parle Mgr Matagrin, son évêque. Depuis quinze ans, la gauche y a expérimenté — avec ses échecs et ses réussites — ses projets et ses utopies.

Reste, les utopies digérées, l'autogestion réévaluée, une manière de faire de la politique qui transforme l'Isère en un bouillonnement perpétuel et passionnant. C'est, à cet égard, une France en réduction qu'on peut y observer. Département désormais fortement orienté à gauche électoralement, l'Isère vit tous les conflits internes à cette gauche et leurs causes sociologiques. Le parti communiste y est d'implantation ancienne et ses bastions industriels tiennent bon. Il gère, avec sagesse, des communes bouleversées par l'expansion de l'agglomération grenobloise. Il ne cultive pas les plaisirs de la polémique avec les socialistes, laissant ce soin aux dirigeants nationaux du P.C.

Quant aux socialistes ils sont suffisamment occupés à leurs propres querelles pour se soucier de guerroyer contre le P.C. Dans les communes où l'union de la gauche est au pouvoir — notamment à Grenoble depuis 1977, — on signale une coexistence pacifique. De même, au conseil général, présidé depuis 1976 par M. Louis Mermaz, l'un des principaux lieutenants de M. Mitterrand.

On ne saurait en dire autant du P.S. Nous devrions écrire : des P.S. Il y a le P.S. du nord du département qui, sous la direction vigilante du maire de Vienne, M. Mermaz, dispose de la majorité à la fédération départementale. Il y a le P.S. du sud « *moins populaire que nous* », disent les Nordistes, « *plus intellectuel et autogestionnaire* », reconnaissent les Sudistes, qui ajoutent : « *plus imaginatif* ». Mais divisé aussi : à Grenoble on sent l'influence du courant des assises et des transfuges du P.S.U. (n'oublions pas que Grenoble est la seule ville française où le P.S.U. ait jamais eu le pouvoir), à un moindre degré, celle du CERES, le courant « Mauroy » étant représenté en la personne de M. Guy Névache, conseiller général, qui, dit-on, aurait pu être élu député, contre M. Guy Cabanel (U.D.F. - P.R.) si les « Nordistes » ne lui avaient pas mis des bâtons dans les roues. Ici, l'alliance Mauroy-Rocard était en germe depuis longtemps : encore une manière, pour l'Isère, d'être en avance.

Terres froides

De fortes personnalités s'affrontent au sein du P.S. outre MM. Mermaz et Névache, outre le maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout (qui vient de signer l'appel en faveur du texte Mauroy-Rocard, mais qui se tient habituellement à l'écart des polémiques), Grenoble abrite en la personne de M. Jean Verlhac, conseiller général et principal artisan du mythe grenoblois, l'un des plus fidèles soutiens du député des Yvelines. Les coups parfois volent bas : « *Demandez donc à M. Mermaz combien d'employés de la ville de Vienne ont dû s'inscrire au P.S.* » « *Demandez donc à ces messieurs du P.S.U., pardon, de Grenoble, où sont les trois mille militants que devait valoir au P.S. leur venue dans notre parti* », rétorque un « mermazien ». Un autre fidèle du maire de Vienne, M. Christian Nucci, député, maire de Beaurepaire, n'y va pas par quatre chemins : « *Il y a chez nous des secteurs où le raccordement en eau potable n'est pas encore effectué. Allez leur parler de qualité de la vie comme on le fait à Grenoble. Les élections nous les gagnerons à partir des ruraux.* »

M. Nucci exprime à sa manière l'irritation qu'une partie du département — le nord — ressent vis-à-vis de l'autre : Grenoble et le sud. Ruraux contre citadins ? Réalistes contre intellectuels ? Le schéma serait simpliste. Si l'on en veut, dans les terres froides ou la basse vallée de l'Isère, aux Grenoblois, c'est que Grenoble, jugent certains, a coûté trop cher au département. Une fixation se fait actuellement au sujet des transports en commun de l'agglomération grenobloise, dont la facture, pour le conseil général de l'Isère, a beaucoup augmenté depuis quelques années.

Lucidité d'abord

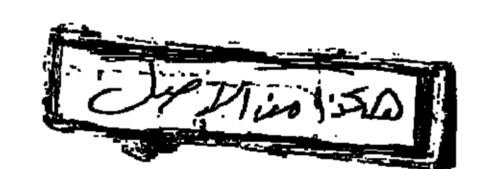
L'opposition nord-sud, beaucoup la disent artificielle, mais chacun la ressent. En tant que président de la Société d'aménagement du département de l'Isère (la SADI), M. Névache, depuis deux ans, s'est efforcé de redéployer les efforts de cette société d'économie mixte : « *Nous consacrions 80 % de notre chiffre d'affaires à Grenoble et à la Villeneuve ; aujourd'hui nous n'en sommes plus qu'à 15 %.* » M. Alain Carignon jeune conseiller général (R.P.R.) de Grenoble, âgé de trente ans et unanimement considéré comme un « phénomène », résume les griefs de beaucoup : « *Une gestion de gauche c'est une gestion qui dit oui, mais qui ne sait pas dire non. Ils ont perdu leur imagination. Il faut que nous l'ayons à leur place.* » Ce jeune gaulliste porte sur ses épaules l'essentiel du travail politique de la majorité dans le département depuis l'effacement de M. Aimé Paquet, trop occupé par ses fonctions de médiateur. Mais il a un handicap : porte-parole de l' « antigauche » au conseil général, il est l'élu de Grenoble. La gymnastique n'est pas aisée. Cela ne lui soude guère : on l'a vu récemment conduire au ministère du travail, à Paris, une délégation d'ouvriers d'une entreprise grenobloise en difficulté, bras dessus, bras dessous, avec les syndicalistes de la C.G.T. : « *Je suis un homme du terrain.* »

Le nouveau préfet, lui, veut être « *un homme de dialogue* ». Visitant récemment une exposition il s'est rendu — en dépit de l'affolement de son entourage — au stand qu'avaient monté des ouvriers d'une entreprise occupée par son personnel. Dialogue aussi avec les défenseurs de l'environnement. On reste traumatisé ici par l'affaire de Malville (située au nord de l'Isère) et à l'occasion de l'installation d'une autre centrale, à Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil, à l'ouest du département, le préfet a organisé une rencontre entre élus, techniciens et écologistes. « *Le climat a changé,* reconnaît un écologiste, M. Jean-François Noblet, *mais au fond le résultat reste le même : l'Isère est le département le plus nucléaire de France.* »

Département touristique (trois cent quarante-quatre remontées mécaniques dans cinquante-cinq communes), industriel (l'agriculture n'emploie plus que 10 % de la population active), département de pointe (les universités de Grenoble ont dans le domaine scientifique une réputation mondiale), très politisé, l'Isère a reçu la crise sans désespoir. Mais l'Isère est lucide : tant qu'elle avait la maîtrise de son avenir elle pouvait le construire. Aujourd'hui dépossédée d'une partie de son pouvoir économique, elle voit avec méfiance les signes d'une colonisation économique qui n'ose pas dire son nom. Mais elle ne gémit pas : ce n'est pas son genre.

BRUNO FRAPPAT.

(1) A paraître aux éditions Alain Moreau.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Une « table ronde » pour les parlementaires.

L'inter-groupe d'étude des problèmes de l'information de l'Assemblée nationale a réuni le 24 janvier une « table ronde » sur « les problèmes actuels du cinéma français », destinée à informer les parlementaires. Des représentants des différentes professions cinématographiques et des trois sociétés de programmes ont confronté leurs vues au cours d'un rapide tour d'horizon où les rapports conflictuels du cinéma et de la télévision ont tenu une large place.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, est revenu sur ce qu'il avait annoncé en conseil des ministres le 3 janvier (améliorer la diffusion du film français à l'étranger, aider les petites salles). M. Lecat a également insisté sur la nécessité de ne pas avoir d' « a priori esthétique » dans les efforts de relance du cinéma, et de traiter séparément les difficultés du cinéma et de la télévision.

De son côté, M. Robert-André Vivien, député R.P.R. (qui s'est opposé à une partie de l'assistance au sujet des questions de création et de culture) a annoncé qu'il demanderait à chaque groupe parlementaire de déposer une question orale sur l'avenir du cinéma français. Le débat ainsi suscité devrait avoir lieu au printemps.

Onzièmes rencontres des non-professionnels.

Du 22 au 25 février prochain auront lieu à Rouen les onzièmes rencontres du jeune cinéma non professionnel. Favorisant le dialogue entre les réalisateurs et le public, ce festival — créé en février 1968 en réaction contre l'esprit de compétition des manifestations de l'époque — reçoit des films de tous les formats. Chaque projection sera suivie d'un débat auquel participeront critiques et professionnels.

★ Renseignements : Association nationale du jeune cinéma non professionnel, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen. Date limite d'inscription : 5 février. — (Corr.)

A l'heure du déjeuner.

« Ne cherchez pas midi à 14 heures, allez au cinéma pendant quarante minutes », *propose-t-on aux cinémas Haussmann depuis le 10 janvier. C'est une façon de prouver que le court métrage existe, et qu'il est important de ne pas l'oublier. Du lundi au vendredi, pour 5 francs, avec changement de films tous les quinze jours, un programme de quarante minutes est présenté, à l'heure du déjeuner, bâti autour d'un thème (comique, sportif, reportage, fiction, politique, poétique, dessins animés, fantastique).*

★ 2, rue Chauchat, 75009 Paris.

Textes anciens.

— EISENSTEIN, par Jean Mitry. — *Réédition revue et aménagée du premier ouvrage en langue française (paru en 1956, republié en 1962, épuisé) consacré à Eisenstein. Jean Mitry part des théories du cinéaste soviétique, des soubassements psychologiques et linguistiques de son œuvre, pour en examiner l'expression cinématographique. Un solide travail.*

★ Editions Jean-Pierre-Delarge, 244 p. ill., 59 F.

— VIAN CINEMA SCIENCE-FICTION. — *Choix de textes (par Noël Arnaud, qui les a préfacés) de Boris Vian sur le cinéma. Critiques et réflexions, dans un style à l'humour inimitable, scénarios, considérations sur le jazz et le cinéma et sur la science-fiction, dont Vian fut un des premiers aficionados. En particulier, un entretien avec Pierre Kast et André S. Labarthe, paru, en janvier 1958, dans l'éphémère revue* l'Ecran.

★ Editions Christian Bourgois, 216 p., 30 F.

■ Le « dissident » tunisien Mohamed Moncef Metoui, écrivain et réalisateur, est invité par le comité des résidents de la maison de la Tunisie à présenter ses films (« les Rues » et « Enquêtes ») au cours d'une soirée artistique, le vendredi 26 janvier à 20 h. 30. Un débat sera organisé ensuite sur les travailleurs étrangers en France. (La Maison de la Tunisie, cité universitaire, 45 A, boulevard Jourdan, 75014 Paris.)

Cinéma

« L'ADOLESCENTE », de Jeanne Moreau

Dans *Lumière*, Jeanne Moreau traçait quatre portraits de femmes dont *on pouvait se demander s'ils n'étaient* pas le portrait éclaté de l'auteur à divers moments de sa vie. Plus évident encore apparaît le caractère personnel de son nouveau film. Non que Marie, l'héroïne de ce film, soit l'exacte réplique de Jeanne Moreau à son âge, mais parce qu'elle semble *née d'un monde d'émotions (souvenirs et nostalgies mêlées)* que la comédienne-cinéaste porte en elle et où elle n'a eu qu'à puiser (en collaboration avec Henriette Jelinek) pour découvrir-redécouvrir son personnage.

Que raconte, en effet, *l'Adolescente ? L'histoire d'une très jeune fille (douze, treize ans)* qui, en 1939, passe ses vacances (ses « dernières vacances », puisque la guerre menace) dans un village de l'Aveyron où elle retrouve des amis de toujours et surtout sa grand-mère, sa « mamie », avec qui elle partage *ses secrets et de mystérieuses* recettes magiques. Intrigue-prétexte, simple cadre à l'intérieur duquel se développe *le vrai sujet du film* qui est la métamorphose de Marie, son passage de l'enfance à l'adolescence, l'éveil de son corps, ses premiers pas de femme au milieu des adultes.

De ce trouble apprentissage, de cette initiation brûlante, Jeanne Moreau évoque à voix douce les tumultes, les élans, les déchirements, les hontes et les extases...

D'emblée Jeanne Moreau communie avec son héroïne. Bien que filmé *à la troisième personne, le récit est* entièrement subjectif. C'est par les yeux de Marie que tout nous est révélé : la vie du village aussi bien que son aventure personnelle. D'où une fraîcheur, une innocence, une naïveté qui nous charment. D'où également une certaine fragilité, l'excessive *candeur d'un journal intime. Il* y a des scènes très belles dans *l'Adolescente*, des scènes qui décrivent avec une *rare* justesse de ton les émois et les incertitudes de Marie, les ronces auxquelles elle s'accroche en chemin, les échardes qui la blessent. Et puis il y en a *d'autres* où, *victime de sa sincérité*, victime surtout des poncifs que suscite son sujet, la réalisatrice *glisse dans le chromo sentimental* et frôle la mièvrerie.

Moins original, moins élaboré que *Lumière, l'Adolescente* est un film-aquarelle aux couleurs du passé. *C'est par sa délicatesse, ses frémissements* qu'il nous touche. Par la fluidité musicale de sa mise en scène. *Et par le talent de ses interprètes* : la jeune Lætitia Chauveau, tendre proie offerte à la vie ; Simone Signoret, grand-mère de rêve, chaleureuse et lucide ; Francis Huster enfin, dont on ne finit pas d'écrire qu'il est un des meilleurs comédiens de sa génération.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Musique

Joseph Haydn, amoureux de la Lune

(Suite de la première page.)

La résurrection des opéras de Haydn date d'hier ; écrits pour les théâtres campagnards des princes Esterhazy, ils n'en étaient guère sortis, par la faute peut-être du *compositeur qui mesurait trop la* distance qui les séparait de ceux de son cher Mozart : « Je courrais trop de risques, car il serait difficile à n'importe qui de se placer à côté de lui. » La postérité a entériné sans le vérifier ce jugement trop modeste.

Avec le développement de la culture et de la diffusion musicales, toute bonne musique retrouve aujourd'hui *sa chance, et Haydn en* est un des principaux bénéficiaires. Ressuscités par le patient travail de Robbins Landon, *cinq de ses opéras (dont récemment « le Monde de la lune), viennent en deux ans d'être* publiés sur disques par Philips. *Mais une œuvre lyrique ne se* réduit pas à sa musique et à son livret ; elle ne revit qu'intégrée à un spectacle et l'on n'en peut juger que dans les meilleures conditions, comme c'est le cas avec l'éblouis*sante et fidèle réalisation* d'Erlo.

Il faut se rappeler qu'à Esterhaz, Haydn, constamment surmené, écrivant à la hâte (« le Monde » du 14 août 1975), n'avait pas le *temps de parfaire ses opéras*, fût-ce comme ici, pour une occasion aussi brillante que le mariage du fils de son prince, le 3 août 1777. Certes, après une ouverture vigoureuse comme une symphonie, un monde de rêve s'ouvre avec cet andante exquis où les quatre jeunes barytons, élèves de l'astronome Ecclitico, chantent un can*tique d'amour à la lune, qui ne* dépasserait pas « Cosi fan tutte », tout en haut de la belle porte classique imaginée par Christine Marest comme un avant-poste entre ciel et terre.

Au gré des désirs

Mais on retombe sur cette terre et c'est Goldoni qui mène le jeu *avec les joyeuses manigances* d'Ecclitico, qui berne le barbon Bona*fede en lui montrant* à travers son télescope géant, grâce à des marionnettes lyonnaises, les délices de la vie sur la lune. *Haydn suit* docilement, abuse un peu des récitatifs commandés par le récit de *l'action*, trousse pour chaque personnage des airs bien venus mais sans grand lyrisme, à l'exception *toutefois de celui de Flaminia* (Colette Alliot-Lugaz), perchée en haut du théâtre, dont le cantique d'amour fervent s'envole dans la nuit.

Tout au long de l'œuvre, Haydn jouera ainsi dans deux registres, l'un où il *découvre comme par enchantement les secrets d'une* musique lunaire qui vogue au gré des désirs et des rêves, l'autre, plus « terrestrement » comique, parfois banal, mais souvent rebondissant, où son génie fécond nous réserve bien des « surprises », dans les finals des trois actes en *particulier où il enchaîne une dé*ploration funèbre et une bouffonnerie impie, l'euphorie de couples *amoureux heureusement réunis* avec une tragédie noire soufflant un vent de panique, ou encore un duo d'une hauteur proprement mozartienne avec une conclusion à la *bonne franquette*.

Nul doute que, mieux compris et soutenu, travaillant à loisir, *Haydn* eût écrit pour l'opéra des chefs-d'œuvre plus constants comme le furent plus tard « la Création » ou « les Saisons ». « Le Monde de la lune » suffit *cependant à notre bonheur et* chasse les soucis, animé sans relâche par la comédie endiablée de Goldoni (qui avait déjà été mise en musique par Galuppi et trois autres compositeurs), dont on suit à merveille les péripéties grâce à l'excellent sous-titrage de Ginette Herry projeté sur écran, une inno*vation précieuse de l'Opéra de* Lyon que tous les théâtres devraient adopter pour les spectacles en langue étrangère.

Le charme et le rythme étourdissants de cette représentation doivent beaucoup à cet esprit d'équipe qu'Erlo (avec son assis*tant Schuyler Hamilton) sait mieux* que personne favoriser. La comédie pétille sans lourdeur ni prétention, *présentant « le monde de la lune »* comme un univers pour grands enfants, à la mesure de cette farce et de l'aveuglement de Bonafede, sur ce trépidant petit théâtre de bois que décorent les ravissants paysages lunaires de Christine Marest et ses costumes, tantôt bouf*fons, tantôt suprêmes comme des* Guardi.

Répliquant à des acteurs ro*bustes, pleins d'abattage (Federico* Davia, Dieter Bundschuh, Alberto Rinaldi et Ian Caley, le bondissant valet), les femmes dessinent des personnages plus subtils : l'exquise Colette Alliot-Lugaz, tendre rossignol aux roulades vertigineuses (malgré quelques tensions dans *l'aigu), Michèle Lagrange, plus* impétueuse et rondelette, qui respire la gaieté, et Margarita Zimmermann dont le sombre mezzo donne un sel particulier à sa soubrette aussi langoureuse qu'avisée.

Au pupitre, Claire Gibault remporte enfin un grand succès per*sonnel ; elle attise sans cesse avec* autant d'élégance que de malice (et de précision) les feux d'un orchestre un peu improvisé d'instrumentistes de Chambéry et de Lyon, où resplendit le violon solo de Milan Bauer ; par-delà l'étincelante comédie goldonienne, l'en*chantement de cette sérénade sur* des flots de rêve qui domine cette soirée, c'est elle surtout qui l'a fait renaître du chef-d'œuvre assoupi de Haydn.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations à l'opéra de Lyon, les 26, 27, 28, 30, 31 janvier et 2 février.

La C.G.T. demande à M. Lecat d'intervenir dans le conflit de l'Opéra

Le bureau confédéral de la C.G.T. s'est joint le 25 janvier au Syndicat des employés techniques et administratifs du spectacle (SNETAS) pour demander à M. Lecat, ministre de la culture et de la communication d'intervenir afin qu'une solution soit trouvée au conflit qui oppose la direction et les machinistes à l'Opéra de Paris.

Les machinistes, en grève depuis le 22 décembre pour la réintégration de leur cinquante camarades licenciés, ont l'intention de poursuivre leur mouvement, bien qu'une vingtaine d'entre eux aient repris le rtavail. Les quatre grévistes de la faim paraissent également décidés à poursuivre leur action et n'ont pas tenu compte le 25 janvier de l'avertissement de la direction qui, tout en excluant l'évacuation des lieux par la police, avait fait savoir qu'elle entendait recourir à des moyens judiciaires si les grévistes de la faim n'avait pas cessé leur action avant 8 heures du matin.

D'autre part, six des douze nouveaux machinistes embauchés la *semaine dernière auraient, selon* le SNEDAS, donné leur démission. La direction reproche aux syndicats d'avoir exercé des pressions sur eux. Pour les syndicats, ces démissions devraient permettre de reprendre autant de licenciés. De son côté, la direction maintient son intention, si elle réengage trente-deux licenciés, de compléter les effectifs en recrutant à l'extérieur.

Pour le moment, la direction ne dispose que d'une vingtaine de machinistes. *L'Enlèvement au sérail* de Mozart sera donc donné en version de concert ce vendredi 26 janvier. Le principe de ces « *spectacles tronqués* » est dénoncé par le comité d'entreprise de l'Opéra, qui a adressé une « lettre ouverte » au directeur général de l'établissement, le 25 janvier. Le comité d'entreprise déplore « *des pratiques existantes qui concourent à créer un climat propice à la naissance des conflits* », constate « *un laxisme constant dans la gestion financière* » et s'inquiète de ce que « *les revendications pouvant avoir une incidence financière sont systématiquement bloquées, la seule formule proposée pour l'ouverture des négociations étant une « politique dite des contreparties* ».





ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

Survivre à Montparnasse

Le tribunal de commerce de Paris examinera le lundi matin 29 janvier la situation financière du Lucernaire Forum, qui, ayant accusé pour son premier bilan un passif de 8 millions de francs, est en situation de liquidation. Si un *concordat est trouvé grâce* à des aides de la Ville de Paris et de l'Etat, un règlement judiciaire pourra être envisagé.

Christian Le Guillochet, qui, après avoir fondé et géré de 1968 à 1974 le Petit Lucernaire (impasse d'Odessa), a assuré la direction du Lucernaire Forum (53, rue Notre-Dame-des-Champs) depuis son ouverture en juin 1976, est prêt, dit-il, à *céder à l'Etat les locaux dont* il détient le bail, à condition que les trente-neuf personnes qui *composent* l'équipe permanente de ce lieu et les quarante artistes qui, en moyenne annuelle, y sont *employés puissent* poursuivre avec des garanties une entreprise dont la *gestion se révèle, a priori*, saine.

Entreprise polyvalente, le Lucernaire a présenté vingt-six *spectacles de théâtre en un an.* L'ensemble comprend deux salles, le Théâtre Rouge et le Théâtre *Noir*, la *programmation* du premier étant confiée à Laurent Terzieff. Dix-huit des pièces proposées *ont été des créations*, pour six d'entre elles aidées par le Fonds de soutien au théâtre privé. *A côté de cela, deux salles* de projection de cinéma (que les élèves des nombreuses écoles avoisinantes *fréquentent* régulièrement), une petite salle de concert (plus de deux cent cinquante *manifestations* musicales *depuis* l'ouverture) et une galerie de peinture. En sus, les animateurs du Lucernaire assurent des cours permanets de danse et un atelier pour dépressifs profonds en liaison avec un médecin.

Au total, durant le premier exercice, quelque deux cent mille personnes ont payé au Lucernaire un droit d'entrée : soit une fréquentation moyenne mensuelle de près quinze mille personnes pour les activités artistiques. Un système d'abonnement à tarif réduit est prévu qui intéresse la population du quartier.

Malgré cet afflux d'un public composite, le Lucernaire, qui n'a bénéficié en tout et pour tout que de deux subventions de 50 000 F de la Ville de Paris, et de 35 000 F de l'Etat, n'équilibre son fonctionnement de gestion que grâce aux recettes du restaurant qui est ouvert au *rez-de-chaussée* (48 % du chiffre d'affaires).

Pourquoi, dira-t-on, ce déficit ? Parce que, pour continuer à aligner des chiffres, lorsqu'elle a *décidé de réaménager l'ancienne* usine de soudure autogène de la rue Notre-Dame-des-Champs, *l'équipe de Christian* Le Guillochet se croyait riche avec les 600 000 francs qui lui avaient été *assurés à la suite de son* expulsion du local de la place d'Odessa. Or le devis de construction (2 300 000 *francs*) a été dépassé, le financement de l'équipement s'est élevé à 7 300 000 francs. Ceci *malgré* certaines économies, puisque l'architecte des théâtres privés de Paris estime ces lieux dans leur état actuel à 11 millions de francs.

Le Lucernaire souffre de devoir chaque année rembourser trop d'emprunts, et son fonctionnement est axphyxié par les charges financières. « *Si nous avions été aidés à la construction, nous serions déjà équilibrés* », explique Christian Le Guillochet, selon qui une aide de l'Etat de 1 million par an pendant trois ans permettrait au Lucernaire de remplir efficacement ses fonctions, qu'il définit comme d'art et d'essai, sinon avant tout d'accueil. « *On peut se promener de haut en bas, les lieux sont en bon état* », dit-il, fier de ne pas pâtir de la manie des graffiti.

C'est vrai, le Lucernaire est, pourrait être, un endroit idéal. La moitié des deux mille huit cents abonnés sont du quartier, qui, à la lisière de Montparnasse, se transforme un peu. Quelques lumières *y* restent allumées le soir, à cause du Lucernaire.

Christian Le Guillochet prépare une campagne « Amis du Lucernaire » avec badges. Il dit : « *Nous devons crier plus fort, puisqu'ils ne nous écoutent plus.* »

M. L. B.

Au Lucernaire

« FAÇADES » de Jean-Jacques Varoujean

Petite ville de province. Dans la *cour d'un* immeuble modeste, un artisan, ébéniste, répare une vieille chaise. Il fait beau et chaud, vu la lumière. La concierge, Mme Butard, prend le temps de causer. Ils parlent des autres *locataires* : du pauvre M. Barthe, au fond, que sa femme a délaissé pour monter à *Paris (elle reviendra un moment)*, de l'institutrice, au rez-de-chaussée, Alberte, mariée mais vierge *(son homme est mort avant que... ou elle* l'a épousé de façon posthume).

Passe le gentil M. Croulle, qui habite « sur la rue » en haut de l'escalier ; il fuit la pièce unique où autour de sa femme s'entassent des enfants nombreux. Il en est devenu poivrot. Mme Vanse est la nouvelle venue (son mari, qui vient de prendre sa retraite, arrivera plus tard). A sa fenêtre, du premier, elle écoute les conversations de la cour, et s'en mêlera de plus en plus. *Il y* a encore dans la maisonnée un petit gars de dix-neuf ans.

Il y a dans la pièce de Jean-Jacques Varoujean, onze personnages, et aussi la rue, qu'on ne voit pas, où se trouvent les commerçants, le bistrot et, plus loin, un cinéma. Les jours coulent, ponctuées par les visites de la concierge d'à côté, la copine de Mme Butard, assez pipelette.

Georges Perec a écrit *la Vie mode d'emploi*. *Façades* repose sur la même idée : on côtoie des voisins dont on sait plus ou moins qui ils sont. C'est selon. Selon les curiosités. Toutes les concierges sont renseignées. On s'épie même dans les grands ensembles. On bavarde et il arrive qu'on comprenne, qu'on sympathise. Il arrive — c'est au théâtre — que se tissent des histoires d'amour (elle est mignonne, la timide institutrice).

Après tout, ces lieux communs ont de bonnes raisons d'être si communs. Les dialogues de Jean-Jacques Varoujean ont le mérite de sonner vrai. La banale existence des sans-histoire est contée, sans démagogie, dans un décor très touchant de Mario Franceschi. Alain Stach, le jeune garçon, joue *le naturel*, et sa présence est remarquable. Les autres comédiens sont Nadine Servan, Jean Rougerie, Monique Delaroche, Luce Berthommé, Annie Savarin, Annie Quillard, Bernard Cara, *René Erouk*. C'est Christian Le Guillochet qui a conduit la mise en scène avec souci du détail *juste et des éclairages*.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Lucernaire, 20 h. 30.

Petites nouvelles

■ « Dossier 51 », de Michel Deville, vient de recevoir le prix Unifrance de la presse étrangère, décerné chaque année à un film français par les principaux critiques et journalistes étrangers vivant à Paris.

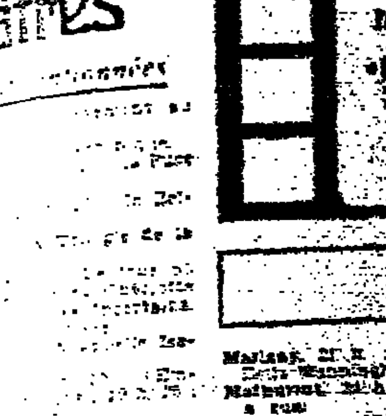
■ « Scopitones », film de Pascal Kané sur les juke-boxes à images « qui meublent les cafés et, pourquoi *pas, les imaginations* », *est projeté* ce vendredi 26 janvier à 20 h. 30 au Centre Georges-Pompidou. Un débat suivra, avec MM. Meddeb Abdelwahab, Jean Baudrillard, Daniel Caux et Gérard Rabinovitch.

■ Le centre socio-culturel de Joinville-le-Pont organise une « Nuit blanche de l'angoisse » le 27 janvier, de 23 heures à l'aube, au cinéma Le Royal (29, boulevard du Maréchal-Leclerc).

■ Les ciné-rencontres du cinéma le Seine se poursuivent jusqu'à la fin du mois de janvier, les mardi, vendredi, samedi, après la séance de 20 heures. Elles réunissent des cinéastes, des écrivains, des comédiens, des critiques, des syndicalistes, autour de trois films, « l'An 01 », « La vie t'en as qu'une » et « Bof ».

■ L'Association française du cirque, qui regroupe les principaux chapiteaux de France, donne, du 26 au 28 janvier, cinq représentations exceptionnelles à Rennes. Cette « première », qui rassemble des *numéros de Bouglione, Pinder, Jean* Richard, Amar et les Gruss, a lieu dans cette ville en raison des efforts *particuliers réalisés par celle-ci* : Rennes est la première ville de France à avoir aménagé une place *pour le cirque en plein centre.*

■ Un festival de jazz est organisé par l'association I. S. G. Jazz Session (Institut supérieur de gestion) au Théâtre Berthelot, 28 bis, rue Saint-Dominique, Paris, 7e, avec Marcel Dadi (le 30 janvier), Memphis Slim et Joe Turner (le 31 janvier), Dizzy Gillespie (le 1er février). Un concours de jazz aura lieu le 31 janvier, de 14 heures à 18 heures. Réservations : 553-40-82.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : l'Enlèvement au sérail.
Salle Favart, 19 h. 30 : Véronique.
Comédie-Française, 20 h. 30 : la *Puce à l'oreille*.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 : le Belvédère.
Odéon, 19 h. 30 : la Trilogie de la villégiature.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Le jour où Marie Shelley rencontra Charlotte Brontë ; 21 h. 30 : les Incertains.
TEP, 20 h. 30 : Jules César.
Petit TEP, 20 h. 30 : M'appelle Isabelle Langrenier.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : l'Embranchement de Mugby ; 19 h. 30 : Animation Gina Pane.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Beaux-Arts Trio ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux.
Antoine, 20 h. 30 . le Pont japonais.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Atelier-Théâtre 47, 20 h. : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Biothéâtre, 20 h. 30 : la Crique.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : *Mesure pour mesure*.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare.
Cité internationale, Resserre, *20 h. 30 : Iakov Bogomolov*. — Galerie, 20 h. 30 : le Silence des oubliés. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Dom Juan.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : *Boeing-Boeing*.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Guy Bedos.
Daunou, 21 h. : Ulysse au pays des merveilles.
Essaïon, I, 18 h. 30 : Tu me mènes en bateau ; 20 h. 30 : Abraham et Samuel ; 22 h. : la Maison dans les murs. — II, 20 h. 30 : le Chant général ; 22 h. 15 : Un certain Plume.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : le Gros Oiseau ; 22 h. : les Etoiles.
Gymnase, 21 h. : *Coluche*.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : la Vénitienne ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, *21 h. : les Folies du* samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : Façades. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure *avec F. G. Lorca ; 20 h. 30 :* J. Di Giacomo ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Maison de l'Allemagne, 21 h. : Magic *Afternoon*.

Vendredi 26 janvier

Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 20 h. 45 : Changement à vue.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires.
Mogador, 20 h. 30 : le Pays du sourire.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : la Petite Hutte.
Oblique, 20 h. 30 : Des petits cailloux dans les poches.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palace Croix-Nivert, 20 h. : Rocky Horror Show.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
La Péniche, 20 h. 30 : Naïves hirondelles.
Plaine, 20 h. 30 : Sur la grand' route.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le *Premier*.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Gospel Caravan.
Présent, 20 h. 30 : Zut.
Ranelagh, 20 h. 15 : Feuilles de route.
Saint-Georges, *20 h. 45 : Attention ! fragile*.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : Hypnos ou les Bâtisseurs d'empire.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la *Belgique... une fois*.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : De l'éducation des insectes ; 22 h. 30 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 15 : *Phèdre* ; 22 h. 30 : Finnegans Wake.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre 13, 20 h. 30 : les Gens du Marais.
Théâtrosphère Odéon, 20 h. 45 : la Mouette échouée dans le dampezo.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : les Morosophes.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 15 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : la Tour Vandenesles ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II, 22 h. 30 : *Deux* Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Pas la bouche pleine ; *23 h. 15 : Raoul, je t'aime*.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : L. Rocheman ; 22 h. : Tu brodes ?... Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Ricet Barrier ; *22 h. 15 : France Léa*.
Fanal, 19 h. 30 : Annette Lugand ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire, 22 h. 30 : Il faut laisser crier la mémoire.
Le Manuscrit, 20 h. 30 : Partez du pied gauche.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : *l'Objet de mes hommages*.
Les Petits-Pavés, 21 h. 15 : Ding, dingue, dongue ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 22 h. : le Klaxon.
Point-Virgule, *21 h. 30 : Alors, heureuse ?*
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes.
Le Splendid, 20 h. 45 : Bunny's Bar.
Les Quatre-Cents-Coups, *20 h. 30 :* Le fromage blanc s'est évanoui ; 21 h. 30 : Bye Bye Baby ; 22 h. 30 : Poubelle girl.
La Tanière, 20 h. 45 : J.-P. Bourdeaux ; 22 h. 30 : *P. Deny*.

Les théâtres de banlieue

Chelles, C. C., 20 h. 30 : le Septième Commandement ou Tu voleras un peu moins.
Clamart, C. C. J.-Arp, 20 h. 30 : Roger Mason et Gwendal, folk.
Créteil, Maison A.-Malraux, 20 h. 30 : Naïves hirondelles.
Elancourt, APASC, 21 h. : Irakli et le Swing Orchestra.
Fontenay-le-Fleury, Centre P.-Neruda, 18 h. : *Chants et danses du dix-septième siècle hongrois*.
Fontenay-aux-Roses, Résidence universitaire, 21 h. : la Table.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 30 : *Rêves et erreurs du manœuvre* P. Bauch aux prises avec le sable, le socialisme et les faiblesses humaines.
Meudon, C. C., 21 h. : Danses et *musiques roumaines*.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : l'Enfance de Vladimir Kobalt.
Ris-Orangis, Salle R.-Desnos, 20 h. 30 : *Théâtre chronique*.
Rosny, Salle des fêtes, 20 h. 30 : les Colombaioni.
Saint-Cloud, E. N. S., 21 h. : Didier Bocquet, musique cosmique.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Pauvre B...
Saint-Maur, Théâtre du Val-de-Marne, 20 h. 45 : les Pauvres Gens.
Saint-Ouen-l'Aumône, Salle des fêtes, 21 h. : Mimes ? Et pourquoi pas ?
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : l'Avocat du diable.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : Soirée musicale (Chopin, Sor, Schubert...).
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : Proust ou la Passion d'être.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : E. Lamandier, chants des trouvères et troubadours ; 21 h. : M. Virlojeux-Henriet, piano (Chopin, Jammes).
Radio-France, studio 104, 20 h. 30 : Musiciens pour demain.
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h. : C. Helffer, piano (Ravel, Schumann, Beethoven).
Salle Gaveau, 21 h. : M. O'Rourke (Schubert, Liszt, Brahms, Schumann).
Eglise Saint-Leu-Saint-Gilles, 20 h. 45 : *Ensemble Vetera et Nova* (musique du Moyen Age et de la Renaissance).

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : *Marc Laferrière*.
Campagne-Première, 20 h. : Eric Cirkle ; 22 h. 30 : J.-C. Vannier.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : D. Levaillant, P. Rigaux ; 22 h. 30 : la Veille.
Riverbop, 22 h. 30 : Jenny-Clarke, Celea, Chautemps, Di Donato, B. Lubat.
Petit Opportun, 22 h. : G. Arvanitas, P. Michelot, M. Roques.
Troglodyte, 20 h. : J.-F. Pauvros et G. By-Bizier, free music.
Forum des *Halles*, 20 h. 30 : Cuarteto Cedron.
Golden Hat, 22 h. : Stanley Carter.
Musée d'art moderne, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Gordon Beck, piano.
FIAP, 20 h. 30 : Confreectuel, free jazz.

La danse

Palais des sports, 20 h. 30 : Ballet du vingtième siècle Maurice Béjart (Gaîté parisienne, Boléro, le Spectre de la rose).
Stadium, 21 h. : Compagnie de danse populaire française.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Petits pas et crac.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans.
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Panorama du cinéma roumain ; 18 h. : Panorama du cinéma roumain (suite) ; 20 h. : Mort d'un commis voyageur, de L. Benedeck ; 22 h. : L'homme qui rétrécit, de J. Arnold.
Beaubourg, 15 h. : Fantômes japonais, de S. Toyoda ; 17 h. : A nous la liberté, de R. Clair ; 19 h., Le cinéma et le chemin de fer : le Train du dernier retour, de P. Dunne ; 21 h. : Panorama du cinéma roumain.

Les exclusivités

L'ADOPTION (Fr.) (**) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
AU NOM DU FUHRER (Belg.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
AVALANCHE (A., v.o.) : Paramount-City-Triomphe, 8e (225-45-76).
BAKO, L'AUTRE RIVE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Styx, 5e (333-08-40) ; la Clef, 5e (337-90-90).
BELFAGOR LE MAGNIFIQUE (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES BRONZES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
CAP HORN (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Espace-Gaîté, 14e (328-99-34).
LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE CAVALEUR (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
C'EST DINGUE, MAIS ON Y VA (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A.) : (v.o.) Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; (v.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.) : (v. am.) Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA CLEF SUR LA PORTE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
COMME DES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Le Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CRI DU SORCIER (A.) (*) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
LE CYCLE (Ira., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES DENTS DE LA MER (2e partie) (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Richelieu 2e (233-56-70).
L'ESCLAVE DE L'AMOUR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) (sf mer., sam., dim. a.-m.).
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA FIEVRE AMERICAINE (It.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES FILLES DU REGIMENT (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Mexico, 18e (606-93-96).
LA FRISEE AUX LARDONS (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-City-Triomphe, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GALACTICA, LA BATAILLE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA GRANDE MENACE (Ang., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
GREASE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : U. G. C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES HEROS N'ONT PAS FROID AUX OREILLES (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Passy, 16e (288-62-34).
LA JUNGLE PLATE (Hol., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; République, 11e (805-51-33).
KOUNAK LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25). H. sp.
LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). H. sp. ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45).
MOLIERE (Fr.) (2 époques) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-Elysée, 8e (723-71-11).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'OURAGAN VIENT DE NAVARONE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PAIR ET IMPAIR (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les films nouveaux

L'ADOLESCENTE, film français de Jeanne Moreau : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 18e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'AMOUR EN FUITE, film français de François Truffaut : St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (770-86-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
COMME CHEZ NOUS, film hongrois de Marta Meszaros (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; V.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
PAREIL PAS PAREIL, film français d'Uziel Perez : Marais, 4e (278-46-86).
FURIE, film américain de Brian de Palma (*, v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; *Miramar*, 14e (320-89-53) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LE TEMPS DES VACANCES, film français de Claude Vital : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LE FAISEUR D'EPOUVANTES, film américain de William Girdler (*, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PLEIN LES POCHES POUR PAS UN ROND (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LE POT DE VIN (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rotonda, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19).
REMEMBER MY NAME (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LE ROUGE DE CHINE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp. ; Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.
RUE DE LA JOIE (Jap., v.o.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
SANS FAMILLE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
SCENIC ROUTE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SONATE D'AUTOMNE (Sued., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16)
LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Sued., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE SUCRE (Fr., v.o.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Ternes, 17e (380-10-41).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16)
UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (32[illegible]-83-11) ; (v. f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; *Convention-Saint-Charles*, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CARNET

Naissances

— Jacqueline de SAGHER et Guy de DANIEL ont la joie de faire part de la naissance de
Nicolas,
le 20 janvier 1979.
81, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris.

Mariages

— M. et Mme Jean FLEURY,
M. et Mme François TASSEL,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Anne et Jacques,
qui a été célébré dans l'intimité le 29 décembre 1978.
1 bis, boulevard Richard-Wallace, 92200 Neuilly.
5, rue Nicolas-Houël, 75005 Paris.

Décès

— M. et Mme Roland Aubert de Ziguinchor,
Mme Roland Aubert, Didier, Agnès et Cécile,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Roland AUBERT,
survenu à Val-d'Isère, le 24 janvier 1979.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de la Compagnie mécanique Sulzer,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Roland AUBERT,
H.E.C.,
directeur à la Compagnie de construction mécanique Sulzer,
survenu à Val-d'Isère, le 24 janvier 1979.

— La direction et le corps enseignant de l'école Le Rosaire ont la tristesse d'informer du rappel à Dieu de
Mlle Danièle BLONDEAU,
professeur,
née en 1937, survenu après une longue maladie, le 21 janvier 1979.
Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 26 janvier, en l'église Sainte-Elizabeth, à Paris.
Ses amis, ses collègues, ses anciennes élèves se retrouveront à la messe célébrée à son intention le samedi 3 février, à 9 h. 15, à l'église paroissiale de Saint-Leu-la-Forêt.
Le Rosaire,
39, rue du Général-de-Gaulle,
95320 Saint-Leu-la-Forêt.

— Sa famille et ses amis ont la grande tristesse d'annoncer que
Jacques CREUSAT
est mort à Paris, à cinquante et un ans, le 22 janvier, après avoir beaucoup souffert.

— Mme Pierre Brugere, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Darras, enfants et petits-enfants,
Mme Odile Darras-Grange, ses enfants et petits-enfants,
M. Gui de Maissin, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Léon DARRAS,
née Marguerite Lefranc,
survenu le 24 janvier 1979, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Les obsèques seront célébrées le samedi 27 janvier, à 8 h. 30, en l'église Saint-Augustin de Bordeaux.
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Léognan (Gironde).
10, rue du 4-Septembre,
75002 Paris.
875, avenue Moreau-Sainte-Foy,
Québec GEV 3 B 5 (Canada).
Résidence les Tourelles n° 6,
33700 Mérignac.
27, rue Sainte-Eugénie,
33000 Bordeaux.

— Mme Marjaana Wormser,
M. André Enegrén,
Le consulat général de Finlande à Paris,
La direction et le personnel de Copap,
ont l'immense peine de faire part du décès de
M. Eino ENEGRÉN,
consul général de Finlande en France,
commandeur de l'ordre de la Rose blanche de Finlande,
chevalier de la Légion d'honneur,
Le décès est survenu le 24 janvier 1979 dans sa soixante-dix-septième année.
Les funérailles auront lieu à l'église suédoise, 9, rue Médéric, 75017 Paris, le mardi 30 janvier, à 15 h. 45.

[Né en 1902 à Helsinki, M. Enegren était arrivé en France avant la dernière guerre comme représentant d'une firme commerciale. De 1935 à 1942, il fut directeur adjoint de l'Association des papeteries finlandaises en France. Il avait été nommé vice-consul honoraire en 1946 et vice-consul général en mars 1972.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jacques FOURCHTEIN,
survenu brutalement le 23 janvier 1979.
De la part de :
Mme Jacques Fourchtein,
Et de toute la famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
787, Park Avenue,
New-York (U.S.A.),
N.-Y. 10021.

— M. Jean Fribourg,
Michèle Fribourg, en religion sœur Irène,
Anne-Marie Fribourg,
Alain Fribourg,
Les familles Fribourg, Mesiki et Sebilleau,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean FRIBOURG,
née Sapho Mesiki,
leur épouse, mère et parente, survenu le 22 janvier 1979, à Paris (15e), dans sa soixante-treizième année.
La cérémonie religieuse en l'église orthodoxe grecque Saint-Etienne (7, rue Georges-Bizet, Paris-16e), suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Jean-de-Luz (64) a eu lieu dans l'intimité familiale.
40, rue Mademoiselle, 75015 Paris.
14, rue des Lilas, 75019 Paris.
50, rue de Vouillé, 75015 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le docteur et Mme Louis Legendre,
M. Michel Legendre, architecte des bâtiments de France, et Mme,
M. Pierre Legendre, inspecteur général A.S., et Mme,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
Mme veuve René LEGENDRE,
née Marie-Elisabeth Damigny,
survenu le 23 janvier 1979, à Fontenay-sous-Bois, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.
Les obsèques seront célébrées le 26 janvier, à 14 h. 30, en l'église Notre-Dame de Nanteuil, à Montrichard (Loir-et-Cher).
Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
48, avenue de la Dame-Blanche,
94120 Fontenay-sous-Bois.
Palais national,
60200 Compiègne.
3, rue Charles-Laffitte,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Léon Ludwig,
M. et Mme Willy Ludwig, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Christiane Ludwig-Lepais, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gabriel Rozès, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Léon LUDWIG,
leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père, survenu le 20 janvier 1979, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Les obsèques ont eu lieu en l'église abbatiale de Pontigny (Yonne) dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Fixin.
On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve Joseph PELESE,
née Marguerite André.
De la part de ses enfants et de toute la famille.

— Mme Louis Praquin,
Paul et Geneviève Sibertin-Blanc, leurs enfants et petits-enfants,
François et Annie Praquin, leurs enfants et petite-fille,
Jean et Monique Praquin et leurs enfants,
Paul et M.-Thérèse Praquin et leurs filles,
Françoise Brault,
Simone Defago, Michel et Janine Brault et leurs enfants,
Les familles Brault, Barloy, Lefebvre, Lacroix, Prelot et Cauchetier,
font part du rappel à Dieu de
Bernadette PRAQUIN,
le 18 janvier 1979, leur fille, sœur et belle-sœur, tante, grand-tante, nièce et cousine.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 20 janvier, en l'église Saint-Pierre de Méréville.
12, rue de Givramont,
91660 Méréville.

— Pascal, Dominique, Philippe, Blaise, Léonard, Sylvain, Guillemette, Marjolaine de Pury,
Et leurs familles,
ont la tristesse de faire part de la mort subite de
Roland de PURY,
survenue en sa soixante-douzième année, le 24 janvier 1979.
« Bonheur et fidélité me poursuivent tous les jours de ma vie. »
Ps. 23.
Et Roland ajoutait toujours :
« Laissez-vous rattraper. »
Un culte d'action de grâce aura lieu à Aix-en-Provence en l'église de la rue Vilard le samedi 27 janvier, à 15 heures.
Ne pas envoyer de fleurs, mais des dons peuvent être versés à la CIMADE ou DEFAP ou à l'ACAT.

— Mme Louis Rey, son épouse,
M. et Mme Jacques-Michel Rey,
M. et Mme Dominique Rey,
Les docteurs Jean-Claude et Denise Badenier,
ses enfants,
Guillaume, Frédérique, Emmanuel, Sophie, Marie-Estelle et Cécile, ses petits-enfants,
Mme Clémence Rey, sa sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Louis REY,
industriel,
fondateur et président d'honneur des Constructions L.R.C.,
survenu à Puteaux, le 24 janvier 1979.
Une absoute sera donnée en l'église Notre-Dame-de-la-Pitié Sainte-Mathilde, 33, rue Lucien-Voilin, à Puteaux, le samedi 27 janvier 1979, à 9 heures.
Le service religieux aura lieu le même jour, à 16 heures, en l'église de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).
La France, appartement 89,
4, square Léon-Blum,
92800 Puteaux.

— Le conseil d'administration,
La direction et le personnel des Constructions L.R.C.-Patay,
L.R.C.-Diffusion internationale,
L.R.C.-Pacifique,
L.R.C.-Nouvelle-Calédonie,
ont la tristesse de faire part du décès de leur fondateur et président d'honneur,
M. Louis REY,
survenu à Puteaux, le 24 janvier 1979.
Une absoute sera donnée en l'église Notre-Dame-de-la-Pitié Sainte-Mathilde, 33, rue Lucien-Voilin, à Puteaux, le samedi 27 janvier 1979, à 9 heures.
Le service religieux aura lieu le même jour, à 16 heures, en l'église de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).
34, quai Nationale,
92800 Puteaux.

Remerciements

— M. et Mme Armand Carasso et leurs enfants remercient les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de
Mme Raphaël CARASSO,
née Anna Carmen Béja.

— Montsoult, Pontoise.
Mme Scipioni, son épouse,
Mme Bonnery, sa mère,
M. et Mme Alain Scipioni,
M. Marc Scipioni,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Etienne SCIPIONI,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil d'accepter leurs remerciements les plus sincères.

— La direction, le personnel sédentaire et le personnel navigant de Total-Compagnie française de navigation, dans l'impossibilité de répondre à tous les témoignages de sympathie qui leur sont parvenus à l'intention des familles si cruellement éprouvées par la catastrophe du pétrolier « Bételgeuse », adressent l'expression de leur gratitude à toutes les personnes qui se sont associées, par leur présence, leurs messages et prières, à leur deuil.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire de la mort de
Pascal Pépin LEHALLEUR,
en sa mémoire et celle de
Françoise,
une pensée fidèle est demandée à ses amis.

Avis de messe

— A l'occasion de leur réunion annuelle, les saint-cyriens de la Croix de Provence feront célébrer une messe à l'intention des morts de leur promotion en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, le 1er février, à 18 h. 45.

Le Monde des loisirs et du tourisme

UN GRAND DE LA DISTRIBUTION SE MET AUX VOYAGES

L'AGENCE COOP

APRES Euromarché et ses « vacances orange » (le Monde du 4 novembre 1978), c'est au tour d'un autre « grand » de la distribution, les Coop, de se lancer dans la vente de voyages organisés à la grande frayeur des agents de voyages traditionnels.

Le loisir en général et le voyage en particulier ne représentent pas une nouveauté pour la Fédération nationale des coopératives de consommateurs. Celle-ci a créé, depuis 1929, des comités de loisirs pour ses adhérents. Elle a même géré six hôtels destinés à ceux-ci. Aussi, les coopérateurs ont-ils pensé qu'ils pouvaient offrir à leurs membres un service supplémentaire en matière de voyages, à l'exemple de ce qu'ils proposent en matière de crédits ménagers et d'assurances.

Les Coop s'adressent à une clientèle sensiblement différente de celle que vise la société Euromarché. Il s'agit d'une clientèle rurale qui ne veut avoir de surprises ni en matière de qualité ni en matière de prix. Elle ne souhaite pas, en général, dépasser les limites du bassin méditerranéen ni des forfaits compris entre 1 000 et 1 500 F. La clientèle des Coop recouperait plutôt celle de Voyage Conseil, filiale du Crédit agricole.

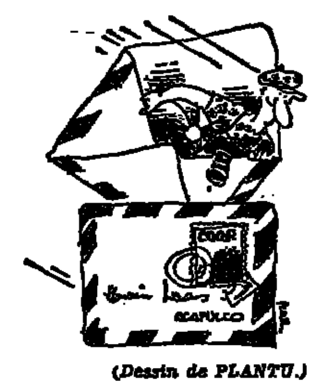
Les Coop ont créé, en juillet 1978, une agence de voyages en bonne et due forme : Voyages Arc-en-Ciel, qui a fait ses premières armes en qualité de correspondent de l'agence Coop-Voyages. A partir de cet hiver, elle propose le Mexique et Ceylan, coproduits avec V.V.T., Interloisirs et la Fédération de la mutualité parisienne, destinations auxquelles il convient d'ajouter des produits très grand public, à savoir les Baléares, la Tunisie, les Canaries et le Sénégal.

A l'instar du « colis-épargne »

La vente sera effectuée selon deux systèmes. Le premier, « traditionnel », repose sur un catalogue distribué soit par correspondance, soit dans les magasins Coop, et sur l'organe de la fédération le Coopérateur de France, tiré à un million d'exemplaires. Des coupons détachables fournissent aux personnes intéressées le moyen d'obtenir des renseignements complémentaires. Les clients s'adressent soit à la centrale de Boulogne-Billancourt, soit aux sociétés coopératives adhérentes. Ils ont toute latitude pour acheter les voyages de l'agence Arc-en-Ciel comme ceux des autres fabricants de voyages.

La deuxième formule, plus originale, et ouverte aux seuls sociétaires, fait appel au système du « colis-épargne ». Elle a été expérimentée, à la fin de l'année 1978, dans les magasins de la région rouennaise. Un mini-catalogue comportant quatre produits (Baléares, Tunisie-séjours, Tunisie-circuits, Grèce) de huit jours est diffusé par le canal des magasins, qui n'effectuent aucune vente directe.

Le client choisit une destination, détache le bon de commande et l'envoie au correspondant régional des Coop, accompagné d'un chèque représentant 15 % du prix du voyage. Le correspondant confirme la réservation et adresse à l'acheteur un collecteur de timbres. Chacun de ces timbres, d'une valeur de 5 francs, peut être acheté dans les magasins Coop au rythme souhaité par le futur vacancier. Le solde du prix doit être versé au plus tard trente jours avant la date du départ. L'assurance annulation est incluse dans les prix publiés au catalogue.



(Dessin de PLANTU.)

L'avance effectuée par le client doit être rémunérée. A l'heure actuelle, cela paraît difficile à réaliser. Aussi Arc-en-Ciel offrira-t-elle, en plus des prestations du catalogue, une excursion supplémentaire. Par exemple : le système du colis-épargne commencera au début du mois de mars pour des voyages programmés en septembre 1979.

M. Jean-Paul Champeaux, coordonateur du secteur voyages-loisirs des Coop, se déclare optimiste sur l'avenir de ces formules. « Nous pensons arriver assez vite au chiffre de quinze mille clients, *dit-il.* Mais nous comptons trois millions de familles coopératrices. Nous pouvons tabler sur un potentiel théorique de cinquante mille acheteurs. »

Que pensent les Coop de leurs relations avec les agents du voyage ? « Il faut qu'ils se disent que le voyage a subi la même révolution que le commerce il y a dix ans, à savoir qu'une poussière de petits vendeurs ne peut subsister tels quels. Ou ils s'adaptent, ou d'autres formules de vente se substitueront à eux. Nous appliquons toute la réglementation en vigueur, mais nous refusons le monopole. Nous estimons que notre expérience en matière de voyage associatif nous rend plus compétents que les petits boutiquiers. Nous n'adhérerons pas au Syndicat national des agents de voyages ou aux autres organismes de la profession. En revanche, nous sommes prêts à œuvrer de concert avec les gens qui exprimeront des idées originales en matière de vente et de vacances ».

ALAIN FAUJAS.

★ Fédération nationale des coopératives de consommateurs : 27-33, quai Le Gallo, 92517 Boulogne-Billancourt, Cedex, tél. : 604-91-78.

ANTILLES MOINS CHÈRES

Les Caraïbes de V.V.F.

CERTAINS sans doute n'y verront qu'un alibi, un *petit coin de sable pour* les « congés payés » à deux pas des « quatre étoiles » pour rupins... histoire de *montrer* — discrètement — que le soleil des Caraïbes brille pour tout le monde. Oui, à Saint-François, entre golf et casino, on fait aussi « dans le social ». Un ensemble de bungalows, plutôt modestes, en lisière du bourg, avec sa plage et ses cocotiers « Village-Vacances-Familles » (V.V.F.) veut offrir « les Antilles pour moins cher ».

Ce n'est certes pas encore à la portée de tous. Bronzer à 7 000 kilomètres de la *mère patrie* reste, sinon un luxe, du moins un petit extra qu'on s'offre à deux, l'hiver, en grignotant souvent sur le budget des congés d'été. La formule proposée par V.V.F. permet cependant de passer aux Antilles deux semaines pour le prix d'une (4 350 francs par personne) avec en outre l'avantage de connaître les deux îles, Guadeloupe et Martinique, où les clients séjournent successivement durant huit jours.

Tourisme populaire ? « *Pas tout à fait*, admet M. Gilles Goarant, directeur des Villages, *si l'on compte qu'il faut près de 10 000 francs à un couple pour venir « de métropole »*. Mais le *mérite — et l'originalité —* de V.V.F. est d'avoir estimé, seul ou presque, que les vacances n'étaient point l'apanage de métropolitains fortunés ou d'Américains en quête d'un « *sand-sea-sun* » payable à la *commande*. Seulement coupables de voir le soleil à longueur d'année, les gens du *cru devraient-ils donc* être privés de leur droit à la paresse ? En ouvrant — largement — ses portes aux *autochtones*, V.V.F. a peut-être rendu un bout d'Antilles aux Antillais. Et l'on a vite *découvert que l'on pouvait* être né, voilà un demi-siècle ou plus, dans une case du côté de Basse-Terre *sans avoir jamais* vu à deux heures de là les rouleaux de l'Atlantique écumer sur les rocs de la *pointe des Châteaux*...

Le palace des doyens

Durant les deux mois d'été — *juillet et août* — V.V.F. réserve ses deux villages aux Antillais ; à Pâques et à Noël, pour la *période des congés scolaires*, 50 % des installations leur sont de nouveau réservées. La clientèle *n'a pas tardé: en 1977*, il a fallu refuser la porte à quelque deux cent vingt familles ! Les bungalows sont loués entre 340 F (quatre personnes) et 650 F (dix personnes) par semaine, mais bon nombre de vacanciers-locataires sont en fait pris en charge — entre 30 % et 80 % — par les caisses d'Allocations familiales. La Sécurité sociale, quant à elle, offre des séjours de deux semaines à tous les prestataires de l'allocation vieillesse qui en font la *demande*. « *On voit venir*, raconte M. Goarant, *des doyens de quatre-vingts ans et plus. Beaucoup n'ont jamais pris de vacances et, pour eux, le village ressemble à un palace.* »

A l'heure où *Air France* promettant une baisse sensible de ses tarifs sur la ligne des Isles, on parle d'un nouveau *tourisme* aux Antilles, plus simple et plus abordable, V.V.F. témoigne que le *pari* n'est *pas forcément* impossible. La capacité d'accueil de ces villages, encore trop *modeste*, *devrait* être *bientôt* doublée.

L'alibi « social » d'un tourisme *trop exclusivement tourné vers* la grande hôtellerie, annonce-t-il donc, en germe, l'ouverture du *marché antillais que*, *officiellement* au moins, on affirme rechercher ?

DOMINIQUE POUCHIN.

24 % D'ENTRE EUX RÊVENT DE DÉCOUVRIR « DES LIEUX EXTRAORDINAIRES »

Jeunes autour du monde

Le lundi 29 janvier, jour de clôture du congrès annuel d'Havas Voyages, qui rassemble à Jérusalem, depuis le 25, quelque quatre cents participants, sera présentée une importante étude, encore inédite, sur le thème « Les jeunes et leurs loisirs ».

Ce travail, fait à partir d'un questionnaire (1) comptant cent cinquante rubriques, a été réalisé, en décembre 1978, par le Centre de communication avancée (C.C.A.), service de la recherche d'Eurocom-groupe Havas, sous la direction de M. Christian Haznar, sociologue.

« Il ne s'agit pas, nous a précisé M. Haznar, d'un simple sondage, mais bien d'une étude tendant à établir les différents styles de vie des jeunes Français, tant au niveau de leurs opinions qu'à celui de leurs comportements, de leurs langages, de leurs espérances. »

CE qu'on demande avant tout à un *organisme* de vacances ? « *Des gens sympatiques* », ont répondu 18 % des personnes interrogées, 17 % recherchant « *une organisation sérieuse* », 16 % « *des vacances et des voyages bon marché* », 14 % un « *choix entre des choses très différentes* », 14 % encore « *des idées originales* », 12 % « *beaucoup de possibilités de sports et de loisirs* » et 7 % « *quelqu'un sur place pour renseigner* ».

Second volet de l'étude, déterminer le mode de vacances des jeunes Français : 44 % d'entre eux passent les leurs en famille, devançant quelque peu ceux (36 %) qui partent « *entre copains* ». Mais il y a ceux qui voyagent « *pour le plaisir* » (33 %), sans toutefois préciser comment, et ceux qui optent — peut-être bon gré mal gré ? — pour des vacances en groupe (clubs de jeunes, colonies, camps, etc.), et représentent 9 % seulement de la *totalité*. Le séjour linguistique compte, lui, 8 % des suffrages, comme le séjour sportif *intensif*, *suivis de peu par* le travail saisonnier rémunéré (7 %), les études et autres stages professionnels fermant la marche, avec 2 % seulement (2).

Dans le recensement des lieux d'hébergement, *la* maison de famille (ou d'amis) vient en tête (45 %), devant le camping et le *caravaning comptant* pour 37 %. L'hôtellerie s'aligne sur la location (12 % l'une et l'autre), les colonies représentant 11 %, les clubs de vacances 3 %.

Le chapitre concernant le type de vacances que l'on choi*sirait*, dans la mesure où le choix serait offert, montre que, pêle-mêle, « *le camping, la nature et les copains* » retiennent 37 % des souhaits. Danser, courir les boîtes, « *faire la fête* », si l'on préfère, intéresse 29 % des personnes soumises à la question, 24 % rêvant, pour leur part, de « *découvrir des gens ou des lieux extraordinaires* », 23 % — moins exigeants ! — préférant « *se bronzer sur une plage* »... Ceux qui rêvent de « *communiquer avec les autres, dans un autre pays* » ne sont que 17 %, soit le même nombre que les partisans de « *faire du sport de loisir* » mais « *sans forcer* »... Un « *vrai* » stage de sport intéresse 18 %, *tandis que* 9 % préfèrent tout bonnement « *se retrouver en famille* », et encore 9 % « *travailler, pour mettre de l'argent de côté* ».

A présent, proposons-leur un « petit voyage ». Où se portent les préférences ? Sur Marrakech, d'abord (20 %), puis les Baléares (19 %), un joli coin de France (18 %), Londres (15 %), la Corse (15 %), Amsterdam (14 %), la mer — sans distinction de littoral — (13 %), la montagne (13 %), Venise (12 %), Rome (8 %), Munich (7 %), et Madrid et Barcelone (6 %).

Un pays à découvrir, maintenant : *Tahiti fait rêver 28 %* de ces voyageurs en puissance, devançant très largement New-York (12 %), le *carnaval de* Rio (11 %), les îles grecques (11 %), la Chine et le Mexique (9 % chacun), l'Inde (7 %), un village d'Afrique (4 %), l'Amazonie (4 %), le Sahara (3 %), Las Vegas (2 %), Athènes et l'Acropole n'émouvant que 1 % d'entre eux...

Lorsqu'il s'agit de préparer ses vacances, quelle est la manière leur paraissant la meilleure ?

(Lire la suite page 31.)

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) Quatre cents jeunes de douze à vingt-quatre ans, des deux sexes, appartenant à des milieux sociaux diversifiés, habitan. Paris ou la province, ont été interrogés pendant environ deux heures chacun.

(2) Lorsque le pourcentag total des réponses dépasse les 100 %, il s'agissait, bien entendu, de questions proposant différentes réponses.

Voleurs de sable

Une lectrice de Saint-François, Mme Geneviève Belger, nous a adressé la lettre suivante :

Il était une fois...
une île de rêve
ourlée de plages,
ombrée de cocotiers,
sertie en dentelles d'écume.
Il était une fois...
une île de rêve
posée entre Atlantique et [Caraïbes.

Comme un conte de fées, la Guadeloupe fascine et retient. Les organisateurs de la Route du *Rhum ne s'y sont pas trompés.* Saint-François, site de rencontre, les quatre grands l'ont choisi. *Charmés par cet environnement* si paisible et enchanteur, auraient-ils pu alors s'imaginer *que la plage au pied de leur* bungalow était banalement artificielle, semblable à presque *toutes les plages d'hôtels guadeloupéens ?* Pourtant des plages nous en avons, ou plus exactement *nous en avions.*

Paysage lunaire,
sur fond de mer Caraïbes
de grands arbres gris renversés
racines et branches dressées
sur un ciel sans nuage,
le vent du grand large
essaye de maigres tourbillons
sur les rares plaques de sable
oubliées par la pelle
ou la main de l'homme.

Paysage de Normandie au lendemain du Jour le plus long ? Quelle est cette mafia qui tor*pille ces plages ? Un véritable* massacre est fomenté pour voler le sable par camions entiers. *Tel des vandales, ils viennent* bouleverser nos bords de mer, *ravager cette nature qui donne à nos paysages charme et douceur.* Les moins courageux commencent la nuit, les autres *en plein jour. Par train de trois,* voire cinq camions-bennes, ils roulent sur nos routes, dégoulinant de sable, *en toute impunité.*

Leur mystérieuse destination ? Première escale : petits et grands *chantiers, entreprises de matériaux de construction.* Deuxième escale — mais quelle ironie et *quelle indécence,* — fabriquer des plages !

Jusqu'où la négligence nous *poussera-t-elle à garder ainsi les* yeux fermés ?

FAITES VOS COMPTES

« Vols vacances » sur Air France

AIR FRANCE commencera d'exploiter, dans le courant du printemps prochain, ses « vols vacances » dont le bas niveau tarifaire sera compensé par un service au sol et à bord simplifié : entre autres, des coffrets-repas seront distribués en salle d'embarquement. Ces vols seront assurés, au départ d'Orly-Sud, sur les lignes long-courriers, par des Boeing-747 équipés de 492 sièges et, sur les lignes court et moyen-courriers, par des Airbus équipés de 309 sièges.

Ces nouveaux tarifs individuels s'appliqueront à des voyages aller et retour ; les arrêts en cours de route seront interdits. Le prix du billet devra être réglé au moment de la réservation sans que, pour cette dernière, une limite de temps soit fixée. Le remboursement donnera lieu à la perception d'une pénalité de 20 % (maximum 250 F) s'il est demandé avant ou au moment du départ.

Il est prévu un aller et retour quotidien vers Londres, deux à quatre aller et retour hebdomadaires selon la saison vers Palma aux Baléares, trois aller et retour par semaine en période de pointe vers Athènes dont un au départ de Lyon, un aller et retour hebdomadaire en haute saison vers Istanbul, sept aller et retour hebdomadaires vers Tel-Aviv, dont deux via Lyon et un via Nice, trois aller et retour par semaine vers New-York et huit aller et retour hebdomadaires vers les Antilles, dont quatre à destination de Fort-de-France en Martinique, et quatre à destination de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe.

Pour l'été prochain, Air France offrira ainsi un total d'environ 25 000 sièges : 14 000 sur les lignes court et moyen-courriers et 11 000 sur les lignes long-courriers. Ce programme représentera 20 % de la capacité offerte sur Istanbul, 37 % sur les Antilles et 75 % sur Tel-Aviv. Les agences de voyages ont obtenu que sur ces « vols vacances », une commission « normale » (8 %) leur soit versée. En revanche, ils jugent « notoirement insuffisante » la commission *prévue pour les vols vers les Antilles : 5 %.*

Destination	Saison	Tarif	Durée de séjour
LONDRES (à compter du 25-6-1979)		420 F	1 jour - 1 mois
PALMA (du 25-6 au 31-10-1979)	1er avril - 30 juin 1er octobre - 31 octobre	600 F	6 jours - 1 mois
	1er juillet - 30 septembre	700 F	
ATHENES (du 25-6 au 3-9-1979)		850 F au départ de Lyon 990 F au départ de Paris	6 jours - 1 mois
ISTANBUL (du 25-6 au 30-9-1979)		1 100 F	6 jours - 1 mois
TEL-AVIV (à compter du 1er-6-1979)	1er novembre - 31 mars (1) 1er avril - 30 juin 1er septembre - 31 octobre	1 525 F (au départ de Lyon et Nice) 1 575 F (au départ de Paris)	6 jours - 1 mois
	1er juillet - 31 août	1 725 F (au départ de Lyon et Nice) 1 775 F (au départ de Paris)	
NEW-YORK (à compter du 15-5-1979)	15 mai - 14 juin et à compter du 15 septembre	1 725 F	14-60 jours
	15 juin - 14 septembre	1 960 F	
POINTE-A-PITRE et FORT-DE-FRANCE (à compter du 15-5-1979)	16 mars - 19 juin 21 septembre - 14 décembre	2 000 F (2)	21-60 jours
	15 décembre - 15 mars 20 juin - 20 septembre	2 300 F	

(1) En négociation.

(2) La réduction « enfant » de 50 % est applicable ; la franchise des bagages est de 25 kg.

VÉCU

Petits prix, petits services

RETOUR d'Athènes en août : dix-huit heures d'attente. Retour de Londres en décembre : vingt-deux heures de retard. Qui dit mieux ? Les causes étaient différentes : dans un cas, panne de moteur et grève des aiguilleurs du ciel ; dans l'autre, le brouillard — le célèbre « fog » britannique — et l'engorgement de l'aéroport à la veille de Noël. Dans les deux cas, les voyageurs se sont heurtés au même mur d'incompétence et d'irresponsabilité.

Ballottés d'un guichet à l'autre par des hôtesses à peine polies et ne parlant jamais leur langue, ils ont été contraints de se débrouiller seuls. Ils ont dormi sur des banquettes, par terre, ou, pour les plus argentés, dans des chambres dénichées à grand-peine, sans qu'on daigne même leur assurer une heure — ou même une date — de retour précis. Les responsables ? Absents, introuvables. A se demander s'ils existaient ailleurs que sur l'imprimé des billets. Les hôtesses et l'administration des aéroports arguaient à qui mieux mieux de leur impuissance : « *Non, ils n'y étaient pour rien. Oui, c'était la compagnie... D'ailleurs, l'ordinateur... Non, on ne pouvait joindre personne...* » Dissimulée derrière le glacis des sourires navrés, pointait la condescendance. Les passagers voyageaient en charter (pour Athènes) ou par la Flèche d'Argent, ligne train et avion (pour Londres). Dans les deux cas, des transports à prix réduit...

Les transports aériens se « démocratisent », on nous le répète assez. Les tarifs baissent, c'est vrai ; mais la qualité du service aussi. « *Luxe, calme et volupté* », la légende s'accroche encore à la moquette des salles d'attente, à la voix « off » qui sourd des haut-parleurs, au sourire maquillé des hôtesses, mères ou poupées. C'est tout. Le confort, la sollicitude ne sont réservés — et encore ! — qu'aux voyages « chers », aux longs trajets sur ligne régulière ou aux passagers de première classe. Les autres, la foule des voyageurs modestes attirés par les prix réduits, s'aperçoivent vite en cas de « pépin » que tous ces raffinements ne sont pas pour eux.

Bagages perdus, attente, correspondances ratées, vols retardés ou annulés, l'aventure commence pour eux à l'aéroport. Dans ces cas-là, le masque tombe, derrière le sourire se cache l'ordinateur ; derrière l'ordinateur... personne, ou plutôt si : les règlements. Que disent-ils ? Que rien n'oblige une compagnie, en vertu de la convention de Varsovie qui régit les transports internationaux, à garantir les horaires ou les correspondances. Que ladite compagnie s'engage seulement à « *faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable* ».

En clair, qu'en cas d'anicroche la prise en charge des voyageurs est laissée au bon vouloir du transporteur. S'il paie le prix fort, il sera materné. Sinon...

V. M.

Un nouveau sur la liste de la chaîne Concorde

Depuis le début de cette année, la société des Hôtels Concorde compte un nouvel affilié, l'hôtel Ambassador, un 4 étoiles de trois cents chambres, sis boulevard Haussmann, à Paris. Cette entrée porte le nombre d'hôtels de la chaîne à dix-huit, (six à Paris, douze en province) totalisant ensemble mille quatre cent soixante-quinze chambres.

LA PROCHAINE SAISON DE CHASSE EN BULGARIE

FUSILS FRANÇAIS ONLY

Interdite actuellement sur son territoire aux étrangers, la chasse va être autorisée aux seuls Français la saison prochaine en Bulgarie. Cette nouvelle, qui pourrait paraître banale à certains, est, en fait, l'un des éléments de l'offensive de charme touristique que les autorités bulgares ont décidé de lancer en direction de la France. M. Efftimov, ministre du tourisme, qui sera à Paris la semaine prochaine, vient de tracer à Sofia les contours de cette « opération ». Une opération qui ne se limitera pas à une ouverture cynégétique. On parle, dans la capitale bulgare, de la construction d'un hôtel Méridien à l'emplacement de l'hôtel Balkan, place Lénine : on murmure qu'un réaménagement de certaines stations de sports d'hiver, notamment celle de Borovetz, serait envisagé, avec le concours de la Maison des Arcs et celui d'Air France.

Le souci d'un rééquilibrage du courant touristique en provenance des pays occidentaux n'est pas étranger à ces décisions. A l'heure actuelle, l'Allemagne de l'Ouest est en tête pour le nombre des touristes et celui des nuitées, loin toutefois derrière les pays socialistes.

La chasse est, dans les pays de l'Est, un volet touristique non négligeable. Comme ses voisins, la Bulgarie tenta l'expérience, voici une quinzaine d'années, en ouvrant à des chasseurs occidentaux certaines de ses réserves. *Bien mal lui en prit.* Il s'ensuivit divers incidents, accidents et phénomènes, dont le *moindre ne fut pas une disparition* presque totale de certaines espèces sédentaires. Conséquence immédiate : une levée de boucliers des nemrods locaux, groupés sous la bannière de l'Association des chasseurs et des pêcheurs bulgares, une armée forte de quelque cent trente mille hommes que guidait, et que guide toujours, le général Ruskov, grand résistant durant la dernière guerre et ami du chef de l'Etat, M. Jivkov. Les chasseurs étrangers n'eurent bientôt plus droit de cité.

Passèrent les années, mais, du *côté des chasseurs et des pêcheurs* bulgares, les plaies ne sont pas encore fermées. Invitée à participer dans *l'enthousiasme* à l'opération « porte ouverte aux chasseurs français », la redoutable association en accepta avec compréhension le principe, à condition que la chasse se déroule... sur les territoires qui dépendent du ministère des eaux et forêts, soit 13 % du domaine chassable, refusant tout net la moindre incursion sur ses propres terrains, soit 80 % du territoire ouvert à *l'activité cynégétique.* C'était vouer à l'échec l'expérience, car l'association détient, et de loin, à l'heure actuelle, les meilleures traques à faisans et à lièvres, gibiers forts appréciés des chasseurs de plaine, et les Français susceptibles de venir tirer en Bulgarie devraient être en majorité des chasseurs de plaine. Mais il faut croire que la raison d'État l'a emporté, car le feu, bloqué au rouge depuis des mois, vient de passer au vert.

Jet Tours, filiale d'Air France, l'efficace chaîne d'Etat bulgare Interhôtels, le ministère des eaux et forêts... et l'association des *chasseurs et des pêcheurs* se sont donc finalement associés pour assurer transport, hébergement *et organisation d'une opération* qui n'aura, au début, que des dimensions relativement modestes, *mais dont les retombées* pourront, espère-t-on, favoriser des projets plus ambitieux.

D'ores et déjà, quatre territoires ont été *retenus pour le* tir du gros gibier, abondant et d'évidence porteur de beaux trophées ; trois l'ont été pour le petit. Au total 50 000 hectares.

Dans tous les cas, les plans de tir en vigueur en Bulgarie détermineront le nombre des chasseurs autorisés à venir et le nombre des animaux tirables. Il est évident que les autorités responsables de la chasse se refusent à courir le moindre risque. *Ainsi*, pour le gros gibier, doit-on savoir qu'il s'agira plus de tirs au mirador ou à l'approche, qui évitent bien des erreurs, que de tirs en battues. La *configuration* du terrain, la densité des forêts, la tradition locale, *renforcent par ailleurs ce choix.*

Une chasse d'élite, souhaite-t-on à Sofia. Il serait aussi bien venu que les *Français* qui prendront le chemin des forêts et des plaines bulgares, à défaut d'être des chasseurs d'élite, sachent être l'élite des chasseurs, et, à ce titre, qu'ils sachent respecter un *patrimoine* qu'un pays accepte de partager. Le prix que l'on consacre à une passion n'est pas le seul critère qui doit intervenir dans une telle affaire.

CLAUDE LAMOTTE.

APRÈS LA MARÉE NOIRE

LES CAMPINGS BRETONS OUBLIÉS

SUR les 3 427 771 francs que la solidarité nationale avait adressés aux Côtes-du-Nord, après la marée noire provoquée par l'*Amoco-Cadiz*, il ne reste que 228 706 francs. Une commission départementale de *répartition de ces fonds présidée* par le préfet et comprenant le président du conseil général, *six membres de ce conseil*, trois maires, les représentants du tourisme et des secteurs socio-professionnels, a attribué 45 % de ces fonds à des collectivités publiques, 12,5 % à des aides au développement des pêches, 3,5 % à celui du tourisme, 26 % à des aides à des particuliers ou associations et 12,5 % au finance*ment des actions judiciaires* entreprises à la fois par le département et le comité de coordination et *de* vigilance des communes du littoral.

Ce sont certaines affectations de ces fonds qui ont été mises en cause le 19 janvier à Saint-Brieuc par une catégorie de professionnels dont M. Soisson lui-*même reconnaissait qu'elle était* des plus touchée : les gestionnaires de campings privés qui n'ont vu jusqu'à présent examiner aucun de leurs dix-neuf dossiers déposés dès le 30 novembre 1978 ni la moindre avance de trésorerie sur les fonds de solidarité (1).

« *Plusieurs d'entre nous sont pratiquement en état de cessation de paiement*, a indiqué M. Presil, président du syndicat de l'hôtellerie de plein air des Côtes-du-Nord, *et aucun ne peut préparer normalement la prochaine saison.* » Les gestionnaires de campings privés savaient déjà que les campings municipaux avaient obtenu des compensations à leur manque à gagner, voire des crédits pour des équipements. Leur colère a éclaté en prenant connaissance de l'état de la répartition des fonds de solidarité curieusement intitulé : « Indemnisation des sinistres de la marée noire », qui les amène à se poser des questions.

Ainsi, 865 000 *francs de crédits* ont été attribués au titre d' « *avances aux communes ayant engagé des travaux de lutte contre la marée noire* ». Ces avances paraissent aujourd'hui définitives et doivent être complétées par des fonds d'État. La perte de recette des ports de plaisance ou campings municipaux a été indemnisée, toujours sur les fonds de solidarité, par 208 800 francs.

Une *autre part de ces crédits* semble être entrée dans le budget du conseil général avec une *participation du département* au financement du programme de restauration du littoral de 371 665 francs.

Enfin, notent les gestionnaires de campings, 10,7 % de ces fonds de solidarité sont des avances *sur* indemnisation à des entreprises en difficulté et presque autant à des organisations, des sections *des activités sportives*, éducatives ou de loisirs, comme les écoles de voile. Seul le camping privé du Ranolien, à Perros-Guirec, a obtenu 50 000 francs, cinq licenciements étant en jeu.

JEAN VIDEAU.

(1) *Soixante dossiers ont été déposés par les hôteliers de la zone sinistrée des Côtes-du-Nord. Aucune indemnisation officielle n'a été faite à ce jour, mais une avance de 23.000 francs sur le fonds de solidarité leur a été accordée.*

Jeunes autour du monde

(Suite de la page 29.)

Pour 43 %, c'est échanger « *des tuyaux avec des amis* ». Mais « *ne rien préparer et partir à l'aventure* » en tente 26 %, les prudents préférant « *aller prendre des catalogues d'agences de voyages* » tournant autour des 11 %. 7 % demanderont conseil aux parents, 4 % se contenteront de lire des livres et des journaux, mais 2 % s'adresseront à un club, de manière à « *ne s'occuper de rien* ». Quant à se contenter « *de regarder la publicité* », cela ne concerne que 1 % de nos jeunes compatriotes.

Cela établi, quelle idée peuvent bien se faire ces jeunes des agences de voyages ? Pour 37 % d'entre eux, « *c'est trop organisé, on n'a pas assez d'indépendance* », mais 29 % reconnaissent que « *c'est commode dans certains cas, pour organiser seulement le transport* », et 25 % craignent que ce soit « *des trucs pour des gens plus vieux que nous* ». « *C'est quand on ne sait pas quoi faire soi-même* (22 %) est presque en balance avec le « *c'est pratique, ça évite des soucis et des ennuis* » émis par 21 %. Mais « *leurs prix sont trop élevés, c'est des voleurs* », disent 20 %, les 16 % suivants préférant « *aller chercher de l'information dans les agences mais se débrouiller sans elles* ». Pourtant, 14 % semblent croire « *que c'est moins cher que si l'on s'organise seul* ». Enfin, 4 % se montrent sceptiques : « *Ce ne sont pas des gens sérieux ; ils ne connaissent pas bien les pays où ils envoient les gens...* »

Il est probable que les professionnels tireront à coup sûr des enseignements précieux de cette *étude en profondeur*. Une étude dont les conclusions, d'ailleurs, devraient les rassurer quant à l'avenir, *puisque, pour 31 % des* interrogés, la proposition la plus « attirante » dans les offres d'emploi est bien celle « qui propose de voyager ». Et que, à la question : « *Si vous aviez 20 000 francs à dépenser, que choisiriez-vous d'en faire ?* », 40 % de ces jeunes gens ont répondu sans hésiter qu'ils les emploieraient « à des voyages et des vacances ».

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Hippisme

L'autre crottin

QUE Vincennes nous excuse : après un mois de spectacles *trotteurs, même de qualité, on* peut avoir envie de tendre le nez vers une autre odeur de crottin : celle du galop. Nous sommes allés la humer, cette semaine, à Cagnes.

Première impression générale : les scandales qui ont éclaboussé les courses du Midi n'ont découragé ni les spectateurs ni les *parieurs. Il n'a jamais été aussi* difficile d'approcher, en voiture, de l'hippodrome de la Côte-d'Azur, et le montant des enjeux est en augmentation d'environ 6 % par rapport *à l'hiver passé. Seul, l'annuel tiercé* cagnois a, en matière de recettes, marqué le pas. Il se disputait, il est vrai, au plus fort du gel : la France des congères a renoncé à porter sur le verglas, aux guichets du P.M.U., le ferment de l'avoine azuréenne.

Comme toujours, le contingent des spectateurs marseillais est important. On ne distingue plus parmi eux la silhouette, couronnée de cheveux blancs, de Mᵉ Emile Pollack, qui était le plus turfiste des ténors du barreau. Mais un ami commun est là, qui nous parle des développements judiciaires du prix de Nîmes, du prix d'Entressens et *autres courses suspectes. Une cin*quantaine de parieurs, prête-noms, et quelques entraîneurs qui tiraient le diable par la queue, restent inculpés. Mais on a l'impression que, comme dans le procès du prix Bride-Abattue, à Paris, les responsabilités se diluent. Le folklore y gagne.

*Il paraît — et même si l'exagé*ration méridionale y a sa part, le sel de l'affaire subsiste — que, les jours de triplet, chez certains coiffeurs de Marseille, on vous conseil*lait de revenir à midi, pour connaî*tre l'arrivée de la course (qui se disputait à 16 heures). L'apprenti allait alors « jouer les gagnants » pour tous les clients du salon. On le rattrapait dans la rue pour forcer la note : « *Té, tu me mettras 50 F de plus sur les trois gagnants...* » Dans certains bars, même processus : « *Té, prends encore un pastis, pour patienter dix minutes. Je n'ai pas encore l'arrivée : ça discute... Mais on me téléphonera avant 12 h 30.* » Pagnol était sur la piste. Un driver pur et sans reproches (il y en avait tout de même...) a, dit-on, rapporté au juge d'instruction que, dans une course « arrangée », il *avait entendu un des drivers conju*rés crier, à l'adresse de ceux qui emmenaient le peloton (apparemment trop vite pour que l'arrivée, décidée à 12 h 30, se réalisât) : « *Doucement, devant, nom de D... Le gagnant ne peut pas suivre...* »

Répétons-le : il y a peut-être dans ces confidences — ou l'écho qu'on *en recueille — quelque méridionale* et excessive complaisance. Ce qui est certain, c'est que, quand tout Marseille — ou presque — connaissait, à 12 h 30 l'arrivée du triplet, *les dirigeants des sociétés de cour*ses, eux, ne se doutaient de rien.

Comme un mistral de force 9...

Il y a comme un vent de démissions qui souffle sur la Canebière. La Fédération nationale des sociétés de courses l'attise. *Elle aurait fait savoir aux dirigeants de Marseille que, s'ils* ne remettent pas sans délai de l'ordre dans la maison, elle pourrait être amenée à serrer les cordons du Fonds commun. Le Fonds commun est, comme son nom le suggère, un chapitre de recettes alimenté par le tiercé qui permet aux sociétés *de province, sans ressources pro*pres suffisantes, de doter leurs épreuves, parfois d'entretenir ou d'améliorer leurs installations. Plus de Fonds commun, ou un Fonds commun parcimonieux, et les socié*tés de Marseille — qui sont pour*tant parmi les plus aisées — ne pourraient plus fonctionner. On comprend que le vent de démissions que fait souffler la Fédération soit un mistral de force 9.

Des mesures techniques ont cependant permis, déjà, de redresser la barre. Ainsi, à Cagnes, lorsque le trio *a lieu dans une course à l'at*telage, aucun cheval ne peut y prendre part qu'il ne se soit classé dans les cinq premiers au cours d'une au moins de ses dernières courses. C'est une clause analogue à celle qui existe pour les tiercés de plat, où l'on est plus restrictif encore, en exigeant une des quatre premières places et dans l'une des quatre dernières En principe, elle doit écarter de la course les chevaux qui ont « fait le mort » depuis des mois pour que leur cote monte et pour que, le cas échéant — voyez le regard... — on puisse plus facilement intéresser à leur sort d'autres acteurs de la course. Ce n'est certes pas l'arme de dissuasion totale mais *c'est une pièce non négligeable de* la panoplie .

Depuis qu'elle est en place, en tout cas — et les assidus de Cagnes sont unanimes sur ce point — les courses du Midi paraissent avoir acheté une conduite.

Voyons, puisque c'était un des buts de notre court séjour, le rayon galopeurs. Il nous a paru dominé *par deux chevaux : Sadrino* et *Royal Boxer*. Le premier est un fils de l'excellente jument allemande *Schonbrunn* qu'on vit gagner un Grand Prix de Deauville, monté par Pyers, voilà une dizaine d'années. Il porte, comme sa mère, les couleurs de Daniel Wildenstein. Il a figuré dans de gros handicaps de plat. Mais, à la suite d'un accident au pré, il est borgne. Cette infirmité le gênait considérablement en plat, où les chevaux galopent flanc contre flanc et où il avait peur de *ce qui se passait à sa droite*, le côté de son œil mort. Son propriétaire l'a donc orienté vers les haies, où il est plus facile à un jockey d'isoler un cheval. Révélation ! *Sadrino a enlevé de toute une classe* la Grande Course de haies. *Royal Boxer*, qui n'avait pas plus d'expérience que lui, y a été son second. Voilà deux chevaux dont il faudra se souvenir lors de la réouverture d'Auteuil.

En attendant Auteuil, la trilogie trotteuse — prix d'Amérique, prix *de France, prix de Paris* — et d'abord, dimanche, le prix d'Amérique. Nous n'imaginons pas qu'il puisse échapper à *Hadol du Vivier* ou *Eléazar*. Mais il faudrait le *concours de quelque coiffeur mar*seillais pour être tout à fait sûr.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

BRUSSELS

UN des bons chroniqueurs gourmands de Belgique, et dont *le pseudonyme* « Chambertin » témoigne de sa connaissance de nos vins, publie un petit guide (Delta) : *Bruxelles 79 – 1 000 ans, 1 000 restaurants*. On célébrera, en effet, cette année les mille ans de la capitale. Chambertin, lui, célèbre mille adresses avec quelquefois *bien de l'humour dans ses com*mentaires, comme pour l'*Anmougar* ou « *manteaux de vison, intellectuels de gauche et animaux domestiques viennent. Quant ils ne sont pas bien élevés, seuls les derniers sont refoulés* ».

On trouve évidemment ici les maisons connues. De bons points pour la *Cravache d'Or* (10, place A.-Leemans, tél. 538-66-76) à la « cuisine lumineuse » ; *De Reu* (226, chaussée de Bruxelles, à Forest (tél. 343-54-60) « cuisine sur mesure » ; la *Taverne du Passage*, qui fête ses cinquante ans (30, galerie de la Reine, tél. 512-37-31) « définitivement la plus belle carte de vins de Belgique », dont j'ai parlé souvent ici en même temps que l'*Ecailler du Palais Royal*, la *Villa Lorraine*, le *Comme chez soi* et *Romeyer* (les très grands). Mais j'y découvre (et j'irai voir) *Michel Haquin* (395, chaussée de Gand, à Molenbeek, *tél.* 428-39-61) dont le patron « éclate enfin » et de grands compliments des trois restaurants du *Brussels Hilton* (38, boulevard de Waterloo, tél. 513-88-77).

Et, justement « en plein ciel », de cet *Hilton* incomparable, tout le mois de *février*, le soir, ce sera un festival de cuisine... de cuisinières. Il m'a été agréable, on l'imagine, de voir choisir trois de mes « Dames » (*200 recettes des meilleures cuisinières de France*, édition Albin Michel) : Christiane Massia (l'*Aquitaine*, 54, rue de Dantzig, tél. 828-67-38), Jacqueline Libois (le *Ty Coz*, 35, rue Saint-Georges, tél. 878-42-95) et Gisèle Crouzier (*La Croix Blanche*, à Chaumont-sur-Tharonne, tél. 08-55-12).

Les gourmets belges découvriront, à la carte du *Hilton*, les foies gras du Périgord, de Gisèle, et des Landes, de Christiane, la *coiriade bretonne*, de *Jacqueline*, et aussi le lapin Albicoco (aux abricots secs), le gigot bretonne, les saint-jacques aux poireaux, le magret au beurre de crevettes, la mique royale, la salade aux peaux de canard, le far breton, le gâteau de Sologne et la glace aux mendiants, etc., etc.

Un déjeuner de presse, un dîner de gala du Club belge des gastronomes, donneront le coup d'envoi de ces semaines de la table française d'inspiration féminine. On peut en féliciter les animateurs du *Brussels Hilton* qui ont su faire d'« en plein ciel », « *la seule table de l'hôtellerie bruxelloise où l'on se rend par gourmandise* », selon l'expression de Chambertin.

LA REYNIÈRE.

Février gourmand

Mois du mimosa au Train bleu (buffet de la gare de Lyon, tél. 343-09-06). Le coup d'envoi de ce jumelage avec l'Hôtel de Paris, de Monaco, a été donné avec le menu suivant : tarte de bettes, catigot d'anguilles, ragoût d'agneau monégasque, crêpes Suzette (les vraies, non flambées et telles qu'elles furent créées là-bas), en présence du directeur de l'Hôtel de Paris et de la presse.

Tout février, donc, la carte du Train bleu comportera de nombreux plats azuréens, de la bouillabaisse en gelée au chariot « Mimosa » (omelette froide, petits farcis, tians divers), de la daube de bœuf au pot-au-feu monégasque, de l'estoficata au poulet aux moules, etc. Avec les vins de Provence du domaine Ott.

Promotion des crus bourgeois du Médoc, durant tout ce même mois de février, dans quelques bonnes maisons, entre autres chez Pierre-Traiteur (10, rue de Richelieu), au Petit Coin de la Bourse (16, rue Feydeau), chez Benoit (20, rue Saint-Martin), à la Bûcherie (41, rue de la Bûcherie), chez les Anges (54, boulevard de Latour-Maubourg), au Lord gourmand (9, rue Lord-Byron), au Paillard (38, boulevard des Italiens).

MIETTES

● *Leur représentant dit grand bien d'un whisky Mackenzie de 12 ans*, qualifié de « rare scotch whisky ». Peut-être. Mais signalons que l'étiquette n'indique pas qu'il s'agit d'un « blended » (ce qui permet de le faire passer pour un malt !). Seul le carton d'emballage « avoue » qu'il s'agit d'un « blended », ce qui n'est pas très honnête. Signalons aux amateurs, par contre, que l'on va retrouver sur le marché le remarquable *Strathisla* (malt whisky de Chivas).

● *André Jeunet*, le bon géant de l'*Hôtel de Paris*, à Arbois, sera, du 1ᵉʳ au 10 février, à l'aéroport de Cointrin (Genève), y présentant sa merveilleuse cuisine comtoise et jurassienne.

● *Un lecteur s'indigne — avec raison* — de lire dans la presse les louanges de la P7 R12 A9, dernière-née des « fabricants » de pommes. Et dire que les arboriculteurs du Valois, patrie de Jean Racine, en font leurs choux gras ! C'est bien sûr que ce produit de la science se conserve mieux dans les « chambres à atmosphère contrôlée ». Grand bien leur fasse. Mais si les consommateurs refusaient une *fois pour* toutes d'acheter ces fines fleurs du terroir du diable ?

● *Prochains cours d'initiation à la dégustation des vins* de la *Revue du vin de France* les 6, 20 et 27 février et les 6 et 13 mars (renseignements tél. : 526-65-99).

Philatélie N° 1570

FRANCE : « Martinique-Floralies internationales. »

Le timbre que nous annonçons rend hommage, avec des fleurs, à un de nos départements éloignés et est une agréable surprise pour les philatélistes par sa valeur faciale.



En effet, à la satisfaction de tous, cette valeur de 0,35 F pourrait être utilisée — suivant sa destination d'origine — à l'affranchissement des journaux pour les particuliers (anciennement 0,30 F) ou bien par les philatélistes pour leur courrier en utilisant plusieurs.

Bravo donc aux P.T.T. pour cette initiative ! D'autres petites valeurs, au cours de l'année, seraient les bienvenues.

Vente générale le 5 février (5ᵉ/79). — Retrait probable le 7 septembre 1979.

0,35 F, violet, rouge et vert.

Format 22×36 mm. Maquette de Huguette Sainson, gravé par Jean Pheulpin. Tirage : sept millions d'exemplaires. Taille-douce ; Atelier du timbre, Périgueux.

Mise en vente anticipée.

— Les 3 et 4 février, de 9 h. à 19 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Jardin botanique des Trois-Ilets (Martinique). — Oblitération « P. J. ».

— *Le* 3 février, au bureau de poste des Trois-Ilets. — Boite aux lettres spéciale pour « P. J. ».

BELGIQUE : le programme 1979.

Pour les voisins belges, le programme initial des émissions pour 1979 comporte vingt-neuf timbres et un bloc-feuillet.

La valeur d'affranchissement de l'ensemble est de 318 FB et 81 FB *de surtaxe*, soit au total 399 FB.

Il y aura donc 16 timbres sans surtaxes pour 144 FB, 13 timbres et 1 bloc avec surtaxe pour 174 FB (d'affranchissement) plus 81 FB (surtaxe).

Les émissions s'échelonneront sur neuf *mois* différents de l'année, à quinze dates diverses.

En février : le 12 — Croix-Rouge de Belgique 8 + 3 et 16 + 8 ; le 26 — action laïque, 4,50 FB.

En mars : le 19 — Millénaire de Bruxelles, 4,50 et 8 FB.

En avril : le 2 — OTAN, 30 FB ; le 9 — Mémorial de Breendonk, 6 FB ; le 23 — Journée du Timbre, 8 FB ; le 30 — Europa, 8 et 14 FB.

En mai : le 14 — Millénaire de Bruxelles, 6 + 4, 8 + 3, 14 + 7 et 20 + 10 FB ; ainsi qu'un bloc-feuillet de 20 + 10 FB ; le 21 — Chambre de commerce et d'industrie de l'arrondissement de Verviers, 8 FB.

En juin : le 11 — Caisse nationale de crédit professionnel, 4,50 FB et chambre des métiers et négoces, 10 FB.

En septembre : le 17 — série « Culturelle ». 6 + 2, 8 + 3, 14 + 7 et 20 + 10 FB.

En octobre : le 1ᵉʳ — Philatélie de la jeunesse, 8 FB.

En novembre : le 5 — Musique, 4,50 et 6 et 14 FB ; le 26 — « Noël », 6 FB.

En décembre : le 10 — « Solidarité », 8 + 3, 10 + 5 et 16 + 8 FB.

Bureau temporaire

⊙ 92250 La Garenne-Colombes (salle des fêtes, 10, rue Louis-Jean), les *3 et 4 février. — Dixième exposition* philatélique départementale.

Nouvelles brèves

● *ALGERIE : Président Houari Boumedienne 1965-1978, 0,60 da.*

● *NIGER : université islamique du Niger, 100 F. Dessin de J.-B.-E. Chesnot. Offset, Cartor.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 798

DUELS

(Tournoi international de Lublin, 1978)

Blancs : ESTRIN
Noirs : NUNN

Défense Pirc

1. é4	g6	22. Cd5! (q)	C×d4! (r)
2. d4	Fg7	23. C×é7 (s)	Db6!! (t)
3. Cç3	d6	24. C×f5(u)	C×f5
4. f4	Cf6	25. D×f5	Ch5!(v)
5. Cf3	0-0 (a)	26. D×h5	D×b2+
6. é5(b)	Cf-d7 (c)	27. Rd1 (w)	Da1+ (x)
7. h4! (d)	ç5(é)	28. Rd2	Dç3+
8. é6 ! (f)	f×é6	29. Rç1	Da3+
9. h5!	g×h5	30. Rd2	Tf2+
10. T×h5 (g)	Cf6 (h)	31. Rd1	Tf8+(y)
11. Th4	ç×d4	32. Fd5	h6
12. C×d4	Cç6	33. Dg5 ! ! (z)	T×d5+
13. Fé3 (i)	Db6!(j)	34. D×d5	Dé3
14. Dd3 (k)	Cb4	35. Té1	Dg3
15. Dd2 (l)	é5!	36. Té8+	Tf8(aa)
16. f×é5	d×é5	37. T×f8+	F×f8
17. 0-0-0!! (m)	é×d4	38. Dd4+	Fg7
18. F×d4	Da5	39. Dd8+	
19. Fç4	+ Rh8		
20. Td-h1 (n)	Ff5! (o)		
21. Dg5! (p)	Cç6!		Abandon (ab)

NOTES

a) Depuis quelques années, la variante 5..., ç5 est redevenue à la mode, de préférence à la suite aventureuse que peut entraîner le roque. En vérité, la suite 5..., ç5 n'est pas non plus dénuée de complications tactiques. Par exemple, 6. Fb5+, Fd7 ; 7. é5, Cg4 ; 8. é6, F×b5 ; 9. é×f7+, Rd7 (si 9..., R×f7 ? ; 10. Cg5+) ; 10. C×b5, Da5+ ; 11. Cç3, ç×d4 ; 12. C×d4, F×d4 ; 13. D×d4, Cç6 ; 14. Dç4 ! Après 5..., Fg4 ; 6. h3, F×f3 ; 7. D×f3, é5 ; 8. d×é5, d×é5 ; 9. f5 ! les Blancs ont une bonne partie.

b) 6. Fé2 et 6. Fd3 sont également jouables.

c) Avec l'idée de miner le centre blanc par ç7-ç5. A considérer est aussi 6..., d×é5 ; 7. f×é5, Cd5 ; 8. Fç4 Fé6 ; 9. Dé2, ç5 ; 10. F×d5, F×d5 ; 11. C×d5, D×d5 ; 12. ç4, Dd7 ; 13. d5, é6 ; 14. d6, f6 ; 15. Ff4, Cç6 ; 16. 0-0-0 avec avantage aux Blancs (Szily-Sandor, 1956).

d) 7. Fç4 ; 7. Cg5 et 7. é6 paraissent moins dangereux que cette idée de Bronstein contre Palmiotto (Olympiade de 1958).

é) Une contre-attaque nécessaire. Après 7..., Ob6 ; 8. h5, Fg4 ; 9. h×g6 ; f×g6 ; 10. Fé2, d×é5 ; 11. Cg5 ! les Noirs connaissent de graves difficultés : 11..., Ff5 ; 12. g4 !, é×d4 ; 13. Ca4 !, Dd5 ; 14. Ff3, Da5+ ; 15. Fd2, D×a4 ; 16. g×f5, T×f5 ; 17. Dé2, é5 ; 18. F×b7.

f) Des analyses approfondies montrent que la continuation 8. h5, ç×d4 ; 9. h×g6, d×ç3 ; 10. g×f7+, T×f7 ; 11. é6, Tf8 ; 12. é×d7, F×d7 ; 13. Fd3, h6 ; 14. b×ç3, Cç6 ; 15. Th4, Db6 est favorable aux Noirs : si 16. g4, Ta-f8 ; 17. f5, é6 ; 18. Rf1, Cé5 ! (Karlson-Muchnik, 1967). D'où ce sacrifice de pion qui permet le démantèlement du roque ennemi.

g) Ou bien 10. d×ç5, C×ç5 (ou peut-être 10..., Cf6 ; 11. Fd3, Cç6 ; 12. a3, h6 ; 13. Fd2, b6 et rien n'est clair) ; 11. T×h5, Cb-d7 ; 12. Fd3, Cf6 ; 13. Th4, Fd7 ; 14. Fé3, C×d3+ ; 15. D×d3, Dé8 ; 16. 0-0-0, Dg6 comme dans la partie par correspondance Estrin-Sanakojev, 1971, dans laquelle tout est possible.

h) Nous retrouvons une position théorique bien connue et difficile à estimer. Une partie commence.

i) Le plus simple n'est-il pas dans l'échange 13. C×ç6, b×ç6 suivi de l'avance 14. g4. Si 14..., é5 ; 15. g5, Cé8 ; 16. Dh5 ou 16. Fç4+, d5 ; 17. C×d5, Fé6 ; 17. Dh5.

j) Une réplique importante qui ne craint pas 14. Cf5 à cause de 14..., D×b2

k) Les Blancs se rendent compte qu'ils ont laissé passer la bonne variante 13. C×ç6 et doivent jouer avec précision. En effet, après 14. Dd2, D×b2 ; 15. Tb1 surgit la pointe 15..., Cé4 ! Par exemple, 16. T×b2, ç×d2 ; 17. C×ç6, F×ç3 ; 18. C×é7+, Rf7 ; 19. C×ç8, Cé4+ et 20..., F×b2.

l) Ou 15. Dé2, é5 ! ; 16. Cf5, C×ç2+ ! ; 17. D×ç2, F×f5 !

m) Entrant dans un sacrifice de pièce à longue portée. Cette décision étonnante est cependant celle qui donne aux Blancs les meilleures chances pratiques. En effet, si 17. Cb3, C×ç2+ ! ; 18. D×ç2, D×é3+. Si 17. Cf5, C×ç2+ ! ; 18. D×ç2, F×f5 ; 19. Fç4+, é6 ; 20. F×b6, F×ç2 ; 21. F×é6+, Rh8 ou bien 20. D×f5, D×é3+ ; 21. Cé2, Ta-d8. Le renversement de l'attaque est total. Si 17. Fç4+, Rh8 ; 18. Cf5, F×f5 ! (et non 18..., C×ç2+ ; 19. D×ç2, F×f5 ; 20. Df2 !) ; 18. F×b6, C×ç2+ ; 20. Rf1, C×a1 ; 21. Ff2, Cç2 et les Noirs avec T+C+deux P pour la D dominent le jeu.

n) Menaçant 21. F×f6 suivi du mat.

o) Si 20..., é5 ; 21. Dg5 ! menaçant aussi bien 22. D×f6 que 22. Dg6.

p) Avec à nouveau la terrible menace 22. F×f6, T×f6 ; 23. T×h7+, F×h7 ; 24. D×a5.

q) Menace 23. D×f5 entre autres possibilités.

r) Propose la défense 23. C×f6, T×f6 ; 24. T×h7+, F×h7 ; 25. D×a5, Th6 ! et les Noirs gagnent.

s) Menace moins 24. Cg6+, F×g6 ; 25. D×a5 que 24. Cg6+, F×g6 ; 25. D×g6 !

t) Seul coup défensif et offensif.

u) Si 24. D×f5, Fh6+ ! ! avec gain et si 24. Cg6+, F×g6 ; 25. D×g6, Ch5 ! ; 26. D×h5, h 6 ! et les Noirs ont une pièce de plus.

v) Bien plus fort que 25..., D×b2+ ; 26. R×b2, Ch5+ ; 27. Rb3, T×f5 ; 28. T×h5 et la nulle semble inévitable.

w) Une erreur. 27. Rd2 était nécessaire.

x) Après 27..., Db1+ ; 28. Rd2, Ta-d8+ ; 29. Fd5 (ou 29. Fd3, Tf2+), Tf2+ ; 30. Ré3, Db6+ ; 31. Rd3, h6 le R blanc est en danger de mort.

y) Il est curieux que cet échec soit une faute décisive. 31..., Dd6+ ; 32. Fd5, h3 laissait encore les Blancs dans une situation pénible.

z) Menace 34. D×d8+ et 34. T×h6+ et force les Noirs à sacrifier la qualité.

aa) Si 36..., Rh7 ; 37. Dé4+ !, Dg6 ; 38. Tg4 etc.

ab) Si 39..., Rh7 ; 40. Dd3+, D×d3 ; 41. ç×d3 et les Blancs gagnent.

Une partie vivante.

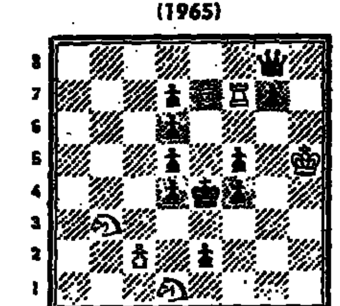
SOLUTION DE L'ETUDE N° 797
A. DUNDER

(« Suomen Shakkilitto », 1935)
(Blanc : Rg6, Fé8, Cé8, Pb4, é3, f4, g2. Noirs : Rh4, Dé1, Pb5, b6, ç7 g3, h6.)

1. Cg7 !, Db1+ ; 2. Ff5 !, Dd1 ! ; 3. Fh3 !, Dd6+ ; 4. Fé6!, Dd3+ ; 5. R×h6!, Dé4! ; 6. Cf5+, Rg4 ; 7. Cé4+, Rh4 ; 8. Fh3!, Dç6+!! ; 9. Rh7!, Dé4+ ! 10. Cf5+, Rh5 ; 11. Rg7, Dç6 ; 12. C×g3+, Rh4 ; 13. Cf5+, Rh5 ; 14. g4 mat.

ETUDE

C.M. BENT
(1965)



BLANCS (6) : Rh5, Tf7, Fé7, Cb3 et d1, Pç2.
NOIRS (10) : Ré4, Dg8, Pd7, d6, d5, d4, é2, f4, f5, g7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 795

LA TECHNIQUE ET LA RUSE

Même quand on a trouvé la façon technique de réussir un contrat, il est bon de l'accompagner de certaines précautions psychologiques au cas où les distributions ne seraient pas favorables. La donne suivante, jouée par l'as de Dallas Goldman, en est une brillante illustration.

Nord : ♠ A 10 5 ♥ V 4 ♦ A V 10 7 ♣ A V 10 2
Ouest : ♠ R D V 4 ♥ 8 ♦ R 9 8 6 ♣ 9 7 5 4
Est : ♠ 9 7 6 2 ♥ D 9 5 ♦ D 4 3 2 ♣ 8 3
Sud : ♠ 8 3 ♥ A R 10 7 6 3 2 ♦ 5 ♣ R D 6

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 SA	passe	4 ♣
passe	4 SA	passe	5 ♣
passe	5 ♦	passe	6 ♥...

Ouest ayant entamé le roi de pique, *comment Bobby Goldman a-t-il* gagné ce PETIT CHELEM A CŒUR ?

Réponse :

Il ne faut pas faire l'impasse à la dame d'atout. En effet, si la dame de cœur est sèche en seconde, treize levées sont assurées et, si elle est troisième, il suffit que l'adversaire qui détient cette dame ait trois trèfles pour que l'on puisse défausser le pique perdant.

Ainsi, après avoir pris avec l'as de pique, Goldman tira l'as et le roi de cœur. Ouest n'ayant pas fourni au second tour, il ne restait plus qu'à essayer les trèfles, mais en prenant une petite précaution... *pour inciter Est à ne pas couper* avec son atout maître s'il n'avait que deux trèfles. Dans ce but, Goldman a joué le roi de trèfle, puis le 6 de trèfle pris par l'as. Ensuite, il a rejoué le valet de trèfle *comme s'il avait à l'origine le roi de trèfle second* et cherchait à faire l'expasse à trèfle sur Est dans l'espoir que Est aurait la dame de trèfle !

Est, sans méfiance, décida de ne pas couper le valet de trèfle, *et il fut tout surpris de voir Goldman* fournir la dame de trèfle. Ensuite, Goldman remonta au mort grâce à l'as de carreau, et il joua le 10 de trèfle. *Est coupa, mais il était trop tard*, car Sud put défausser cette fois son pique perdant. Il se consola cependant en pensant que, si Sud avait eu le roi de trèfle second et le roi de carreau second, il aurait fait la meilleure défense.

LA DÉFENSE DE D'JERBA

Au moment où se déroule le Festival du Club Méditerranée de D'Jerba, voici une défense à laquelle aucun champion n'avait pensé au cours du tournoi par paires de ce Festival, l'année dernière.

Nord : ♠ D 9 5 ♥ A 10 4 2 ♦ 9 7 6 5 ♣ R V
Ouest : ♠ A R V 10 8 ♥ 8 7 6 5 ♦ V 3 ♣ 7 4
Est : ♠ 7 4 ♥ D V 9 3 ♦ D 10 8 4 ♣ A 9 8
Sud : ♠ 6 3 2 ♥ R ♦ A R 2 ♣ D 10 6 5 3 2

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	1 ♠	contre	surc.
2 ♣	2 ♠	3 ♣	passe...

Ouest a entamé as et roi de pique, puis continué avec le 8 de pique coupé par le 9 de trèfle sur lequel Sud a fourni son dernier pique. *Que doit jouer Est* pour empêcher le déclarant de gagner TROIS TREFLES ?

Note sur les enchères :

Le « contre » de Nord n'était pas un contre de pénalité, mais un contre Spoutnik ou contre négatif pour indiquer sept à dix points avec, en principe, 4 ou 5 cœurs. Le « surcontre » indiquait une dizaine de points. Sur « 2 ♠ », la meilleure décision aurait été de faire cette fois un contre de pénalité, mais Nord préféra dire « 3 ♣ », car il n'avait qu'une levée d'atout.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 51

LA BULLE SECRÈTE

Dans la belle partie publiée aujourd'hui, l'arbitre a accepté et posé sur le tableau un mot qui, bien que français, ne figure pas au Petit Larousse illustré et, donc, n'est pas bon au scrabble (en argot de joueur, c'est une bulle). En vertu du principe de l'autorité de la chose jugée, le résultat du tournoi reste acquis. Mais que se serait-il passé si l'erreur avait été découverte avant la fin de la partie? Le règlement international prévoit le cas : le mot erroné reste sur le tableau et les constructions faites à partir de ce mot sont acceptées, mais il va de soi que les points attribués aux auteurs de ce mot leur sont retirés.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	A B E E I N S			
2	N + A A I Q U A	BAISEE	H 4	22
3	A + E H I N R Y	BANQUAI	4 H	32
4	H I + G I U U ?	ENRAYA (a)	5 E	43
5	G U I + V L F T	HUI(T)	O 1	34
6	F U L + C E G N	VAGIT	M 3	20
7	C G N + I I J N	FUEL	N 6	30
8	C G I I N N + A	JE	9 G	17
9	G I + A A N O S	CANIN	4 A	22
10	E O T N S M P	AGACIONS (b)	A 1	149
11	— E E H E R V Z	TEMPOS	O 8	39
12	— E F L O R U ?	GREVEZ	2 A	78
13	A E E S L M O	FLUORE(S) (c)	10 B	86
14	H X E I D O U	MAUSOLEE	D 8	74
15	E O + B E R P T	HIDEUX	14 A	78
16	O P + A N L T E	BERET	M 9	28
17	O E + K R L D O	PLANTE (d)	12 H	22
18	D E L O + T E C	KORE (e)	10 J	33
19	L O T + M E S T	DECHE	A 11	36
20	E M S T + I R S	PLOT	H 12	18
21	E T + D U W	MISSE	14 J	28
22	R D W décomposé	UT	I 8	16
23		RAY	I 3	13
24		DU	2 N	6
25				
26			TOTAL	923
27				

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

NOTES

(a) HENRY, G 9, perd 3 points. (b) AGONISA, O 9, 79 ; ANGOISSA ou AGONISAS, 7 C, 62. (c) malheureusement absent du PLI (et du Robert ; présent dans Littré, le Lexis et le Grand Larousse encyclopédique). Dans l'absolu, le top semble être à FLOUER (A)S, FOULER (A)S ou REFOUL(A)S (13 H, 72 points). (d) POLENTA implaçable (e) KENDO, K 10, 30.

Résultats : non communiqués.

PANTASCRABBLE N° 51
de Michel Duguet (Strasbourg)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A E E P R T Z - A C E L O S V - A D E M O R T - A E N O R Y ? - A G M N S T U.

Solution proposée : plus de 550 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 50

ETOFFAI, H 8, 84 - FOURNEAU, 11 H, 72 - DESSE(R)RE, K 5, 66 - CONT(R)ALTO, 10 G, 80 - EMBOUQUER (vt. : s'engager dans une passe), 0 7, 293. Total : 595.

Signalons à plusieurs lecteurs qu'embraquer, raidir un cordage, ne figure pas au PLI et n'est donc pas acceptable.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

● *Une revue de Go en français.* — La littérature de Go est rarement diffusée en langue française. Aussi des joueurs français ont-ils entrepris la publication d'une revue consacrée à ce jeu.

Le premier numéro de *Go, revue française de Go* est paru et est consacré au Go en France.

Publiée chaque trimestre en liaison avec la Fédération française de Go, cette publication a pour objectif de diffuser l'information et de permettre aux joueurs de tous niveaux de se perfectionner.

Elle est vendue exclusivement par abonnement.

★ *Go, Revue française de Go*, 3, allée du Bois, Les Authieux, 76520 Boos. Prix de l'abonnement : 20 francs.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 25

Horizontalement

I. Pour mettre les parties d'accord. — II. Descend le Tourmalet ; Filon au Québec. — III. En ville, c'est plutôt utile. — IV. Moins cher que moi ; il aurait dû pourtant être pardonné ; Toile à côtes. — V. Retourne encore son champ ; La fièvre du samedi soir, par Travolta. — VI. Supprime ; Peut convenir au drapeau des U.S.A. — VII. Choisi ; Voyelle ; L'écu a du mal à se mettre en place. — VIII. Couper ou casser les pieds ; Eurêka, ou presque, disais-tu. — IX. Vibre ; Il ne lui manque qu'un chef pour commander. — X. Les villes ou les femmes exotiques cherchent de moins en moins à l'être.

Verticalement

1. On fait avec lui une belle promenade dans les bois. — 2. Se tire d'affaire ; Invention. — 3. Un auxiliaire du plombier. — 4. Se dépouilla ; C'est un saint recherché par ceux qui quittent Milan. — 5. Enrichit. C'est la poisse. — 6. Faux ; Chemin. — 7. Dans le bon sens mais contraire au bon sens ; il est de ceux qui sont faits par les plumes. — 8. D'un œil, en somme. — 9. Mesure ; Causai quelques dégâts aux causeurs. — 10 Possessif ; Dans les brancards ; Encore plus distingué que la pêche ou la rose. — 11. Elle s'entend à subtiliser, parfois non sans subtilité. — 12. Une note à l'envers ; Explora les voies du crédit et les voies tout court. — 13. Leur cœur est plutôt trop haut.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 24

Horizontalement

I. Compréhensif. — II. Ou ; Rumen ; Ami. — III. Lares ; Stampa. — IV. Liés ; Fiés ; An. — V. Escamote ; P.V.C. — VI. Egala ; Mria. — VII. Môle ; Attiédi. — VIII. Opérationnel. — IX. Nie ; Ironie. — X. Tu ; Agen ; Mûre. — XI. Empoussiérés.

Verticalement

1. Collet monté. — 2. Ouais ; Opium. — 3. Recélée. — 4. Présager ; Ao. — 5. Rus ; Ma ; Aigu. 6. Em ; Folâtres. — 7. Hésitations. — 8. Enlée ; Ton. — 9. As ; Minime. — 10. Sam ; Preneur. — 11. Impavide ; Re. — 12. Fiançailles.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

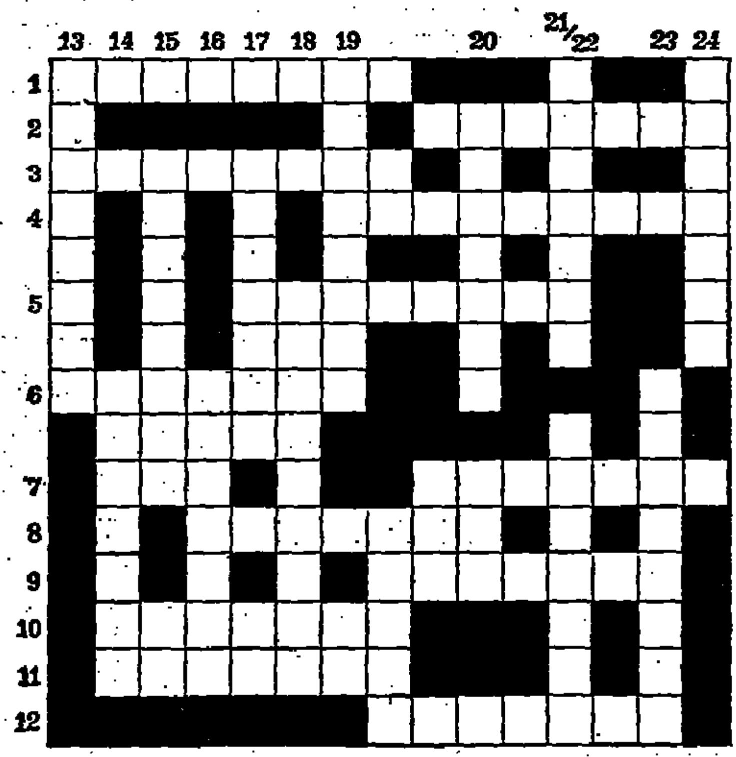
N° 25

Horizontalement

1. AEILNOTT (+ 4). — 2. AAJOPSU. — 3. ACEHOPPR (+ 2). — 4. ABEIIMQUS. — 5. AEGILMNR (+ 2). — 6. EEIOSST (+ 1). — 7. EORSUVY. — 8. BIMORRV. — 9. AAELRSS (+ 3). — 10. DEEELRU. — 11. EEENTTT (+ 1). — 12. AEHKRSS.

Verticalement

13. ACEHNRTT (+ 1). — 14. ADEORTU (+ 4). — 15. AEHIMNSU (+ 1). — 16. EEILRSV (+ 4). — 17. AEILMPR (+ 2). — 18. AAEEILORT. — 19. EEILLRST (+ 1). — 20. AABEGMS. — 21. ABENQRU. — 22. CDEEEPE. — 23. AANPRSTW. — 24. INORSSU (+ 2).



SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS
N° 24

Horizontalement

1. RADIANCE (DERACINA, ENCADRAI). — 2. RUSSIFIA (FISSURAI). — 3. MINABLE (LAMBINE). — 4. DEBARRAS (BRADERAS, BARDERAS). — 5. MESQUIN. — 6. ANALYSE. — 7. ORPHEON. — 8. ALEVINS (ALVINES, LEVAINS, NIVALES, NIVELAS, VALINES, VELANIS). — 9. MODERNE (EMONDER, ENDORME). — 10. GAMINES (GEMINAS, IGNAMES, MINAGES). — 11. EVINÇAT. — 12. ECUELLE. 13. ORANGER (ROGNERA, RONGERA).

Verticalement

14. RAMADAN. — 15. PODAGRE. — 16. EPIAIRE (PAIERIE, EPIERAI). — 17. DANUBIEN. — *18. ACHEMINE (MACHINEE).* — 19. BARIOLEE. — 20. HYPOIDE. — 21. CRETACES. — 22 PSYCHES. — 23. ELZEVIR. — 24. RESERVE (REVERES, REVERSE, VERREES). — 25. OFFUSQUE (SUFFOQUE). — 26. WAPITIS. — 27. ANOMALE. — 28. SUSCITER (CUISTRES, CURISTES).

MICHEL CHARLEMAGNE
et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

le Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle

RECRUTE:

I. — INGÉNIEURS, TECHNICIENS SUPÉRIEURS :

EN :
- Construction Mécanique
- Construction Métallique
- Electricité, Electromécanique
- Electronique, Radio, Télévision
- Chimie
- Froid, Climatisation
- Bâtiment et Travaux Publics
- Moteurs et Engins de Chantier
- Machinisme agricole
- Textile, Confection
- Arts Graphiques

II. — ENSEIGNANTS :

EN :
- Pédagogie appliquée à l'enseignement professionnel
- Pédagogie des moyens audio-visuels
- Comptabilité - Gestion
- Secrétariat

Pour enseigner : En tant que Formateurs de Formateurs — ou en tant que Formateurs.

A :

L'Institut National de la Formation Professionnelle à Alger, ou dans l'une de ses annexes situées à Alger, Médéa, Constantine, Sétif, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Oran, Annaba, Tizi-Ouzou, Relizane, pour les Formateurs de Formateurs et dans une des Ecoles de formation professionnelle du Territoire national pour les Formateurs.

Conditions :

Justifier d'une expérience dans l'Enseignement professionnel et technique.

Avantages :
- Rémunération en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle ;
- Logement équipé assuré (billet d'avion ou de bateau et, le cas échéant, transport du véhicule personnel).

Pour toutes candidatures ou renseignements complémentaires s'adresser à :

Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle
Direction des Personnels
Chemin El Bakr - El Biar. — ALGER

emplois régionaux

Société Papetière
filiale d'une Société Multinationale
recherche
CHEF DE FABRICATION

Age minimum 35 ans.

Le candidat devra obligatoirement avoir plusieurs années d'expérience industrielle. Des qualités d'animateur et le goût des contacts humains.

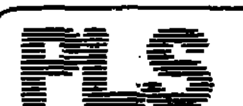
Des connaissances en gestion et en anglais sont nécessaires.

Ecrire à IASH, 30150 SAUVETERRE. Discrétion ass. Env. lettre man. avec C.V. et photo d'identité.

Le Centre Hospitalier de Mulhouse recherche pour son Centre Informatique
UN ANALYSTE
Niveau maîtrise ou équivalent, ayant 2 à 3 ans d'expérience sur mini-ordinateur. Une bonne connaissance du télétraitement est appréciée.
UN ANALYSTE PROGRAMMEUR
Niveau I.U.T. ou équivalent Matériel Mitra et Série 1 (I.M.B.)
Envoyer C.V. + photo à : M. le Directeur du Centre Hospitalier - 87, av. d'Altkirch, 68051 MULHOUSE

MAT. PLAST.
P.M.E. expansion constante, rech. pers. dynam. visit. toutes industr. Toutes régions. Pièces sur plan 0 à 4 kg. Statut Salar. V.R.P. ou Agent. Havas Avignon 3654

offres d'emploi



Systèmes informatiques de gestion clés en main

Dans le cadre de son développement P.L.S. recrute :

— **INGENIEURS GRANDES ECOLES** débutants, connaissance Basic ou Fortran souhaitée, pour concevoir, réaliser et mettre en place des applications de gestion industrielle et commerciale ;

— **INGENIEURS COMMERCIAUX** pour vendre notre gamme de matériel de grandes marques et nos applications dans les entreprises moyennes et dans les divisions de grands groupes — opportunité de création de réseau à saisir.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. à I. Polivka, P.L.S. S.A., 56, passage de la Coupole, La Défense 6, 92400 Courbevoie.

Etablissement public
(productions écrites et audio-visuelles)
siège central à Paris
demande
un CHEF DU DÉPARTEMENT PROSPECTION ET VENTES
— niveau HEC ou ESSEC ;
— 35 ans minimum ;
— expérience d'administration commerciale.
Envoyer C.V. manuscrit, photo et nº de téléphone à M. le Directeur Général du
C. N. D. P.
29, rue d'Ulm, 75230 PARIS CEDEX 05.

Nous sommes implantés à Besançon, Nantes, Paris, Djeddah.
Nous avons besoin d'un très bon
CONCEPTEUR-REDACTEUR
Écrire avec C.V. détaillé à Serge Bastien. B.P. 1093, 25002 Besançon Cedex

---

Agence de publicité recherche
CHEF DE PUBLICITE
Écrire avec C.V. à Mayredis, 44, rue de la Boétie 75008 Paris

---

Rech. PROFESSEUR PHYSIQ., licencié, suppl. congé maternité temps complet, enseign. niveau termin. scientifique et 1er cycle. Institution Jeanne-d'Arc, 92700 Colombes. Tél. 780-71-48.

Organisme comptable et conseil SECT. AGRICOLE, rech. pour région Nord PARIS
UN FISCALISTE
30 ans minimum, formation comptable, niveau D.E.C.S., expérience fiscale.
Ecr. nº 8 979 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANT CABINET DE COURTAGE D'ASSURANCES
recherche pour son département Grands Risques Industriels
UN CADRE DE HAUT NIVEAU
spécialisé en matière de responsabilité civile et d'assurance construction
Adresser C.V. et prétentions au nº 8969, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

SOCIETE D'ENGINEERING DE SYSTEMES INFORMATIQ.
INGÉNIEURS LOGICIELS
maîtrisant l'un des systèmes : SOLAR - MITRA - IRIS 50
4 ans d'expérience temps réel.
INGÉNIEURS SYSTÈMES
maîtrisant le langage LTR.
INGÉNIEURS MICROS
INTEL 80/80 - ZILOG 80.
Postes à responsabilités. - CIS, 26, rue Daubenton (5e). 337-99-22.

Niveau C.E.T. technique, banlieue Est, rech. SUPPLEANTE congé maternité, 14 h. anglais, niv. licence, expérience souhait. Téléphone : 303-46-23.

NINA RICCI
recherche
STANDARDISTE-HOTESSE
BILINGUE ANGLAIS
Bonne présentation. Libre de suite. Tél. pr R.-vs. à partir de 13 h., 261-58-31, poste 250.

Société de PROMOTION IMMOBILIERE Siège social Paris-Ouest recherche
UN RESPONSABLE DE PROGRAMME
Capable de maîtriser la prospection foncière, le montage techniq. des programmes, le rôle de maître d'ouvrage, pour le suivi et la terminaison des opérations. Expérience réussie dans poste similaire indispensable.
Env. C.V., photo, rémunér. souh. nº T 010774 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Etablissement public national recherche
COMPTABLE
titulaire D.E.C.S.
Ecrire avec C.V. : CNAMTS, 66, avenue du Maine, 75682 PARIS CEDEX 14.

SOCIETE DE SERVICES EN INFORMATIQUE près 15e arrondissement
recherche
COLLABORATEUR (TRICE) cadre pour son ACTIVITE PAYE
Ce poste nécessite : une grande connaissance (administrative et comptable) des problèmes de paye. Une bonne formation en informatique et l'expérience dans la préparation des travaux de paye sur ordinateur (constitution de fichiers, cartes contrôle, préparation de chaînes, etc.). Goût du contact humain. Liaisons téléphoniques et R-VS très fréquents avec les clients sous sa responsabilité.
Ce poste conviendrait :
— A jeune collaborateur (trice) disponible de suite, ayant une formation de base comptable et ayant évoluée dans l'informatique depuis qques années.
— A candidat ayant déjà assuré un poste similaire dans une société de services.
Permis et voiture souhaités.
Envoyer C.V. photo sous référ. GANN (mentionnée enveloppe) EMPLOIS ET CARRIERES 30, rue Vernet, 75008 PARIS.

représent. offre

GIBLIN LAVAULT
recherche REPRESENTANTS exclusifs qualifiés et dynamiques pr vente mobilier d'équipement de magasins. Statut Cadre. Rémunération intéressante. Secteur Nord : 59, 62, 80.
Adres. lettre manuscrite avec photo et C.V. à S.A. GIBLIN LAVAULT, 89400 MIGENNES.

LES ALLIAGES D'ÉTAIN & DERIVES
recherchent
COLLABORATEUR-REPRÉSENTANT
Position CADRE,
pour visite clientèle PARIS-Province. Salaire fixe. Expér. métaux indispensable. Sér. références exigées. Situation d'avenir. Adresser C.V. A.E.D., B.P. 3610, 75010 PARIS.

demandes d'emploi

J. F., allemande, parlant bien franç. et anglais cherche emploi. Ecr. nº 8.964, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

BENELUX
Parlant très bien néerlandais, J. H., 23 ans, célibataire, dégagé O.M., avec présent bac Cclal, permis VL, disponible pour poste à perspectives dans firmes ayt intérêts Benelux.
Rép. Havas, ANTIBES, nº 881.

CONDUCTEUR TRAVAUX
37 ans élect. M.T./H.T. et B.T. indust. gestion études et réalis. ch. entrepr. pour collaboration, région parisienne ou lyonnaise. Ecr. nº T 10.745 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

H. 31 ans, ingénieur agricole CAAE, niv. DECS expérience compta. fisc., gestion agricole, encad. personnel informatique cherche sit. si possible cabinet expert. comptable pour suivre principaux dossiers agricoles ou créer service agricole. Ecr. nº 8 974 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Conseils en Carrières

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : dem. une docum. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B 3) B.P. 402-09 PARIS.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

AUTOBIANCHI A 112 E 1975 - 9.000 F Tél. : 655-03-81, H.B.

8 à 11 C.V.

ALFETTA 1976, 1,8 l. Bleu mer. 40.000 km. 2 haut-parl. Climatis. excellente. Parfait état. 23.000 F à débattre. Tél. : 387-24-56 toute la journée jusqu'à 19 heures.

LANCIA Cpé 1600 Blanc - 5.000 km
LANCIA HPE 2000 - Bordeaux 2.600 km
Voitures direction garantie du neuf - 474-88-67

Part. vd 1300 GIE modèle 78, 8 CV. Nombreuses options. Glaces teintées. 8.000 km. Bronze. Téléph. après 20 h au 958-68-83

divers

BMW 320 - 520 - 525 - 728 78 - Peu roulé - Garantie Auto Paris XV - 533-69-95 68, rue Desnouettes, Paris-15e

box-parking

Saint-Mandé - Tourelles ou près ch. à acheter ou louer box auto. Téléphone : 808-08-10

capitaux ou proposit. comm.

Cause réorganisation informatique
A VENDRE
Prix intéressant
3 ORDINATEURS KIENZLE
comptes à pistes
6012 K - 6016 K - 6032 K
Disponibles mai-juin 1979.
Ecrire sous nº 758.836 Agence HAVAS NANCY

POUR RESEAU NATIONAL DE VTE ET CENTRALE ACHATS
GD AVENIR - RECH. ACQUEREUR - APPORT 500.000 F + STOCK
SIEGE TRANSFERABLE. REF. OBLIGAT. AVEC 1re LETTRE.
HAVAS MARSEILLE nº 47.183.

Cherche capitaux pour éclater cercle féminin de standing. Ecr. Françoise KAMBOURIAN, 5, rue Freycinet, 75116 Paris. 720-18-72.

Garage en plein essor situé à PANTIN et BOBIGNY R.N. 3, recherche
GÉRANTS DE GARAGE
avec CAPITAL
Tél. à 843-87-54

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

Place du Marché-Saint-Honoré 2 pces, tout confort, 4e ss asc. 261-44-29, après 19 heures.

PALAIS-ROYAL Immeuble récent 6e étage, asc. STUDIO tt confort, à rénover. 185.000 F. Voir 26 et 27, de 14 à 17 h : 20, rue Croix-des-Petits-Champs

3e arrdt.

Le chant des oiseaux et la rumeur de l'histoire dans un duplex de rêve au cœur du Marais.

Poutres anciennes apparentes, mezzanine et décrochements. cinq pièces très vastes et une terrasse protégée.

Sous le toit à la Mansard, aux 6ème/7ème étage, la lumière d'une triple orientation.

Aménagements luxueux, confort raffiné, une salle de bains par chambre, moquettes somptueuses.

A voir absolument.

Le Marais Bondeville
2 rue des Haudriettes
Tél. 272.84.90.

5e arrdt.

2 Pces, rez-de-chaussée, cuisine équipée, s. de bains, ch. centr. indiv. + cheminée s/cour avec jardinet individ. Tél. : 587-06-43

BAC - 123 M² à rénover étage élevé. - Tél. : 222-63-23.

ST-SEVERIN Imm. de caractère Part. vend urgent coquet 4 p., situation except., 80 m2, état neuf, tt cft. 287-76-52

NEUF - 7.650 F/m2
PRES MOUFFETARD
petit imm. direct. promoteur. Reste quelques 3 pièces SUD. GRAND LUXE. Tél. : 331-32-32.

6e arrdt.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
3 appts en 3 niveaux à aménager Duplex possib. Samedi, 14 h. à 17 h., 11, rue de l'Echaudé.

7e arrdt.

7e ECOLE-MILITAIRE
2 p., cuis., cave, sur avenue. Chauff. centr. individ. 33 m2. 230.000 F. Sur place le samedi, de 9 h. à 18 h., 33, av. de la Motte-Picquet (6e étage)

9e arrdt.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE
11, RUE SAINT-LAZARE
Bel imm., 5e étage, 3 p., conft. Calme. Charme. 350.000 F. Samedi, de 14 h. à 17 h.

10e arrdt.

P. vd ds im. rav. 3 p. (50 m2), entr., cuis., wc, salle d'eau poss. bns, débarr., pend., cave, chauffage gaz. Tr. clair, soleil. Refait à neuf. - DARDERES, 38, pass. du Désir (10e), Mº Château-d'Eau, 1er ét. face. De 12 h. à 16 h., tous les jrs et dimanche.

REPUBLIQUE, 45, bd Magenta Bel imm. calme, 2e sur cour. Vrai 3 p., entr., cuis., wc. Tél. 520-13-57, à rénover. 175.000 F. Voir 14 à 16 h., sam., dim., lundi

11e arrdt.

Mº PÈRE-LACHAISE
5, passage de la Folie-Régnault.
Vente directe.
Reste quelques 2 pièces. Imm. pierre de taille massive. Prix : 264.000 F à 299.000 F. Visite appt témoin sur place de 14 heures à 18 heures.
TÉL. : 346-71-08

12e arrdt.

CHARME, CALME, STANDING
Une grande variété d'appoints du STUDIO au 5 PIECES S/pl. 11 h.-13 h. et 14 h.-19 h. Ce samedi et dimanche 75, rue de WATTIGNIES.

13e arrdt.

URGENT - Studio 32 m2 aménagé, tt cft, imm. nf. Tél. Park. 220.000 F - 583-96-30

Mº PLACE D'ITALIE IMM. RECENT tt confort. PRIX INTERESSANT
STUDIO 5e étage, entrée, cuis., bains, w.-c.
3, rue FAGON
Sam.-dimanche-lundi, 14 à 17 h.

Dans immeuble neuf
BEAU 4 PCES 8e et dernier étage
93 m2 + 21 m2 de balcons et loggias
568.000 F - Parking compris
Sur place de 14 à 19 h.
54, rue Dunois
Mlle Godard - 583-92-17

15e arrdt.

38 bis, av. FELIX-FAURE Duplex 4 P. 9e étage, terrasse. Park. 840.000 F. Samedi 15-17 h. 225-73-26

Mº FÉLIX-FAURE
Imm. neuf bon stand., balcon
STUDIO entrée, kitchenette, salle de bains, tél.
PRIX INTERESS. Sans frais.
27, rue de l'ABBE-GROULT
Vendredi-samedi-dim., 14 à 17 h.

Sté vend appart. de 3 pces (70 m2), dégagements, 2 chbr., s. de bs, séjour av. cheminée, cuis., dans immeuble rénové. RUE JUGE - Prix : 440.000 F Tél. : 265-61-60 ou 265-62-91

81, RUE DESNOUETTES
PORTE DE VERSAILLES
Imm. neuf, 5 p. S/pl. tous les jours sauf lundi et mercredi 14-19 h. T. 359-63-63, 532-86-38.

Mº PORTE-DE-VANVES
Imm. neuf tt cft, bon standing. SEJ. + 1 chbre, entr., cuisine dressing, s. de bains, parking. PRIX INTERESSANT, Tél. 120, rue BRANCION, sam., dim. lundi de 14 à 17 h.

16e arrdt.

Mº EXELMANS 7e étage
IMM. RECENT TT CONFORT pierre de taille. Prix intéress. GD LIVING + 1 CHBRE, entrée, cuisine, salle de bains, téléph. 114, rue MICHEL-ANGE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

AV. FOCH/VOIE PRIVÉE
hôtel particulier luxueus. rénové 2 duplex jardin 50 et 53 m2. 2 duplex jardin 50 et 63 m2. S/pl. lundi, merc., sam. 14-19 h. 11, villa Saïd. Tél. : 508-70-41. Autres jours : 958-50-28.

LA MUETTE Imm. p. de taille gd standing
8 P. 320 M² + chambres de service, caves, parking, téléphone. Libre d'occupation. - Tél. : 742-20-78.

CHARDON-LAGACHE
PROPRIETAIRE VEND ds petit immeuble, cadre de verdure exceptionnel, 1 APPT 105 m2, 1 APPT 112 m2 + Terrasse 98 m2. PARFAIT ETAT. Chauff. individuel. TEL. 723-38-58.

17e arrdt.

WAGRAM URGENT - Récent 4 P., 90 m2, tt cft, impeccable. 510.000 F. - 828-27-78.

PRES Mº GUY-MOQUET
Imm. pierre de t. 3e ét. Appart. 3 p., cuis., s. de bains, chauff. central individuel, cave, téléph. 260.000 F. Même imm. au 6e ét. 1 belle chambre, cab. de toil., chauffage. - Prix : 40.000 F. Exclusivité - 229-17-86

Square Batignolles, 5 p., tt cft, 2 bs, impec., 3e étage, soleil, 740.000 F - 267-18-33.

Boulev. PEREIRE, plein SUD, 180 m², 4 chbres, 3 sanitaires, étage élevé, balcon. 1.300.000 F. BOURDAIS, 766-51-32, ORPI.

ETOILE 3 PIECES 70 m2
Possib. profession. 315.000 F + 25.000 F C.F. - 387-81-62.

17e - BROCHANT - 4 P.
cuisine, salle de bains, 80 m2 + balc., tt confort, tél., 5e ét. Prix 420.000 F. - 627-78-52.

18e arrdt.

LAMARCK-CAULAINCOURT
Pierre de T., beau 3 p., entrée, cuis., wc, s. de bains, chauff. central, 340.000 F. Voir jeudi, vendredi, 124, rue Damrémont.

19e arrdt.

155.000 F avec cpt **35.000 F**
Bel immeuble 1930. Près Buttes-Chaumont et O.R.T.F. Toiture neuve, chauffage central imm.

Séjour + chambre, vue dégagée, belle cuis. aménagée, wc, bains moderne, débarras, état neuf. Voir propriétaire samedi-lundi, de 14 h 30 à 18 h 30 : 11, RUE DES SOLITAIRES - 19e

BUTTES-CHAUMONT
Séjour, 3 chambres, magnifique terrasse aménagée. - 500-66-00.

85.000 - AVEC 15.000
proche O.R.T.F. Studio, vraie cuis. équipée, wc, s. de bches, chauff. central. Locat. possible 9.000 F annuel. - Bel immeuble brique apparente. Parfait état d'entretien. Tél. propriétaire : 720-89-18 (poste 32)

20e arrdt.

Pte MONTREUIL pr. Mº Robespierre. Appt 2 P. avec balcon. S/JOLI SQUARE, dans bel imm. parfait état. 95.000 F en l'état ou 120.000 F confort installé. Idéal pour locat. Voir propriétaire sam., lundi, 14 à 18 h. 30, 47, rue Raspail, MONTREUIL.

Mº TÉLÉGRAPHE
Splendide appart. duplex 220 m2 + 80 m2 terrasse, vue exception. sur Paris - Tél. 797-41-39.

78 - Yvelines

VERSAILLES près gare Rive D. Gd stand., séjour + 2 ch., 5e étage, sud, parking sous-sol. 485.000 F. - 955-06-41.

LE VESINET-LE PECQ 5' R.E.R. 120 m2, impecc., sup. liv., loggia, 3 ch. 550.000 F. H. LE CLAIR - 976-30-02

SAINT-GERMAIN - LE PECQ
Particulier vend appart. récent. 97 m2. Dble living, 2 chambres. Grand standing. Tél. : 973-33-65.

VERSAILLES SAINT-LOUIS
Bel immeuble 18e siècle, ravalé. Près CHATEAU et PARC
95 m2 DUPLEX
avec mezzanine, salon, cuisine avec coin repas, 2 chambres, 2 bains, poutres apparentes - CALME
Entièrement restauré
550.000 F - EXCLUSIVITE
Carrés Saint-Louis - 950-48-99.

MANTES-LA-JOLIE. F4, confort, calme, soleil, piscine, 185.000 F. Tél. : 965-01-83.

SAINT-GERMAIN
158 m2 de très GD STANDING décorés avec goût. Séj. s. à m., 4 chbres, 3 bains, gde cuisine équipée, 2 garages, 3 caves. Vastes baies panoramiques, balcons, terrasse aménagée de 220 m2, belle vue très étendue. RHODES, Le Vésinet 976-33-84.

91 - Essonne

APPT 3-4 pièces à vendre à RIS-ORANGIS, proximité école, transport, commerçants. - Prix 195.000 F. - Téléphoner 906-30-64 après 18 heures et week-end.

ORSAY - 6 PIÈCES
120 m2 + 20 m2 loggia, 1er ét. sud, 4 chambres, séjour double, 2 caves. 475.000 F.
AGENCE MODE - 928-68-00

GRIGNY 2. Vds F5 tt cft, s. de bs, cab. toil., rangement, tél. 90 m², dble exposit., 6e étg. asc. cave, plein centre comm., 50 m. gare, 220.000 F comp. C.F. 10 a. TEL. MATIN 589-28-75.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY RÉSIDENTIEL
DANS BEL IMM. STANDING ENTIEREMENT S/VERDURE
4 PIÈCES (double living + 2 chbres),
entrée, cuisine, bains, TELEPH.
PRIX 640.000 F
Vendredi, samedi, 14 h-17 h 30 :
136, RUE PERRONET ou 723-91-28

PRES BOIS 140 m2 + 130 m2 de terrasse de plain-pied, 7e et dernier ét. Me voir s/pl. 43-45, boul. Jean-Jaurès, Boulogne. Vend. et sam. de 13 à 18 h, ou tél. : 918-23-88.

LA DEFENSE/PUTEAUX
800 m du Bois, neuf, gd standg, appt modèle à vendre, splend. décoration et mobilier, 1 livg + 1 chambre. 350.000 F + parking. 775-02-70

SURESNES - Mont-Valérien
Récent. Standing. Dernier étage. Vue imprenable en duplex, dble living, 3 chambres. 135 m2 + 85 m2 terrasse. Prix 990.000 F. « TAC » - 329-33-30

94 Val-de-Marne

VINCENNES - Résidentiel, près métro, bois, R.E.R., belle restauration imm., asc., ch. cent., interphone - STUDIOS depuis 103.000 F, 2 p. depuis 208.000 F, livrés entièrement terminés. Visite sur place ce jour, samedi et dimanche, de 10 h. à 19 h., 38, av. Franklin-Roosevelt - GEFIC CTI, 723-78-90.

Directement propriétaire dans petite résidence récente.
MAIRIE DE SAINT-MAUR
sur verdure, calme, studios 2/3 p., confort, ascenseur, 7' R.E.R. Téléph. : 574-75-88.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord INVESTISS. SUR ET SOLIDE Petit immeuble à la Mansart, construction haute qualité, appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES Tél. (4) 457-32-62

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU
Plein centre - Proximité immédiate commerces
Neuf - Jamais habité
APPT 5 P. DUPLEX
Gd standing. 119 m2. - Cuisine équipée, salle bains et salle douche. 2 parkings en sous-sol. Tél. : 538-52-52

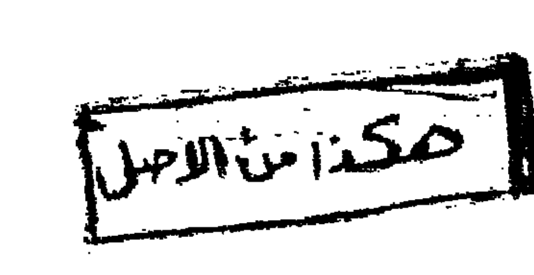
Province

BEAULIEU-SUR-MER (06)
Pour placement, résidence luxe. Piscine. Parc. 300 m de la plage
Appartements :
2 PIECES : 360.000 F
STUDIO : 260.000 F
Exposition sud. Tél. (93) 80-60-33

BORDEAUX
Propriétaire vd 10 appartements (dont 8 libre à la vente) Tél. 483-86-81

CANNES. Du studio au 5 pièces, luxe, piscine, calme, proche lycée, commerç., crédit 80 %. Possible brochure gratuite. - Eden Square, 4, rue Rébuffel, 06110 LE CANNET-S/CANNES.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

L'immobilier

Immobilier (information) Immobilier (information)

appartem. achat

L'AGENCE DU XVI° cherche BEAUX APPARTS, préférence dans le 16°. - Tél. : 704-40-27.

Sté recherche apparts même à rénover, secteurs 11°, 12°, 19°, 20°. Pour R.-V., Gleri, 373-05-81.

Jean FEUILLADE - 54, avenue La Motte-Picquet (15°) 566-00-75 rech. Paris 15° et 7°, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles, paiement comptant.

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS, avec ou sans travx, préf. rive gauche, près facultés. - Ecrire Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

immeubles

Buttes-Chaumont imm. brique 687 m2 dont 186 m2 libres (4 appt) 27 m2 terrasse, 14 appt de 2 et 3 p. confort. TEL. : 757-84-50.

ACHÈTE EN 48 HEURES Immeuble libre Paris ou périphérie. Tél. M. Gérard 563-11-40 (heures de bureau). C.F.I. 8, av. Hoche, 75008 Paris.

M° GLACIÈRE S/BOUL., imm. comm. et habitation, 550 m2 + parkings. Px : 1.850.000 F. T. : 331-59-54.

viagers

VENCE - Luxueux 2 pièces loué 855 F mensuels + studio loué 700 F, 3° même étage 340.000 F + 2.150 F mensuels, 84-85 ans. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00

constructions neuves

ASNIÈRES (92) 18-20, rue Henri-Barbusse 150 M GARE ASNIERES 3 et 4 PIECES, LOGGIAS Très ensoleillé, vue très étendue, entièrement terminés. Prêt nouveau PIC. Tous les jrs, 14 h. à 19 h. sf mardi, mercredi. Renseignements au 359-63-63 **LIVRAISON EN COURS**

MAIRIE MONTREUIL 53-55, AV. PASTEUR Promoteur vend directement CHAMBRES INDIVIDUELLES **STUDIO - 2 P. - 5 P.** Px fermes. Livraison immédiate. Prêts conventionnés crédit de 80 % pour investisseurs. Loyer garantis. S/pl. : samedi, de 14 h. 30 à 18 heures ou : 857-36-80

COURBEVOIE 3 et 5, rue Saint-Guillaume **GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE** Chbres, Studios, 2,3, 4 P. Nouveau prêt PIC. S/place jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, 14 h à 19 h : 359-63-63 - 788-41-45 **LIVRAISON EN COURS**

RARE - NEUF COURBEVOIE CALME ET RESIDENTIEL 2 PIECES **213.000 F** CABINET ED.-QUINET **788-67-57**

locations non meublées Offre

Paris

PERE-LACHAISE - 2 pces, tt cft, asc. Tél. 1.150 F + ch. Vis. samedi 27, 12 h. à 14 h. 30 : 145, r. du Chemin-Vert, 331-81-11

19° près O.R.T.F. - Imm. récent. Beau 2 p., cuisine, bns. Gd balc. 1.400 F + charges - 366-45-29

PELLEPORT - Imm. gd stdg. Livg dble 37 m2, chbre, cuisine équip. Bns, balc. Parkg double. 1.900 charges compr. - 366-45-29

SOLFERINO - 705-39-10 6 pces 180 m2, tt cft, s/square. Tél. 6.000 F + reprise justifiée. Samedi de 14 h. 30 à 16 h. 31, rue Saint-Dominique

M° Campo-Formio - Réc. 3/4 p. 90 m2, cuis., bains, balc. Tél. possib. 2.700 net - 222-81-75

M° LOURMEL RUE LECOURBE dans un bel immeuble récent, MAGNIFIQUE 5 PIECES liv. dble, 3 chbres, 2 s. de bns, 2 w.-c., grand balcon sur jardin sans vis-à-vis, soleil, calme, tél., parkg, 4.500 F ch. compr. TEL : 567-01-22.

Région parisienne

AUTEUIL Standing, 4-5 pièces, tt confort, 158 m2 + 2 chbres serv., sur rue calme, 4.500 F + charges. - 346-11-76.

A louer, LIVRY-GARGAN : studio neuf, cave, parking. Téléphone : 383-39-46.

locations non meublées Demande

Paris

POUR CADRE STE INTERNATIONAL 2 OU 3 PIECES, RESIDENTIEL. Tél. 742-62-65.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 4.000 max. - 283-57-02

locations meublées Offre

Paris

Part. à part. SUCHET - Standg. 2 pces, très bien meublé, 2.700 F C.C. - Tél. heures bur. 878-78-82

locations meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 Pièces, Paris, et villas, banlieue Ouest. Propriétaire directement. — 265-67-77.

locaux commerciaux locaux commerciaux

à Toulouse (Hte-Garonne)

Dans le Centre Commercial Régional de TOULOUSE "MIRAIL" Place Edouard-Bouillères

à céder **grand local** (de 5000 m² environ)

situé au 1er étage - libre de suite - accès et liaisons indépendants - vaste parking

pouvant convenir à usage administratif, commercial, ou autres

Pour tous renseignements, s'adresser : à la Société l'Epargne, Service Domaine, 24, rue de la Montat, 42008 St-Etienne Cédex

bureaux bureaux

Domicil. artis. et commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét., Tél., Télex, bur. - A partir de 100 F/mois. PARIS 10° - 11° - 15° - 17°. Tél. : 355-78-80 - 229-18-04.

M.-ANGE - AUTEUIL 12 bureaux 230 m2 + dépend., lignes tél. 5 park. - 651-21-60.

9° Bureaux meublés à louer Tél. : 770-35-85

1 à 20 BUREAUX ts quartiers Location sans pas-de-porte MAILLOT ST-LAZARE **293-45-55**

MAIRIE 17° Imm. stand. LOCAL rez-de-ch. **260 m2** + 1er ét. 90 m2. Parkings. Loy. 90.000/an 18° - M° PLACE-CLICHY **110 m2** burx standing, rez-de-ch. s/verd. + sous-sol. Cession 60.000 F + loyer 30.000 F/an **MGN** 38, bd des Batignolles 387-71-55

Plein centre POITIERS entrée rue piétonne dans bel immeuble de prestige, 3 étages de 230 m² divisibles. TOURAINE ET POITOU (49) 21-09-65.

16° EXELMANS. Hôtel partic., 300 m², 9 bureaux+dépendances, 23 mois ou 3-6-9. AG. MAILLOT - 293-45-55.

RICHELIEU-DROUOT A vendre 120 m2, 1er étage, usage bureaux ou autres. Prix : 4.000 F le m2. Libre à la vente. Tél. : (16-4) 402-09-75, sur R.-V.

Plein centre Paris **A LOUER 7 BUREAUX** rénovés 125 m2, 3 lignes tél., très clairs. Téléph. : 508-97-43.

7° Raspail - Grenelle, calme, 180 m², r.-de-ch., hôtel partic., 1.600.000 F - 266-19-00.

RICHELIEU-BOURSE Immeuble ancien rénové 420 m², 23 burx sur 2 niv. tt cft, clairs et calmes, loyer ann. 200 000 F. TEL : 766-91-80.

pavillons

EPINAY-SUR-ORGE 91360 62, rue Henri-Dunant Pavillon à vendre type F 5. Jardin. Tél. : 934-30-72. Visite le soir après 18 h. Prix : 300.000 F

ST-REMY-LES-CHEVREUSE PAVILLON 9 PCES à rénover. 1.100 m2 terrain - 630.000 F à débattre - 928-68-00

ST-REMY-LES-CHEVREUSE PAVILLON neuf, 1.080 m2 terr. Séj. double, 4 chambres. S/sol complet. Garage double. 800.000 F à débattre. AGENCE MODE au 928-68-00

SARCELLES - CENTRE Pavillon à vendre, près gare et commerç. 600 m2 terrain. Tél. : 990-66-94 de 13 à 15 h. et après 17 h. 30.

62, RUE H.-DUNANT EPINAY-sur-Orge 91360 Pavillon à vendre, type F5, jardin. Tél. 934-30-72. Visite le soir après 18 h. Prix 300.000 F.

BRY-SUR-MARNE prox. R.E.R. et Marne - Villa rez-de-ch. surélevé, séjour dble, 2 chbres, cuis., bains, sous-sol av. gar. 2 voit. + dépendances, jardin d'agrément. 480.000 F. AGENCE REGNIER 254, av Pierre-Brossolette, 94 LE PERREUX - 324-17-63

LE PERREUX PAV. 4 pièces, cuis., bains, état parfait, situation privilégiée près Marne et centre. 350.000 F. AG. REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX. 324-17-63.

maisons de campagne

Vd, Gard, 15 km. UZES 23 km. AVIGNON, maison de caract., 10 P., chff électr., 2 terrasses, 3 cheminées, pet. jard., barbec. + pet. maison appt F3, 490.000 à débattre. Tél. : (66) 87-42-11.

Pour les Amoureux de la CORSE TRADITIONNELLE MAISON ANCIENNE dans village 60 KILOMETRES AJACCIO 8 Pièces, 100.000 francs. GIF IMMOBILIER, 15, cours Napoléon, 20000 AJACCIO. Téléphone : (95) 21-19-75.

Maison campagne. Calme. Bon état. 5 pces (maîtresses poutres et solíveaux), grande cheminée, cellier. Garage. Cour. Jardin. Pelouse (1.400 m2). Surface habitable (170 m2). Confort. Tél. au (31) 78-10-06, Fierville-Bray (Calvados)

YONNE Dans ville près AUXERRE MAISON DE VIGNERONS à restaurer s/cave voûtée, G. O. bon état, 3 gdes P., possib. grenier aménag., jard. devant. Prix 60.000 F. Cab. BOUVRET, 27, av. Gambetta, Joigny - (86) 62-19-44.

A vendre, dans l'Yonne, 100 km. de Paris, belle maison de campagne, granges, dépendances, tr. belle cave, jardin 250 m2. Cabinet RENARD - Pont-sur-Yonne. PRIX : 200.000 FRANCS. Tél. : (86) 67-02-73.

terrains

CHATENAY-MALABRY dans cadre exceptionnel, 392 m2, grande façade. 333.000 F. Téléphone : 663-08-96.

COTE de la CALIFORNIE DU NORD 108 acres (43,2 ha), vue imprenable sur l'océan, de terrain boisé, avec 800 mètres en bordure Route n° 1 entre Mendocino et Fort Bragg. - Prix : 7.000 dollars par acre avec un excellent crédit du propriétaire. Occasion idéale pour un investisseur europ. - Moltner Realty, Box 76, Mendocino, California 95460, Etats-Unis Téléph. : (707) 937-4414

CHAMPIGNY S/MARNE - EXCEPTIONNEL **TERRAIN A BATIR** viabilisé 556 m2, façade 17,80 m. Prix : 247.881 F 76 T.T.C. **DEVIO** 60, avenue Joffre, Chantilly. Tél. : (16-4) 457-12-02 (arrêté préfectoral 75.262 du 11-10-1977).

fonds de commerce

A vendre RESTAURANT dans vieux Tours, salle classée XV° siècle. 500.000 annuel, avec 150.000 comptant. Ecrire n° 7 339, HAVAS, 37047 TOURS CEDEX.

A vendre à PALAVAS (34250) magasin confection, articles de plage, souvenirs. Empl. 1er ordre près port et bord de mer, sans concurrence. Tél. : (16-67) 68-98-96.

Bail à céder, tous commerces, RUE ROYALE, 250 m2 sur rue. TEL : 265-28-47.

Cause retraite, vds parfumeries instituts de beauté, gdes marq., chiffres aff. import., bail neuf, rég. Mont-Blanc. Interm. s'abst. Ecr. à 584, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

A vendre MOTEL. Construction neuve, pas encore ouvert, dans le sud de l'Espagne (Costa-Blanca), bien situé entre route principale et la Méditerranée, 103 appartements avec garage, piscine, tennis, possibil. d'aménagement en centre de vacances. Prix très intéressant. Vendons aussi hôtels de luxe et bungalows. Pour tous renseign., s'adresser à S.B. Postfach 261, D-7800 FREIBURG.

VAUCLUSE A vendre murs et fonds commerce fleurs + cadeaux. Très bon placement. Prix 160.000 F. Ecrire HAVAS, AIX-EN-PROVENCE n° 178.

villas

ENGHIEN 22, rue des THERMES Villa de caractère sur sous-sol, hall, living, 3-4 chbres, s. d'eau + toil. Jardin clos 300 m2, gar. A saisir 480.000 F. Vendredi 14-18 h. Agences s'abstenir - 989-60-60.

8 KM. DE VERSAILLES VOISINS-LE-BRETONNEUX maison individuelle : 5 Pièces, plain-pied, double garage. Prix : 640.000 F ferme, livraison rapide. Téléph. renseignements, KAUFMAN et BROAD : 723-54-53 (semaine) ; 075-60-90 (W.-E.).

CHANTILLY - GOUVIEUX Lisière forêt - Proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE Maison à la française Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains De 520.000 F à 760.000 F Piscine prévue et tennis sur le domaine PARC DES AIGLES. Tél. : (4) 457-32-62

propriétés

PERIGORD NOIR Particulier vend maison XVIII°, dans bourg, 8 pièces, dépendances, terrain 2.000 m2, 500.000 F. Parance, groupe médical Jean-Rey, 24260 LE BUGUE. TEL : (53) 06-26-87.

Maison restaurée, 15 km. d'Agen vers Toulouse, jard. 1.280 m2 + jard. d'agrém. + cour, grande cuisine, grand séjour, 2 chbres, couloir, S. d'eau, wc + 1 Pce aménageable. Chauffage central fuel. Garage. Prix : 240.000 FRANCS. Ecr. n° 6.981, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9°.

PÉRIGORD PRESBYTERE DU XVIII° avec tour du XII° Piscine - Chauffage - Tt confort Dans joli bourg - Jardin 650.000 F + comm. agence. Doc. s/dem. PROPINTER S.A. B.P. 33 24103 Bergerac Cedex. Tél. : (53) 57-53-75

L'ÉTANG-LA-VILLE Près forêt de MARLY DEMEURE MOD. CLASSIQUE Parf. état. Décoration raffinée. Gde récept. s/jdin, 6 ch., 3 bns, tout cft, logt gardiens. Gd gar. Beau jdin boisé 2.200m² av. pisc. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-85-90

MAISONS-LAFFITTE Récept. 70 m2, 6 ch., gar. 2 voit. Terrain 1.000 m2. Px 1.350.000 F. Agence de la Gare - 962-08-66

fermettes

110 KM AUTOROUTE SUD. Sur terrain de 2,20 ha, bordé d'une rivière de 1re catégorie, ancien corps de ferme, fer à cheval, cachet exceptionnel. Boxes chevaux, tennis, prix total 349.000 F, traite avec 70.000 F comptant, long crédit. TURPIN tél. : 16 (38) 85-22-92 après 19 h. : 16 (38) 92-32-33.

110 KM PARIS Fermette restaurée habitable de suite, pierre, tuiles plates, séjour, salon, chbre, cuis., bains, wc, poutres app., chff. ct fuel, grenier amén. atelier, 1.700 m2 terrain clos. 280.000 F. **AVIS** 2, rue Général-de-Gaulle, SENS : (16) 86-65-09-03 ou Paris : 274-24-45

(78) St-Nom-la-Bretèche (8 km) 1.800 m2 clos de murs. Jolie fermette à restaur., dépend., caves voûtées. REVILLON, 460-75-75.

châteaux

RÉGION BLOIS PPTE 45 HA AVEC CHATEAU 20 p. + dépend., au milieu magnifique parc, étang. Libre à la vente, bas prix, urgent. CABINET LA SOLOGNE, 41200 ROMORANTIN. TEL : (54) 76-02-92.

CHATEAU : 50 km Bruxelles (Brabant), château 18°, 20 ha. terre, bois, étang. 15.000.000 FB

100 km. Bruxelles (Flandres), splendide château construit au début du siècle, en parfait état d'entretien, entouré de 8 ha. de terrain à bâtir : 85.000.000 FB.

RENSEIGNEMENTS : De Ridder & De Wulf, Pakelharing 21, Gand. T. 91/25-55-58, télex : 12-184.

l'agenda du Monde

Animaux

A vendre prix très intéressant CHIOTS PINSCHERS NAINS gar. de pure race, vacc. + rage av. cam. santé, coul. noir et feu ou feu. Except. pr amat. pinschers bleus. 026-57-30 (en insist.).

Art dramatique

C. STENGEL, metteur en scène art dramatique, communication. M° Porte Maillot. T. 958-49-03.

Cours

VIVRE L'ANGLAIS

à deux pas de Notre-Dame avec des enseignants-animateurs de langue maternelle

Cours par petits groupes Espace langues.

Hypérion école de langues

27, quai de la Tournelle, PARIS (5°) Tél. : 033-93-15 et 326-33-88.

Piano méth. accél., spéc. adult.-début. Résultats très rapides. Téléphone : 502-18-00, à l'Etoile.

ANGLETERRE SUMMER INTERNATIONAL Crs d'angl. en pens. pr garç. et filles âgés de 11 à 15 a inclus, du 25-7 au 22-8 79. Nous recev. des enfts du monde ent. et leur don. des vac. heur. ds une pens. angl. ds le comté du Surrey. Ns offr. des cours d'angl, intensifs ainsi que tt l'éq. néces. pr les sports et activ. récréat. Ns vs conseill. de ne pas tarder pr les inscript. Un prospectus complet et le formul. de réservat. seront envoyés sur dem. en écriv. à : The Principal, Summer International, The Pleck, Old Road North, Kempsey, Worcester WR5 3JZ ANGLETERRE.

PORTUGAIS BRÉSIL par profes. d'origine. 205-91-56.

STAGE A PARIS **PERFO - OPÉRATRICE** SUR MATERIEL I.B.M. **COURS C.F. - 233-65-05**

16e, étudiante 3e cycle donnerait cours de maths après 18 heures. Téléphone : 527-82-39.

CLUB ANGLAIS. - Cours et conversation avec professeur d'origine. Téléphone : 354-01-72.

Déménagement

Déménagement BOYER, devis gratuit, travail soigné, à l'heure ou forfait. T. 700-16-26, 357-67-67.

Meubles

Cause départ, Part. vd à Part. beau mobilier + install. cuis. Tél. : 722-04-42, préf. le matin.

Artisan

TRANSP. AMÉNAGEMENT APPARTEMENTS tous corps états plomberie, carrelage, électricité, menuiserie, chauffage. Devis gratuit, exécution rapide. Téléph. : 770-54-59 et 770-86-32.

POUR VOS TRAVAUX maçonnerie, carrelage, plomberie, électricité, menuiserie, tentures, peinture, moquette, blindage de portes. - TRU. 00-75.

Entreprise électricité générale, petite maçonnerie, création douche et sanitaire. Prix modéré. Devis gratuit sur demande. Téléphone : 383-89-36.

IMPRIMERIE OFFSET exécute tous vos travaux. Délai rapide. 780-50-10.

Mode

NE PAYEZ PAS LA GRIFFE costumes grandes marques dégriffées à partir de 500 F. 5, avenue de Villiers, Paris-17°, M° Villiers.

Livres

Particulier vend « LE CHIC A CHEVAL » (L. Vallet) histoire pittoresq. de l'équitation 300 grav. dont 50 en couleurs. Firmin Didot 1891. TÉL : 491-36-74, le soir.

Moquette

DISCOUNT 30 à 60 % sur 30.000 m2 moquette synthétique et laine. TEL : 757-19-19.

Discount

ENFIN ! DISCOUNT toute l'aquariologie à prix cassés

LES PRIX LES PLUS BAS

Du Kit 180 litres 400 F à l'aquarium de Prestige eau de mer - eau douce

Les ILES 31 rue Pernety 90 rue de l'Ouest PARIS 14°

LES MODELES LES PLUS BEAUX

Instruments de musique

CONTREBASSE ITALIENNE 3/4, manche 4/4, 9.500 francs. TEL : 376-21-69.

Restaurateur de Pianos Pianos d'études Contrôlés et garantis. OPUS 21, 4, rue des Tourelles. — PARIS. Téléphone : 327-75-55.

Piano Ibach, gd 1/4, mod. 1910, ref. 1977 par spéc., garant. 10 a., 1,85 m., vernis noir : 28.000 F. T., le soir : 337-83-47 - 707-49-06.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Rencontre

Pour une nouvelle vie à deux Le Club E.M.A. de Paris propose **RENCONTRES ET LOISIRS TÉL. POUR DOC. 277-56-93**

A R E L Rencontres - Loisirs club privé pour non-mariés. 116, Champs-Elysées, 563-17-27.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Relations

Une prestation hors du commun

CABINET RUCKEBUSCH 32ème année

Pour la recherche d'une tendresse partagée ou la construction d'un foyer basé sur une estime réciproque.

Des projets de rencontre élaborés discrètement entre personnes de qualité.

75008 Paris 5 rue du Cirque (Rond Point des Chps Elysées) Tél.720.02.78/720.02.97

59000 Lille 4 et 6 rue Jean Bart Tél.54.86.71 54.77.42

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

AIME - LA PLAGNE (73) à louer appartement 3 pièces, grand confort, 6 personnes. Prix selon période. Tél. : 842-53-95, le soir.

SKI PAQUES 79 pour les 12-15 ans A.C.V.L., 36, rue du Dr-Roux, 94500 Champigny. T. : 283-65-14.

SKI VARS, studio 4 personnes, mars-avril, et appt 7-8 pers., gd cft, tte période. T. (78) 23-65-66.

ORCIERES - MERLETTE (05) loue F 3, 6 pers., conft, pied pistes. Téléphone : (78) 37-23-67.

PONEY CLUB 80 km de Paris, organise stages-vacances tous niveaux, site privilégié, ambiance familiale. TEL : 16 (86) 66-23-71.

Partez à la découverte de **L'ISLAM** en JORDANIE SYRIE (D'AKABA A ALEP - rencontres culturelles) 7-18 avril et 13-24 octobre. « Les Voyages de la Procure », 80, rue Bonaparte, 75006 Paris. Tél. : 329-72-40. COR-LIS A 545. 250 autres départs dans l'année.

6 KM. DEAUVILLE, à louer à l'année, bel. prop., 4 ch., 3 bns, pet. jard. 605-31-43 ou 21-64-82-31.

ISOLA 2000 : 665 FRANCS 7 jours HOTEL + petits déjeuners, remontées comprises, du 5 mars au 7 avril, 260-47-67. 15, avenue de l'Opéra.

Savoie, février, appts, tt conft, sur pistes : de 618 à 2.309 F. LOVAC : 874-97-48 - 878-64-87.

VAL-D'ISERE - LA DAILLE Appartement à louer, 2 Pièces, plein sud. Téléphone : 771-78-79.

Loue, Deux-Alpes, centre station, studio 4-5 personnes, du 8-2 au 14-2 et du 3-3 au 6-4. Téléphone : (16-89) 23-28-42.

85101 Les Sables-d'Olonne Collège Amiral tient pension de famille du 4-7 au 25-8, cuisine soignée, chambre pour 1, 2, 3, 4, bains et douches à tous les étages. — Prix modéré, situation 40 m. plage. Ecrire B.P. 38.

SAINT-CYPRIEN-PLAGE (Roussillon), grand choix d'appartements, locations saisonnières. S'adresser à : INTER IMMOBILIER Les Ondines, 66280 Saint-Cyprien-Plage. Téléphone : (68) 36-41-42. ou 21-02-75 ou 58-79-22.

ESPAGNE, F2/F3, Creixel, Costa Dorada, Juillet, Août. CIPAE - 58230 MONTSAUCHE.

Le Monde économie-régions

SOCIAL

EN MARGE D'UNE GRÈVE A LA SOCIÉTÉ SONOLOR DE LA COURNEUVE

Un patronat de choc

A 15 h. 45, jeudi 25 janvier, M. Frapier, directeur de la société Sonolor de La Courneuve — travaillant en sous-traitance pour I.T.T. Océanic et spécialisée dans l'autoradio — quitte son usine en voiture. Une certaine agitation règne dans cette entreprise de la banlieue nord de Paris. Depuis le matin, un piquet de grève s'oppose à toute sortie de matériel ou de documents et exige de fouiller tous les véhicules. Le directeur, peu soucieux de se plier à ce procédé, avance droit sur les grévistes, coince sans douceur une déléguée cégétiste contre la grille d'entrée.

La déléguée, Mme Danièle Derosier, tente vainement de se dégager, tandis que le patron entame une conversation avec un huissier de justice, présent sur les lieux depuis le début de l'après-midi. Puis M. Frapier, au lieu d'effectuer une marche arrière, pratique une manœuvre inverse. Sa victime est atteinte aux jambes, apparemment sans gravité. Elle sera cependant conduite à l'hôpital. Entre-temps, le patron se fait ouvrir la grille et s'en va comme si rien ne s'était passé. Commentaire de l'huissier : M. Frapier s'est un peu énervé, c'est un simple accident.

De réduction d'horaires en licenciements

Cet accident, ou plutôt cet incident, qui aurait pu avoir de lourdes conséquences, illustre le climat d'un conflit né de la crise économique. Depuis le mardi 23 janvier, l'usine Sonolor est paralysée par une grève du personnel de production, composé en majorité de jeunes femmes. Le mouvement a été déclenché par la C.G.T., seul syndicat ouvrier de l'entreprise, après l'annonce, le 22 janvier, d'un projet de licenciement portant sur quatre cent quarante-cinq des cinq cent dix-neuf personnes employées dans ces ateliers de montage.

Après une première semaine de chômage partiel, la direction avait promis que le travail reprendrait lundi sur de nouvelles bases : quinze jours de chômage partiel en février, et une réduction des horaires passant de quarante heures à trente-deux heures par semaine jusqu'aux vacances. Brusquement, lundi dernier, le comité d'établissement apprenait qu'une procédure de licenciement était engagée et qu'en attendant la décision de l'inspection du travail les quatre cent quarante-cinq ouvriers et ouvrières étaient mis en chômage technique.

Selon les syndicalistes, toute l'affaire remonte au mois de juin dernier, lorsque des pièces détachées ont été envoyées en Tunisie pour y être montées sur place. Selon eux, l'opération fait partie d'un vaste plan de restructuration d'I.T.T. visant à transférer la technologie française dans les pays du tiers-monde, où la main-d'œuvre est moins coûteuse. « En Tunisie, *explique une jeune fille*, les ouvrières gagnent 460 F par mois. Ici nos salaires ne sont guère élevés : 2 200 F brut à l'embauche pour les O.S., mais c'est encore trop pour les patrons des multinationales. »

Avec un chiffre d'affaires de 185 millions de francs pour 1977, Sonolor, indiquent les syndicalistes, était pourtant le numéro deux du groupe radio-télévision d'I.T.T.-France, derrière Océanic, qui détient une position-clé dans les activités orientées vers la radio, la télévision, la haute fidélité et l'électro-ménager. Mais les dirigeants d'I.T.T. sont des patrons de choc. Ils estiment que des restructurations sont nécessaires. Les ouvrières de Sonolor (âge moyen : vingt-cinq ans) craignent d'autant plus de faire les frais de ce « dégagement » *que nombre d'entre elles ont des enfants scolarisés dans cette partie de la banlieue. Certaines, qui sont veuves, divorcées ou mères célibataires, envisagent l'avenir avec pessimisme :* « Ici, *dit l'une d'elles*, ce n'était pas le Pérou. Le travail à la chaîne, avec dix minutes de pause le matin et l'après-midi, en dehors du déjeuner. Mais c'était quand même une sécurité. A La Courneuve, il n'y a plus d'emplois pour les O.S. et absolument rien dans le tertiaire. J'ai cherché six mois, vainement, une place de demoiselle de magasin... »

Curieuse situation que celle de l'usine Sonolor : officiellement, elle n'est pas « occupée » *par le personnel, qui affirme* « faire uniquement la grève sur le tas et ne pas entraver la liberté du travail ». *Tout aussi officiellement, la direction a proposé jeudi aux ouvrières de venir faire acte de présence quatre heures par semaine,* « non pas pour travailler, car il n'y a plus de travail », *mais pour toucher, dans un premier temps... un salaire minimum garanti qui devrait être remboursé par l'Etat.*

Les syndicalistes résument à leur manière cette dernière proposition : « I.T.T.-Sonolor entend utiliser l'argent des pouvoirs publics, donc notre argent, pour nous licencier et exporter la production en Tunisie. Nous demandons que l'on fasse respecter la loi pour trouver une solution rapide : levée du chômage partiel et arbitraire ; garanties de salaires pendant la période de procédure ; ouverture de négociations pour conserver le plein emploi à La Courneuve. »

Pour l'instant, l'inspection du travail semble devoir refuser les licenciements. Une réunion tripartite a eu lieu jeudi soir à Bobigny. Ce vendredi 26 janvier, une délégation du personnel devait se rendre au ministère du travail.

JEAN BENOIT.

LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE MÉNAGÈRE AUX PERSONNES AGÉES EST RELEVÉ DE 30 %

M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, a informé les organismes qui assurent les prestations d'aide ménagère aux personnes âgées que, à compter du 1er janvier 1979, « *les remboursements de l'heure d'aide ménagère par l'aide sociale, d'une part, la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, d'autre part, sont alignés* ». Autrement dit, les taux n'évolueront plus différemment, et seules subsistent deux zones géographiques (région parisienne et province). Cette simplification s'accompagne d'un relèvement des taux de remboursement horaire : ils passent en effet à 28,50 F pour la région parisienne et à 25,50 F pour la province, soit une augmentation d'environ 30 % des taux appliqués par l'aide sociale. Quelque deux cent vingt mille personnes âgées reçoivent l'aide ménagère.

● *P.T.T. : grève des préposés au Mans.* — A l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O., les préposés à la distribution postale du Mans feront grève le samedi 27 janvier. Leur action est destinée à obtenir — « *comme les autres salariés* » — un week-end complet de repos, soit le samedi et le dimanche, soit le dimanche et le lundi. — *(Corresp.)*

En bref...

● *M. Robert Boulin*, ministre du travail et de la participation, a réaffirmé, devant une délégation de la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.) qu'il a reçue jeudi 25 janvier, que le problème de la réduction de la durée du travail dans les pays de la Communauté devait être abordé au niveau des branches. Il a, par ailleurs, indiqué que des mesures relatives à la protection des salariés en cas de faillite des entreprises et en cas de manipulation des produits dangereux seraient élaborées en vue de la réunion du conseil des ministres européens le 15 mai. Pour sa part, la délégation de la C.E.S. a réclamé auprès de M. Boulin, qui assume depuis le 1er janvier la présidence de la commission sociale de la C.E.E., une réduction unilatérale du travail de 10 % dans tous les pays de la Communauté et la mise en place de la semaine de trente-cinq heures pour les travailleurs postés.

● *Reprise du travail à l'usine Renault de Saint-Ouen.* — Le personnel a repris le travail jeudi matin 25 janvier à la fabrique de matrices Renault de Saint-Ouen après une grève déclenchée le 16 janvier pour obtenir la réintégration d'un ouvrier licencié pour « *des absences nombreuses et importantes qui désorganisent la production* » (*le Monde* du 23 janvier). Selon la direction, l'ouvrier âgé de vingt-deux ans, avait eu 94 jours d'arrêt maladie en 1975 ; il avait fait son service militaire en 1976 et, libéré, avait bénéficié de 22 jours d'arrêt maladie ; en 1977, de 116 jours ; en 1978, de 234 jours d'arrêt maladie.

Les cadres à l'épreuve

(Suite de la première page.)

En même temps, une brèche était ouverte dans leurs avantages matériels. Faute de pouvoir — et surtout vouloir — s'attaquer à une redistribution des revenus qui aurait *conservé l'essentiel des revenus salariaux*, les seuls mal connus, les gouvernements ont entrepris une politique de réduction des inégalités de rémunérations, dont les salariés du haut de la pyramide ont fait les frais. *Parmi les améliorations des prestations sociales* il y en a fort peu qui ne soient subordonnées, à présent, aux ressources ; qu'il s'agisse des *récentes dispositions* d'aide aux mères de famille, de l'allocation logement, des aides aux enfants poursuivant *leurs études*, des colonies de vacances, des cures thermales ou même du prix des cantines.

En outre, le freinage, ces dernières années, des salaires préconisé par le gouvernement, a écrêté *les augmentations des traitements du* « sommet », même si des compensations ont été accordées ici et là par certaines directions. A s'en tenir à la majoration du taux de salaire horaire des ouvriers, l'évolution des *rémunérations* apparaît plus rapide pour les ouvriers que pour les cadres (12,1 % au lieu de 9,50 % en 1977, par exemple), rythme d'accroissement qui a *été du même ordre en 1978. Mais les* cadres n'ont pas subi, à l'inverse des ouvriers, de compressions d'horaires. *Au total, en gains mensuels*, le revenu salarial des ouvriers a augmenté plus vite que celui des cadres depuis *1976*, même si l'écart s'est réduit en 1977 et en 1978 (1).

Le tassement de la hiérarchie des ressources a été accentué par l'impôt. *Le prélèvement fiscal s'est* alourdi plus nettement sur les hauts salaires, les tranches supérieures du *barème n'étant pas relevés par le* gouvernement autant que l'aurait justifié l'inflation. Même si le quotient *familial reste l'un des rares éléments* favorables aux foyers bénéficiant de revenus élevés.

Chômage cotisations sociales...

A ces sujets de mécontentement s'ajoute, depuis deux ou trois ans, le *déferlement du* chômage. Il plonge les cadres dans un accablement jusqu'alors à peu près inconnu. Pour un ingénieur, un chef de service, le chômage *est une épreuve morale plus* dramatique que pour l'ouvrier parce que plus nouvelle. Au point que plusieurs *réalisateurs de films récents* ont utilisé le thème. Le reclassement des cadres est d'autant plus difficile que le candidat au travail appartient souvent à une tranche d'âge peu appréciée par les patrons qui embauchent. En outre, les stages de recyclage offrent généralement moins de *débouchés aux cadres qu'aux travailleurs manuels*, leur principal avantage étant, en fait, de prolonger la *période d'indemnisation des intéressés.*

Si, durant les premiers temps de *la récession, le personnel d'encadrement* a été généralement ménagé, il ne l'est plus maintenant. Pis : avec *l'annonce* du « redéploiement », les perspectives de recrutement pour eux sont plus limitées que pour les autres *catégories*. Selon une étude de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), les employeurs s'apprêtent à élaguer encore. Le déficit des emplois de cadres *(différence entre* création et suppression de postes) *doublerait* durant les six mois qui *viennent...* (2)

D'autre part, l' « agglomeramento » des méthodes patronales *modifie les attributions des cadres et* tend souvent à sous-utiliser leurs capacités techniques, scientifiques, au profit d'une activité plus axée vers le contrôle du travail d'exécution et plus parcellisée. Une orientation récente tend même à leur faire jouer *un rôle relationnel : le cadre, assisté* d'un conseiller du travail, remplace parfois le délégué syndical dans *l'étude des moyens de satisfaire les* revendications des travailleurs et l'annonce des décisions. De telles expériences sont en cours, par exemple, à la SNIAS et chez Rhône-Poulenc. Le cadre joue ainsi un rôle d'agent d'exécution de la politique *patronale*, ce qui *peut apparaître* comme une certaine mystification pour les cadres syndicalistes, par *exemple.*

Le développement des cabinets *de* sélection réduit, de son côté, les responsabilités du cadre concernant *le choix de ses collaborateurs. Lui-même* est parfois victime du système quand, dans la recherche d'un emploi, il est privé d'un contact direct avec l'entreprise où il espère entrer. Autre source de déboires : les contrats à durée déterminée, *institués en principe pour alléger les* contraintes des petites et moyennes entreprises et les encourager à *ouvrir leurs portes ; ils sont parfois* utilisés par les grosses sociétés pour suspendre les garanties que le règlement intérieur ou le statut accordaient au *personnel nouvellement* engagé.

Enfin, dernière épreuve en date : *le relèvement récent du taux des* cotisations de Sécurité sociale et l'élargissement de leur déplafonnement *entraînent pour les cadres un* alourdissement de leur contribution sociale plus forte que pour les autres catégories. En y ajoutant la majoration de la cotisation aux caisses de retraite complémentaire, cela représente environ 1,64 % pour un salaire mensuel de 8 000 F et 1,81 % *pour un salaire de 12 000 F* contre environ 1,25 % jusqu'à 4 470 F.

Cette ponction a *été* d'autant plus *désagréablement ressentie que* les cadres y voient une attaque en direction d'un des avantages auxquels *leur attachement est le plus sensible.* Déjà, ils avaient été alertés par certaines déclarations de M. Barre, vantant *les mérites du régime de la* capitalisation en matière de retraite. Les engagements du programme de *Blois* — pas d'*augmentation* des cotisations sociales et des taux des trois principaux impôts — n'ont pas été tenus, constatent les cadres. Le *sentiment d'avoir été floués gagne* ceux pour qui, déjà, les promesses de la concertation avaient été décevantes...

Tous les cadres cependant — et on sait que le mot lui-même n'a *pas de définition bien nette — sont* loin d'avoir une même conscience de l'effritement de leurs privilèges *passés ou* des menaces qui pèsent sur leur avenir ; et encore moins de l'action à mener pour tenter d'y parer. *Leur allergie à l'action syndicale* — motivée ou non par l'individualisme, les impératifs d'un déroulement de carrière et la pressante dissuasion *patronale — n'a guère* faibli, du moins dans le secteur privé. Et les différentes organisations *de cadres sont plus souvent livrées* aux querelles de chapelle que dynamisées par l'esprit unitaire.

Secouées, elles aussi, par le verdict des élections législatives, elles ne semblent guère pressées d'opérer le « recentrage » ou l' « adaptation » entrepris par la C.F.D.T. ou la C.G.T. La C.G.C., en organisant la manifestation du 29 janvier, entend n'y *associer aucune autre organisation* syndicale (sauf l'U.C.T., avec qui elle a engagé un processus d'unification). « *Il faut*, dit *M. Charpentié*, président de la C.G.C., *compter ceux qui font confiance à notre confédération.* » Personne d'ailleurs ne songe à lui emboîter le pas.

« *Non à l'agitation-spectacle* », s'écrient, de leur côté, les cadres de l'U.C.C.-C.F.D.T., qui soupçonnent ouvertement M. Charpentié de *mobiliser* ses troupes pour conforter surtout une autorité passablement *discutée.*

N'est-ce pas aussi pour redorer son blason que le président de la C.G.C. a lancé, le 12 janvier, à la *cantonade — sur les ondes* d'Europe I, — un appel à M. Séguy pour le rencontrer ? Mais on ne va *pas si vite en besogne avec la* C.G.T. ; le prédécesseur de l'actuel numéro un de la C.G.C., M. Malterre, en avait fait l'expérience négative *en 1974*. Quatre ans plus tard, c'était M. Le Guen, secrétaire général de l'U.G.I.C.T.-C.G.T. *qui*, en novembre, *avait pris l'initiative de proposer à* toutes les organisations de cadres et à plusieurs syndicats d'enseignants d'examiner les modalités d'un *avertissement solennel à adresser au* gouvernement. Six semaines après, l'U.G.I.C.T. rendait visite à la C.G.C. *Allait-on vers un accord ?*

Il fallut déchanter : au second rendez-vous, fixé au 22 janvier, la *C.G.C. se décommanda au dernier* moment. Elle avait appris que, contrairement aux assurances données par ses *interlocuteurs*, aucun membre du bureau confédéral de la C.G.T. ne serait présent. Or la C.G.C. met son point *d'honneur à ne traiter qu'avec la confédération* de la rue Lafayette, d'égale à égale. M. Le Guen se *récrie : lui-même et M. Obadia auraient été mandatés* non pas en tant que dirigeants de l'U.G.I.C.T. mais *comme* les représentants *de la C.G.T., puisqu'ils sont* tous deux membres de la commission exécutive. M. Krasucki, secrétaire confédéral, a, de son côté, qualifié d' « *inacceptable* » et de « *déraisonnable* » l'attitude de la C.G.C., car « *la moindre discrimination à l'égard de l'U.G.I.C.T. et des dirigeants de la C.G.T. est inadmissible* ». Lorsqu'un leader de la C.G.T. change de casquette, *constatons-le une fois de* plus, la différence ne saute pas toujours aux yeux.

Le dialogue reprendra-t-il ? Il *faudra probablement, de part* et d'autre, dissiper les équivoques trop subtilement entretenues.

Pourtant, estime M. Le Guen, un *terrain d'entente est trouvable si on* « *laisse au vestiaire* » les oppositions doctrinales, concertation d'un côté, lutte de classes de l'autre. *Il faudrait* aussi laisser de côté les analyses divergentes sur les causes de la crise actuelle, les conceptions relatives aux *régimes de retraite complémentaire* (la C.G.T. notamment est favorable à un déplafonnement total *des cotisations de Sécurité sociale* et à un régime complémentaire au « premier franc », alors que la premier franc. La C.G.C. estime que *toute atteinte au régime actuel est un casus belli*).

M. Le Guen reproche aussi à la *C.G.C. certaines contradictions* : elle assure rechercher une action avec les autres catégories de travailleurs *au moment* où elle met sur pied, le 29 janvier, une manifestation strictement catégorielle.

Une certaine identité de vues

En contrepartie, le secrétaire général de l'U.G.I.C.T. constate, avec la C.G.C., une certaine identité de vues, *ou une forte convergence, sur des* points essentiels tels que la lutte pour l'emploi, le refus de la majoration des cotisations sociales et, jusqu'à *un certain degré, le rejet* des *nouvelles* méthodes de gestion patronale.

Quant à l'action immédiate, M. Le Guen juge nécessaire de l'ouvrir par une expression du *mécontentement* des cadres dans les grandes branches, *telles que* la sidérurgie, la construction navale, la téléphone, etc., ou le secteur de la *recherche. Viendrait ensuite la liaison* avec les autres catégories de travailleurs. « *Sans cela, un rapprochement Séguy-Charpentié n'est que poudre aux yeux.* » En conclusion, il estime que les initiatives portant sur les réunions et les manifestations pourraient *aller jusqu'à des arrêts de* travail et aboutir à une étape importante vers la mi-février.

Les cadres cédétistes, le 24, ont eu avec l'U.G.I.C.T. une « explication franche et ferme » et les deux parties *sont convenues* de se *revoir*. D'ici là, M. Leguen aura sans doute eu des entretiens avec les cadres *de Force ouvrière*, avec qui aucun contact officiel n'avait *été pris* depuis dix ans, ceux de la C.F.T.C., de l'U.C.T., des enseignants, etc.

Un *regroupement est ainsi amorcé.* Il faudra du temps pour qu'il dépasse le stade de la grogne et de la frustration *pour déboucher* sur une action unie, étendue à tous les salariés. Courtisés par tous les partis *durant les* campagnes électorales, délaissés par ceux qui *sont au* pouvoir, les cadres participeront-ils un jour, en tant que tels, à l'élaboration *d'une solution* de rechange ?

JOANINE ROY.

(1) L'évolution annuelle des gains mensuels (d'octobre à octobre) a été pour les ouvriers de 15,1 % *en 1978* et de 11,2 % en 1977 et, pour les cadres, *respectivement* de 8,8 % et 9,8 %. Pour la période avril à avril, elle a été pour les ouvriers de 13,5 % en 1977 et de 11,1 % en 1978 au lieu de *9,9* % et 11 % pour les cadres.

(2) Le chômage *des cadres* a augmenté plus rapidement en 1978 (+ 13,38 %) qu'en 1977 et 1976 (+ 7 à + 8 %). Le nombre des demandes d'emploi de cadres non satisfaites, fin décembre, est en effet passé de 46 878 en 1975 à 51 041 en 1976, 54 783 *en 1977 et 62 115 fin* 1978. Quant au chômage des agents de *maîtrise*, il *touchait 48 399* personnes à fin décembre 1978 au lieu de 44 082 l'année précédente (+ 9,8 %).

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE

M. Barre : je ne remettrai pas en cause le plan décidé

De notre correspondant

Lille. — Denain, Longwy, même combat. Cette formule résume l'impression la plus forte qu'ait duite de M. André Rossinieti, d'information qui, sous la con- député U.D.F. de Meurthe-et-Moselle, s'e strendue les 24 et 25 janvier à Valenciennes et à Lille.

La mission a trouvé devant elle une *région unanime pour le* maintien d'une activité sidérurgique à Denain. Son porte-parole, M. Rossinot, traduit ainsi les multiples interventions tant à Lille qu'à *Valenciennes : « Des décisions de fermeture d'ensembles industriels ont été prises en fonction d'une évolution prévisible du marché mondial de l'acier, mais ces calculs économiques ont été contestés aussi bien en Lorraine que dans le Nord. Nos interlocuteurs considèrent en effet que la rétraction du marché de l'acier, prévue par les experts, est excessive ; ils considèrent que les experts ont sous-estimé les possibilités de reprise du marché mondial et, en conséquence, ont surrestimé les capacités de production à fermer.* »

Selon tous les responsables syndicaux, les élus locaux, etc. : « *La nation devrait, en maintenant un noyau dur de production à Denain et e nréalisant l'aciérie de Longwy, contracter avec l'avenir une sorte de prime d'assurance.* »

Enfin, les intervenants ont insisté pour que des dispositions spéciales soient prises par les pouvoirs publics pour aider les collectivités locales touchées par le drame de la sidérurgie.

On sait déjà que M. Barre a répondu négativement à la première et la plus importante des préoccupations. Lors de la réception à Matignon, jeudi matin, d'une délégation du Nord conduite par M. Pierre Mauroy, on lui a posé à plusieurs reprises la question d'un éventuel réexamen des *décisions d'Usinor*. La réponse a été claire : « *Je ne remettrai pas en cause le plan décidé par les responsables de la sidérurgie...* » Le premier ministre a écouté, pendant deux heures, les doléances du Nord-Pas-de-Calais, et l'on pense que des décisions favorables, qui *ne sont pas encore* exactement fixées, pourront intervenir pour les infrastructures, l'habitat, le secteur public notamment. La S.N.C.F. devrait, dans *les deux mois, présenter des propositions* de décentralisation de certains de ses services dans le Nord.

Il n'en reste pas moins que le *refus de remettre en cause les* décisions d'Usinor a provoqué une très vive déception. Pour les syndicats, au point où l'on en est, la conclusion est simple : « *Nous ne pouvons compter que sur le développement des luttes des travailleurs.* »

Mercredi, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la C.G.C., de nombreux débrayages ont été organisés dans les entreprises du Valenciennois et des routes ont été bloquées pendant quelques heures. Jeudi, le bureau des P.T.T. de Denain a été occupé dans l'après-midi. Mais on s'attache surtout à préparer la journée du *16 février* qui, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la C.G.C. et de la FEN, doit être une *journée de grève générale* dans l'ensemble de la région du Nord, avec de multiples manifestations.

GEORGES SUEUR.

● *Les mineurs de fer de Joudreville* (Meuse) ont décidé d'observer, à l'appel de la C.G.T., une grève de quatre heures par jour à partir du jeudi 25 janvier, « *pour la défense de leurs revendications et l'avenir de la mine* ». La C.G.T. rappelle que les mineurs *de fer* de Homécourt (Meurthe-et-Moselle) ont engagé depuis deux semaines une grève de deux heures par roulement pour protester contre les réductions d'effectifs.

DANS LE CADRE D'UNE PRISE DE PARTICIPATION

Usinor « franciserait » l'aciérie Cockerill à Rehon

Afin de compléter l'approvisionnement des laminoirs de *Longwy*, le groupe *sidérurgique* Usinor envisage de prendre une importante participation — 60 % selon certaines informations — dans l'aciérie de Rehon (Meurthe-et-Moselle) appartenant à la société belge Cockerill. Dans le cadre de cette opération, l'entreprise gérant l'aciérie pourrait être transformée en société de droit français.

Pour alimenter et maintenir en *activité les laminoirs de Longwy*, le groupe Usinor avait besoin de 1,7 million de tonnes d'acier par an, dont il n'avait pas jusqu'ici l'entière disposition. Plusieurs solutions s'offraient à lui : soit acheminer l'acier de Denain et de Dunkerque, soit augmenter la production de l'aciérie de Neuves-Maisons, soit procéder à une extension de ses propes installations à Rehon.

« *Finalement*, explique M. Etchegaray, président d'Usinor, dans une interview accordée au *Figaro*, *nous avons choisi la solution Rehon. Le groupe belge Cockerill va disposer dans cette « banlieue » de Longwy d'une aciérie d'une capacité de 1,5 million de tonnes : 1 million pour eux, 500 000 tonnes pour nous. Si nous avions réalisé Neuves-Maisons et Longwy, le prix de revient des deux aciéries de Neuves-Maisons (900 000 t) et de Longwy-Usinor (800 000 t) aurait été nettement plus élevé que le prix de revient d'une aciérie de 1 200 000 tonnes à Neuves-Maisons et d'une aciérie de 1 500 000 tonnes à Rehon.* »

Le choix paraît donc être définitivement arrêté. Mais dans un communiqué, la société Cockerill s'étonne que « *sa nationalité belge soit si fréquemment mise en cause alors qu'on envisage apparemment sans problème de recourir à des sociétés étrangères pour résoudre les problèmes de l'emploi en Lorraine* ».

SOCIAL

LA C.G.T. ANNONCE DES ACTIONS REVENDICATIVES UNITAIRES

« *L'actualité sociale est marquée par une montée certaine des luttes revendicatives,* a déclaré M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., devant la presse, le 25 janvier. *Il faut s'attendre à des initiatives plus vastes et plus unitaires dans les prochaines semaines, en Lorraine et dans le Pas-de-Calais.* »

M. René Buhl, secrétaire confédéral, a annoncé le lancement d'une campagne sur l'emploi dans les branches, les entreprises et les localités pour « *définir avec les travailleurs à partir de leurs préoccupations quotidiennes leurs revendications concrètes* ».

Quant aux relations avec la C.F.D.T., M. Buhl espère que la rencontre qui est prévue au début de février devrait permettre « *d'avancer dans la voie de l'unité* ». La FEN y sera associée. Le syndicaliste a regretté que les désaccords survenus à l'occasion de la journée de protestation du 21 décembre par la seule C.G.T. « *aient nuit aux résultats de cette initiative* ». En revanche, la conclusion d'accords unitaires C.G.T.-C.F.D.T. dans la région Rhône-Alpes, en Loire-Atlantique et en Gironde ainsi que les contacts pris ailleurs pourraient déboucher sur des actions unitaires dans les prochaines semaines, estime M. Buhl qui conclut : « *A ce moment se posera le problème de leur coordination, y compris au niveau national.* »

Groupant 2 millions d'adhérents

LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ET LA BANQUE CENTRALE DES COOPÉRATIVES S'ASSOCIENT.

La Garantie mutuelle des fonctionnaires (G M F) et la Banque centrale des coopératives (B C C) qui comptent ensemble plus de deux millions d'adhérents ont décidé de créer en commun une nouvelle banque, dont l'activité pourrait débuter en avril. Le capital de cet établissement sera détenu pour les deux tiers par la B.C C. et, pour le tiers restant, par la G.M F.

La Garantie mutuelle des fonctionnaires est la première compagnie française d'assurances à forme mutuelle sans intermédiaire. Elle détient différentes participations, dont 6 % de la Société financière Gaz et Eaux et 10 % de la Gamma Reinsurance Company, société de réassurance récemment constituée aux Etats-Unis avec le groupe des Mutuelles unies et la Caisse centrale de réassurance. La Banque centrale des coopératives est la banque du mouvement coopératif des consommateurs ; elle centralise et rémunère les trésoreries des sociétés coopératives et assure l'essentiel de leur financement à court et moyen terme.

AFFAIRES

Rhône-Poulenc-Textiles a eu 500 millions de F de déficit en 1978, mais l'horizon s'éclaircit

Près de 500 millions de francs : c'est le montant des pertes que Rhône-Poulenc Textiles (R.P.T.), la division fibres synthétiques du numéro un français de la chimie, a enregistré en 1978, première année de mise en application du plan de restructuration textile dont M. Jean Gandois, vice-P.-D.G. du groupe, avait exposé les grandes lignes, en décembre 1977. Déficit lourd mais tout de même inférieur de 200 millions de francs à celui de l'exercice précédent. Les efforts déployés pour faire sortir R.P.T. du « rouge » commencent donc à porter leurs fruits. A souligner au demeurant, puisque l'industrie textile française a enregistré l'an passé un nouveau recul de son activité, dû à la faible croissance de la consommation (+ 0,5 %), à l'assainissement des stocks et la détérioration des termes du commerce extérieur.

Pour R.P.T., il en est résulté une quasi-stagnation du chiffre d'affaires à 2 422 millions de francs, compte tenu d'une hausse moyenne des prix de 10 % (dont 4,3 % grâce au déplacement vers le haut de la gamme des produits).

La situation ne s'améliore guère et « *1979 restera encore une année délicate,* a souligné son P.-D.G., M. Albert Diehl, *mais nous avons bon espoir de parvenir à l'équilibre de nos comptes à la fin de 1980.* »

La reconversion de R.P.T. est actuellement en avance sur les prévisions. A la fin de 1978, le montant des investissements engagés atteignait déjà plus de 500 millions de francs, alors que 450 millions étaient prévus pour 1978 et 1979 ; 200 autres millions seront dépensés cette année. Les nouveaux produits commenceront à sortir à partir du deuxième trimestre. Les nouvelles structures commerciales sont en place. Enfin, sur le plan social, les effectifs ont été réduits de mille sept cent cinquante personnes et, au 31 décembre dernier, R.P.T. n'employait plus que onze mille cinq cents personnes. « *Quand le plan textile aura été réalisé, R.P.T. sera un des producteurs européens les plus performants* », affirment les dirigeants. Il leur reste trois ans pour gagner leur pari. — A. D.

LES PERTES DE SICLI

La COB saisit le procureur de la République

Si la Compagnie centrale Sicli avait constitué les provisions nécessaires pour dépréciation de titres, *les comptes de son exercice 1973 se seraient soldés par « une perte »,* non par le bénéfice net de 3,99 millions de francs déclarés à l'époque. Telles sont les conclusions d'une enquête ouverte par la Commission des opérations de Bourse (COB) en novembre 1977, à propos de cette *société.* Si la Sicli avait, l'année suivante, procédé à une évaluation « prudente » de la situation de ses filiales à nouveau déficitaires (Agostini et S.C.M.I.), la perte annoncée *par la société fin 1974 eût été « très supérieure »* à ce qui a été publié (10,8 millions de francs). Enfin, l'absence de toute provision nouvelle sur les filiales, dans la situation provisoire de Sicli au 30 juin 1975 (publiée juste avant l'augmentation de capital d'octobre 1975) est « critiquable ».

La COB, qui a relevé d'autres inexactitudes de nature à causer un « *préjudice important aux actionnaires qui ont souscrit à l'augmentation de capital* », a décidé, en conséquence, de saisir le procureur de la République.

ÉTRANGER

Le gouvernement américain n'exclut plus la possibilité d'une récession

De notre correspondant

Washington. — Il en est de la récession comme de la crise en Iran : après l'avoir considérée dans un premier temps comme une incongruité, un épouvantail à éloigner, les officiels ont bien dû admettre à leur corps défendant qu'il y avait du vrai dans les prévisions pessimistes des experts indépendants. Ils ont fait un pas dans leur direction, tout en s'efforçant à chaque étape de limiter les dégâts et de tenir une position « moyenne ». Mais, ce qui était déjà difficile à propos de l'Iran, devient franchement impossible quand il s'agit de l'économie, lorsque les sceptiques à convaincre sont les hommes d'affaires et les responsables syndicaux, ceux-là mêmes qui vont « *faire* » l'événement dans les prochains mois. Voilà pourquoi, après avoir refusé de croire pendant des mois à la possibilité d'une récession, voire d'une stagnation de la croissance, les responsables de l'administration Carter ont finalement accepté de se pencher sur le problème, et, pour commencer, d'admettre sa réalité.

Tel est le sens des documents-fleuves déposés cette semaine sur le bureau du Congrès : projet de budget pour 1979-1980, message sur l'état de l'Union, rapport économique des conseillers du président. Ce dernier texte, fort de plus de 300 pages, constitue traditionnellement l'évaluation la plus complète des résultats de l'année écoulée et des perspectives d'avenir. Celles-ci ne sont guère brillantes pour 1979 : une croissance de 2,25 %, soit 2 points de moins qu'en 1978 ; pratiquement pas de progression du niveau de vie ; pas de nouvelles réductions d'impôts, hormis celle décidée l'an dernier ; enfin, une légère aggravation du chômage, *qui dépassera de nouveau les 6 %* dans un an, après s'être établi à 5,8 % en décembre dernier.

Comme par ailleurs les coupes opérées dans le budget ont essentiellement touché des programmes sociaux (éducation et aide à l'emploi notamment), M. Carter est allé au-devant d'une rude bataille. Le sénateur Kennedy, qui a pris la tête du regroupement de la clientèle traditionnelle du parti démocrate, n'a pas tardé à donner le ton. « *Le fait est,* a-t-il dit, *que le gouvernement demande aux pauvres, aux Noirs, aux malades, aux jeunes, aux villes et aux chômeurs de supporter une part disproportionnée des milliards de dollars de réduction* » des dépenses publiques.

Ce retour de M. Carter à l'« orthodoxie » suffira-t-il à juguler l'inflation ? M. Schultze principal conseiller économique du président, serait déjà bien heureux si celle-ci était simplement enrayée dans sa montée, passant de plus de 9 % en 1978 à 7,5 % cette année, avec une nouvelle réduction à moins de 7 % en décembre. Mais personne ne se fait d'illusion : la Maison Blanche annonce même que l'inflation restera forte pendant tout le premier semestre, à cause de la hausse des prix du pétrole décidée par l'OPEP, des effets retardés de la chute du dollar sur le coût des articles importés, de la poursuite de la hausse des prix alimentaires, enfin de l'augmentation intervenue par voie légale au 1er janvier, du salaire horaire minimal. Au-delà, le programme anti-inflation lancé en octobre dernier devrait faire sentir ses effets : mais au prix d'un ralentissement de la croissance et des affaires. Le rapport s'attend en particulier à une réduction considérable du rythme des constructions individuelles au second semestre et à une nouvelle stagnation des achats gouvernementaux, déjà très ralentis en 1978 par rapport aux prévisions d'il y a un an.

Pourquoi, dans ces conditions, est-il interdit de parler de « récession », alors qu'un tel phénomène a suivi par deux fois, au cours des dix dernières années, les programmes anti-inflation successifs ? M. Schultze et son équipe avancent plusieurs raisons d'optimisme : les commandes de biens durables sont en augmentation depuis quelques mois ; les réductions d'impôt effectives à partir du 1er janvier devraient maintenir la demande (mais ces réductions ont été presque annulées par une hausse massive des cotisations au système de retraites) ; enfin, — fait nouveau, — le taux de croissance des principaux pays industrialisés devrait être en 1979 égal ou supérieur à celui des Etats-Unis.

Ce dernier élément — constaté pour la première fois depuis 1975 — est salué, non seulement comme le gage de meilleures perspectives pour les exportations américaines, mais comme le signal du « *tournant* » qu'aurait marqué le sommet de Bonn en juillet dernier : Les Etats-Unis *y ont noté que « la lutte anti-inflation était devenue leur première priorité »* (sous-entendu : ils ont fait amende honorable), tandis qu'il a été admis partout « *tant chez nous qu'à l'étranger, que dans un monde où les pays sont interdépendants, les choix politiques d'un Etat affectent directement les résultats économiques des autres* ».

La même constatation est faite à propos des mesures de stabilisation du dollar prises le 1er novembre : la chute du billet vert s'expliquait notamment par « *une divergence des conditions macro-économiques générales... génératrices d'une plus grande incertitude et d'une dispersion des expectatives sur les futurs taux de change...* ». Les choses devraient donc aller mieux dans ce domaine aussi. La création du système monétaire européen est présentée, à cet égard, comme un développement encourageant, mais son succès « *dépendra à court terme de sa souplesse et de la viabilité de ses arrangements de crédits..., à long terme de la convergence des politiques macroéconomiques des Etats membres.*

Déclin de la productivité

Le seul chapitre du rapport où s'exprime un certain pessimisme, a tout le moins un fort degré de perplexité, est la stagnation de la productivité constatée dans l'industrie américaine. Celle-ci ne s'est élevée que de 0,6 % en 1978, contre 0,9 % par an de 1973 à 1977, 2 % par an entre 1965 et 1973 et 2,6 % pendant la décennie précédente. Le déclin a été très sensible en 1973 et en 1974, mais le redressement se fait toujours attendre. Les conseillers du président avancent à ce phénomène plusieurs raisons, sans toutes les reprendre à leur compte : la croissance des investissements privés s'est fortement ralentie à partir de 1973 ; l'évolution démographique et sociale a introduit sur le marché du travail une nouvelle main-d'œuvre non expérimentée (beaucoup plus de femmes et de jeunes) ; les nouveaux règlements sur la protection de l'environnement et la sécurité du travail ont absorbé une bonne partie des investissements ; enfin — fait plus grave, — les crédits consacrés à la recherche et au développement ont décliné, passant de 3 % du total de la production en 1964 à 2,2 % l'an dernier.

Conscient de ce retard et de ses conséquences, notamment pour le succès de son plan anti-inflation, M Carter a ordonné un examen général des problèmes de la recherche privée. En attendant, il augmente de 13 % les crédits accordés à la science par le Budget fédéral, qui finance les deux tiers de toute la recherche fondamentale aux Etats-Unis.

MICHEL TATU.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

Les États-Unis et la C.E.E. se heurtent sur les questions tarifaires

Bruxelles (Communautés européennes). — Les Etats-Unis et la Communauté parviendront-ils à trouver un terrain d'entente de telle sorte que les négociations commerciales multilatérales (N.C.M.), dites « Tokyo round », puissent bientôt être conclues. Les dernières nouvelles ne portent pas à donner une réponse positive, même si, à Bruxelles, on n'exclut pas un déblocage de la situation qui permettrait à la Commission européenne, porte-parole de la C.E.E., de présenter un schéma d'accord au conseil des ministres des « Neuf » le 6 février.

De notre correspondant

Les Etats-Unis et la Communauté se heurtent à propos du volet tarifaire des N.C.M. Voici une semaine environ, M. Haferkamp, vice-président de la commission, a écrit à M. Strauss le représentant spécial du président Carter pour les négociations commerciales, afin d'attirer son attention sur le caractère tout à fait insuffisant, aux yeux de la C.E.E., de l'offre tarifaire américaine dans les secteurs des textiles et surtout de la chimie. Pour les produits chimiques, les Etats-Unis acceptent d'abolir le régime très protecteur de l'A.S.P. (American Selling Price). Pour compenser cette disparition, ils ont l'intention de relever les droits de douane des produits en cause. Ensuite, aux droits ainsi ajustés en hausse, ils appliqueraient la *réduction tarifaire progressive* réduction tarifaire progressive décidée au titre des N.C.M. La C.E.E ne trouve pas anormale cette hausse nominale immédiate des droits de douane, mais elle estime, d'une part, que le relèvement envisagé par Washington est beaucoup trop élevé, d'autre part, que, contrairement à ce que projettent les Américains, il n'y a pas de raisons de l'appliquer à des produits autres que ceux qui sont effectivement protégés par l'A.S.P.

M. Strauss, *de son côté,* a adressé une lettre à Haferkamp réclamant avec force une réduction des droits appliqués par la C.E.E. sur le papier kraft. Depuis, d'intenses négociations ont lieu à Genève, jusqu'à présent sans grand résultat. Il es prévu que, si un rapprochement satisfaisant des positions peut faire espérer qu'un compromis se dessine, ce vendredi 26 janvier, l'ambassadeur Mac Donald, qui est le chef de l'équipe américaine à Genève, viendra à Bruxelles pendant le week-end négocier « au finsh » avec la Commission.

Outre le difficile volet tarifaire, il reste plusieurs points à régler en matière d'échanges agricoles. Les Etats-Unis et la C.E.E. ne sont pas encore complètement d'accord. Surtout l'attention se porte vers d'autres pays, tels l'Australie et le Canada, qui contestent certaines des solutions imaginées bilatéralement par la Communauté et les Américains.

Les pourparlers C.E.E. - Japon sont, quant à eux, au point mort. La Communauté estime que l'offre de Tokyo est insuffisante. Il semble que les Japonais préfèrent ne pas « se découvrir » provisoirement et inutilement : ils ne veulent pas faire d'efforts supplémentaires sur lesquels ils auraient du mal à revenir, si les N.C.M. finalement échouaient, tant que les Etats-Unis et la C.E.E., qui ocupent la position centrale dans cette négociation, n'auront pas résolu leurs problèmes.

Dans cette ultime phase des pourparlers, les avis diffèrent sur ce que sont les intentions de l'administration américaine. Selon certains observateurs, le président Carter, qui, début janvier, a annoncé au Congrès qu'il allait bientôt soumettre à son approbation un schéma d'accord complet, fera tout le nécessaire pour aboutir. Pour d'autres, le blocage qui survient maintenant sur le plan tarifaire est délibéré : l'administration, prenant conscience que le nouveau Congrès est encore plus protectionniste que le précédent, cherche un prétexte pour sortir de cette négociation, de fait passablement inactuelle. Il s'agirait alors d'imaginer, avec les partenaires du GATT, une formule permettant de mettre fin à l'opération sans donner une impression d'échec. Par exemple, en adoptant les différents « codes » mis au point à Genève, mais en laissant de côté le volet tarifaire.

PHILIPPE LEMAITRE.

FISCALITÉ

LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DE REVENUS SERONT EXPÉDIÉS DIRECTEMENT AUX CONTRIBUABLES JUSQU'AU 10 FÉVRIER

Les contribuables vont recevoir — ou ont déjà reçu — les formulaires de déclarations de revenus perçus en 1978. Ces formulaires sont envoyés *depuis le 19 janvier.* Toutes les expéditions seront terminées le 10 février.

Le ministre du budget, M. Maurice Papon, a indiqué, jeudi 25 janvier, que ces imprimés n'ont pas subi de modifications importantes depuis l'an dernier. Les contribuables seront dispensés de tout calcul. Ils devront simplement indiquer dans les cases adéquates le montant de leurs revenus et éventuellement ceux de leur épouse. Le ministre a également rappelé que la signature de l'épouse sur la déclaration de revenus du ménage reste facultative.

Cette année, pour la première fois, les contribuables auront à leur disposition un formulaire spécial pour les plus-values réalisées lors de la cession de biens meubles, immeubles et de droits immobiliers ou mobiliers sur des immeubles.

FAITS ET CHIFFRES

AUTOMOBILE

● *La production d'automobiles particuliers a atteint 3 111 380 unités en 1978,* soit 0,6 % de plus qu'en 1977, établissant ainsi un record absolu. La progression des immatriculations sur le marché intérieur (+ 1,9 %) a en effet compensé le léger recul des exportations (— 2,6 %). Au total, les firmes françaises, en 1978, ont exporté 50,7 % de leur production de voitures. La production de véhicules utilitaires, en revanche, a continué à diminuer en 1978. Pour les véhicules « légers » (moins de 6 tonnes), elle a atteint 349 808 unités, soit 4,6 % de moins qu'en 1977, et pour les véhicules « lourds » (plus de 6 tonnes), elle n'a pas dépassé 46 742 unités, soit 4 % de moins que l'an passé.

TIERS MONDE

● *Augmentation de l'aide de la Banque mondiale aux pays en développement dans le secteur de l'énergie.* — Les prêts de la Banque mondiale devraient atteindre 1 milliard de dollars par an d'ici à 1983, principalement pour la mise en valeur de gisements connus d'hydrocarbures non encore exploités. De 1979 à 1981 trente projets seront préparés et vingt-deux atteindront le stade de financement : mise en valeur de gisements en Tunisie, en Egypte et en Thaïlande ; exploitation de gisements de petites dimensions mais suffisants pour réduire la dépendance de pays comme le Tchad ou le Pakistan ; récupération secondaire de gisements en déclin en Bolivie ou en Equateur. — (A.F.P.)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép -		Rep + ou Dép -		Rep + ou Dép -	
$ E.-U. ..	4,2495	4,2580	— 115	— 110	— 310	— 260	— 960	— 865
$ can. ...	3,5670	3,5760	— 115	— 105	— 280	— 225	— 795	— 790
Yen (100)	2,1290	2,1365	+ 85	+ 120	+ 145	+ 190	+ 415	+ 500
DM	2,2910	2,2970	+ 35	+ 75	+ 85	+ 135	+ 270	+ 350
Florin	2,1215	2,1295	— 40	— 5	— 65	— 25	— 85	— 25
F B (100)	14,5295	14,5665	— 285	— 140	— 500	— 380	—1585	—1005
F S	2,5175	2,5250	+ 110	+ 155	+ 250	+ 305	+ 790	+ 860
L. (1 000)	5,0746	5,0866	— 305	— 245	— 565	— 509	—1700	—1535
£	8,4725	8,4910	— 465	— 390	— 955	— 835	—2875	—2670

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 7/8	3 1/4	3 7/16	3 13/16	3 9/16	3 15/16	3 15/16	4 5/16
$ E.-U. ..	9 15/16	10 5/16	10 3/16	10 9/16	10 11/16	11 1/16	11 1/8	11 5/8
Florin	7 3/8	8 1/8	7 3/2	7 7/8	7 3/8	7 7/8	7 3/8	7 7/8
F B. (100)	7 1/2	8 1/2	8	8 3/4	8 1/8	8 7/8	8 3/8	9 1/8
F. S	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	+ 1/16	+ 7/16
L. (1 000)	10 3/4	13 1/4	12 3/4	13 3/4	12 1/2	13 1/2	13	14
£	11 5/8	12 5/8	12 5/8	13 3/8	12 7/8	13 5/8	13 5/8	14 3/8
Fr. franc..	6 1/4	6 3/4	7 3/4	8 1/4	7 7/8	8 1/2	8 3/4	9 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ENVIRONNEMENT

A PROPOS DE...

UNE FÊTE DE L'ÉCOLOGIE

Rendez-vous le « jour du soleil »

Le 23 juin — le jour le plus long de l'année — sera proclamé en France « jour du soleil ». C'est ce qu'ont annoncé jeudi 18 janvier au cours d'une conférence de presse à Paris, les membres du comité national qui lance cette initiative.

Les animateurs du comité sont des personnalités officielles comme MM. Serge Antoine, haut fonctionnaire de l'environnement, Jean-Claude Colli, délégué à la qualité de la vie, mais aussi des écologistes comme MM. Brice Lalonde des Amis de la terre et Louis Bériot, secrétaire général de l'association Espaces pour demain.

C'est cette association qui, s'inspirant de l'exemple américain, a décidé de transposer l'idée en France. Le 3 mai, en effet, les Etats-Unis célèbrent leur *« sun day »*, journée de promotion en faveur de l'énergie solaire, placée sous le patronage de M. Carter.

Pendant six mois, le comité va s'efforcer de mobiliser ceux — services publics, entreprises, écoles, associations — qui voudront participer à ce qui devrait être à la fois *« une grande fête populaire et une opération de sensibilisation »*. Il s'est assuré les concours financiers d'une vingtainé de grandes entreprises et de ministères qui fourniront environ 2 millions de francs. *« Nous voudrions qu'en cent points de France s'organisent des festivités à l'occasion desquelles le public puisse voir fonctionner des appareils solaires, visiter des laboratoires et des entreprises travaillant pour le solaire »*, a expliqué M. Bériot.

Ce jour-là seront décernés les prix de plusieurs concours. Le premier, organisé avec *le Monde de l'éducation*, s'adresse aux écoliers qui feront l'inventaire des possibilités solaires de leur commune. Le second mettra en compétition les collectivités locales qui présenteront un projet d'équipement solaire.

Dans une dizaine de villes ou de départements « pilotes » seront organisés des forums accompagnés d'expositions, notamment à Biarritz (le soleil et la mer), à Montpellier (le soleil et l'agriculture), à Fréjus (le soleil et la santé), à Collioures (le soleil et l'habitat), à Arc-et-Senans, dans le Doubs, (le soleil et le futur). Simultanément, des circuits permettront de visiter, de Lyon à Toulouse, les réalisations solaires les plus intéressantes dans le domaine de l'habitat. Des expositions de peinture et des concerts ajouteront une note culturelle à la Journée du soleil.

« *Cette campagne,* indiquent les membres du comité, *est inédite en France puisqu'elle verra l'action concertée des savants et des écologistes, des ingénieurs et des artistes, des collectivités locales et des entreprises privées. La maîtrise du soleil est un défi. C'est l'affaire de tous. Tel sera le message essentiel du jour du soleil.* »

(1) Espaces pour demain : 7, rue du Laos, 75015 Paris.

GRAVELINES : les écologistes s'inquiètent des rejets radioactifs de la centrale.

(De notre correspondant.)

Lille. — L'association Nord Nature (1), par son président, le professeur Emile Vivier, professeur de biologie à l'université de Lille, vient d'alerter la population du Nord et du Pas-de-Calais sur une enquête publique concernant le rejet d'effluents radioactifs liquides et gazeux par la centrale nucléaire en construction à Gravelines, près de Dunkerque. Sans l'intervention de cette association, il est vraisemblable que l'enquête publique serait passée quasiment inaperçue. Des avis ont été publiés dans la presse régionale à la fin du mois de décembre, en pleine période des fêtes, et le public a trois semaines, du 8 au 27 janvier, pour formuler ses observations...

Les animateurs de Nord Nature se sont vu refuser à la préfecture une copie du dossier, ce qui, selon eux, est illégal. Cette prudence ou cette discrétion renforce la méfiance des écologistes.

Une première constatation s'impose : les rejets seront considérables. Les documents font état de rejets par la centrale de Gravelines de 260 000 mètres cubes-heure d'effluents radioactifs gazeux dans l'air et d'une grande quantité d'effluents liquides. Pour les rejets gazeux, près de 2 millions de personnes sont concernées (y compris des Belges et des Britanniques). Le maire de Steenwerck, le docteur M. Declercq, s'étonne, pour sa part, que seules huit communes limitrophes de Gravelines aient été avisées officiellement alors que les gaz se propageront dans un rayon de 60 kilomètres.

Nord Nature invite donc la population à intervenir de toute urgence. Une lettre type a été rédigée pour le commissaire enquêteur. Elle affirme : « *Les rejets radioactifs dans l'atmosphère étant importants, en particulier vapeur d'eau chargée de tritium et de kéypton 85 pour une activité annuelle de 20 000 à 100 000 curies par unité de 1 000 mégawatts, nous estimons ceci incompatible avec la santé et l'avenir des populations pour les raisons suivantes : longue durée radioactive résiduelle (deux siècles et demi), permanence des émissions, donc imprégnation régulière des populations et addition des éléments radioactifs d'année en année dans l'environnement, aggravation du danger en raison de l'existence des vents d'ouest dominants, qui étendront la pollution sur la zone urbaine de Dunkerque et sur la Flandre qui est très peuplée. Les rejets radioactifs liquides présentent des dangers considérables par l'existence d'eau chargée de strontium 90, de cesium 144, pour une activité annuelle de 400 à 2 000 curies.* » — G. S.

(1) Association Nord Nature, à l'université des sciences et techniques de Lille, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

TRANSPORTS

Où l'on reparle du tunnel sous la Manche

La S.N.C.F. et la British Railways proposent un projet à voie unique

Dans une lettre à M. Joël Le Theule, ministre des transports, M. Hector Rolland, député et maire R.P.R. de Moulins (Allier), s'inquiète d'un possible abandon par la S.N.C.F. du transport des passagers entre la France et la Grande-Bretagne (« le Monde » du 22 novembre 1978). « Le gouvernement va-t-il, encore une fois, laisser couler notre marine », s'interroge-t-il. Il écrit : « L'exploitant français est une société nationale qui peut se permettre un déficit de 50 millions alors que les sociétés anglaises, qui sont privées, gagnent de l'argent et viennent de commander cinq nouveaux bateaux. »

A ce propos, Sir Peter Parker, président des chemins de fer britanniques, vient de demander que la décision de construire le tunnel sous la Manche soit prise avant la fin de cette année afin que les travaux puissent démarrer vers 1981. Plusieurs car-ferries, actuellement en service sur la Manche, arriveront, en effet, au terme de leur carrière pendant la deuxième moitié de la prochaine décennie. Si le tunnel doit finalement voir le jour, il importe aux British Railways de le savoir à temps pour programmer au mieux leurs investissements.

Tel qu'il est, aujourd'hui, imaginé par les chemins de fer français et britanniques, ce nouveau tunnel sous la Manche, à galerie unique, représente un investissement de l'ordre de 4,6 à 5,8 milliards de francs. Cette somme est très inférieure au coût du *projet antérieur, abandonné en* 1975 à la demande de la Grande-Bretagne et qui comportait deux voies. Un certain nombre de choix, ayant une incidence sur le coût total, restent à faire.

L'ouvrage sera-t-il bâti soit au gabarit britannique, soit au gabarit *continental* ? Construira-t-on une galerie secondaire pour réduire le délai d'exécution des travaux et faciliter les conditions d'exploitation de cette ligne ?

L'idée nouvelle consiste à faire passer *dans le tunnel long de* 53 kilomètres deux « rafales » de dix trains en trois heures, une dans chaque sens. Divisée en six périodes de trois heures, l'exploitation de l'ouvrage permettrait de traiter au total cent vingt rames par jour et de réserver six heures à l'entretien des infrastructures.

Entre Londres et Paris, le temps de parcours serait alors de quatre heures trente minutes, entre Londres et Bruxelles de quatre *heures dix minutes, dont environ* une demi-heure dans le tunnel.

Les auteurs du projet tablent en 1988 sur un trafic d'environ six millions de voyageurs par an, répartis sensiblement par moitié sur chacune des deux lignes, l'une vers la Belgique, l'autre vers la France.

Quand au trafic de marchandises, *les experts l'estiment*, dès la première année d'exploitation, à 5 millions de tonnes dans les deux sens. Cette évaluation ne tient pas compte des voitures neuves dont l'acheminement ne pourrait être assuré, pour des raisons de sécurité, qu'en cas d'existence d'une galerie secondaire.

Par rapport au précédent projet, le trafic des navettes transportant les voitures et leurs passagers a été abandonné. L'existence de cet ouvrage ne devrait donc perturber que faiblement les services maritimes existants, notamment ceux qu'exploitent les chemins de fer français et britanniques.

Selon les auteurs de l'étude, il est néanmoins certain que le tunnel détournera à son profit une partie du trafic routier de marchandises et du trafic aérien de voyageurs. Ces détournements devraient contribuer, dans une certaine mesure, à réduire la *circulation routière et la consommation* de carburant. — J.-J. B.

TOURISME

Dans les Pyrénées

UNE STATION DE SKI EST FERMÉE POUR RAISONS DE SÉCURITÉ

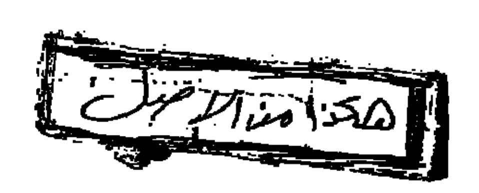
(De notre correspondant.)

Tarbes. — Le maire de Germ (Hautes-Pyrénées) vient de décider, par arrêté, de fermer la station de Peyresourde puisque le préfet du département a suspendu le 19 janvier l'autorisation d'exploiter l'ensemble des remontées mécaniques.

Les téléskis de ce centre de sports d'hiver n'ont pas été équipés de dispositifs de rattrapage de câble, d'antidérailleurs et de détecteurs de déraillement rendus obligatoires sur l'ensemble du territoire par les arrêtés ministériels du 29 juillet 1976 et du 20 juin 1978. A la demande du Syndicat national des téléphériques, la date limite de mise en conformité avait été fixée au 1er janvier 1979. Un contrôle ayant fait apparaître que la société *concessionnaire* des remontées de Peyresourde n'avait pas installé les dispositifs requis en raison d'un manque de capitaux, le préfet a décidé de suspendre son autorisation.

L'attitude des responsables de la station a entraîné une vive réaction des maires des quinze communes de la vallée du Louron. Ceux-ci considèrent « *que la sécurité des skieurs fréquentant la station n'est plus assurée et que la responsabilité d'un des leurs, M. Neymoz, maire de Germ, est en permanence engagée du fait de la carence de la société concessionnaire, dont les champs de neige sont situés sur le territoire administré par cette commune* ». — G. D.

[La station de ski d'Artouste (Pyrénées-Atlantiques) vient de fermer pour cause de faillite financière ; celle de Peyresourde, en raison de difficultés techniques. Malchanceuses Pyrénées... mais il faut noter la franchise et le courage des maires de la vallée du Louron, qui ont préféré exposer au grand jour leurs difficultés plutôt que de les dissimuler pudiquement, comme on a trop souvent l'habitude de le faire. — Al. F.]



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
25 JANVIER

La baisse reprend sur les grandes valeurs

La timide amélioration observée au début du nouveau mois boursier aura été de courte durée, et après quelques jours de pause, le mouvement de repli a repris sur le marché de Paris en s'accélérant au fil des cotations, affectant principalement les grandes valeurs de la cote. L'on a pu ainsi noter pêle-mêle les baisses de Peugeot (encore), Michelin, B.S.N.-Gervais Danone, Carrefour, Redoute, Radiotechnique, Aquitaine, Rhône-Poulenc, L'Oréal, Saint-Gobain et Compagnie Bancaire.

Au total, une bonne cinquantaine de titres ont fléchi de façon notable (1 % et plus), et, en clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 0,9 % environ au-dessous de son niveau précédent, alors que, à l'ouverture, sa perte était seulement de 0,2 %.

« La promesse d'un mauvais indice des prix en janvier, *affirmait-on autour de la corbeille*, est responsable de cette rechute. » *L'argument évoqué est sans doute en partie fondé, mais la mauvaise tenue du marché est aussi imputable à la baisse accélérée de Peugeot (— 7,7 % en quatre jours, dont 4,6 % jeudi) et à celle de la Compagnie bancaire, véritables thermomètres de la Bourse. Ajoutons à cela, enfin, le manque d'affaires, toujours ou presque toujours générateur d'effritement.*

L'or, après avoir dépassé 237 dollars l'once à Londres, a finalement été coté 235,10 dollars une fois connue la décision de l'ayatollah Khomeiny de retarder son départ pour Téhéran. A Paris, les cours du métal ont suivi la même évolution et le lingot s'est finalement traité à 31 750 F (— 50 F). Le napoléon a peu varié, s'échangeant à 269,40 F puis à 269,20 F contre 269,50 F. Le volume des transactions a diminué, revenant de 13,62 à 10,9 millions de francs.

Repli à peu près général des valeurs étrangères.

LONDRES

Rassuré par la ferme détermination du chancelier de l'Echiquier de maintenir une politique monétaire et budgétaire stricte pour combattre l'inflation, le marché poursuit son redressement, amorcé la veille en clôture. Hausse des industrielles, des *pétroles* et des fonds d'Etat. *Baisse* des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 234 35 contre 233 85

VALEURS	CLOTURE 25 I	COURS 26 I
Beecham	605 ...	608 ...
British Petroleum	898 ...	896 ...
Courtaulds	111 ...	112 ...
De Beers	432 ...	433 ...
Imperial Chemical	354 ...	356 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	258 ...	258 ...
Shell	658 ...	661 ...
Vickers	183 ...	184 ...
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	28 15/16
*West Driefontein	31 ...	30 3 4
*Western Holding	27 ...	26 1 4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

RAFFINERIES DE SAINT-LOUIS. — *L'exercice 1978 a confirmé une* amélioration des résultats du groupe. Le dividende global devrait être augmenté (7,50 F en 1977).

KUBOTA LTD. — *Le* bénéfice *consolidé* du premier semestre (au 15 octobre) de l'exercice s'est élevé à 10,13 milliards de yens contre 9,85 milliards un an plus tôt.

RESULTATS NETS POUR 1978

EXXON. — 2,76 milliards de dollars contre 2,44 milliards, soit 6,19 dollars par action contre 5,45.

MONSANTO. — 302,5 millions de dollars *contre 275,6 millions, soit* 8,28 dollars par titre contre 7,46.

CITICORP. — 469,8 millions de dollars contre 373,8 millions, soit 3,79 dollars par action contre 2,98.

MOBIL CORP. — 1,12 milliard de dollars contre 0,99 milliard, soit 10,61 dollars par action contre 9,44.

BELL CANADA. — *Consolidé :* 4,37 milliards de dollars canadiens contre 3,51 milliards, soit 8,01 dollars par action contre 6,04.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 I	26 I
1 dollars (en yens)	198 06	199 15

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 7/16 %

NEW-YORK
Nouvelle hausse

A peine interrompu *mercredi*, le mouvement de hausse a repris vigoureusement le lendemain à Wall Street. L'indice Dow Jones est reparti de l'avant et, à l'issue d'une séance encore active *(31,5 millions d'actions* échangées contre 31,8 millions la veille), il s'établissait à 854,64, en progrès de 8,23 points.

Sur 1 876 valeurs traitées, 1 026 ont monté, 461 ont reculé et 389 sont restées inchangées.

Les bons résultats annoncés par les *sociétés pour 1978 continuent d'impressionner* favorablement les opérateurs (voir ci-contre). Mais ceux-ci ont connu jeudi d'autres motifs de satisfaction. Ainsi, la Marine Midland Bank *vient-elle de ramener le* taux des emprunts arrangés entre banques à 11,25 %. Pour les boursiers, ce peut être l'amorce d'une détente générale des taux d'intérêts aux Etats-Unis. Pourtant, juste après la séance, il a été annoncé que la masse monétaire (M 1) avait augmenté de 1,1 milliard de dollars en une semaine...

Indices Dow Jones : transports, 218,98 (+ 1,70) ; services publics, 103,52 (+ 0,85).

VALEURS	COURS 24 I	COURS 25 I
Alcoa	51 3 4	52 1/2
A.T.T.	62 5 8	63 1/4
Boeing	76	77 3/4
Chase Manhattan Bank	31 3 4	32
Du Pont de Nemours	137 3 8	138 1/4
Eastman Kodak	61 3 4	63 3/4
Exxon	49 1/2	50 1/2
Ford	40 5 8	40 5/8
General Electric	49 1 2	50 1/8
General Foods	35 5 8	35 1 2
General Motors	58 1 4	58 7/8
Goodyear	18 1 2	18 1/2
I.B.M.	308 3 8	311 1/2
I.T.T.	29 1 2	29 3 8
Kennecott	22 ..	22 3/4
Mobil Oil	69 1/4	70 ...
Pfizer	32 1 4	32 3 4
Schlumberger	96 3 8	98 ...
Texaco	25 ..	25 3/8
U.A.L. Inc.	31 3/4	32 ...
Union Carbide	36 3 4	37 1/8
U.S. Steel	25 5/8	25 5 8
Westinghouse	18 1/2	18 7/8
Xerox	57 7/8	59 ...

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	24 janv.	25 janv.
Valeurs françaises	105,4	104
Valeurs étrangères	*107,6*	*107,2*

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	89,7	89,2

BOURSE DE PARIS - 25 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	37 20	0 962	GAN (Sté) Centr.	654	654	Laffitte-Bail	174 50	174	Immoinvest	182 10	182
5 %	57	4 918	S.P.E.G.	191 ..	192 ..	Locabail Immob.	322	322	Cie Lyon. Imm.	117	117
5 % 1920-1960		4 918	Protectrice A.I.R.	251 ..	251 ..	Loca-Expansion	138 90	138 90	OFIMEG	100 50	99 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

	Emission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25 I	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 241	4 255	4 28
Allemagne (100 DM)	229 670	229 230	228
Belgique (100 F)	14 561	14 543	14 15
Pays-Bas (100 fl.)	212 540	212 350	210 50
Danemark (100 krd)	82 266	82 730	81 50
Norvège (100 k)	83 500	83 400	83 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 481	8 489	8 50
Italie (1 000 lires)	5 077	5 085	5 10
Suisse (100 fr.)	252 630	251 700	251
Suède (100 krs)	97 450	97 450	96 75
Autriche (100 sch.)	31 335	31 290	31 25
Espagne (100 pes.)	6 102	6 109	5 80
Portugal (100 esc.)	9 075	9 070	9
Canada ($ can 1)	3 565	3 578	3 595
Japon (100 yens)	2 140	2 132	2 11

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25 I
Or fin (kilo en barre)	31700	31635
Or fin (en lingot)	31800	31750
Pièce française (20 fr.)	269 50	269 20
Pièce française (10 fr.)	218	216
Pièce suisse (20 fr.)	272 50	269 20
Union latine (20 fr.)	239	239 50
Souverain	281 10	279 10
Pièce de 20 dollars	1270	1266
Pièce de 10 dollars	701	705
Pièce de 5 dollars	455	435
Pièce de 50 pesos	1249 50	1240
Pièce de 10 florins	246 20	241

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE... DEMAIN

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

LIRE ÉGALEMENT

A B C D E F G

A Berlin

Les ministres de l'agriculture des Neuf n'ont pas encore trouvé de solution au différend agro-monétaire européen

De notre envoyé spécial

Berlin. — Les ministres de l'agriculture de la Communauté européenne, réunis, de façon informelle, à Berlin, les 25 et 26 janvier, à l'occasion de la « Semaine verte », n'ont pas trouvé les conditions d'un accord sur la querelle des montants compensatoires monétaires qui bloque l'entrée en vigueur du système monétaire européen. Depuis qu'il préside le conseil des ministres de la Communauté M. Méhaignerie, ministre français de l'agriculture, a mené une série de contacts bilatéraux qui, s'ils ont permis de préciser les positions contradictoires, n'ont pas encore abouti à une solution acceptable par tous. Le ministre ouest-allemand de l'agriculture, M. Ertl, a réaffirmé, en inaugurant la Foire internationale agricole de Berlin, que l'intérêt des producteurs et des consommateurs allemands ne passait pas par une baisse des prix agricoles en R.F.A., baisse qu'entraînerait un démantèlement automatique des montants compensatoires allemands.

Français et Allemands seraient toutefois favorables à une faible hausse des prix agricoles en unités de compte, si celle-ci sert la stratégie de démantèlement des M.C.M. Mais la Grande-Bretagne s'oppose au principe d'une hausse. Les autres éléments du compromis pourraient résider dans des aides directes provisoires et des aménagements fiscaux pour les paysans allemands. Il semble qu'il ne faille pas attendre de solution avant la rencontre des ministres à Bruxelles les 5 et 6 février.

J. G.

LE POINT DE VUE DE BRUXELLES

A Bruxelles, M. Gundelach, le commissaire chargé de l'« Europe verte », voudrait avoir rapidement des réponses précises aux questions pendantes. D'après certaines informations circulant dans les milieux européens, l'état précis de la situation serait le suivant, nous indique Philippe Lemaitre :

● *Les M.C.M. existants* : les Allemands seraient prêts à consentir un effort pour les réduire de manière substantielle. La démobilisation pourrait, en 1979, porter sur un tiers à la moitié du « stock » des M.C.M. appliqués par l'Allemagne. Dans l'hypothèse, probable pour la prochaine campagne, d'un quasi-« gel » des prix communautaires établis en unités de compte, cela signifierait une baisse des prix agricoles en deutschemarks.

Resterait le problème de savoir comment compenser cette baisse pour la rendre tolérable aux agriculteurs allemands. Les autorités fédérales préféreraient une aide budgétaire directe plutôt qu'un recours à l'allègement de la T.V.A. Bonn, faisant valoir que 1980 sera une année de campagne électorale, ne voudrait pas prendre maintenant d'engagement précis concernant l'élimination du reste du « stock » des M.C.M. existants.

● *Les M.C.M. futurs*, c'est-à-dire ceux qui résulteraient d'une modification éventuelle des parités au sein du S.M.E. C'est sur l'élimination, dans un délai maximum d'un an, de ces nouveaux M.C.M. que les Français insistent le plus. Il y a sans doute à cela une certaine logique. Puisque, expliquent-ils, le S.M.E. doit nous faire entrer dans une période de stabilité monétaire, les changements de parité seront peu nombreux et de faible amplitude. Par là même, les nouveaux M.C.M. ne seront pas très importants et il n'y a donc rien d'excessif à demander leur résorption en un an.

Les Allemands et les Français croient aux vertus stabilisatrices du S.M.E. Néanmoins, compte tenu des multiples facteurs de déstabilisation qu'on peut recenser en ce début 1979 d'un bout à l'autre de la planète, ils ne peuvent exclure de leur raisonnement une nouvelle chute du dollar avec, pour corollaire, une sévère attaque contre le S.M.E. et la cohésion des monnaies qu'il rassemble. Ils répugnent donc à prendre un engagement trop précis qui pourrait se révéler politiquement intenable (parce que signifiant des baisses brutales des prix agricoles allemands). Toujours d'après les mêmes informations, recueillies à Bruxelles, Bonn pourrait accepter le principe d'une démobilisation obligatoire des M.C.M. futurs, à condition d'avoir d'ici là, pour faciliter les choses, deux fixations des prix de campagne européens, c'est-à-dire un délai de deux ans.

● *L'hebdomadaire « Paris-Match »* indique, dans son numéro daté 2 février, que M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., *« a frappé au visage de deux coups de poing »* le reporter photographe Bruno Bachelet, lundi 22 janvier, dans le hall de l'Hôtel King George à Athènes. M. Marchais aurait dit au pho- *flic ! Fous le camp et ne te trouves jamais plus sur mon chemin !* »

● *S.N.C.F.* : Grève le 31 janvier à Paris-Lyon. — Les fédérations de cheminots C.G.T. et C.F.D.T. ont lancé un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures, pour le mercredi 31 janvier, sur le réseau de Paris-Sud-Est. Les deux syndicats entendent protester contre la réunion d'un conseil de discipline convoqué pour prendre d'éventuelles sanctions contre deux agents de conduite de la ligne de Lyon. Selon la direction, ces deux agents étaient, lors d'une grève observée début décembre dernier, descendus sur les voies avec des voyageurs de la S.N.C.F., pour stopper des trains conduits par des non-grévistes. Le mouvement du 31 janvier, auquel les agents de conduite autonomes doivent se joindre, n'entraînera pas de perturbations sur les grandes lignes, mais pourrait avoir des répercussions sur le trafic de banlieue.

● *Extension de la grève des électriciens dans la Loire.* — Une grève a été lancée le 18 janvier à la subdivision de Saint-Etienne urbain d'E.D.F.-G.D.F. par les syndicats pour réclamer un accroissement des effectifs. Le mouvement reconduit depuis quotidiennement à une forte majorité des quelque cinq cent quarante électriciens et gaziers stéphanois, a fait tache d'huile et s'est progressivement étendu à toute la Loire. Toute coupure de courant est exclue par le syndicats.

Le numéro du « Monde » daté 26 janvier 1979 a été tiré à 603 396 exemplaires.

QUATRE CARGOS SONT COMMANDÉS (A PERTE) AUX CHANTIERS FRANÇAIS

Les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire et ceux de La Ciotat se partageront, à égalité, la commande de quatre navires rouliers porte-conteneurs dont la commande, par la compagnie polonaise Polish Ocean Lines, a été signée, le 25 janvier, à Paris.

Au départ, c'était la commande de neuf navires que les chantiers français envisageaient de prendre pour le compte de l'armement polonais. Quatre bâtiments seulement ont été retenus, les plus importants (de l'ordre de 25 000 tonnes l'unité), les plus rentables ou plutôt les moins coûteux à construire. Car, paradoxalement, si cette commande donne un ballon d'oxygène indispensable aux deux chantiers (de l'ordre de six à huit mois de travail à La Ciota, de quatre à cinq mois à Saint-Nazaire), elle a été passée dans des conditions de rentabilité économique à la limite de l'absurde.

Etant donnée la pression de la concurrence sur le marché mondial, ces navires seront vendus presqu'à la moitié de leur prix de revient... La différence sera comblée d'une part par une subvention de l'Etat (de plusieurs centaines de millions) ; d'autre part par un effort financier très important des constructeurs, effort qui, par exemple, est à l'extrême des possibilités des chantiers de La Ciotat.

Il n'est donc pas faux de répéter que la bonne nouvelle qui vient d'être annoncé ne résoud en rien les difficultés de fond de la construction navale française à propos de laquelle des mesures de compression d'effectifs vont être annoncées prochainement en attendant le relais que devrait apporter dans les régions concernées les installations nouvelles prévues dans le cadre du fonds d'adaptation industriel. C'est ainsi qu'une usine de composants électronique Saint-Gobain - Pont-à-Mousson devrait s'installer prochainement entre Aix et Aubagne et apporter, d'ici un an, environ huit cents emplois.

En Italie

La majorité d'union nationale constate son échec

De notre correspondant

Rome. — La majorité d'union nationale, qui avait vu le jour en Italie au printemps 1978, n'existe pratiquement plus. Les cinq partis qui la composent (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate et républicain) devaient officiellement constater leurs divergences ce vendredi 26 janvier au cours d'un sommet réuni à Rome.

Il ne restera plus au président du conseil, M. Giulio Andreotti, qu'à en tirer les conséquences. On lui prête l'intention de se présenter lundi prochain 29 janvier devant les Chambres pour ouvrir un débat parlementaire de pure forme. Dès le lendemain, sans même demander un vote, il donnerait sa démission.

Une telle crise gouvernementale — la 38e de l'après-guerre — risque d'être longue et de déboucher sur une dissolution des Chambres. Les socialistes feront tout pour l'éviter. Ils ne se sentent pas prêts à affronter les élections législatives, qui, disent-ils, seraient désastreuses pour le pays et ne débloqueraient nullement la situation actuelle. Leur secrétaire général, M. Bettino Craxi, cherche déjà un compromis pour ressouder la majorité parlementaire au moins jusqu'aux élections européennes de juin prochain.

Mais les communistes refusent toute formule gouvernementale qui rappellerait les anciennes coalitions de centre-gauche. A tout prendre, ils préfèrent encore un cabinet « monocolore » démocrate-chrétien. Ce sont eux, pourtant, qui ont déclenché la crise. Ils ne supportent plus d'être compromis avec le pouvoir en place sans l'influencer réellement. Leur retour dans l'opposition, sous une forme ou sous une autre, n'est pas exclu.

La ville de Gênes sera néanmoins le théâtre d'une grande manifestation unitaire, samedi 27 janvier, à l'occasion des funérailles de Guido Rossa, le syndicaliste communiste assassiné par les Brigades rouges. Plusieurs centaines de milliers de personnes doivent y participer, aux côtés de M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., et des dirigeants des trois grandes confédérations syndicales.

ROBERT SOLÉ.

M. Carter met Moscou en garde contre « toutes les actions contraires » aux intérêts américains

Washington (*A.F.P.*). — Le président Carter a transmis au Congrès, jeudi 25 janvier, son message de politique étrangère. Il reprend pour l'essentiel les points abordés dans son « message sur l'état de l'union » (*le Monde* du 25 janvier). Il y déclare notamment que la normalisation des rapports avec Pékin *« n'est pas dirigée contre un autre pays »*, et que l'amélioration simultanée des relations qu'entretiennent les Etats-Unis avec la Chine et l'Union soviétique *« va dans le sens de l'intérêt profond de la nation et de la sécurité du globe »*. Si le président souhaite accueillir prochainement M. Brejnev pour la signature de l'accord SALT-2, il n'en prévient pas moins Moscou que les Etats-Unis *« ne fermeront pas les yeux sur toutes les actions soviétiques contraires à leurs intérêts »*. Répondant à un vœu très répandu au Congrès, M. Carter place parmi les « objectifs prioritaires » de son programme pour 1979 une série de projets de loi destinés à *« continuer les relations commerciales et autres »* avec Taiwan par l'intermédiaire d'un organisme privé qui s'appellera l'Institut américain de Taiwan.

De son côté, M. Harold Brown, secrétaire à la défense, a soumis au Congrès, et détaillé oralement le même jour devant la commission des forces armées du Sénat, le rapport annuel du Pentagone sur les conceptions stratégiques de son département et la « doctrine Carter » (*le Monde* du 26 janvier). Selon ce document, les Soviétiques accélèrent la production de nouveaux missiles *« à un rythme plus rapide que nous ne l'avions prévu il y a un an »*, ce qui, autour de 1982, pourrait créer un rapport des forces *« qui nous serait moins favorable que nous le désirons »*. L'U.R.S.S. serait en mesure de disposer alors d'un bombardier supersonique. D'où les dépenses supplémentaires inscrites au budget du Pentagone pour le renouvellement et la modernisation de la panoplie défensive américaine.

ÉCHANGE DE PARTICIPATIONS ENTRE LES ROTHSCHILD DE FRANCE

Les deux branches de la famille Rothschild en France viennent de procéder à des échanges de participations. D'une part, le groupe Edmond de Rothschild (Compagnie financière) a revendu à ses cousins de la rue Laffitte les 2 % qu'il détenait dans l'ensemble Compagnie du Nord - Banque Rothschild. D'autre part, il a racheté la participation de 14,95 % que la Banque Rothschild détenait dans la Compagnie financière.

« Il y avait une telle disproportion entre les deux participations, à la suite notamment de la fusion Compagnie du Nord - Banque Rothschild, explique-t-on à la Compagnie financière, que nous nous sommes décidés à bien séparer les deux groupes, afin que chacun vive sa vie. D'ailleurs, la banque de la rue Laffitte et la Compagnie financière n'ont pas les mêmes spécificités. » Ainsi, la Compagnie financière, à l'inverse de la banque de la rue Laffitte, n'a pratiquement pas d'activité de banque de dépôt.

1 350 000 FRANCS DE SUBVENTIONS POUR LE STADE DE REIMS

Le conseil municipal de Reims, réuni le 25 janvier, a décidé de reconduire sa subvention de 1 100 000 F au Stade de Reims pour 1979. Toutefois, il a refusé de différer le prélèvement de près de la moitié de cette subvention, destiné à recouvrer la première annuité du prêt de 4 250 000 F, cautionné par la municipalité en octobre 1978.

De son côté, le conseil général de la Marne a décidé, le même jour, d'accorder au Stade de Reims une subvention exceptionnelle de 250 000 F.